Nantes Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

RÉUNION DU CONSEIL DU 5 FEVRIER 2010

PROCES-VERBAL

Désignation du secrétaire de séance 7

Compte rendu des délégations 121

Approbation du procès verbal du 11 décembre 2009 7

1 - Aide exceptionnelle à la population d'Haïti - Soutien aux victimes du séisme du 12 janvier 2010 - Approbation de la convention..... 7

2 -NANTES - Quartier Breil-Barberie - Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Objectifs poursuivis et modalités de concertation préalable..... 53

3 - SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU - Secteur La Plinguetière - Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Objectifs poursuivis et modalités de concertation préalable 54

4 - SAINT JEAN DE BOISEAU - Modification du Plan Local d'Urbanisme - Approbation 56

5 - Agence d'urbanisme de la région nantaise - Programme de travail 2010..... 58

6 - SAINTE LUCE SUR LOIRE - Constitution d'une réserve foncière - Projet de création de ZAD - Demande au Préfet - Approbation..... 60

7 - NANTES - Ile de Nantes - Quartier de la création - Réhabilitation des halles Alstom - Avenant n°7 à la convention publique d'aménagement..... 62

8 - Construction du lycée Ile de Nantes - Convention - Approbation..... 63

9 - Grand Port Maritime - Conseil de coordination interportuaire de l'Atlantique - Désignation d'un représentant de Nantes Métropole 70

10 - BOUAYE - Zac Les Coteaux de Grand-Lieu - Avenant à la convention publique d'aménagement avec la SELA - Approbation..... 71

11 - Pacte de progrès concerté (PPC) entre la ville de Nantes - Nantes Métropole et l'université de Nantes 2010 - 2011- Approbation..... 72

12 - Ecole Supérieure des Beaux Arts de Nantes Métropole (ESBANM) - Modification des statuts.... 78

13 - Syndicat mixte Atlanpole - Remplacement de la ville de La Roche S/Yon par la communauté d'agglomération de la Roche S/Yon - Modification des statuts - Approbation 79

14 - Délégation de service public pour la gestion de la politique touristique - Programme annuel d'actions, subvention et tarifs 2010 - Approbation..... 80

15 - Gestion de l'équipement parc des expositions de la Beaujoire - Avenant n°3 à la convention de délégation de service public..... 83

16 - NANTES - SAEM d'exploitation de la Cité internationale des Congrès de Nantes - Participation financière 2010 de Nantes Métropole à l'exploitation de la Cité internationale des Congrès - Approbation 84

17 - Compétence habitat - Mise en place d'une politique d'intervention sur le parc ancien - Déclaration d'intérêt communautaire d'actions d'amélioration de l'habitat privé - Approbation 85

18 - Plan local pour l'insertion et l'emploi - Protocole d'accord 2010-2013 - Approbation..... 91

19 - Désignation de représentants de Nantes Métropole à la Maison de l'emploi de la métropole nantaise 92

20 - NANTES Bellevue/SAINT HERBLAIN Bernardière - Renouvellement urbain - Lancement d'une opération 93

20b - NANTES - Grand Projet de Ville Le Nouveau Malakoff - Prise en considération d'un périmètre d'étude sur le Pré Gauchet - Approbation..... 96

21 - NANTES et LA CHAPELLE SUR ERDRE - Connexion des lignes de tramway 1 et 2 - Prolongement tramway de Haluchère à Ranzay - Pôles d'échange et interfaces avec le tram-train Nantes/Châteaubriant, entre Haluchère et Babinière - Approbation des dossiers d'enquêtes publique et parcellaire - Demande d'ouverture de ces enquêtes 97

22 - Mandats confiés au délégataire de service public du réseau de transports collectifs urbains de voyageurs - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de chacun de ces mandats..... 99

23 - Délégation de service public du réseau de transports collectifs de l'agglomération nantaise - Contribution financière forfaitaire, plan prévisionnel des versements 2010 et subvention d'équipements à la SEMITAN pour l'année 2010..... 100

24 - Règlement intérieur des transports scolaires - Modifications..... 102

25 - NANTES - Aménagement de la place Graslin - Lancement de la concertation préalable - Approbation des objectifs et des modalités 104

26 - NANTES - Carrefour de la Beaujoire - Réaménagement - Bilan de la concertation préalable ... 105

27 - Construction de locaux pour l'opérateur public de collecte de Nantes - Approbation des programmes, des enveloppes financières prévisionnelles et des sites d'implantation pour deux des trois sites, la Prairie de Mauves et le Bas Chantenay - Approbation du lancement et du règlement de concours de maîtrise d'œuvre 11

28 - Modification du tableau des effectifs et divers 107

29 - Gestion active de la dette - Instruments de couverture des risques de taux 47

30 - Budget primitif 2010 - Budget principal - Budgets annexes - Autorisations de programme et crédits de paiement 18

31 - Attribution de subventions aux tiers 49

Vote électronique 119

Point 1 (8h58 à 9h17)

Présents : 96

M. AFFILE Bertrand, M. AUGIER André, M. AUMON Yves, M. AUNETTE Bernard, M. AYRAULT Jean-Marc, M. BAINVEL Julien, M. BARAU Patrick, Mme BASSAL Aïcha, M. BLINEAU Benoît, M. BODINIER Christian, M. BOLO Pascal, M. BOLZER Bernard, M. BONTEMPS Gilles, M. BOUE Maurice, M. BRISSET Christian, M. BUQUEN Eric, M. CESTOR Octave, M. CHESNEAU Bernard, Mme CHOQUET Catherine, Mme CLERGEAU Marie-Françoise, M. COTREL Patrick, M. COUTURIER Christian, Mme COYAC Gisèle, M. DANTEC Ronan, M. DE RUGY François, M. DEJOIE Laurent, Mme DEMANGEAU Valérie, Mme ESNEE Catherine, M. EVEN Pierre, Mme FEVRIER Florence, M. FOUGERAT Jean-Pierre, M. GALLIOT Gilbert, M. GARCON Pierre, M. GARNIER Nicolas, M. GARREAU Jacques, M. GAUTIER Charles, Mme GERARD Véronique, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, M. GUILLET Claude, M. GUIN Yannick, Mme GUIST'HAU Elisabeth, M. HAGIMONT Jean-Marc, Mme HAKEM Abbassia, Mme HEBRARD Claire, M. HIERNARD Hugues, M. JOSSIC Jean-Louis, Mme JOZAN Sophie, M. LANNUZEL Raymond, M. LE BRUN Pierre-Yves, M. LE DRENN Jean-Luc, Mme LE POMELLEC Marie-Laure, Mme LE STER Michèle, M. LEBRETON Hervé, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEGENDRE Jean-Pierre, M. LEMASLE Jean-Pierre, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel Joseph, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARTINEAU David, M. MAZZORANA-KREMER Alexandre, Mme MERAND Isabelle, Mme MEUNIER Michelle, M. MONTAGNON Christian, M. MOREAU Jean-Jacques, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, M. OLIVE Gérard, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PIAU Catherine, Mme PLANTIVE Liliane, M. PLAZE Michel, M. PRAS Pascal, M. RAIMBOURG Dominique, M. REBOUH Ali, M. RETIERE Gilles, M. RETIERE Jean-François, M. RICA Michel, Mme RICHEUX-DONOT Mireille, M. RIMBERT Patrick, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SIMONET Loïc, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. TREGUIER Pierre, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VINCE Yann, M. VOUZELLAUD François, M. VRAIN Bertrand

Absents et représentés : 5

Mme BOCHER Rachel (pouvoir à Mme MEUNIER Michelle), M. GACHET Emmanuel (pouvoir à Mme FEVRIER Florence), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. JOSSIC Jean-Louis), Mme RABILLE-FRONTERO Marie-Christine (pouvoir à M. COUTURIER Christian), M. ROLLAND Yann (pouvoir à Mme JOZAN Sophie)

Absents : 12

M. BOCHER Jean-Yves, Mme BOUFFENIE Delphine, Mme CHIRON Pascale, M. CLERGEAU Christophe, Mme DANIEL Karine, Mme GARNIER Laurence, Mme GEMIEUX Béatrice, M. MAGNEN Jean-Philippe, Mme MEREL Dominique, Mme MEYER Christine, M. SEILLIER Philippe, M. VEY Alain

Point 27 (9h18 à 9h52)
Présents : 101, Absents et représentés : 7, Absents : 5
Arrivées : M. BOCHER Jean-Yves, M. VEY Alain, Mme GARNIER Laurence, M. CLERGEAU Christophe, Mme MEYER Christine
Pouvoir de Mme DANIEL Karine à M. BOLO Pascal, Pouvoir de Mme GEMIEUX Béatrice à M. AFFILE Bertrand

Points 30 (9h53 à 11h45), points 29 et 31 (11h46 à 11h48) points 2 à 8 (11h49 à 12h12)
Présents : 99, Absents et représentés : 11, Absents : 3
Arrivée : Mme CHIRON Pascale
Départs : M. BOCHER Jean-Yves (donne pouvoir à M. AUMON Yves), Mme PADOVANI Fabienne (donne pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme CHOQUET Catherine (donne pouvoir à Mme BASSAL Aïcha)
Pouvoir de M. MAGNEN Jean-Philippe à Mme CHIRON Pascale

Points 9 à 10 (13h54 à 13h58) et 13 (13h59 à 14h)

Présents : 90

M. AFFILE Bertrand, M. AUGIER André, M. AUMON Yves, M. AUNETTE Bernard, M. AYRAULT Jean-Marc, M. BAINVEL Julien, M. BARAU Patrick, Mme BASSAL Aïcha, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BOLZER Bernard, M. BONTEMPS Gilles, M. BOUE Maurice, M. BRISSET Christian, M. BUQUEN Eric, M. CESTOR Octave, M. CHESNEAU Bernard, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, M. COUTURIER Christian, Mme COYAC Gisèle, M. DANTEC Ronan, M. DE RUGY François, M. DEJOIE Laurent, Mme DEMANGEAU Valérie, Mme ESNEE Catherine, M. EVEN Pierre, Mme FEVRIER Florence, M. FOUGERAT Jean-Pierre, M. GALLIOT Gilbert, M. GARCON Pierre, Mme GARNIER Laurence, M. GARNIER Nicolas, M. GARREAU Jacques, M. GAUTIER Charles, Mme GERARD Véronique, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, M. GUILLET Claude, M. GUIN Yannick, Mme GUIST'HAU Elisabeth, M. HAGIMONT Jean-Marc, Mme HAKEM Abbassia, Mme HEBRARD Claire, M. HIERNARD Hugues, M. JOSSIC Jean-Louis, Mme JOZAN Sophie, M. LANNUZEL Raymond, M. LE BRUN Pierre-Yves, M. LE DRENN Jean-Luc, Mme LE POMELLEC Marie-Laure, Mme LE STER Michèle, M. LEBRETON Hervé, M. LEGENDRE Jean-Pierre, M. LEMASLE Jean-Pierre, M. LUCAS Michel Joseph, Mme MAISONNEUVE Monique, Mme MERAND Isabelle, Mme MEUNIER Michelle, Mme MEYER Christine, M. MONTAGNON Christian, M. MOREAU Jean-Jacques, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, M. OLIVE Gérard, M. PARPAILLON Joseph, Mme PIAU Catherine, Mme PLANTIVE Liliane, M. PLAZE Michel, M. PRAS Pascal, M. RAIMBOURG Dominique, M. REBOUH Ali, M. RETIERE Gilles, M. RETIERE Jean-François, M. RICA Michel, Mme RICHEUX-DONOT Mireille, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SIMONET Loïc, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. TREGUIER Pierre, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VINCE Yann, M. VOUZELLAUD François, M. VRAIN Bertrand

Absents et représentés : 16

M. BOCHER Jean-Yves (pouvoir à M. AUMON Yves), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à Mme MEUNIER Michelle), M. BODINIER Christian (pouvoir à Mme MAISONNEUVE Monique), Mme CLERGEAU Marie-Françoise (pouvoir à M. ROBERT Alain), M. COTREL Patrick (pouvoir à M. AUNETTE Bernard), Mme DANIEL Karine (pouvoir à M. BOLO Pascal), M. GACHET Emmanuel (pouvoir à Mme FEVRIER Florence), Mme GEMIEUX Béatrice (pouvoir à M. AFFILE Bertrand), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à Mme LE STER Michèle), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. JOSSIC Jean-Louis), Mme LEFRANC Elisabeth (pouvoir à Mme TOUCHEFEU Catherine), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. PRAS Pascal), M. MAGNEN Jean-Philippe (pouvoir à Mme CHIRON Pascale), Mme PADOVANI Fabienne (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme RABILLE-FRONTERO Marie-Christine (pouvoir à M. COUTURIER Christian), M. ROLLAND Yann (pouvoir à Mme JOZAN Sophie)

Absents : 7

Mme BOUFFENIE Delphine, M. CLERGEAU Christophe, M. MARTINEAU David, M. MAZZORANA-KREMER Alexandre, Mme MEREL Dominique, M. RIMBERT Patrick, M. SEILLIER Philippe

Points 11 à 12 (14h01 à 14h31)
Présents : 89, Absents et représentés : 17, Absents : 7
Départ : M. VEY Alain (donne pouvoir à Mme GERARD Véronique)

Point 14 (14h32 à 14h39)

Présents : 88, Absents et représentés : 19, Absents : 6
Arrivée : M. MAZZORANA-KREMER Alexandre
Départs : M. SIMONET Loïc (donne pouvoir à M. LEBRUN Pierre-Yves), Mme NAEL Myriam (donne pouvoir à M. REBOUH Ali)

Point 15 (14h40 à 14h43)
Présents : 89, Absents et représentés : 18, Absents : 6
Arrivée : Mme BOCHER Rachel (annule pouvoir à Mme MEUNIER Michelle)

Point 16 (14h44 à 14h48)
Présents : 89, Absents et représentés : 19, Absents : 5
Arrivée : M. RIMBERT Patrick
Départ : M. AUGIER André
Pouvoir de M.MARTINEAU David à M. NICOLAS Gilles

Point 17 (14h49 à 14h59)
Présents : 88, Absents et représentés : 19, Absents : 6
Départ : Mme NEDELEC Marie-Hélène

Points 18 à 19 (15h à 15h07)
Présents : 87, Absents et représentés : 21, Absents : 5
Départ : Mme GRESSUS Michèle (donne pouvoir à M. OLIVE Gérard)
Pouvoir de M. CLERGEAU Christophe à M. MONTAGNON Christian

Points 20 à 26 (15h08 à 15h34) et 28 (15h35 à 15h37)
Présents : 85, Absents et représentés : 23, Absents : 5
Départs : M. GILLAIZEAU Jacques (donne pouvoir à M. BONTEMPS Gilles), M. RICA Michel (donne pouvoir à M. LANNUZEL Raymond)

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 8h58, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Ayrault, Député-Maire de Nantes.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Pierre Even est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Le compte-rendu des délégations est présenté en annexe 1 à la page 121 du présent document.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2009

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

* * *

M. Le Président présente le dossier suivant :

MISSION SOLIDARITE ET COOPERATION DECENTRALISEES

01 – AIDE EXCEPTIONNELLE A LA POPULATION D'HAITI – SOUTIEN AUX VICTIMES DU SEISME DU 12 JANVIER 2010 – APPROBATION DE LA CONVENTION

Le 12 janvier dernier, la république d'Haïti a été durement touchée par un séisme de magnitude 7, localisé à proximité de la capitale Port-au-Prince, et qui a très fortement endommagé cette métropole de 2 millions d'habitants. Les pertes humaines, d'ores et déjà conséquentes, risquent d'être dramatiquement aggravées par les difficultés pour la population à accéder à l'eau potable et à un assainissement de base.

A Nantes Métropole où les attaches avec Haïti sont historiquement et culturellement fortes, l'émotion a été très vive. Nantes Métropole, en concertation avec la Ville de Nantes, a souhaité répondre à l'appel de la communauté haïtienne de Nantes et de son agglomération.

C'est pourquoi, pour marquer notre soutien auprès des populations durement éprouvées, il vous est proposé le versement d'une somme de 50 000 euros à l'association Action Contre la Faim, pour des actions d'urgence et de post-urgence au plus près des populations en détresse, dans les domaines de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base.
Cette somme serait prélevée sur le fonds de solidarité pour l'eau et l'assainissement de Nantes Métropole.

Le versement de la subvention interviendra dans les conditions prévues par la convention ci-jointe.

M. le Président : « Le premier dossier concerne une proposition d'aide exceptionnelle à la population d'Haïti. Je sais que chacun d'entre vous est particulièrement ému, comme tous les Français, par le drame que vit aujourd'hui le peuple haïtien. Nous avons vu les premières images et nous en voyons encore chaque jour, notamment d'enfants abandonnés dont on découvre que certains sont même tenus dans des situations de semi-esclavage. C'est le drame profond d'un pays meurtri depuis de nombreuses années qui, en raison de cette catastrophe, va vivre un drame pendant encore longtemps.

Notre aide doit être spontanée. Elle l'est d'ailleurs, puisque chacun de nos concitoyens a de lui-même réagi. Les Français sont exemplaires dans cette aide. Partout en France, les collectivités locales, et notamment les Conseils municipaux dans les communes, mais aussi aujourd'hui le Conseil communautaire, sont appelés à voter des aides d'urgence.
Dans les heures qui ont suivi la catastrophe, nous avons réuni, avec Jean-Philippe Magnen et Octave Cestor, le Collectif Haïti Nantes, composé d'associations déjà engagées dans des initiatives de coopération décentralisée. Nos communes le sont aussi. Vous savez que Nantes Métropole a également pour objectif, d'amplifier et de coordonner davantage, à travers ses compétences, ses mobilisations financières et ses moyens, cette action de coopération décentralisée.
Plus précisément, nous avons convenu avec le Collectif Haïti Nantes, comme nous le demandent les associations humanitaires, d'apporter dans un premier temps une aide financière d'urgence, pour soutenir l'action sanitaire et alimentaire.
Viendra ensuite le temps de la reconstruction. C'est dans ce cadre que je vous propose un deuxième temps d'action, avec des crédits qui doivent être substantiels, mais qui seront basés sur des projets précis, concrets, portés soit par des associations locales, soit par des ONG qui agissent déjà sur place, soit par nos propres collectivités locales qui sont engagées dans des associations de coopération décentralisée avec des quartiers ou avec des communes d'Haïti.
Lors de la dernière Conférence des Maires, j'ai eu l'occasion d'évoquer ce sujet avec mes collègues et tous sont unanimes pour mieux coordonner notre action en direction d'Haïti et amplifier nos moyens.
Je vous propose donc ce matin de voter une aide d'urgence aux ONG. En l'occurrence, ce crédit de 50 000 €, débloqué par le Conseil de Nantes Métropole serait attribué à l'association Action Contre la Faim, déjà très présente sur le terrain et dont nous pouvons mesurer l'action.
Dans un deuxième temps, sur la base des projets qui sont déjà en cours d'élaboration et d'étude, nous pourrons poursuivre notre engagement. »

M. Aumon : « Monsieur le Président, nous voterons bien sûr cette aide exceptionnelle et spontanée. Néanmoins, aujourd'hui, le vote de cette subvention soulève un certain nombre de questions. Nos 50 000 € pèseront peu par rapport aux 14 milliards d'aides internationales que Bill Clinton devrait coordonner au nom de l'Onu.
Haïti, c'est aujourd'hui, mais hier, c'était le tsunami et malheureusement, des catastrophes naturelles se répètent à travers le monde. Chaque fois, ce sont les mêmes problèmes : manque d'hébergements, de lits médicalisés et de moyens.
60 % de la population mondiale vit à moins de soixante kilomètres des côtes.
Je vous propose d'être beaucoup plus constructif sur le long terme et de développer un projet dont notre engagement, monsieur le Président, pourrait être l'artisan d'une subvention humanitaire, solidaire et durable.
Comment ?
Nous avons sur notre territoire, notamment à Saint-Nazaire, les chantiers navals STX qui eux-mêmes sont sinistrés, avec un carnet de commandes vierge, malgré un immense savoir-faire, des compétences et une reconnaissance internationale.
A ce jour, toutes les structures les subventionnent – l'Etat, la Région et le Département – pour essayer de sauver nos compétences et notre technologie maritimes qui ont fait et font encore notre gloire.
Je vous propose que nous regroupions toutes ces subventions et qu'avec l'Europe et l'aide des grands groupes de l'acier et d'importants mécènes mondiaux, soit étudiée et construite éventuellement par les chantiers STX une barge flottante qui pourrait servir d'hôpital et d'hébergement sur les différents lieux de sinistre du monde. On sait construire des paquebots pour 3 000 passagers dans le confort ; on doit pouvoir construire à moindre coût, un type de bâtiment qui pourrait servir l'action humanitaire à travers le monde. Je suis sûr que le personnel des chantiers serait très fier de servir ces causes humanitaires.
Aussi, monsieur le Président, je souhaite que vous puissiez porter avec nous ce projet humanitaire qui de surcroît, contribuerait à la relance de notre politique de coopération décentralisée. »

M. Moreau : « Monsieur le Président, chers collègues,
Les Haïtiens payent le prix d'un séisme et surtout celui d'une inacceptable misère.
Ce pays, situé dans une faille sismique de 200 kilomètres, appelé la perle des Caraïbes, est aussi connu comme le pays des volcans et des ouragans. Il est de notre devoir d'aider Haïti à se relever contre le sort de la nature.
Nous sommes bouleversés par ce que doivent endurer le peuple haïtien et les enfants d'Haïti. Ils survivent dans un enfer. L'élan de solidarité mondial fait chaud au cœur. Les élus communistes approuvent cette aide exceptionnelle de Nantes Métropole à la population haïtienne.
Il est tout aussi urgent d'aider Haïti qui ne cesse de lutter contre une histoire injuste. Ce séisme a ajouté une destruction aux proportions inimaginables à ce qui était, pour l'immense majorité de la population, une situation d'extrême précarité et de violation quotidienne de ses droits humains les plus élémentaires.
Il est de la responsabilité de la communauté internationale de porter un secours immédiat aux victimes, de fournir des ressources et de prendre les mesures nécessaires à court et moyen terme,

pour aider le peuple haïtien à reconstruire son pays et son futur, libéré des dominations et des dépendances qui ont tant marqué sa vie.
Il ne fait aucun doute que le peuple haïtien dispose de la force et de la créativité nécessaires. Nous ne pouvons permettre que ceux qui ont toujours cherché à étouffer cette volonté populaire n'utilisent cette tragédie pour imposer un modèle de reconstruction taillé pour leur intérêt mesquin.
La vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles, due en grande partie aux ravages causés par la nature, à l'inexistence d'infrastructures de base et à l'affaiblissement de la capacité d'action de l'Etat, ne devrait pas être considérée comme étant sans lien avec ces politiques qui ont historiquement sapé la souveraineté du peuple haïtien.
Il est maintenant temps que les gouvernements et organisations internationales substituent à l'occupation militaire une véritable mission de solidarité et agissent pour l'annulation immédiate de la dette d'Haïti que le pays continue à leur rembourser.
La France doit jouer un rôle important dans ce domaine. L'aide des collectivités locales françaises est un élément de cette construction, comme vous l'avez dit Monsieur le Président. Elle doit être massive et durable. En unissant leurs moyens et leurs compétences, les Villes, les Régions et les Départements peuvent élaborer des programmes de reconstruction dans la durée en s'appuyant sur les acteurs locaux haïtiens, notamment les élus.
Les élus communistes partagent la solidarité sans faille au peuple haïtien, avec la certitude que ce peuple sortira de cette tragédie, libre et souverain. »

M. Cestor : « Monsieur le Président, chers collègues,
Haïti, première république noire de l'histoire contemporaine, est victime de la faiblesse des hommes forts depuis son audace de liberté. Après avoir combattu les armées napoléoniennes, américaines, mais aussi vaincu la dictature comme celle des Duvalier, les mots « liberté, égalité, fraternité » reprenaient sens dans l'ouest de l'Hispaniola.
Certes, Haïti était convalescente, tant politiquement qu'économiquement et elle se remettait doucement de ses trois cyclones des années 2007 et 2008, mais l'envie d'inverser le cours de l'histoire était là.
Puis, le 12 janvier, la nature frappa de nouveau gravement ce petit pays. Le séisme fût si fort que l'ONU dit n'avoir jamais été confrontée à un tel désastre. Les secousses emportèrent plus de 170 000 vies humaines, détruisirent toutes les infrastructures utiles à l'île, mais aussi toute l'organisation économique et sociale de cette nation.
Néanmoins, la permanence de l'Etat, incarnée par le Président René Préval, n'a jamais cessé et passées les premières heures, son gouvernement, avec des moyens dérisoires, dans les quelques bâtiments encore debout, sût se remettre avec courage – oserais-je employer le mot « panache » – au travail.
Mes chers collègues, j'espère que vous serez d'accord avec moi, pour leur exprimer tout notre respect, mais aussi pour donner à Haïti les moyens de retrouver sa juste dignité car aujourd'hui, il y a urgence.
L'agglomération de Port-au-Prince est détruite à près de 80 %. Les autres villes de l'île sont confrontées à l'arrivée massive de blessés et d'une population fuyant l'insécurité sanitaire, alimentaire et criminelle de la capitale et des environs.
Tout est à reconstruire : les bâtiments gouvernementaux, les écoles, les hôpitaux, les crèches.
Le 25 janvier dernier, réunis à Montréal, le gouvernement haïtien et les membres de la Communauté internationale ont décidé d'adopter quelques principes simples concernant l'aide à la reconstruction d'Haïti. Les Haïtiens sont souverains et maîtres de leur avenir. C'est au gouvernement de dire les priorités et non à la Communauté internationale de décider. De même, sera favorisée l'implication de chacun dans la reconstruction de l'île, en prenant en compte la diversité des réalités politiques, culturelles, économiques et sociales, comme de l'existence d'une diaspora haïtienne. Enfin, la Communauté internationale reconnaît devoir accompagner durablement la nation haïtienne en lui donnant les outils nécessaires à son émancipation.
En France, à Nantes, le Collectif Haïti, mobilisé dès les premières minutes de cette catastrophe, est confronté aux appels pressants de ses correspondants locaux. Ceux-ci font face avec difficulté aux différents problèmes dus au séisme, à ses répliques et aux déplacements de populations que j'évoquais auparavant. Nous ne pouvions rester sans réponse. L'aide proposée de 50 000 € acte notre solidarité pour le peuple haïtien, mais beaucoup reste à faire. Avec Jean-Philippe Magnen, nous avions pu mesurer, en juillet 2009, dans le cadre d'une mission d'évaluation et de prospection, l'efficacité sur le terrain des associations qui composent le collectif nantais.
Nous savons aussi que si l'enjeu de la reconstruction passe par Port-au-Prince, il est également nécessaire de travailler avec l'ensemble des villes moyennes. Aussi, je vous propose de renforcer notre aide à la reconstruction d'Haïti en mettant à la disposition des autorités locales nos compétences techniques et le savoir-faire de nos agents.
Mes chers collègues, Haïti n'est pas Sisyphe et au nom de l'histoire commune qui nous lie, il est de notre devoir d'accompagner nos frères haïtiens sur le chemin de la reconstruction, de leur donner enfin une raison d'espérer que demain sera autre. »

Mme Guist'hau : « Monsieur le Président, chers collègues,
« J'oscille entre espoir et désespoir », avait déclaré Jean-Philippe Magnen, adjoint nantais à la coopération décentralisée, en rentrant avec Octave Cestor d'une mission marquante de neuf jours en Haïti, en juillet dernier. « Espoir en voyant des personnes se bouger, y croire et monter de beaux projets. Espoir aussi en rencontrant des élus locaux qui, sans moyens, croient à la décentralisation comme symbole du développement local plus participatif. Mais désespoir face à tant de pauvreté criante qui saute à la figure, ce qui fait que l'on ne sait pas par quel bout commencer et comment améliorer la situation. Désespoir encore, en découvrant un système politique centralisé, verrouillé et corrompu qui affiche une volonté de décentralisation, mais qui par ses actes, prouve le contraire ».
Jean-Philippe Magnen écrivait cela en juillet, six mois avant le terrible séisme que vient de connaître cette île lointaine et pourtant si proche de Nantes par notre histoire commune et par nos liens actuels si vivants.
Immédiatement après le tremblement de terre, nombre de pays et aussi de collectivités territoriales ont réagi vite et fort. Un formidable élan de solidarité s'est mis en place et l'aide pour Haïti que nous votons ce jour montre que Nantes Métropole n'est pas en reste. Nous en sommes conscients, c'est tout à la fois formidable et dérisoire, devant l'ampleur du drame. Car que restera-t-il de cette générosité, de cette compassion à très court terme, quand les objectifs des médias se seront tournés vers une autre actualité ?
L'urgence consiste désormais à mettre en application, à Haïti plus qu'ailleurs, les objectifs du millénaire pour le développement. L'urgence consiste aussi, tant qu'à aider à reconstruire ce pays, à y traiter la question du dérèglement climatique, tant pour des raisons naturelles que sont cyclones, ouragans et inondations, que pour des raisons sociales, liées à la pauvreté extrême d'une très grande majorité des Haïtiens ne bénéficiant pas des biens fondamentaux pour une vie décente, les rescapés peuvent vite devenir des réfugiés climatiques.
Arrêtons-nous un instant sur la dette, une dette contractée en partie pour l'achat de la liberté aux colons du XIX^{ème} siècle. Comment nous taire sur cette humiliation durable ? Comme plusieurs collègues viennent de le signaler, demandons, exigeons l'abolition sans délai ni condition de cette dette. Il faut reconstruire sur le long terme par une coopération décentralisée en faveur du renforcement institutionnel et de la consolidation des services publics, avec au premier rang l'éducation et la santé.
Les élus Verts, Régionalistes et Solidaires lancent ici un appel aux maires de l'agglomération pour que nous menions une action conjointe et coordonnée, en créant à Nantes Métropole une plateforme Haïti de coopération décentralisée.
Prenons contact sans attendre avec les collectivités haïtiennes et françaises pour poser dès maintenant les fondations d'une coopération décentralisée coordonnée. A cet égard, des contacts déjà pris, lors des assises franco-haïtiennes en juillet 2009 en Haïti, avec La Rochelle, Rennes, Montréal et Port-au-Prince représentée par son maire, peuvent constituer un lien de coopération durable avec cette collectivité haïtienne. »

M. Dejoie : « Monsieur le Président, le groupe Equilibre et Démocratie, approuve cette délibération parce qu'elle répond à l'aide d'urgence ou de post-urgence, même si l'aide internationale est aujourd'hui massive, mais surtout parce qu'elle laisse supposer, comme vous nous le disiez en Conférence des maires l'autre jour, que nous puissions poursuivre dans le temps cette action, notamment dans le cadre des compétences qui sont celles de la Métropole. A côté des aides financières, ce pourrait être des aides matérielles, des mises à disposition de personnels, etc., ce que nous relayons d'ailleurs nous aussi dans nos communes, avec les associations qui peuvent être implantées là-bas. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 98 VOIX POUR

1. approuve l'attribution d'une subvention à l'association Action Contre la Faim pour un montant de 50 000 euros pour soutenir les populations haïtiennes sinistrées,

2. approuve la convention correspondante ci-jointe

3. autorise M. le Président ou M. le Conseiller Communautaire délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la convention.

M. le Président : « Cette délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie. »

M. le Président : « Compte tenu de l'actualité, je vous propose de passer certains dossiers dans un ordre différent. Nous allons poursuivre avec la délibération n° 27, rapportée par Madame Gressus. Nous passerons ensuite à l'examen du budget, plutôt que de le présenter en fin de séance, car il s'agit quand même de l'acte principal de ce Conseil. Je donne la parole à Michèle Gressus. »

M^me^ Gressus présente le dossier suivant :

DIRECTION GENERALE ENVIRONNEMENT ET SERVICES URBAINS
DIRECTION DES PROJETS D'EQUIPEMENTS

27 – CONSTRUCTION DE LOCAUX POUR L'OPERATEUR PUBLIC DE COLLECTE DE NANTES - APPROBATION DES PROGRAMMES, DES ENVELOPPES FINANCIERES PREVISIONNELLES ET DES SITES D'IMPLANTATION POUR DEUX DES TROIS SITES, LA PRAIRIE DE MAUVES ET LE BAS CHANTENAY - APPROBATION DU LANCEMENT ET DU REGLEMENT DE CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

Par délibération en date du 11 décembre 2009, Nantes Métropole a arrêté les principes de la territorialisation des sites de l'Opérateur Public de Collecte de Nantes et sa localisation sur trois secteurs identifiés : Prairie de Mauves, Bas Chantenay - Janvraie, Centre de gros.

D'ores et déjà Nantes Métropole s'engage dans la phase opérationnelle pour les deux premiers sites, le site du centre de gros étant actuellement, toujours en phase pré-opérationnelle.

Les programmes pour les sites de la Prairie de Mauves et du Bas Chantenay ont donc été établis par un bureau d'études spécialisé en étroite collaboration avec les services de Nantes Métropole.

La répartition des activités sur les trois sites se décline de la manière suivante :

	Prairie de Mauves	Bas Chantenay-Janvraie	Centre de gros
Bureaux de la direction de l'Opérateur Public de Collecte	X		
Bureaux de l'encadrement des sites	X	X	X
Locaux de services (vestiaires, cafétéria, ...)	X	X	X
Magasin Atelier de l'Opérateur Public de Collecte	X		
Prestations ordures ménagères, Tri'Sac, encombrants	X	X	X
Prestations papiers cartons, plastiques, multi matériaux		X	
Prestations rattrapages, verre, cartons, dépôts sauvages, marché	X		
Atelier de réparation véhicules, magasin, bureaux, ...	X		
Aires de lavage	X	X	X
Station carburants	X		
Aires techniques (auvent stationnement véhicules, stationnement personnel, ...)	X	X	X

Les programmes pour les sites Prairie de Mauves et Bas Chantenay-Janvraie peuvent être consultés à la Direction des projets d'équipements de Nantes Métropole.

Ces programmes seront détaillés sur la qualité des prestations des locaux en concertation avec les agents pour une bonne prise en compte de leurs attentes en matière de conditions de travail.

Les enveloppes financières prévisionnelles correspondant à ces programmes sont estimées à 11 256 689 € HT soit 13 463 000 € TTC (valeur mai 2011) pour le site de la Prairie de Mauves et à 3 650 502 € HT soit 4 366 000 € TTC (valeur janvier 2012) pour le site Bas Chantenay-Janvraie. Les actualisations sont calculées sur la base de 3% l'an.

Le projet prendra en compte le souhait de Nantes Métropole de développer les centrales photovoltaïques. Il est précisé que ces installations spécifiques ne sont pas comprises dans les enveloppes financières faisant l'objet de la présente délibération.

Il est retenu la réalisation de Bâtiments Basse Consommation correspondant à une dépense moyenne de 50 KWh/m²/an.

Les cibles environnementales prioritaires poursuivies dans ces projets sont :
- réduction des consommations énergétiques ;
- réduction des consommations d'eau ;
- production d'eau chaude sanitaire ;
- gestion et récupération d'eau de pluie ;
- limitation des nuisances sonores ;
- confort thermique ;
- confort lumineux.

Les sites
Les sites d'implantation retenus pour ces projets sont :
- pour la Prairie de Mauves, la parcelle BP 428, accolée à l'usine d'incinération des ordures ménagères donnant sur la rue de l'Etier ;
- pour le Bas Chantenay-Janvraie, les parcelles KM 532-533-534 et 535 situées sur le boulevard du Général Koenig.

Règlement de concours de maîtrise d'oeuvre
La nature des projets et plus particulièrement leurs estimations financières nécessite le recours à la procédure de concours de maîtrise d'œuvre avec remise de prestations suivant l'article 74 du Code des Marchés Publics.

Trois équipes de maîtrise d'œuvre seront admises à concourir après un avis du jury. Le collège élu des jurys sera celui de la commission d'appel d'offres permanente.

Les équipes seront invitées à remettre une prestation de niveau esquisse. Les candidats non retenus dont les prestations auront été jugées satisfaisantes par le jury, se verront chacun octroyer une indemnité maximale de 36 000 € HT pour le projet Prairie de Mauves et 12 500 € HT pour le projet Bas Chantenay-Janvraie. Pour les lauréats, cette indemnité sera considérée comme une avance sur leurs honoraires.

Une mission de maîtrise d'œuvre comprenant la mission de base, incluant éventuellement la réalisation d'études d'exécution, et qui sera, le cas échéant, étendue à des éléments de missions complémentaires, sera confiée, après négociation, aux lauréats ou à l'un des lauréats.

Le règlement de concours est consultable à la Direction des projets d'équipements de Nantes Métropole.

M^me^ Gressus : « L'actualité fait que je me permets, si vous le voulez bien, avant de vous présenter la délibération, de vous donner quelques éléments d'information sur ce qui se passe au niveau de la collecte des déchets, concernant la délibération que nous avons voté lors du dernier Conseil communautaire du 11 décembre 2009 sur le transfert des activités de la Morrhonnière.
Je rappelle que nous sommes dans un contexte beaucoup plus large qui est acté par la majorité d'entre vous, dans lequel s'inscrivent le traitement, la valorisation et le tri des déchets.
En effet, cette élimination des déchets ménagers et assimilés constitue l'un des axes forts de la politique publique de l'environnement portée par Nantes Métropole. En matière de politique des déchets, Nantes Métropole s'est fixée comme objectif, sur plusieurs années, conformément au Plan Déchets que je viens en ce moment présenter à chacun d'entre vous, dans vos communes :
➲ De faire des déchets une ressource en développant la valorisation matière, la valorisation énergétique et la valorisation biologique et de faire en sorte aussi – nous venons de signer à ce sujet une convention avec l'ADEME pour quatre années – que les déchets soient moins nombreux dès la source.
➲ D'assurer la continuité et la sécurité du service, notamment en améliorant cet outil patrimonial de l'opérateur public de collecte et les conditions de travail des agents, en renforçant aussi les pôles déchèteries pour en faire des équipements adaptés aux usagers.
➲ De garantir l'efficience du service public en inscrivant la gestion des déchets dans une démarche réelle d'optimisation.

➲ Enfin, de préserver l'environnement et de contribuer au Plan Climat, en particulier par la réalisation du bilan carbone et par la réduction des quantités de déchets.
Les activités de la collecte de l'opérateur public sont donc l'un des axes de cette politique publique. Ce n'est évidemment pas le seul, mais il est important.
Les agents qui travaillent sur le site de la Morrhonnière ont été informés bien avant vous, dès le 2 juillet de l'année passée, de la décision qui avait été prise d'investir de nouveaux lieux de travail. Pour celles et ceux qui connaissent la Morrhonnière, il était évidemment grand temps.
Le projet que nous avons voté ensemble en décembre dernier, à l'unanimité de ce Conseil, conforte la poursuite des efforts de modernisation et d'amélioration des conditions de travail engagés depuis la création de la Communauté urbaine.
Avec ce projet, Nantes Métropole s'engage maintenant dans des investissements importants, mais réalistes, ce qui exclut de fait la privatisation de ce service qui n'a jamais été envisagée.
Depuis sa création, Nantes Métropole s'est toujours efforcée de répondre aux besoins de la population, en constante évolution. C'est donc aussi une réponse que nous avons croisée avec la prospective, parce qu'il s'agit d'un projet, comme vous l'aviez compris en décembre dernier, qui s'inscrit dans la durée et dans la prospective des vingt ans à venir.
Cette décision, actant le transfert des activités de la Morrhonnière en trois sites, démontre notre volonté de construire un service public avec de meilleures conditions de travail, qui s'appuiera sur le renforcement de l'encadrement, mais aussi des moyens de gestion propres à l'opérateur.
Ces sites sont complémentaires et ils dépendront hiérarchiquement d'un même fonctionnement, d'une même direction. En décidant de l'implantation sur trois sites, je rappelle que les élus souhaitent aussi localiser le service au plus près des habitants en tenant compte, comme je l'ai dit, de l'extension future de zones urbaines, mais aussi de la volonté affirmée de réduire les déplacements. Je rappelle que nous sommes sur une économie réelle de 36 tonnes de CO_2 par an, avec 21 000 kilomètres en moins chaque année grâce à cette implantation choisie.
Ce projet est mené en concertation avec les agents, l'encadrement et force est de constater aujourd'hui, avec quatre organisations syndicales sur cinq. En effet, une initiative a été prise dès le début de l'automne dernier pour mettre en place des groupes de travail, un comité de suivi, mais aussi des ateliers de travail, pour pouvoir coproduire et mettre sur la table toutes les problématiques qui sont liées à l'organisation du travail, aux locaux d'accueil et aux moyens nécessaires à la gestion en matériels et en matériels roulants sur ces trois sites.
En outre, comme nous l'avons déjà annoncé aux agents, Nantes Métropole a favorisé cette concertation avec la mise à disposition d'une personne à temps complet à la Direction des Ressources Humaines, à compter du 1er mars prochain, pour accompagner les agents dans ce projet. Ces derniers sont invités à s'inscrire dans cette démarche extrêmement positive de coproduction de leur futur lieu de travail à travers les différents lieux de concertation.
C'est la raison pour laquelle je vous propose cette délibération. »

M. De Rugy : «Je ne vais pas faire de longs commentaires sur le conflit social qui a lieu actuellement et dont nous avons encore été témoins ce matin en arrivant pour assister au Conseil. Nous savons que c'est toujours difficile. Il serait malvenu de faire de la démagogie en la matière. Je l'ai dit d'ailleurs aux syndicalistes CGT que j'ai croisés en entrant.
Je ferai juste un petit commentaire personnel, madame Gressus, parce que j'ai en mémoire ce que j'ai lu il y a quelques jours dans la presse où vos amis de la section de votre parti avaient qualifié un débat organisé par les Verts à Bouguenais, de méthode de la droite réactionnaire, de l'extrême-droite. Je ne sais pas quels mots ils vont trouver sur le fait d'avoir envoyé des syndicalistes au tribunal. C'était un commentaire personnel.
J'ai en souvenir en revanche le conflit qui a eu lieu en 2002. Je me souviens très bien que vous aviez pris vos responsabilités, Monsieur le Président. Je m'adresse à vous parce que vous vous souvenez sans doute que nous avions été solidaires des choix qui avaient été faits à l'époque et qui étaient difficiles, ce qui n'avait pas été le cas de tout le monde, y compris dans la majorité. Nous nous en souvenons également.
Sur la question des déchets et de l'ensemble de la filière, la collecte n'est qu'un élément de la filière. C'est un élément important, mais il faut regarder l'ensemble de la filière et toujours essayer de l'améliorer. Nous soutenons en la matière les choix qui ont été faits par Nantes Métropole et qui vont dans le sens du développement durable, dans le sens d'un plus grand tri, d'un plus grand recyclage, d'une plus grande valorisation de la matière qui peut être collectée dans les déchets. Il y a aussi la question de la réduction à la source, mais malheureusement, elle dépasse notre compétence.
Je voudrais soulever deux points sur cette question de l'ensemble de la filière.
D'abord, je citerai un cas concret, à Orvault. J'en profite pour le dire, notamment à nos collègues de droite qui pensent qu'il est préférable qu'une société privée fasse la collecte. Sur Orvault, c'est la société Veolia qui fait la collecte ; disons-le clairement. Je puis vous dire que dans les secteurs ruraux d'Orvault, les hameaux et le bourg, nous n'avons pas eu de collecte pendant plus de cinq semaines. La collecte a lieu le vendredi. Le 18 décembre, il y avait du verglas, du gel. Ce sont des choses qui arrivent. Ensuite, il y avait le 25 décembre, jour férié, puis le 1er janvier, jour férié. Bizarrement, aucune collecte de substitution n'a été envisagée, alors que l'on savait depuis longtemps que le 25 décembre et le 1er janvier étaient des vendredis. Ensuite, le 8 janvier, il y

avait encore du gel et du verglas. On a donc dû attendre le 15 janvier. Les habitants de ces secteurs ont rentré leurs poubelles dans leur garage au lieu de les laisser traîner sur la rue et sur le trottoir, mais il y a un vrai problème de qualité sur ce secteur et il est bien antérieur à ce cas concret.
Je vous passe également les détails du système de sacs jaunes qui a été adopté par cette société privée. Il consiste à séparer le camion en deux parties, mais comme la partie qui accueille les sacs jaunes est beaucoup plus petite, dès qu'elle est pleine, les sacs jaunes sont mis avec le tout-venant. Il est donc inutile que les habitants fassent le tri ; en tout cas, ils voient que ces déchets vont malheureusement à l'incinération.
Je voudrais soulever un autre point qui est celui de Tri'sac, notamment sur Nantes. J'ai été interpellé, comme beaucoup d'autres élus je pense, par les habitants sur le problème de la distribution des sacs. C'est un problème récurrent qui est difficile à régler, mais je crois qu'il faut essayer de trouver une solution pour l'améliorer. Le système Tri'sac est un bon système qui peut d'ailleurs permettre des évolutions futures notamment pour le tri des déchets putrescibles et leur méthanisation, ce qui serait quand même bien, puisque nous avons des bus au gaz.
Il faudrait également améliorer la qualité du tri. Je voudrais savoir si une campagne d'information et de rappel des règles du tri est envisagée pour tous les habitants qui sont concernés par le système Tri'sac. En tout cas, ce serait une excellente chose. »

M. Bainvel : « Je ferai quelques remarques pour vous dire d'abord que nous partageons évidemment les objectifs généraux qui président aux questions liées aux déchets, que ce soit la réduction de la production, la réduction des déchets à la source, l'augmentation de la valorisation ou l'augmentation du compostage. Sur les objectifs, nous sommes donc d'accord. Nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion de vous dire que nous ne partagions pas complètement les moyens que vous mettiez en œuvre pour atteindre ces objectifs, mais nous n'allons pas y revenir aujourd'hui.
Je rebondirai sur les propos de François De Rugy pour vous dire qu'il y a effectivement un problème du système Tri'sac sur la ville de Nantes. Je ne parlerai pas de ce qui se passe à Orvault.
Nous avons des difficultés sur la distribution des sacs ; nous l'avons déjà dit. Nous avons réussi, je crois, à améliorer les choses, mais il faut continuer sur les problèmes de distribution, de solidité des sacs et de généralisation. C'est peut-être un bon système, mais il coûte beaucoup plus cher que les autres.
Concernant le conflit qui a lieu en ce moment, il y a un problème général de qualité du dialogue social au niveau de la Métropole et de la Ville de Nantes. C'est malheureusement un exemple supplémentaire par rapport à ce qui se passe. Il est assez inquiétant de voir que le Président d'une grande agglomération n'est pas en capacité de dialoguer avec ses personnels, refuse le dialogue et que ce refus du dialogue a des conséquences très fortes sur le cadre de vie et la qualité de vie des habitants, en l'occurrence de la Ville de Nantes, mais également de la Métropole.
En effet, je vous rappelle que depuis le début de la semaine, non seulement les poubelles ne sont pas ramassées, mais en plus, la ligne 2 de tramway est très régulièrement bloquée, ce qui a évidemment des conséquences importantes sur l'utilisation des transports en commun au sein de la ville.
Pour notre part, nous souhaitons vraiment qu'un travail important soit fait sur le dialogue social, que vous ayez le respect de recevoir et d'écouter les personnels et que lorsque ces personnels demandent à rencontrer le Président de Nantes Métropole, ils soient écoutés. »

M. Vince : « Je suis toujours très étonné quand j'entends la droite nantaise et la droite en général se faire le chantre de la défense du dialogue social. Par les temps qui courent et avec la politique que mènent l'Etat et le Gouvernement, je pense vraiment qu'il y a mieux à faire que de mettre en cause la qualité du dialogue social qui certes, est toujours perfectible dans notre métropole – j'en conviens – mais venant de la droite, je trouve que c'est assez malvenu.
En tant qu'élu communiste, je suis un fervent défenseur du service public. Nous avons la chance d'avoir, sur la ville de Nantes, ce service public des déchets et d'avoir fait une proposition que nous avons adoptée en son temps et qui consiste à améliorer la qualité de ce service en répartissant, sur trois sites différents de proximité, le service actuel qui se développait dans des conditions tout à fait insatisfaisantes pour la qualité même de ce service public. Michèle Gressus l'a expliqué tout à l'heure fort justement.
Ce qu'il nous faut retenir, c'est l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers. Autant on peut comprendre qu'il puisse y avoir, chez une partie du personnel de Nantes Métropole, de l'émotion et de l'émoi dès lors que l'on touche aux conditions de travail, à la qualité de leur travail et aux conditions dans lesquelles va se développer ce travail sur des sites différents, autant je pense qu'il nous faut créer toutes les conditions pour que demain, au sein de ce service public requalifié, amélioré, sur des sites nouveaux de proximité, nous puissions avoir un service qui réponde à la fois aux besoins des usagers et aux préoccupations légitimes du personnel de Nantes Métropole. »

M. Parpaillon : « Il a été question d'Orvault tout à l'heure. Il est vrai que nous avons pu constater des dysfonctionnements avec la société Veolia. D'ailleurs, je m'en suis expliqué avec la Vice-

présidente, j'ai même écrit à ce sujet. Par rapport à ce que disait mon collègue François De Rugy, on m'a parlé de quinze jours sans ramassage des ordures ménagères et non de cinq semaines. Ceci étant, je crois que l'on défend les mêmes principes. Je suis vraiment partisan d'un service de qualité et je ne veux pas opposer en l'espèce le privé et le public. Néanmoins, nous allons avoir un renouvellement du marché, Monsieur le Président et je souhaiterais vraiment – je le dis en tant que maire – être associé avec mes collègues à l'élaboration du cahier des charges parce que nous avons des choses à dire. Je sais que Madame la Vice-présidente fait fort bien son travail et est prête à cela. Ce qui me gêne un peu, c'est que pour travailler avec le privé, il faut une certaine concurrence. Or, Veolia a une position dominante dans ce secteur et nous n'avons pratiquement pas le choix. C'est un véritable problème. Autant j'ai beaucoup de respect pour le travail très bien réalisé dans le cadre du service public, autant nous avons constaté récemment, avec Veolia, des dysfonctionnements inadmissibles. Il a été dit notamment tout à l'heure que les sacs jaunes étaient collectés dans la benne avec le tout venant, purement et simplement, alors que nos concitoyens font l'effort de faire le tri. C'est inacceptable. Je pense qu'il faut être très exigeant avec l'entreprise privée prestataire. Il faut que notre cahier des charges le soit aussi. Comme cette société est en position dominante, il faut l'être d'autant plus. De grâce, n'opposons pas le public et le privé, mais nous devons avoir une exigence forte à l'égard du prestataire privé. Le travail est également très bien réalisé dans le cadre du service public. J'étais tellement en colère après Veolia l'autre jour que je disais vouloir la régie sur mon territoire. Vous voyez que je ne suis pas un opposant au service public. Il faut que nous soyons vraiment associés à l'élaboration de ce cahier des charges. »

M. le Président : « Madame Gressus, une réponse, notamment sur ces points qui viennent d'être évoqués ? »

Mme Gressus : « Je partage les propos de Joseph Parpaillon. Il y a eu un vrai souci qui a fait l'objet, notamment de ma part et de la part du service, de réactions fortes. Depuis longtemps, le choix d'avoir une mixité des modes de gestion est acté. D'ailleurs, c'est un levier fort de l'amélioration et de la qualité du service public rendu. Nous sommes dans cette dynamique. Je dois aussi vous dire que la concurrence a lieu puisque Veolia a perdu le marché de collecte que je connais bien car il concerne le sud Loire. Nos collègues de la commission d'appels d'offres ont travaillé sur ces dossiers. Nous ne sommes « mariés » avec personne. La qualité du service public rendu de nos délégataires privés est évidemment prise en compte. La réponse que Véolia a fournie d'après un cahier des charges très précis était probablement insuffisante. Cette société vient de perdre le marché. Nous aurons un autre prestataire. Vous voyez que la concurrence joue son rôle. »

M. le Président : « Messieurs Parpaillon et De Rugy, j'ai entendu vos interventions. Nous souhaitons que la qualité du service soit la meilleure possible sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, que ce soit en régie ou dans le cadre d'une délégation de service public. Comme Madame Gressus l'a dit, le marché qui vient d'être attribué l'a été dans le cadre d'une vraie concurrence et non pas dans une situation monopolistique. Ce que vous avez dit est inexact. La société qui avait le marché l'a perdu. Pour Nantes Métropole, cela se traduit par un gain de 700 000 € par an. S'il n'y avait pas de concurrence, nous ne serions pas dans cette situation. Je tenais quand même à le préciser parce qu'il ne faut pas tenir des propos inexacts.
Ensuite, je partage les propos de Monsieur Vince. Un changement peut provoquer des inquiétudes, mais nous avons une vraie ambition pour la politique des déchets, avec le souhait d'un maximum de valorisation, mais aussi en amont, d'une meilleure économie. L'objectif n'est pas que le poids de déchets par habitant augmente, mais qu'il diminue. C'est une stratégie qui s'inscrit parfaitement dans le Plan Climat.
Avec Michèle Gressus, il y a quelques semaines, nous avons présenté ensemble un Plan Déchets extrêmement ambitieux, mais qui nécessite de prendre en compte à la fois les évolutions des pratiques sociales, notamment en matière de demande de collecte sélective et de valorisation des déchets, mais aussi la nouvelle manière de consommer et de produire des déchets. C'est à nous de nous adapter. Notre service public, régie ou DSP, doit être adapté.
En ce qui concerne la régie, compte tenu de l'évolution de la ville, de l'agglomération et des prévisions d'évolution (urbanisation, nouvelle population), garder une organisation aussi archaïque que celle de la Morrhonnière serait ne pas se donner les moyens de l'ambition d'un Plan Déchets réussi. Vous l'avez d'ailleurs compris puisque vous avez voté à l'unanimité, cette décision de créer trois pôles. Je ne reprends pas les arguments, mais ils ont un impact très important pour l'amélioration des conditions de travail du personnel (distance de leur domicile, donc moins de kilomètres, distance des lieux de collecte). Nous sommes là dans une organisation performante qui ne peut qu'aider le service public à se maintenir et à se développer.
Monsieur Bainvel, vous faites systématiquement la leçon, on s'étonnerait d'ailleurs que vous ne la fassiez pas à nouveau à chaque réunion de Conseil. Il faut d'abord savoir de quoi l'on parle et ne pas dire des inepties ou les écrire dans la presse. Il faut être deux pour un dialogue, mais il faut aussi que les règles du jeu soient claires.

M. Bainvel : « En étant à Paris, ce n'est pas possible. »

M. Le Président : « Monsieur Bainvel, arrêtez de raconter des imbécilités et d'être systématiquement agressif. Si vous voulez, je vais vous donner mon emploi du temps et vous essaierez de passer autant de temps que moi à vous occuper des affaires des Nantais. Je peux vous dire que vous courrez derrière moi parce que vous ne tiendrez pas le rythme. Ne continuez pas comme cela ! J'ai bien compris ce que vous vouliez dire. Vous faites un peu de politique médiocre, mais j'entends cela depuis des années. Des personnes l'ont fait avant vous et cela ne leur a pas porté chance. Vous pouvez donc continuer, je m'en moque complètement.
Par contre, sur la question sérieuse qui est celle du dialogue social, il faut que les règles du jeu soient claires, que la revendication soit claire et bien formulée. Un tract a été distribué ce matin, il n'est même pas fait mention de cette affaire de la Morrhonnière. Il est fait mention d'une inquiétude générale du syndicat CGT sur l'avenir des services publics en lien avec la réforme des collectivités territoriales et la suppression de la taxe professionnelle. Je comprends les agents, ils ont bien raison de l'exprimer. Nous-mêmes y sommes extrêmement attentifs et dans quelques instants, nous allons être amenés à y revenir. Mais il n'est pas fait mention du conflit en cause. Je comprends pourquoi la revendication est peu claire car lorsqu'elle est formulée, elle affirme que l'on ne veut rien changer et que l'on veut rester à la Morrhonnière. C'est incompréhensible. Je dirais même que c'est indéfendable. Comme la revendication n'est pas claire, qu'elle n'est pas populaire et que ce mouvement est minoritaire, on empêche le service public de la collecte de s'exercer. Quelle est la responsabilité du Président de Nantes Métropole ? Je l'assume pleinement. En plein accord avec mes Vice-présidents, Bernard Bolzer chargé du personnel et Michèle Gressus, ma responsabilité est de faire en sorte que la loi soit respectée. Nous avons donc fait un recours pour que la loi soit respectée. C'est la moindre des choses, puisque l'on empêche de travailler les agents qui le veulent. Ils sont à peu près la moitié, cela fait du monde, et ils auraient pu assurer la collecte. Dans le même temps, nous tendons la main. Dès mardi, j'ai adressé un message pour dire que j'étais prêt à recevoir une délégation, mais avec le préalable que les bennes puissent sortir pour ceux qui veulent assurer leur mission de service public. Ce matin encore, cela a été redit aux responsables qui empêchaient leurs camarades de sortir. Il leur a été même redit que j'étais disposé, après ce préalable, à les recevoir dans l'après-midi. Le préalable est aussi de dire que j'exécute les décisions du Conseil communautaire. Je ne veux pas m'y soustraire. Le Conseil communautaire a voté la réorganisation du service, avec trois pôles. Ce matin, nous passons d'ailleurs à la phase de concrétisation, telle que Michèle Gressus vient de vous le rappeler.
Pour le reste, je suis prêt à rencontrer ceux qui me le demandent, dans des conditions normales, mais ils me le demandent, eux, avec un préalable, à savoir par exemple retirer de l'ordre du jour la délibération n°27 ou encore renoncer au projet de réorganisation d'un service public qui doit être performant et qui se traduit par des investissements dans la régie, sans que l'on augmente la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est dire que ce service est quand même bien géré, car on pourrait penser que l'on fait de la fuite en avant et que cela va coûter plus cher. Ce n'est pas le cas. Nous n'allons pas augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en conséquence. Nous aurons donc un service public performant qui pourra peut-être intervenir sur des secteurs où il n'intervient pas aujourd'hui. C'est pour vous dire ! Et quand je lis le mot "privatisation", cela dépasse l'entendement. Comme Michèle Gressus l'a dit à juste titre, pas une fois la privatisation ne nous a effleuré l'esprit. L'objectif n'est pas de faire des économies, mais de rendre le service meilleur. Certes, nous pouvons toujours réexpliquer et j'étais prêt à le faire, mais je rappelle que des groupes de travail ont été mis en place avec les agents, depuis le début du processus de ce projet, pour que tout le monde soit non seulement informé, mais puisse également donner son avis sur la meilleure façon d'organiser le projet que Nantes Métropole et le Conseil communautaire ont décidé de mettre en œuvre. Je ne suis pas dans la polémique, je suis simplement dans la clarté et l'exercice de la responsabilité. Je ne souhaite qu'une chose : que la raison l'emporte, que les agents qui sont encore dans une situation de blocage comprennent que ce n'est ni leur intérêt, ni celui du service public et encore moins celui des usagers et des habitants qui attendent que ce service public fonctionne bien. Il faut retenir que si nous voulons le moderniser, l'adapter et le renforcer, c'est tout à l'honneur des agents qui font chaque jour ce travail qui n'est pas facile, il faut bien le dire, mais qui est globalement bien fait et dont nous pouvons nous féliciter. Si nous voulons continuer à défendre la régie, c'est parce que nous croyons que le service public fonctionne bien. J'entends Monsieur Parpaillon s'interroger sur la possibilité d'une régie sur son territoire. S'il le dit, c'est qu'il voit, de sa mairie, que ce service ne fonctionne pas si mal que cela. Notre objectif n'est pas de le laisser se détériorer, mais au contraire, de faire en sorte de l'améliorer.
Pour le reste, j'espère que le bon sens l'emportera et que chacun prendra ses responsabilités. En tout cas, j'ai pris les miennes, les Vice-présidents ont pris les leurs. Chacun les prend ici car c'est notre devoir et nous le faisons ».

Mme Jozan : « Monsieur le Maire, Monsieur le Président, je vous remercie de ne pas avoir laissé glisser vos propos jusqu'à peut-être dire que monsieur Bainvel n'avait pas l'air très catholique ! »

M. le Président : « Madame, arrêtez vos provocations systématiques ! »

Mme Jozan : « Je ne provoque pas. Je vous demande de retirer l'adjectif « médiocre ». Chacun sa politique. »

M. le Président : « Les propos sont médiocres et je le maintiens. »

Mme Jozan : « Non, vous n'avez pas dit cela. »

M. le Président : « Je ne le retirerai pas, Madame Jozan. Je ne suis pas là pour répondre à vos diktats. Nous allons donc voter. »

M. Bainvel : « Je suis désolé, Monsieur le Président, vous m'avez mis en cause, vous m'avez traité d'imbécile. Je n'accepte pas que vous m'insultiez de cette manière. Je ne suis pas dans la polémique, je ne vous ai pas agressé. Je suis désolé, j'ai eu un ton très calme quand je me suis exprimé. Peut-être n'écoutiez-vous pas une fois de plus. En l'occurrence, il y a un fait précis qui est une difficulté grandissante auprès des personnels, mais également auprès de la population, à dialoguer. Je vous rappelle ce qui s'est passé à votre cérémonie des vœux, en tant que maire, à la Barberie ; vous vous êtes fait huer par plus de 200 personnes. Je ne l'invente pas. Ceux qui y étaient l'on vu. Vos problèmes de dialogue avec les personnels de l'Accoord, avec les personnels du CHU ne sont quand même pas une invention. »

M. le Président : « Monsieur Bainvel, arrêtez. Je vous ai dit que vous étiez un coutumier du fait et vous êtes en train de récidiver. On a compris. Vous faites même allusion à une cérémonie de vœux et vous vous êtes réjoui, dans une conférence de presse, d'avoir organisé le "bazar" avec vos amis de l'UMP. Soyons sérieux. Vous l'avez dit, c'est écrit dans les journaux. »

M. Bainvel : « Laissez mes amis de l'UMP où ils sont. N'interprétez pas... Ne me donnez pas trop de pouvoir, puisque je suis un politique médiocre ! »

M. le Président : « Je n'interprète rien, je lis vos propos. Maintenant, vous prenez votre boîtier, nous allons voter. Ne soyez pas toujours répétitif parce que l'on finirait par ne plus vous écouter. Arrêtez parce que l'on vous connaît au Conseil municipal de Nantes, mais au Conseil communautaire, beaucoup de personnes ne vous connaissaient pas. Maintenant, elles vous connaissent et je remarque qu'elles vous apprécient et voient votre attitude. C'est très bien comme cela. Nous allons arriver à la fin du vote. Merci. La délibération est adoptée. Monsieur Fougerat a la parole. »

M. Dejoie : « Juste un mot, monsieur le Président, sur un problème de forme. »

M. le Président : « Oui, Monsieur Dejoie, vous avez la parole. »

M. Dejoie : « Monsieur le Président, je voudrais évoquer un problème de forme, à l'occasion de l'examen du budget. Je conçois, sur le fond, qu'il est tout à fait intelligent de commencer notre séance par cet acte majeur que constitue le vote du budget.
Je voudrais simplement attirer aimablement votre attention sur le fait qu'en Conférence des Présidents, il avait bien été acté un ordre du jour raisonné de la journée et, nous apprenons simplement en début de séance que le vote du budget interviendrait à neuf heures passées. Il eût été relativement simple de nous informer au moins hier que le budget serait examiné un peu avant, ce que, sur le fond je ne conteste pas, de même que je ne conteste pas que l'on ait avancé l'examen de la délibération n°27, compte tenu de l'actualité. Puisqu'il est beaucoup fait état de respect et d'organisation sereine des débats, pour ma part, j'y invite. Je crois que le Président a une forte responsabilité dans ce domaine pour que l'équilibre et le respect des personnes soient assurés. Le respect des Groupes aussi nécessiterait que l'on se conforme à l'ordre du jour acté ou que l'information soit donnée au moins 24 heures ou 48 heures à l'avance. Cela ne me paraîtrait pas excessif. »

M. le Président : « C'est sûr, mais la décision a été prise ce matin. Je pense qu'à l'avenir, il ne faut pas que le vote du budget intervienne à la fin du Conseil, alors même qu'il s'agit du vote principal de la séance. Je pense que c'est aussi une question de bon sens. Je prends acte de ce que vous m'avez dit et je partage vos propos. Je souhaite que la prochaine fois, nous démarrions par l'examen du budget, après des questions d'urgence comme celles que nous avons vues concernant les deux points précédents. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 99 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION

1. Approuve les programmes de construction de locaux pour l'Opérateur Public de Collecte de Nantes sur le site de la Prairie de Mauves et sur le site Bas Chantenay-Janvraie et les enveloppes financières prévisionnelles de 11 256 689 € HT soit 13 463 000 € TTC (valeur mai 2011) pour le site Prairie de Mauves et de 3 650 502 € HT soit 4 366 000 € TTC (valeur janvier 2012) pour le site Bas Chantenay-Janvraie.

2. Approuve les sites d'implantation situés à Nantes sur les parcelles BP 428 pour la Prairie de Mauves et sur les parcelles KM 532-533-534 et 535 pour le Bas Chantenay-Janvraie.

3. Approuve le lancement et le règlement de concours de maîtrise d'œuvre consultable à la Direction des projets d'équipements

4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

M. Fougerat présente les dossiers suivants :

DIRECTION DES FINANCES

30 - BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Vous trouverez, ci-joint, deux documents :
- Le Budget Primitif 2010 du Budget Principal et des budgets annexes de Nantes Métropole.
- Le rapport de présentation budgétaire (synthèse financière et politiques publiques)

Les services publics de nature industrielle et commerciale doivent disposer d'un budget, annexé au budget principal.

La communauté urbaine de Nantes dispose de plusieurs services industriels et commerciaux ou services assujettis à la TVA retracés dans 6 budgets au titre des compétences :
- en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire, (budget lotissements, budget locaux industriels et commerciaux),
- en matière d'aménagement de l'espace communautaire (budget stationnement),
- en matière de gestion des services d'intérêt collectif (budgets eau et assainissement).
- en matière d'environnement et énergie (budget réseau de chaleur)
-

La compétence élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés fait l'objet également d'un budget annexe, mais non assujetti à la TVA.

M. Fougerat commente les diapositives qui sont projetées dans le cadre de la présentation de ce dossier.

« Mes chers collègues, ce budget 2010 est le deuxième budget de ce mandat, mais il est aussi le dixième budget de Nantes Métropole. Il ne s'agit pas d'un anniversaire à caractère festif. Je serais tenté de dire que c'est plutôt dans une morosité ambiante que nous allons voter ce budget. Comme vous le savez, depuis dix ans, la Communauté urbaine a fait de gros efforts d'investissement pour l'essor métropolitain au cours du premier mandat et tout le monde est à même de dire que ce

premier mandat a véritablement "boosté" l'agglomération. En mars 2008, nous avons présenté un programme communautaire qui s'est concrétisé par notre Plan Pluriannuel d'Investissement pour ce mandat, avec un objectif d'investir près de 1,5 Md€ d'ici 2014.
Mais, la situation n'est plus la même. Le climat d'incertitude et les relations tendues entre l'Etat et les collectivités ne nous permettent pas aujourd'hui d'avoir une vision claire et d'entamer une prospective financière nous autorisant à annoncer très nettement les investissements sur les cinq années à venir. Sans vivre au jour le jour, puisque nous avons quand même notre feuille de route, nous sommes contraints aujourd'hui d'examiner des simulations, sans pouvoir aller plus loin. »

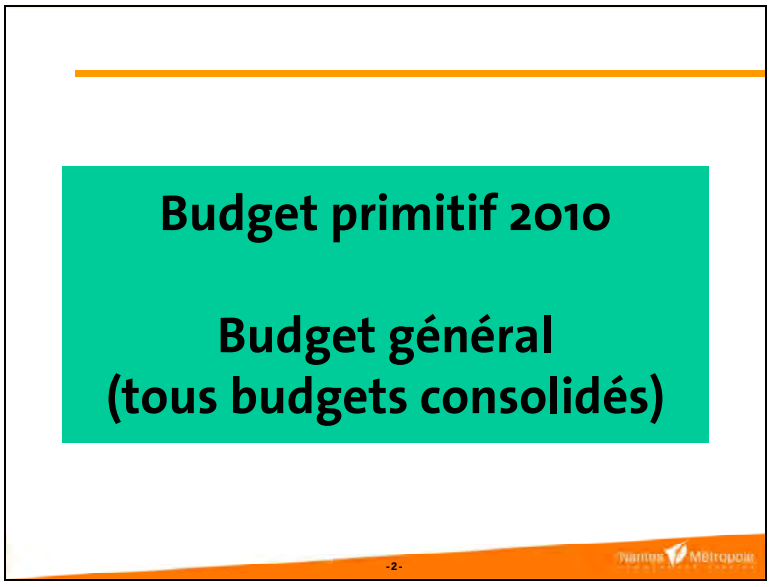

« Je vais donc vous présenter ce budget 2010. Puis, au cours de la présentation et notamment au moment où je présenterai les recettes de fonctionnement, vous me permettrez de faire un point sur la réforme de la fiscalité locale, puisque c'est bien de cela dont il s'agit. »

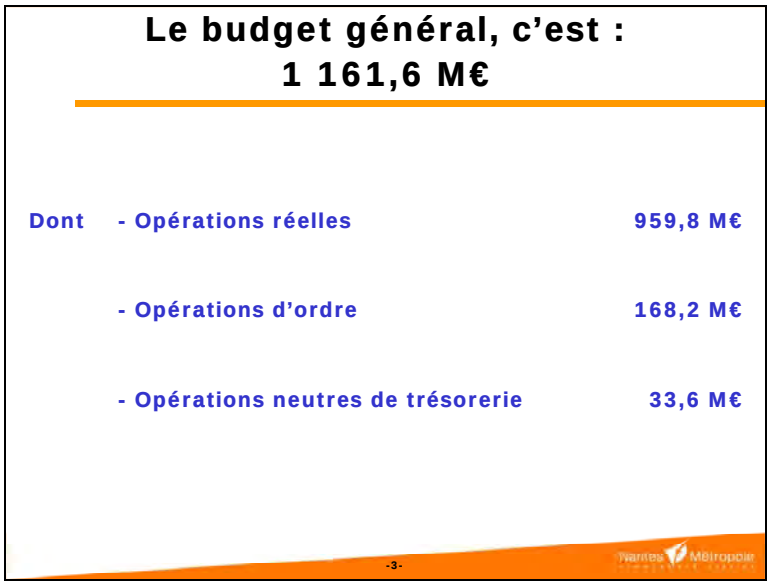

Ecritures réelles : 959,8 M€
Tous budgets confondus

▪ Budget Principal	726,2 M€
▪ Budget Elimination et traitement des déchets	73,0 M€
▪ Budget Eau	83,9 M€
▪ Budget Assainissement	62,0 M€
▪ Budget Stationnement	12,6 M€
▪ Budget Locaux industriels et commerciaux	1,6 M€
▪ Budget Lotissements	0,1 M€
▪ Budget Réseaux de chaleur	0,4 M€
TOTAL	959,8 M€

-4-

« Le budget principal représente 75 % du budget général, avec 726,2 M€. »

Un fort niveau d'investissement

	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	BP 2009	BP 2010
Investissements du budget principal	191 M€	181 M€	190 M€	204 M€	*205 M€*	*208 M€ **	*225 M€*
Investissements du budget principal et des budgets annexes	224 M€	228 M€	242 M€	250 M€	*245 M€*	*279 M€ **	*283 M€*

*non compris les 30 M€ dédiés à l'acquisition de l'immeuble « champ de mars ». Cette dépense était exceptionnelle et d'ores et déjà financée sur la section de fonctionnement (sous forme de loyer).

-5-

« Malgré le préambule et encore pour cette année, c'est un budget avec un fort niveau d'investissement. Il suffit de regarder l'évolution des investissements du budget principal depuis 2004. ».

Investissement par politique publique : 283 M€ (hors dette)

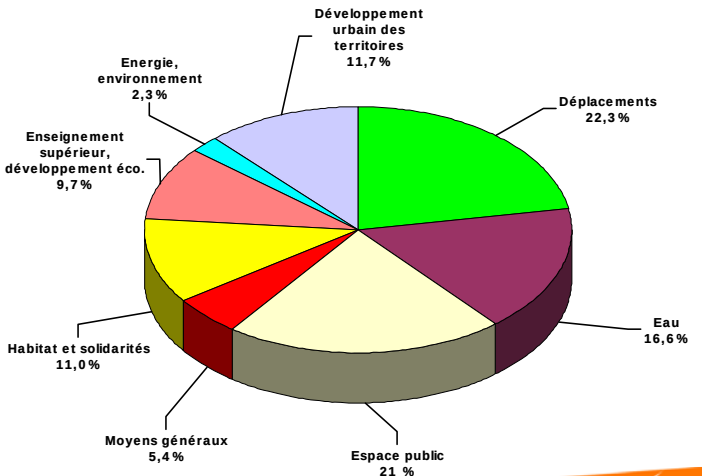

-6-

« En ce qui concerne les politiques publiques, sur l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, nous pouvons constater que les déplacements et tout ce qui concerne les transports représentent une part importante des investissements, soit 22,3 %. L'espace public - voirie, que nous aurons l'occasion de développer tout à l'heure, représente 21 % du budget, etc. »

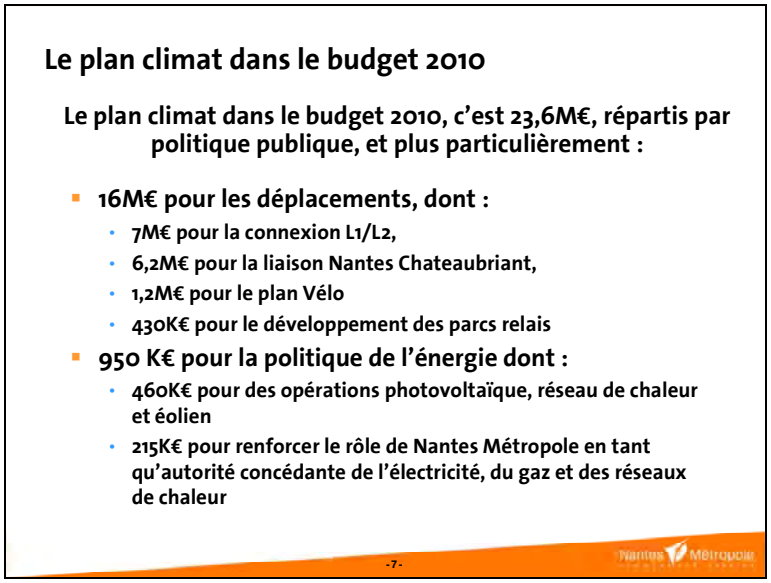

« Jean-Marc Ayrault parlait tout à l'heure du Plan Climat. Même si je ne vais pas vous présenter, dans ce budget 2010, ce qui s'intègre dans le cadre du Plan Climat, nous devons toujours avoir à l'esprit, de par la transversalité, que ce Plan Climat s'applique à l'ensemble des politiques. L'exercice est toujours délicat. Sachant que la Communauté urbaine s'est fixée un objectif très fort sur les émissions de gaz à effet de serre, avec une diminution de 50 % d'ici l'année 2020, aujourd'hui, sur les 283 M€ d'investissements, nous pouvons dire que plus de 40 M€ peuvent être intégrés dans le cadre de cette volonté politique, notamment au niveau des déplacements pour plus de 20 M€, avec le renouvellement du matériel, 25 bus au gaz naturel, les rames de tramway, la connexion ligne 1/ligne 2, etc. De plus, un certain nombre de mesures ont été prises en matière de politique de l'énergie, avec notamment les opérations photovoltaïques et les réseaux de chaleur. »

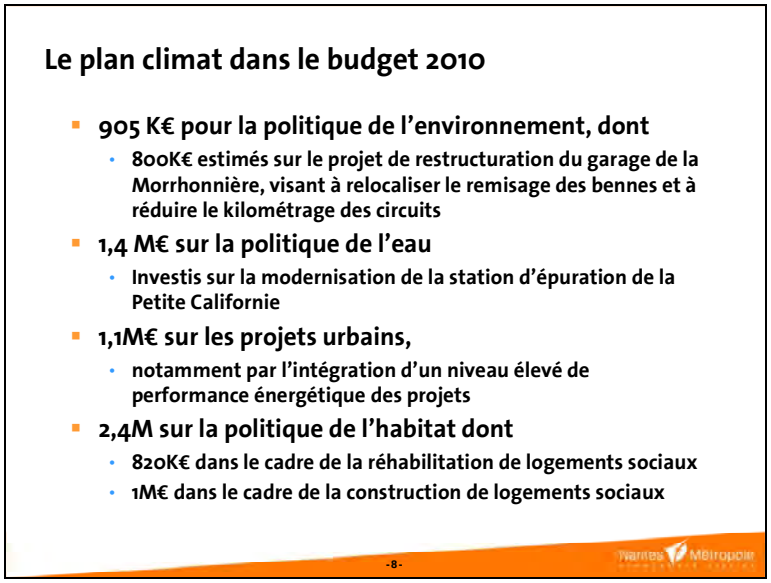

« Dans le domaine de l'environnement, Michèle Gressus évoquait tout à l'heure les 800 000 € qui vont être investis prochainement sur le projet de restructuration du garage de la Morrhonière. Concernant les 16,6 % d'investissements au niveau de la politique de l'eau, on peut évoquer la station de la Petite Californie.
Enfin, dans le domaine de l'habitat, nous ne sommes pas sans ignorer que dans le cadre de la construction de logements sociaux, l'intégration de performance énergétique dans tous les projets contribue largement à ce Plan Climat. »

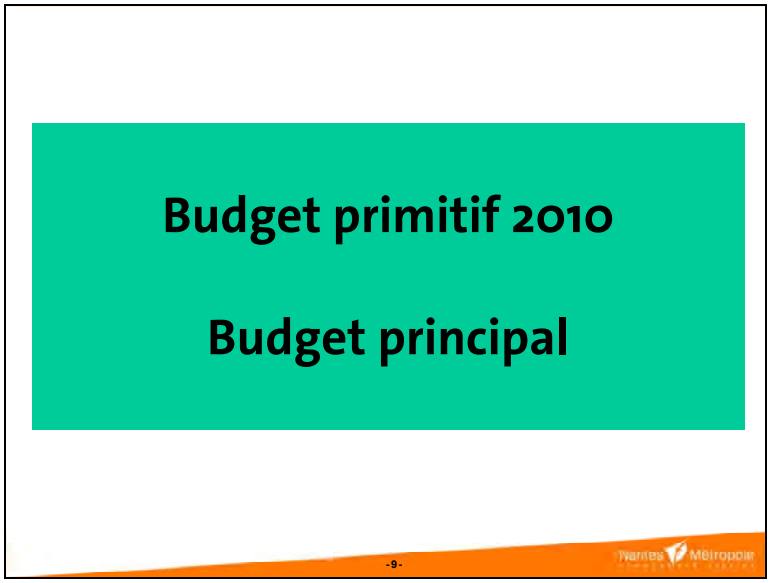

La constitution de l'épargne 2010

	BP 2009	BP 2010	Variation BP 2010/ BP 2009
Recettes de fonctionnement	494,2	508,6	2,92%
Dépenses de fonctionnement	390,0	403,4	3,44%
Epargne de gestion	**104,2**	**105,2**	**0,96%**
Frais financiers	33,3	35,0	5,01%
Epargne brute	**70,9**	**70,3**	**-0,95%**
Remboursement en capital de la dette	69,2	62,7	-9,37%
Epargne nette	**1,7**	**7,6**	

-10-

« J'en viens à la constitution de l'épargne. Nous constatons des recettes de fonctionnement de 508 M€, des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 403 M€. La différence nous permet de dégager une épargne de gestion de 105 M€. Une fois les frais financiers payés, nous dégageons une épargne brute de 70 M€ et une fois acquitté le remboursement du capital de la dette d'un peu plus de 62 M€, nous avons une épargne nette, cette année, de 7,6 M€, donc supérieure à celle de 2009. Ceci s'explique par un peu moins d'emprunts, mais aussi par le versement l'année dernière du FCTVA correspondant aux investissements des années 2007 et 2008 dans le cadre du plan de relance de l'Etat. »

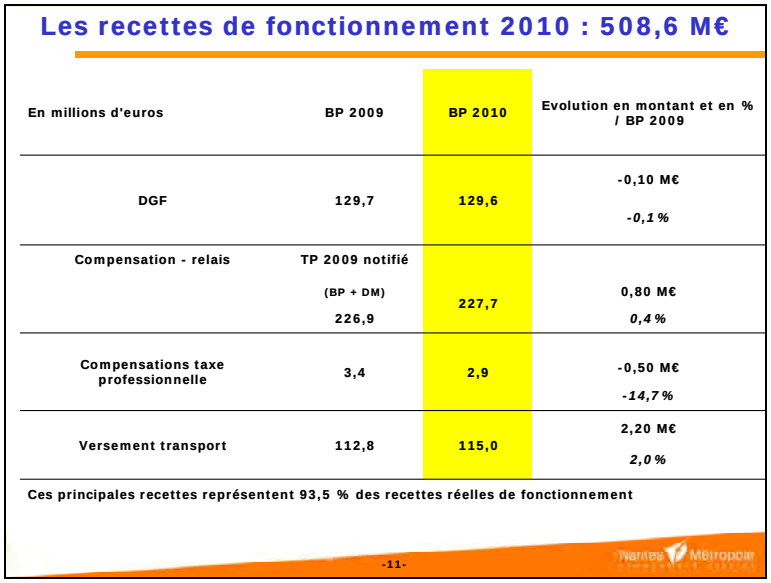

Les recettes de fonctionnement 2010 : 508,6 M€

En millions d'euros	BP 2009	BP 2010	Evolution en montant et en % / BP 2009
DGF	129,7	129,6	-0,10 M€ *-0,1 %*
Compensation - relais	TP 2009 notifié (BP + DM) 226,9	227,7	0,80 M€ *0,4 %*
Compensations taxe professionnelle	3,4	2,9	-0,50 M€ *-14,7 %*
Versement transport	112,8	115,0	2,20 M€ *2,0 %*

Ces principales recettes représentent 93,5 % des recettes réelles de fonctionnement

« Tout à l'heure, je vous ai dit qu'en présentant ce budget, je souhaitais insister sur cette réforme de la fiscalité locale pour en connaître un peu mieux les grandes orientations et surtout les conséquences.
La première recette que l'on voit sur le tableau est la DGF. Nous constatons que la DGF qui s'élève en 2010 à 129,6 M€, diminue encore cette année. Quand nous parlons de DGF et d'inflation, nous le verrons tout à l'heure, nous nous rendons compte que tous les ans, nous subissons une perte sèche. Ce n'est pas même pas une stagnation, tous les ans, la DGF diminue.
Une autre recette importante qui représentait près de 50% de nos recettes était la taxe professionnelle. On parle aujourd'hui d'une année transitoire et d'une compensation relais pour 2010, avant l'application effective, à compter de 2011, d'une Cotisation économique territoriale qui sera, comme vous le savez, composée de deux parts.
Il y aura une Cotisation Foncière des Entreprises que l'on appellera la CFE, qui sera basée sur les valeurs foncières et dont le taux devra être fixé localement. Nous savons aussi que l'évolution du taux sera très encadrée, puisqu'il sera lié à la fiscalité des communes. Je ne sais pas si dans les prochaines années, beaucoup de maires ou d'élus augmenteront la pression fiscale dans leur commune, compte tenu de ce qui nous attend. Il y aura donc une part qui s'appellera la CFE, basée sur les valeurs locatives foncières.
Puis, il y aura une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la CVAE, avec un pourcentage pour les EPCI qui se situe à un peu plus de 26 %, dont le taux sera voté nationalement et elle s'appliquera à toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €. L'objectif de la réforme de la fiscalité locale était une simplification. Nous verrons tout à l'heure un tableau assez édifiant sur sa complexité. Nous pouvons dire d'emblée que la réforme de la fiscalité locale est très complexe, très compliquée, très technique, mais dès la première lecture, nous comprenons tout de suite que nous n'aurons plus de marges de manœuvre et que les recettes seront nettement inférieures à celles que nous avons pu connaître. C'est très synthétique. Le texte comprend des centaines de pages, mais en l'occurrence, je viens de vous en faire le résumé.
Ce n'est pas tout, car on nous parle d'une compensation. L'Etat s'est engagé à nous attribuer, à l'euro près, le montant de la taxe professionnelle perçu l'année précédente. Au regard du tableau sur les recettes de fonctionnement, nous voyons que nous avions perçu 226,9 M€ en 2009 et que nous percevrons 227,7 M€ en 2010. Nous pourrions dire que c'est bien, que l'Etat respecte son engagement. Je vois le sourire de Monsieur Dejoie, ce qui me fait plaisir, mais, Monsieur Dejoie, il y a déjà ici une perte sèche de 15 M€, puisque la dynamique de la taxe professionnelle constatée depuis le début de la mise en place de la Communauté urbaine n'apparaît plus et nous ne l'aurons plus. La progression de la taxe professionnelle était de l'ordre de 5 à 6 % tous les ans. Quand on arrondit à 230 M€, 6 % représentent 15 M€ que nous ne toucherons pas. C'est la première diminution.
L'Etat nous dit aussi qu'à partir de 2011, il y aura des fonds de compensation ou des fonds de garantie. Vous avez tous vu, mes chers collègues, dans la presse, que ce soit dans *Ouest-France* ou dans *Presse-Océan*, dernièrement, des tableaux très significatifs qui ont été réalisés, suite à l'estimation de Bercy, sur la Cotisation économique territoriale à partir de 2011. Ce sont des simulations. Au sein des services de la Communauté urbaine, nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec Bercy, à quelques millions près. Prenons un premier tableau qui est apparu à l'échelle du département. D'emblée, de façon caricaturale, la carte du département de Loire-Atlantique faisait apparaître :
- une diminution de 30 M€ sur le territoire de la Communauté urbaine,
- une diminution de 20 M€ sur le territoire de la CARENE,
- 10 M€ supplémentaires sur la Baule et la presqu'île,

↳ 5 M€ supplémentaires sur la région de Pornic,
↳ soit 1 M€ en plus, soit 1 M€ en moins sur l'ensemble des autres EPCI, des Communautés de communes du département.
Sans avoir fait les grandes écoles, on s'aperçoit tout de suite que les plus sont loin de compenser les moins.
Sur la seconde carte parue dans les journaux et que nous avons reçue de Bercy, à l'échelle du Grand Ouest, quand nous faisons les comptes, nous nous apercevons également que les plus sont loin de compenser les moins. Cela veut dire que mathématiquement, l'Etat va avoir de grandes difficultés à combler les pertes avec le fonds de garantie ou le fonds de compensation dont on nous parle.
Au regard de ces cartes, nous voyons avec regret que ce sont les agglomérations importantes, les zones urbanisées avec un fort potentiel d'industrie et donc des salariés, qui sont pénalisées. Nous constatons que ce sont les zones résidentielles et touristiques qui développent le plus de recettes dans le cadre de cette nouvelle Cotisation économique territoriale.
La majorité présidentielle nous dit souvent que nous, les élus de gauche, faisons de l'intoxication. Aujourd'hui, en réponse à cela, je crois que c'est plutôt l'Etat qui cherche à nous asphyxier et à nous asphyxier, nous, élus de toute sensibilité. Que l'ont soit de droite ou de gauche, pour gérer nos Communautés urbaines, nos EPCI, nos Communes ou nos Départements, bon courage !
Pour donner une petite note d'ambiance, je précise que bien évidemment, toutes les associations, (l'AMF, l'Association des Départements de France, l'Association des Régions de France, l'ACUF, l'Association des petites villes, des moyennes villes, des grandes villes) se sont opposées à ce projet. Je voudrais simplement faire allusion à la réunion du 28 janvier dernier où le Président de la République a convoqué un certain nombre de partenaires, d'organismes sociaux et l'ensemble des collectivités territoriales pour la conférence nationale sur les déficits publics. J'ai ici une lettre de l'AMF que l'on connaît bien, l'Association des Maires de France, très représentée et à laquelle adhère l'ensemble des maires de France. On connaît la sensibilité qui s'y dégage.
Je vous lis juste quelques lignes : « *Monsieur le Président de la République, vous avez convoqué, le jeudi 28 janvier, une conférence nationale sur les déficits publics, réunissant l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités territoriales. Pour ce qui nous concerne, nous avons décidé de ne pas participer à cette réunion. Nous refusons d'être associés à ce qui n'est qu'une conférence de presse destinée à vous défausser de la responsabilité qui est la vôtre dans l'explosion du déficit public de la France. Depuis 2007, vous n'avez de cesse d'accuser les autres, notamment les collectivités territoriales, de l'aggravation de la situation budgétaire de notre pays. La convocation à cette conférence sur les déficits s'inscrit dans cette stratégie. Nous sommes d'autant moins disposés à nous prêter à cette opération, que votre gouvernement a eu pour stratégie constante de transférer les charges financières vers les collectivités locales, pour leur faire payer le prix de votre mauvaise gestion.* »
Si l'ensemble des associations d'élus, quelle que soit leur couleur politique, refuse ce type de débat ou de conférence, c'est qu'il y a une volonté très forte des uns et des autres de mener à terme ce combat. Même si chacun se dit que la loi sur cette réforme de la fiscalité locale est promulguée, l'Etat a quand même pris des mesures, à savoir qu'entre le 1er juin et le 31 juillet prochain, l'Etat se donne le droit, dans le cadre d'une clause de revoyure, de réexaminer la situation et d'estimer si véritablement, entre les plus et les moins, il y a une possibilité d'accorder à la fois ce souci d'équité et cette volonté de maintenir les collectivités locales dans leur état. Aujourd'hui, même les chefs d'entreprise que nous rencontrons au quotidien sont très inquiets car ils ont bien compris que si les collectivités disposaient de moins de recettes, le potentiel de marchés allait être réduit. Ce n'est pas de cette manière que l'on va créer de l'emploi.
Comme vous le voyez, la situation n'est pas facile. Aujourd'hui, il est difficile d'établir une prospective financière. Ce climat d'incertitude asphyxie et pollue complètement les collectivités. Je vous encourage toutes et tous, dans les six mois qui viennent, ici comme ailleurs, à continuer le combat pour lutter contre ces réformes.
Sur les compensations, nous perdons 14 %. Le versement transport qui est assis sur les salaires des entreprises et des administrations de plus de neuf salariés connaît une légère progression. Depuis le 1er juillet 2005, le taux est à 1,8%. Nous sommes au taquet et nous enregistrons une progression de 2 %. »

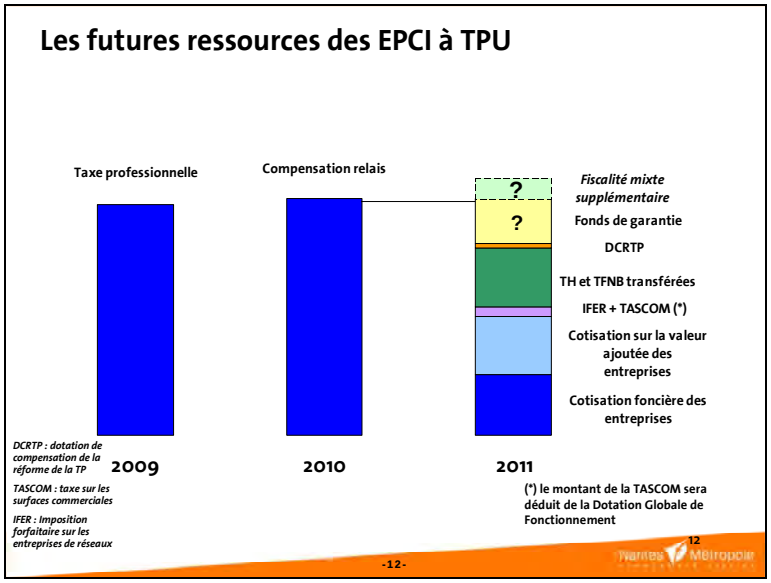

« Le tableau suivant est assez édifiant. Je rappelle avec un brin d'humour que l'on nous a dit qu'on allait simplifier cette taxe professionnelle. Regardez ! En 2010, avec la compensation relais, on perd déjà 15 M€. A partir de 2011, que va-t-il se passer ?
Nous aurons donc la Cotisation Foncière des Entreprises, la CFE, dont le taux, comme je l'ai dit, sera voté par les élus communautaires, mais sera très encadré. Il n'y aura donc pas d'évolution, ni de marge de manœuvre, ni de levier, en la matière, puisque le taux sera lié à la fiscalité des communes.
En ce qui concerne la CVAE, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, je vous rappelle que nous n'en percevons que 26,5 %. Le Département et la Région auront un autre pourcentage. Le taux sera voté nationalement.
Puis, nous aurons l'IFER, l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, ainsi que la TASCOM, taxe sur les surfaces commerciales.
La TH sera transférée du Département à l'EPCI, donc à la Communauté urbaine et la TFNB, Taxe sur le Foncier Non Bâti de la Région à Nantes Métropole.
Puis, nous aurons une Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, la DCRTP. Nous arrêtons là. Après, il y a des points d'interrogation.
Je ne vais pas revenir sur le Fonds de garantie. Je vous ai dit tout à l'heure qu'à la lecture des premières simulations sur l'ensemble du territoire français, les plus sont loin de compenser les moins.
Par ailleurs, l'Etat instaure de droit une fiscalité mixte. Si nous souhaitons conserver la dynamique que nous avions, notamment au niveau des investissements, pour répondre aux besoins criants et à l'attente de nos concitoyens, cela va se jouer à ce niveau là. L'Etat allège la taxe professionnelle pour les entreprises, mais pour compenser, il crée un nouvel impôt ménage. En 2011, nos concitoyens nous en attribueront à nous tous la responsabilité. C'est pourquoi nous nous devons aujourd'hui de faire beaucoup de pédagogie et d'information. Quand nos concitoyens recevront leur feuille d'impôt en 2011, il y aura une colonne dédiée à la Communauté urbaine. Dans la tête de nos concitoyens, ce seront les élus communautaires qui auront pris cette décision et ils vont nous en attribuer la responsabilité. Je sais, Monsieur Dejoie que cela vous énerve et que vous n'aimez pas que l'on en parle, mais je crois qu'il faut le répéter sans cesse encore dans les six mois qui viennent. »

M. Dejoie : « Jusqu'au 14 mars. »

M. Fougerat : « Je ne parle pas du 14 mars, nous n'allons pas mélanger les régionales avec la fiscalité locale, Monsieur Dejoie. Nous continuons sur le désengagement de l'Etat. »

M. le Président : « Excusez-moi, je ne souhaite pas qu'il y ait une polémique sur ce point, mais je vois que vous voulez la lancer. Sur la fiscalité ménage, c'est un fait. Vous pouvez raconter ce que vous voulez, les impôts ménage du Département, en tout cas pour une part, sont transférés à la Communauté urbaine. Je répète simplement ce que vient de dire Jean-Pierre Fougerat. Chaque année, sur la feuille d'impôt, il y aura une part impôt ménage communautaire. Vous pouvez dire ce que vous voulez, c'est un fait. Tous les ans, il y aura le vote du taux de cet impôt ménage. Je n'y peux rien, c'est ainsi. Nous avons dit depuis le début que cette réforme qui vise à supprimer la taxe professionnelle se traduirait par des transferts. Vous en avez la démonstration. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez. Ce n'est pas un mensonge, ce sont des éléments précis. Il est inutile de vouloir essayer de faire croire le contraire. Je comprends l'embarras et je ne voudrais pas être à votre place. Des maires de droite, dans des associations d'élus, disent la même chose que nous

parce qu'ils sont sincères, et vous essayez de vous en sortir comme vous le pouvez, surtout parce que cela ne va pas être facile à faire avaler aux électeurs. C'est comme cela. Quand une réalité est là, on peut toujours essayer de la transformer par le verbe, mais elle est bien là. »

M. Fougerat : « Nous continuons sur le désengagement de l'Etat. »

M. Dejoie : « Monsieur le Président ? »

M. le Président : « Vous aurez la parole après. Jean-Pierre Fougerat termine son exposé et vous interviendrez juste après. »

M. Dejoie : « Je viens d'être interpellé, je peux répondre très calmement et en ce qui me concerne, je serai très calme. »

M. le Président : « Allez-y, si vous voulez, très brièvement et vous reprendrez la parole après. »

M. Dejoie : « Monsieur le Président, je n'interviens pas sur le propos de Jean-Pierre Fougerat, mais sur le propos que vous venez de tenir en disant que certains – vous me regardiez, j'ai donc pris cela pour moi – voulaient lancer la polémique. Ce n'est absolument pas mon propos. Simplement, nous nous sommes permis de faire remarquer à l'orateur qu'il en faisait un peu trop dans la dénonciation unilatérale. Pour ma part, j'ai une intervention qui est prête et nous parlerons donc tout à l'heure du fond des choses, mais ne commencez pas à dire que nous voulons la polémique, que nous voulons tromper les électeurs, etc. Ce n'est pas moi qui prononce ces mots assez désagréables. »

M. le Président : « C'est une réponse à ce que j'ai entendu ce matin à la radio. Nous étions traités de menteurs par le Premier Ministre qui appartient au même parti que vous. Je peux vous dire que nous n'allons pas céder à la pression. »

M. Dejoie : « Moi non plus, je ne céderai pas à l'intimidation. »

M. le Président : « Nous sommes convaincus de dire la vérité. Jean-Pierre Fougerat parlait de pédagogie. Cette vérité, nous la devons à nos concitoyens parce que je n'ai pas envie qu'en 2011, lorsqu'il y aura la fiscalité ménage de la Communauté urbaine, ils nous demandent pourquoi nous avons fait cela. Je dis qu'il vaut mieux prévenir. Nous avons l'occasion de le faire aujourd'hui et il est de notre devoir de le faire. En tout cas, nous l'assumons pleinement. »

M. Dejoie : « Nous y reviendrons sur le fond. »

M. Fougerat : « Rassurez-vous, Monsieur Dejoie, je n'en fais pas trop. Si vous saviez comme je me contiens pour vous être agréable ! »

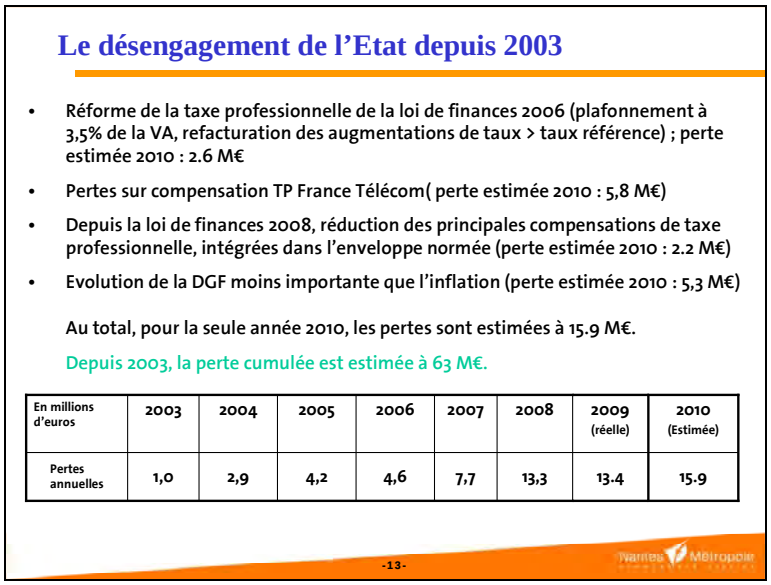

En millions d'euros	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (réelle)	2010 (Estimée)
Pertes annuelles	1,0	2,9	4,2	4,6	7,7	13,3	13.4	15.9

M. Fougerat : « Je reviens sur le désengagement de l'Etat. Sur la diapositive, vous avez le détail du montant des pertes lié au désengagement de l'Etat sur 2010 : 15,9 M€. On peut dire tout ce que l'on veut, ce sont des chiffres. On peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres, mais c'est la réalité. »

M. Dejoie : « C'est un aveu. »

M. Fougerat : « Monsieur Dejoie, c'est la réalité. Epluchez le budget dans son intégralité, vous verrez que nous arriverons à la même conclusion. Depuis 2003, la perte cumulée représente 63 M€. »

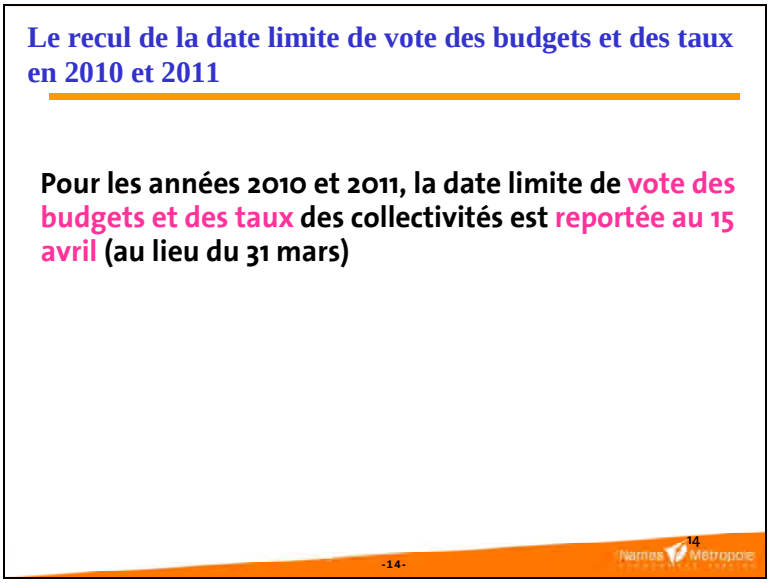

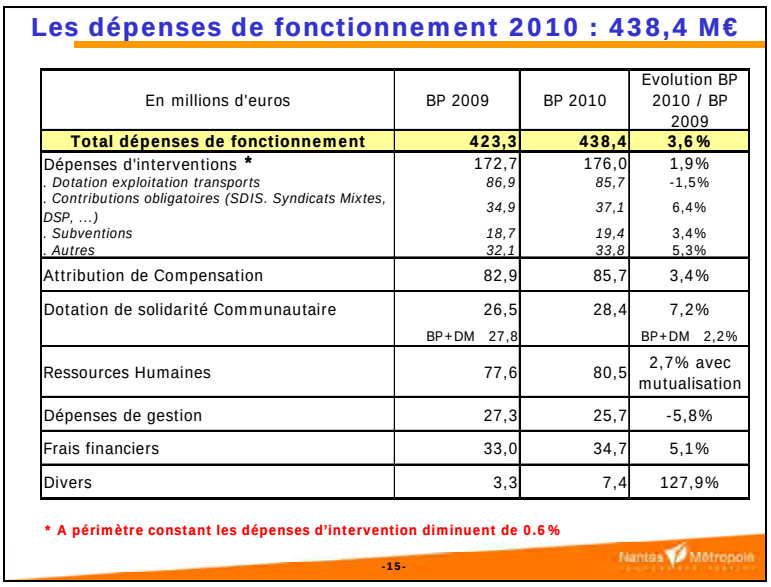

En millions d'euros	BP 2009	BP 2010	Evolution BP 2010 / BP 2009
Total dépenses de fonctionnement	**423,3**	**438,4**	**3,6%**
Dépenses d'interventions *	172,7	176,0	1,9%
. Dotation exploitation transports	*86,9*	*85,7*	-1,5%
. Contributions obligatoires (SDIS. Syndicats Mixtes, DSP, ...)	*34,9*	*37,1*	6,4%
. Subventions	*18,7*	*19,4*	3,4%
. Autres	*32,1*	*33,8*	5,3%
Attribution de Compensation	82,9	85,7	3,4%
Dotation de solidarité Communautaire	26,5 BP+DM 27,8	28,4	7,2% BP+DM 2,2%
Ressources Humaines	77,6	80,5	2,7% avec mutualisation
Dépenses de gestion	27,3	25,7	-5,8%
Frais financiers	33,0	34,7	5,1%
Divers	3,3	7,4	127,9%

* A périmètre constant les dépenses d'intervention diminuent de 0.6 %

« Nous avons parlé des recettes. Avant d'évoquer les dépenses de fonctionnement, d'emblée, je voudrais dire qu'au débat d'orientations budgétaires présenté en 2009, nous nous étions fixés un certain nombre d'objectifs liés à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous avons beaucoup parlé d'optimisation, de rationalisation, de mutualisation. Aujourd'hui, nous constatons qu'en 2010, nous présentons un budget avec une diminution des frais de gestion de l'ordre de 6 %.
La principale dépense d'intervention est la dotation exploitation transports, soit la participation de Nantes Métropole à la SEMITAN pour un montant de 85,7 M€. Vous vous rappelez que cette participation augmentait tous les ans de l'ordre de 7 à 8 %. Nous avons pris des mesures avec la SEMITAN, dans le cadre d'un nouveau contrat de DSP basé sur un principe de co-engagement, que nous avons voté lors du dernier Conseil communautaire. Ce contrat va permettre une progression beaucoup moins importante de cette participation, toujours avec des services de qualité.
L'attribution de compensation représente 85,7 M€ et la Dotation de Solidarité Communautaire, 28,4 M€. Je ne veux pas en "remettre une couche", mais cette DSC est étroitement liée à l'évolution de la taxe professionnelle. Vous voyez bien ce que cela veut dire. En fonction des critères que nous avions déterminés, cette notion de solidarité s'exerçait auprès de bon nombre de communes et notamment de petites communes parce qu'elles n'avaient pas, dans le cadre du transfert, beaucoup de TP, etc. Il va falloir rediscuter, au cours de cette année 2010, de la répartition de l'enveloppe de la DSC.
Le ressources humaines représentent une dépense de 80,5 M€, avec une augmentation de l'ordre de 2,7 %. J'y reviendrai tout à l'heure. »

Les contributions obligatoires

En Milions d'euros	BP 2010
Incendie et secours (SDIS)	**23,7 M€**
Syndicats mixtes (dont Audencia (1,2 M€), Syndicat Mixte des Gens du Voyage (1,7 M€), SCOT (0,6 M€), Atlanpole (0,5 M€) …)	**4,2 M€**
DSP (Cité des Congrès, Office du Tourisme, Nantes Culture Patrimoine)	**5,9 M€**

-16-

« Parmi les contributions obligatoires, celle du SDIS s'élève à 23,7 M€. Le budget du SDIS est aujourd'hui de 116 M€. Le Conseil général y participe à hauteur de 51 M€ et la Communauté urbaine de 23,7 M€. »

Les autres dépenses d'interventions : 33,8 M€

En millions d'euros	BP 2009	BP 2010	Evolution BP 2010 / BP 2009
Autres dépenses d'interventions	**32,1**	**33,8**	**5,1%**
Dont :			
Contributions aux budgets annexes	0,6	0,6	-5,3%
. Budget des L.I.C.	0,5	0,5	0,0%
. Budget des réseaux de chaleur	0,1	0,1	0,0%
Participation aux budgets annexes	2,9	5,2	75,1%
. Budget de l'Assainissement (eaux pluviales)	2,2	2,4	5,5%
. Budget des déchets (DIB et balayures)	0,7	2,8	
Interventions diverses (espace, public, développement économique, environnement …)	28,6	28,0	-1,9%
dont			
. Aménagements urbains (fournitures de voirie, entretien voies et réseaux)	10,2	10,1	-1,4%
. Eclairage public (contrats de prestations de services, charges locatives, entretien et réparation voies et réseaux)	7,5	7,4	-1,4%
. Propreté urbaine	2,9	3,6	23,9%

-17-

« Parmi les autres dépenses d'intervention, vous avez les contributions aux budgets annexes et les participations. S'agissant de l'évolution, vous pouvez constater une baisse sensible. Ne tenez pas compte des 75 % affectés au budget Déchets pour les balayures. C'est une nouvelle règlementation. Nous avons provisionné une somme d'argent, il s'agit d'une estimation, mais pour un petit montant, nous avons un pourcentage très élevé. »

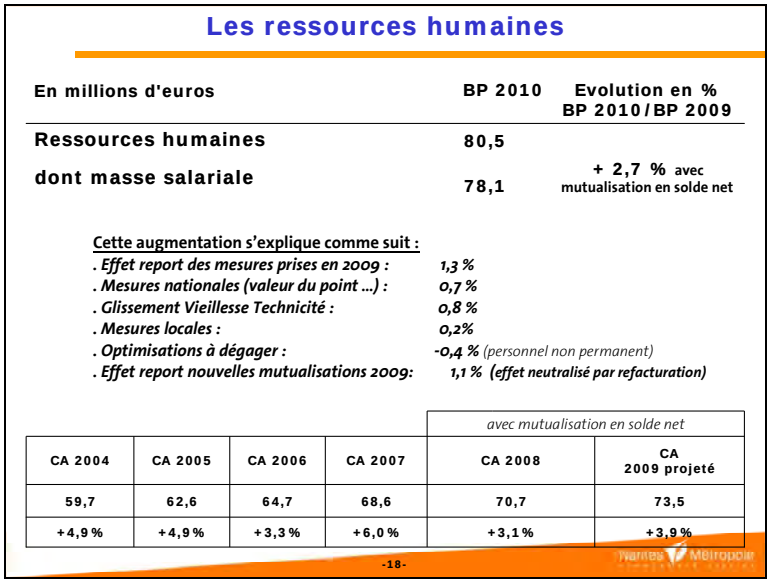

Les ressources humaines

En millions d'euros	BP 2010	Evolution en % BP 2010/BP 2009
Ressources humaines	80,5	
dont masse salariale	78,1	+ 2,7 % avec mutualisation en solde net

Cette augmentation s'explique comme suit :

- . Effet report des mesures prises en 2009 : 1,3 %
- . Mesures nationales (valeur du point ...) : 0,7 %
- . Glissement Vieillesse Technicité : 0,8 %
- . Mesures locales : 0,2%
- . Optimisations à dégager : -0,4 % (personnel non permanent)
- . Effet report nouvelles mutualisations 2009: 1,1 % (effet neutralisé par refacturation)

				avec mutualisation en solde net	
CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009 projeté
59,7	62,6	64,7	68,6	70,7	73,5
+4,9 %	+4,9 %	+3,3 %	+6,0 %	+3,1 %	+3,9 %

-18-

« Concernant les ressources humaines, le budget est important. La masse salariale représente un peu plus de 78 M€. Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2009, nous avions pris un certain nombre d'engagements. Vous voyez qu'ils sont aujourd'hui respectés puisque l'augmentation est de l'ordre de 2,7 %. Quand on regarde les comptes administratifs depuis 2004, on constate que l'évolution était comprise entre 3 et 6 % par an. Avec la mutualisation, l'augmentation est aujourd'hui de 2,7 %, ce qui va dans le bon sens. »

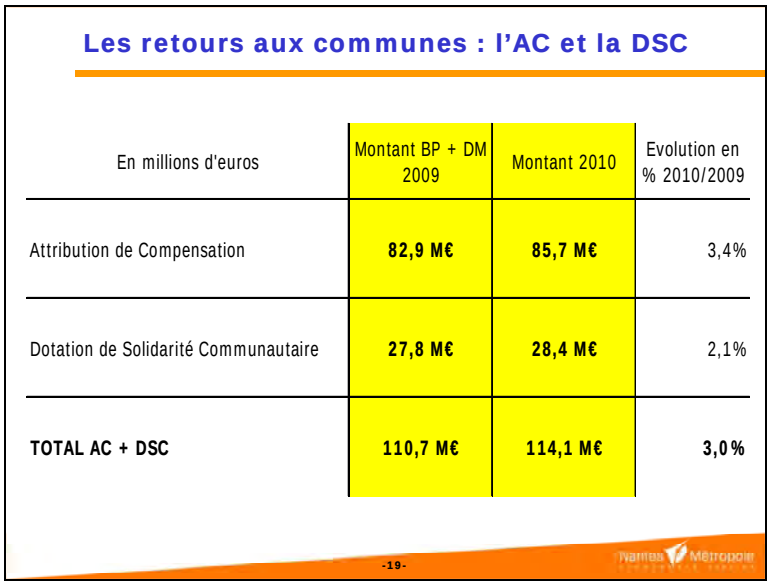

Les retours aux communes : l'AC et la DSC

En millions d'euros	Montant BP + DM 2009	Montant 2010	Evolution en % 2010/2009
Attribution de Compensation	82,9 M€	85,7 M€	3,4%
Dotation de Solidarité Communautaire	27,8 M€	28,4 M€	2,1%
TOTAL AC + DSC	110,7 M€	114,1 M€	3,0 %

-19-

« Je ne reviens pas sur l'attribution de compensation aux communes. Elle est figée et il n'y a pas de discussion possible dans la mesure où elle est une contrepartie de l'apport de la taxe professionnelle, après la déduction des transferts de charges.
Concernant la DSC, vous avez tous compris que la discussion allait être serrée en 2010, mais la solidarité intercommunale représente quand même 114 M€. »

Dépenses de fonctionnement par politiques publiques

	Politiques publiques	BP 2009	BP 2010
PP01	Déplacements	92 096 950	91 292 902
PP02	Enseignement supérieur, recherche et innovation	5 302 933	7 899 489
PP03	Développement éco. métropolitain et international	12 655 360	12 529 952
PP04	emploi et innovation sociale	5 623 027	5 797 454
PP05	Energie	782 900	908 300
PP06	Environnement	24 591 503	24 724 161
PP07	Eau	2 601 262	2 786 974
PP08	Développement urbain des territoires	33 192 370	35 371 925
PP09	Habitat et solidarités	2 894 000	2 267 579
PP10	Espaces publics	18 881 170	17 786 914
PP11	Moyens généraux et gestion financière	224 666 456	237 000 891
	TOTAL	423 287 931	438 366 541

-20-

« Concernant les dépenses de fonctionnement par politique publique, vous avez un comparatif entre le BP 2009 et le BP 2010. Parmi les enveloppes importantes, 91 M€ sont dédiés à la politique Déplacements. C'est en partie l'enveloppe consacrée à la SEMITAN. Dans le domaine de l'Environnement, sur les 24 M€, 23 M€ sont consacrés au SDIS. En matière de Développement urbain des territoires, le montant de la DSC est compris dans l'enveloppe de 35 M€. Nous reviendrons tout à l'heure sur les 17 M€ consacrés à l'espace public. »

Les dépenses d'investissement du budget principal

Politiques publiques	ENGAGES	NOUVEAUX	RECURRENTS	TOTAL
Déplacements	13 637	22 376	17 375	53 388
Enseignement supérieur, recherche et innovation	9 413	1 745	400	11 557
Développement éco. métropolitain et international	12 920	1 842	1 127	15 889
Energie	547	514	61	1 122
Environnement	7	342	562	911
Eau	2 147	1 365	47	3 559
Développement urbain des territoires	3 114	28 705	1 125	32 943
Habitat et solidarités	22 014	9 036	61	31 111
Espaces publics	29 609	12 040	17 767	59 416
Moyens généraux et gestion financière	200	110	14 242	14 552
TOTAL INVESTISSEMENT	93 607	78 075	52 767	224 459

-21-

« Les dépenses récurrentes correspondent notamment au remplacement des bus, dans le domaine des déplacements, aux opérations d'Entretien, Rénovation et Sécurité (ERS) dans le domaine de l'espace public, etc. »

Zoom sur les principales opérations 2010 - investissement

LIBELLE OPERATION	POLITIQUE PUBLIQUE CORRESPONDANTE	TOTAL CP 10
Franchissements de Loire	PP10 / Espaces publics / MI Espaces publics / PG Franchissements	23.7M€
ERS Pôles	PP10 / Espaces publics / MI Espaces publics / PG Espaces publics - Voirie	13.4M€
Renforcement de l'exploitation tramway	PP01 / Déplacements / MI Transports collectifs / PG Acquisition matériel roulant	10.8M€
Renouvellement du matériel roulant bus	PP01 / Déplacements / MI Transports collectifs / PG Acquisition matériel roulant	10.7M€
SAMOA Ile de Nantes	PP08 / Développement urbain des territoires / MI Développement de la métropole / PG Ile de Nantes	10M€
Construction logement socialhors ANRU	PP09 / Habitat et Solidarités / MI Développement du parc social	9.9M€
1ère phase connexion Ligne 1- Ligne 2	PP01 / Déplacements / MI Transports collectifs / PG Projets de développement des transports en commun	7M€
Aide à la pierre – Délégation de l'Etat	PP09 / Habitat et Solidarités / MI Développement du parc social	6,7 M€
GPV – Espace Public	PP08 / Développement urbain des territoires / MI Renouvellement urbain-politique de la Ville / PG Grand Projet de Ville	6,5 M€

-22-

« Je vous disais tout à l'heure que le budget présente encore cette année un haut niveau d'investissements. Nous verrons plus loin que sur les 84 M€ consacrés à la voirie et à l'espace public, près de 24 M€ sont dédiés aux franchissements de Loire. Une partie a été payée l'année dernière et 23,7 M€ y sont consacrés cette année. En 2011, nous aurons encore une enveloppe pour la fin des travaux relatifs aux ponts. »

Zoom sur les principales opérations 2010 - investissement

LIBELLE OPERATION	POLITIQUE PUBLIQUE CORRESPONDANTE	TOTAL CP 10
Liaison ferroviaire Nantes-Châteaubriant	PP01 / Déplacements / MI Transports collectifs / PG Projets de développement des transports en commun	6.2 M€
Memorial	PP08 / Développement urbain des territoires / MI Développement de la métropole / PG Equipements métropolitains	4,5M€
Mondes marins	PP03 / Développement économiqe / MI Tourisme et grands équipements	4M€
Pôle de compétitivité – Technocampus EMC2	PP02 / Enseignement supérieur, recherche et innovation / MI Innovation / PG Pôle de compétitivité - filières	3.8M€
Réhabilitation du logement social hors ANRU	PP09 / Habitat et Solidarités / MI Développement du parc social	3.1M€
Projets nouveaux – Espace public / Paysage urbain	PP10 / Espaces publics / MI Espaces publics / PG Espaces publics - Voirie	3M€
Programmation 2010 Réserve foncière d'agglomération	PP08 / Développement urbain des territoires / MI Action foncière	3M€
Mise en sécurité du réseau tramway	PP01 / Déplacements / MI Transports collectifs / PG Maintenance et aménagements du réseau	3M€

-23-

CP 2010 ESPACES PUBLICS VOIRIE

PROJETS	Projets engagés	Projets nouveaux	Total
Franchissements	**23 704**		**23 704**
Accessibilité agglomération	**209**	**130**	**339**
Quais et rives	**340**	**103**	**443**
Paysages urbains	**2 047**	**3 017**	**5 064**
Habitat dont Ile de Nantes (ZAC, zones U, PVR, PAE, PC)	**2 498**	**15 451**	**17 948**
Circulation-Mobilité-Fluidité-Sécurité	**650**	**2 869**	**3 519**
Vélos et Piétons	**92**	**1 050**	**1 142**
Développement économique	**260**	**785**	**1 045**
Transports en Commun - axes struturants		**1 130**	**1 130**
Renouvellement urbain (GPV, QPV)	**984**	**10 485**	**11 469**
Total projets	**30 784**	**35 020**	**65 804**

DEPENSES RECURRENTES

Ouvrage d'art	**1 395**
Berges et quais	**480**
Entretien Rénovation Sécurité (Poles+DEP)	**14 350**
Petits travaux de prox (dont ERDF et PVR)	**1 542**
Gestion urbaine de proximité	**591**
Total récurrent	**18 358**
TOTAL GENERAL	**84 162**

-24-

« La politique "espaces publics – voirie" génère souvent des discussions, ce qui est bien légitime. Sur un budget principal de 225 M€ d'investissements, 84 M€ sont consacrés à l'espace public et à la voirie, en sachant que l'on ne fait pas du bitume pour du bitume. Nous avons pris un certain nombre d'orientations et les attributions d'enveloppes, je ne parle pas des opérations d'ERS, portent sur les politiques des communes. Les trois orientations décidées par Nantes Métropole sont les déplacements, l'habitat et le secteur économique. Une commune qui investit beaucoup sur l'habitat se retrouvera avec davantage de crédits pour la voirie. Ce sont les orientations que nous avons prises. »

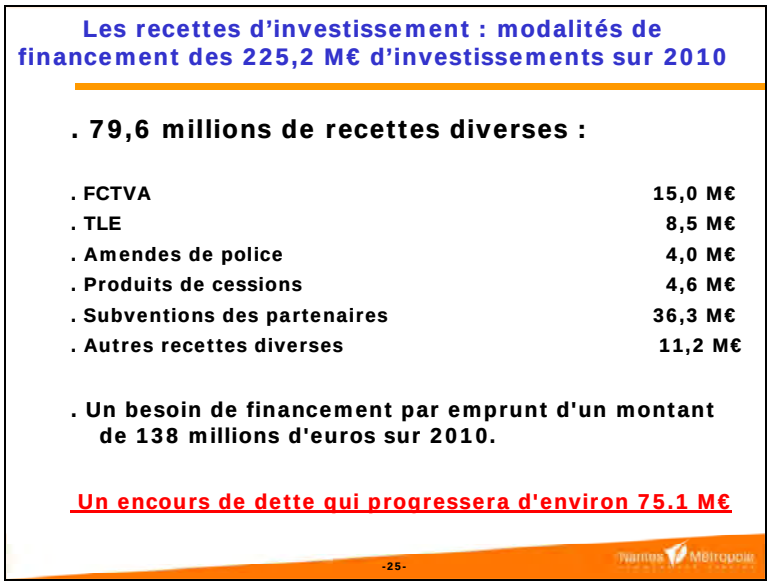

« Parmi nos recettes d'investissement, il y a les subventions de nos partenaires. Nos partenaires privilégiés sont notamment le Département et la Région. Il est évident que si le Département et la Région disposent de moins d'argent, ils en distribueront moins. Cela doit aussi nous interpeller puisque nous sommes des élus locaux et que dans nos communes, lorsque nous lançons une opération et que nous établissons un plan de financement, la commune y affecte une certaine somme d'argent et les partenaires apportent aussi une aide financière. Mes chers collègues, il faudra très certainement diminuer le montant de leurs participations dans les prochaines années.
Nous avons un besoin de financement par un emprunt d'un montant de 138 M€ qui fera progresser l'encours de la dette d'environ 75,1 M€. »

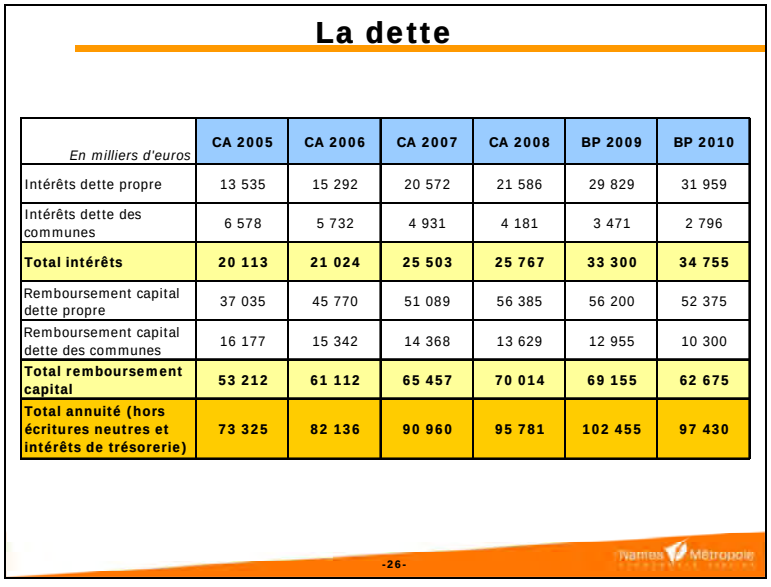

En milliers d'euros	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	BP 2009	BP 2010
Intérêts dette propre	13 535	15 292	20 572	21 586	29 829	31 959
Intérêts dette des communes	6 578	5 732	4 931	4 181	3 471	2 796
Total intérêts	**20 113**	**21 024**	**25 503**	**25 767**	**33 300**	**34 755**
Remboursement capital dette propre	37 035	45 770	51 089	56 385	56 200	52 375
Remboursement capital dette des communes	16 177	15 342	14 368	13 629	12 955	10 300
Total remboursement capital	**53 212**	**61 112**	**65 457**	**70 014**	**69 155**	**62 675**
Total annuité (hors écritures neutres et intérêts de trésorerie)	**73 325**	**82 136**	**90 960**	**95 781**	**102 455**	**97 430**

La capacité de désendettement

En milliers d'euros	CA 2005*	CA 2006*	CA 2007*	CA 2008*	BP 2009**	BP 2010**
Epargne brute	88 M€	102 M€	98 M€	87 M€	71 M€	70 M€
Epargne nette*	35 M€	41 M€	33 M€	17 M€	2 M€	8 M€
Investissements*	181 M€	190 M€	204 M€	205 M€	238 M€	225 M€
Encours global de dette	595 M€	615 M€	683 M€	720 M€		
Capacité de désendettement	6,8 ans	6,0 ans	7,0 ans	8,3 ans		

* Montants retraités de la condition financière TVA

** Montants prévisionnels

-27-

« Aujourd'hui, l'encours de la dette se situe à 850 M€, et nous nous étions fixés une capacité de désendettement qui ne doit pas excéder dix ans. Aujourd'hui, nous sommes pratiquement à dix ans, avec un fort niveau d'investissement. Avec ce que j'ai dit précédemment, la préparation du budget 2011 risque d'être difficile, si l'on veut respecter ces grandes orientations. »

Budget primitif 2010

Budgets annexes

-28-

Budget annexe Eau (opérations réelles) 83,9 M€

DEPENSES		RECETTES	
Section d'exploitation		**Section d'exploitation**	
. Fonctionnement général	53,7 M€	. Vente d'eau et abonnement	74,3 M€
. Personnel	12,6 M€	. Produits exceptionnels	0,3 M€
. Autres charges de gestion courante	0,1 M€		
. Charges exceptionnelle	1,2 M€		
. Intérêts de la dette	1,6 M€		
Total section d'exploitation	69,2 M€	Total section d'exploitation	74,6 M€
5,4 M€ d'autofinancement			
Section d'investissement		**Section d'investissement**	
. Capital dette	2,5 M€	. Emprunts	5,8 M€
. Acquisitions et travaux	12,2 M€	. Subventions d'équipement	3,5 M€
Total section d'investissement	14,7 M€	Total section d'investissement	9,3 M€

-29-

« Le budget annexe de l'Eau s'élève à 83 M€, avec notamment un investissement qui se situe à hauteur de 12,2 M€, dépenses principalement liées à la production, à la distribution d'eau et à l'achat de matériel. »

Budget annexe Assainissement (opérations réelles) 62,0 M€

DEPENSES		RECETTES	
Section d'exploitation		Section d'exploitation	
. Fonctionnement général	10,4 M€	. Ventes	36,8 M€
. Personnel	9,9 M€	. Produits divers	0,3 M€
. Autres charges	0,1 M€		
. Charges exceptionnelle	0,7 M€		
. Intérêts de la dette	2,3 M€		
Total section d'exploitation	23,3 M€	Total section d'exploitation	37,1 M€
13,9 M€ d'autofinancement			
Section d'investissement		Section d'investissement	
. Capital dette	7,8 M€	. Emprunts	19,2 M€
. Acquisitions et travaux	30,9 M€	. Subventions d'équipement	5,8 M€
Total section d'investissement	38,7 M€	Total section d'investissement	24,9 M€

-30-

« Le budget de l'assainissement s'élève à 62 M€, avec des investissements qui se situeront à hauteur de 30,9 M€, dont 14 M€ pour la Station d'épuration de la Petite Californie, sans oublier la construction et la réhabilitation de réseaux. »

Budget annexe Elimination et traitement des déchets (opérations réelles) 73,0 M€

DEPENSES		RECETTES	
Section d'exploitation		Section d'exploitation	
. Fonctionnement général	49,5 M€	. T.E.O.M.	66,8 M€
. Personnel	13,3 M€	. Produits des services	2,4 M€
. Autres charges	0,5 M€	. Subventions fonctionnement	3,3 M€
. Intérêts de la dette	1,1 M€		
. Dépenses imprévues	2,8 M€		
Total section d'exploitation	67,1 M€	Total section d'exploitation	72,6 M€
5,4 M€ d'autofinancement			
Section d'investissement		Section d'investissement	
. Capital dette	1,6 M€	. Emprunts	
. Acquisitions et travaux	4,3 M€	. FCTVA	0,4 M€
Total section d'investissement	5,9 M€	Total section d'investissement	0,4 M€

-31-

« Le traitement des déchets, sans emprunt, représente 73 M€. Dans ce domaine, les investissements qui s'élèvent à 4,3 M€ concernent notamment les véhicules et comme le disait tout à l'heure Michèle Gressus, 800 000 € sont destinés à la construction de locaux pour l'opérateur public de collecte de Nantes. »

Les autres budgets annexes (opérations réelles)
14,7 M€

. Stationnement	12,6 M€
. Locaux industriels et commerciaux	1,6 M€
. Réseaux de chaleur	0,4 M€
. Lotissements	0,1 M€

-32-

Soldes d'épargne budgets annexes consolidés

Budgets annexes consolidés	BP 2009	BP 2010	Variation BP 2010/ BP 2009
Recettes de fonctionnement	187,6 M€	190,8 M€	1,7%
Dépenses de fonctionnement	156,5 M€	157,7 M€	0,8%
Epargne de gestion	**31,2 M€**	**33,1 M€**	**6,2%**
Frais financiers	5,1 M€	5,4 M€	5,5%
Epargne brute	**26,0 M€**	**27,7 M€**	**6,3%**
Remboursement en capital de la dette	11,5 M€	12,9 M€	12,1%
Epargne nette	**14,5 M€**	**14,8 M€**	**1,7%**

-33-

Budget primitif 2010

Conseil communautaire du 5 février 2010

-34-

« Voilà en résumé, mes chers collègues, ce budget primitif 2010. Vous avez vu que nous avons abordé non pas timidement, mais sérieusement, les conséquences de la réforme de la fiscalité locale. »

M. Mazzorana-Kremer : « Monsieur le Président, mes chers collègues,
Des menaces pèsent sur notre collectivité et la crise économique n'explique pas tout. Depuis la décision brutale et sans concertation du Président de la République de supprimer la taxe professionnelle, ajoutée à cela, la diminution constante de la dotation globale de fonctionnement, notre collectivité se trouve dépourvue des financements pérennes pour mener à bien ses missions de service public.
Ainsi, par la force des choses, nous sommes amenés à réduire la voilure, ce qui devrait réjouir l'opposition communautaire, si prompte à clamer haut et fort cette nécessité. Mais la situation ne prête pas à sourire, lorsque l'on constate la perte cumulée du désengagement de l'Etat depuis 2003, une estimation de 63 M€ tout de même, et l'allongement en années de nos capacités de désendettement.
Ce qui me paraît plus grave pour l'avenir de notre collectivité et par la même, de toutes les autres, ce sont les coups portés à la décentralisation. Nous assistons à une véritable attaque en règle contre cette dernière et ce sont bien les populations qui vont en pâtir à plus ou moins long terme, car un impôt frappant de nouveau les ménages n'est pas à exclure aujourd'hui. Déjà que ceux-ci vont devoir compenser la suppression de la taxe professionnelle, il n'est pas interdit de penser que le Gouvernement ne manquera pas de nous montrer du doigt et de nous affubler de l'étiquette de mauvais gestionnaire pour mieux passer sous silence ses propres insuffisances. Cette inégalité à venir devant l'impôt, outre qu'elle est socialement injuste, va aussi à l'encontre de l'esprit républicain, de répartition de l'effort national. Le déséquilibre qui se profile risque de nous contraindre à des choix futurs drastiques. Alors, je pose la question. Pouvons-nous vraiment nous le permettre au risque de mettre en péril l'attractivité de notre territoire au niveau national et européen ? »

M. Dejoie : « Monsieur le Président, juste avant de commencer mon intervention, je ferai une remarque. J'ai lu dans la presse, il y a quelques semaines, que le festival « Juste pour rire » quittait Nantes. Je crois qu'avec la présentation caricaturale de Jean-Pierre Fougerat, nous avons trouvé le remplaçant. »

M. Fougerat : « Oh, c'est gentil ! »

M. le Président : « En tout cas, vous ne pourrez pas vous plaindre, cela ne coûte pas cher ! »

M. Dejoie : « C'est sûr, cela n'a pas dû coûter cher ! »

M. le Président : « J'essaie d'y participer un peu aussi ! »

M. Dejoie : « La présentation du budget 2010 est sans surprise. Le débat d'orientations budgétaires et les travaux en commission annonçaient en effet une présentation budgétaire partisane, une réalité financière alarmante, un investissement sans priorités claires, un fonctionnement encore insuffisamment maîtrisé.
A ces quatre points que je vais détailler, il faut en ajouter un : quel projet métropolitain, avec quelle gouvernance ?
➊ Une présentation budgétaire partisane.
L'Etat est aujourd'hui comme hier présenté comme le seul responsable de la situation financière de la Communauté urbaine. La répétition est certes l'âme de l'enseignement, mais elle n'est pas toujours l'âme de la vérité.
Après le désengagement de l'Etat toujours dénoncé et rarement prouvé, c'est maintenant la réforme de la taxe professionnelle qui est la cause de tous les maux.
Sur le désengagement de l'Etat, faut-il rappeler qu'entre 2003 et 2008, la DGF a augmenté plus que l'inflation. On oublie aussi très souvent que l'Etat est un contribuable local qui compense les multiples dégrèvements, ceux qu'il décide, mais aussi ceux que les collectivités locales décident, notamment en matière d'impôts ménage, ce qui fait d'ailleurs que l'Etat subit les hausses d'impôts locaux, ce qui permet à certains de s'en donner à cœur joie. Nous avons vu les hausses d'impôts locaux dans certaines municipalités cette année.
En réalité, et c'est là l'essentiel du problème, nous sommes tous confrontés à un problème de dépenses publiques. L'Etat, avec courage et en particulier le Premier Ministre, s'y attelle et ce n'est pas simple. Nous ne devons pas non plus faire l'économie ou nous exonérer de cette réflexion.
Sur les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle, il faut redire à nos concitoyens qui font l'objet aujourd'hui de campagnes de communication très nombreuses – je n'en dirai pas plus à ce sujet – que les recettes 2010 des collectivités sont garanties et maintenues par rapport à 2009 au moyen d'une compensation relais. Ce que vous regrettez, c'est la perte d'augmentation de taux que vous aviez imaginée.
Pour Nantes Métropole, c'est très clair puisque nous allons percevoir 227,7 M€, soit 1 M€ de plus qu'en 2009.
A partir de 2011, la compensation sera intégrale pour les collectivités. La perte de la part investissement productif de la taxe professionnelle, soit 23,7 Md€ au niveau national, sera compensée par les nouvelles ressources fiscales à hauteur de 16,7 Md€ et par des transferts de

ressources à hauteur de 7 Md€ dont 6,8 Md€ de ressources fiscales. Il n'y aura, je crois, que 0,8 Md€ de ressources par dotation d'Etat.
A partir de 2011, chaque collectivité bénéficiera d'un mécanisme pérenne de garantie de ses ressources grâce au Fonds national de garantie des ressources.
Le lien entre entreprises et territoire est maintenu puisque le bloc communal (réunion des communes et des intercommunalités), percevra 26,5 % de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, percevra la taxe sur les surfaces commerciales, percevra l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (l'IFER) et l'essentiel des impôts locaux, non pas par la création d'un nouvel impôt local ménage, mais par le transfert de celui qui est aujourd'hui perçu par les départements. Cela me fait dire que les ménages ne paieront pas à la place des entreprises puisque les taxes ménages seront transférées vers le bloc communal par suppression de ces taxes ménages dans le bloc département/région.
Vous oubliez également de rappeler que ce projet, nécessaire et indispensable, de suppression de la taxe professionnelle a été appelé par tout le monde pendant des années. Je vous rappelle qu'en 1999, lorsqu'a été supprimée la part salaires de la taxe professionnelle, un grand nombre d'entreprises qui font pourtant beaucoup de profits avaient été exonérées. Aujourd'hui, lorsque l'on dit que l'on supprime la taxe professionnelle sur les entreprises, que l'on exonère les entreprises, le MEDEF, etc., on connaît l'antienne, on oublie complètement qu'un certain nombre d'entreprises de services qui dégagent beaucoup de profits vont être taxées. On a changé l'assiette de la cotisation sur les entreprises. Aujourd'hui, il y a une certaine incohérence. Lorsqu'une entreprise investit pour l'avenir, malgré le fait qu'elle perde de l'argent, elle paie une taxe ; lorsqu'elle gagne de l'argent et fait de la valeur ajoutée, elle ne paie pas de taxe. Cette réforme permet une adéquation entre l'impôt et le profit. Effectivement, il y a des décalages dans le domaine des services, pour les professionnels libéraux, etc. Voilà des gens qui aujourd'hui payent très peu de taxe professionnelle et qui vont en payer, alors qu'ils profitent évidemment des services qu'une métropole par exemple peut mettre à leur disposition. Il faut aussi rappeler ces éléments de manière très claire et arrêter de dire que l'on transfère la fiscalité des entreprises sur les ménages. A l'intérieur du bloc entreprises, la fiscalité évolue pour ne plus pénaliser l'investissement, comme autrefois, Dominique Strauss-Kahn avait décidé de ne plus pénaliser la politique salariale. Donc, les ménages ne paieront pas à la place des entreprises.
N'oublions pas non plus que ce projet s'inscrit dans un volet plus général de réforme des collectivités territoriales où l'on va revoir les compétences des collectivités. Un grand débat va avoir lieu tout au long de l'année 2010. Sur le plan spécifique de la fiscalité, vous avez parlé des clauses de revoyure. Il y aura des rendez-vous entre les organisations d'élus et le Gouvernement, pour réfléchir, comme il y en a déjà eu une à laquelle l'AMF a participé. Elle n'a pas boycotté la réunion, elle y a participé.
En réalité, si difficultés il y a – je reviens à la Métropole – elles datent d'avant la réforme de la taxe professionnelle. Elles ne sont pas nées avec cette réforme. La Chambre Régionale des Comptes nous l'a rappelé dans son rapport.
❷ La situation financière est assez alarmante, ce sera le deuxième temps de mon intervention.
Je vais reprendre des propos tout à fait passionnants et intéressants qui ont été tenus, puisque c'est moi qui les tenais, lors du Débat d'orientations budgétaires. « *Le constat est alarmant. Les tensions observées lors du précédent contrôle se sont aggravées. Les charges courantes et les charges financières ne cessent d'augmenter, l'encours de la dette progresse très largement.*
Les ressources fiscales ont augmenté sous le double effet de la croissance des bases de la taxe professionnelle et de l'augmentation des taux de la taxe professionnelle et du versement transport. Il n'y a plus aujourd'hui de marges fiscales, les taux étant à leur maximum.
Mécaniquement, les capacités d'autofinancement brut et net se dégradent et la capacité d'épargne diminue dangereusement ».
Voilà ce que je disais il y a quelques semaines, reprenant l'essentiel des propos de la Chambre Régionale des Comptes. Effectivement, vous êtes dans une situation financière difficile. Nous l'avions souvent dit. D'ailleurs, certains orateurs l'ont rappelé à un moment donné, notamment mon prédécesseur a dit que nous allions être contents de parler d'une situation financière alarmante. Non, nous ne sommes pas satisfaits. Simplement, nous vous disons que nous avions tiré quelques signaux d'alarme que vous avez voulu ignorer. Or, aujourd'hui, on se retrouve en difficulté.
❸ Troisième point de mon propos : un investissement sans priorités claires.
Les dépenses d'investissement restent cette année assez importantes, ce qui est d'ailleurs contradictoire avec votre propos sur le désengagement de l'Etat, cause de la réduction des ressources, etc., puisque l'investissement se fait de la même manière, du moins en volume. Il n'y a que quelques collectivités qui aujourd'hui, prétendent qu'elles vont investir moitié moins, à cause de la réforme de la taxe professionnelle. Il faut être un peu « gonflé » pour dire qu'aujourd'hui, une commune va diminuer son investissement dans le mandat 2008-2014 à cause de la réforme de la taxe professionnelle. En tout cas, il y a des villes qui ne diminuent pas leur investissement et qui vont respecter à la lettre le programme sur lequel elles ont été élues. C'est notamment le cas de la Ville de Vertou.
En matière d'investissements, nous aimerions avoir un fil directeur et voir des investissements structurants, bien se dégager, notamment en matière de transport. Je pense encore une fois au

nord-est de l'agglomération qui a des besoins dans ce domaine. J'ai écrit ce propos hier, j'ai d'ailleurs bien fait de l'écrire hier parce que si je l'avais écrit ce matin, sachant que le budget devait être examiné cet après-midi, j'aurais été un peu en retard. Je l'ai écrit hier et je suis assez heureux de le retrouver dans la presse de ce matin, dans *Ouest-France*, où l'on dit *« Budget : des projets en suspension dans l'agglo »*. On parle de flou, de Plan Pluriannuel d'Investissements secret et de projets en attente. Encore une fois, nous ne parlons pas du volume d'investissements, mais de la transparence dans laquelle cela se fait et du fil directeur que nous aimerions voir se mettre en place.

Sur la Programmation Pluriannuelle des Investissements, vous conviendrez, Monsieur le Président, que les communes ont fait des efforts également. Nous sommes pratiquement en train de terminer la conclusion des contrats qui vont se mettre en place entre les communes et la Communauté urbaine et nous avons contribué, nous les communes, notamment sur les dépenses de voirie, à une certaine prise en compte des contraintes budgétaires. J'aimerais que cela soit signalé. Cela s'est passé dans une négociation entre Communes et Communauté urbaine. Nous ne nous sommes pas contentés de "râler" en disant que la Communauté urbaine voulait réduire nos dépenses de voirie. Non. De manière intelligente, nous avons participé à cet effort budgétaire. Cela mérite d'être signalé.

L'an prochain, nous serons à la moitié du mandat en cours. Ce sera peut-être l'occasion de faire le point et de réfléchir tous ensemble, si vous le souhaitez et si vous souhaitez associer l'ensemble des maires, à la politique d'investissements 2011-2014, afin d'y donner une ligne plus lisible.

Je dis d'ailleurs un mot sur la dotation de solidarité communautaire puisque Jean-Pierre Fougerat l'a évoquée. Je ne peux pas m'empêcher de sourire quand je l'entends dire que c'est bien triste que la dotation de solidarité communautaire diminue à cause du critère de la taxe professionnelle qui va disparaître. Je me souviens, en 2001, des efforts que nous avions faits avec un certain nombre de maires de l'époque – je pense à Serge Poignant notamment – pour intégrer la taxe professionnelle comme critère de la DSC, alors que vous ne souhaitiez pas à l'époque mettre ce critère. Voir aujourd'hui vos larmes de crocodile… « Juste pour rire » continue !

❹ Quatrième point de mon propos : un fonctionnement encore insuffisamment maîtrisé.

En 2010, on note des progrès puisque l'évolution des dépenses de fonctionnement, notamment celles liées aux ressources humaines, sera limitée à 2,7 %. Il faut saluer les efforts quand ils ont lieu. Ceci étant, il y a quand même des questions qui se posent.

Quel est le réel impact financier de la mutualisation qui est aujourd'hui engagée ? Nous aimerions avoir des chiffres précis sur cette affaire, que l'on nous donne également quelques éléments sur les refacturations entre la Communauté urbaine et les Villes et que ce soit un peu plus lisible sur le budget.

Nous pourrions imaginer un état annexe "mutualisation" au document budgétaire qui permette de suivre cela de manière relativement précise. Nous souhaiterions que les efforts qui sont faits sur le fonctionnement soient équitablement et justement répartis et ne se fassent pas simplement sur la question de la proximité. J'avoue que les maires notamment sont assez tracassés de voir que la question de la proximité pourrait servir de variable d'ajustement. D'ailleurs, nous pouvons nous inquiéter sur ce point – et ce n'est pas une invention – lorsque l'on voit qu'un certain nombre de nos collègues maires sont obligés de recruter des employés municipaux pour faire face au nettoiement des espaces publics communautaires. Cela figure dans la revue municipale de Sainte-Luce-sur-Loire, mais je crois que l'on y reviendra ou que l'une de mes collègues en parlera plus tard dans la journée. En clair, des employés municipaux font le travail de Nantes Métropole, ce qui pose quand même question.

Avant de terminer, je voudrais attirer votre attention et l'attention de tous nos collègues sur deux points :

↳ L'examen des postes budgétaires révèle que le poste dépenses imprévues passe de 1,270 M€ à 5,299 M€, ce qui est une majoration assez importante, pour ne pas dire assez extraordinaire.

↳ Je voudrais également attirer l'attention de nos collègues sur l'état qui figure en annexe du budget sur les provisions sur risques et charges. Notre Groupe a été interpellé, il y a quelques jours, sur un contentieux entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et la société Voillet.

Le dirigeant de cette société a envoyé un courrier au groupe Equilibre et Démocratie, à propos du site des abattoirs de Rezé.

J'évoque ce contentieux au moment du budget parce que les conséquences budgétaires de cette affaire semblent loin d'être négligeables.

En effet, au terme d'un jugement du Tribunal de Grande Instance de Nantes du 20 janvier 2009, confirmé par la Cour d'appel au cours de la même année 2009, la Communauté urbaine et la Ville de Nantes ont été condamnées à payer solidairement à cette société 2,710 M€ en principal, 30 000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile et dommages et intérêts et il y a une indemnité annuelle de 542 000 € qui court depuis le 1er janvier 2008. Ainsi, aujourd'hui, nous devons en être rendus à 3,282 M€.

Quand on examine le budget, on voit dans un état annexe, une provision, pour l'affaire Voillet, de 711 959 €. Nous sommes loin des 3,282 M€ qui représentent la facture actuelle. Cette provision était d'ailleurs inscrite l'an dernier pour le même montant et semble inscrite depuis 2006.

Trois questions se posent :

➢ Pourquoi maintenir dans l'état annexe du budget un montant de 711 950 €, alors que la condamnation définitive doit être de l'ordre de 3,282 M€ ?
➢ Pourquoi en est-on arrivé là avec cette société ? Quelle est la nature exacte de ce conflit qui, à ma connaissance, n'a jamais été évoqué dans une instance communautaire, malgré l'importance budgétaire ?
➢ Quelle serait au final la répartition entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes du coût de cette condamnation, puisqu'elles sont condamnées solidairement ?

En conclusion de mon propos général, au-delà des chiffres, ce budget 2010 traduit une sorte d'inertie et une absence de vision partagée. Cela tient peut-être à la méthode et à la gouvernance.
Peut-être, Monsieur le Président, pourriez-vous associer plus, pour ne pas dire mieux, les 24 communes à une réflexion sur notre avenir.
Je ne suis pas le seul à le penser puisqu'en lisant *Place publique* de novembre 2009, je vois qu'il est question de "R*égulation politique neurasthénique*".
On apprend que des maires, pourtant proches de vous, s'interrogent sur la manière dont se prennent les décisions concernant leur vice-présidences ou leurs territoires.
S'ils ont eu une réponse à cette question qu'ils vous ont posée, nous aimerions la connaître.
Plutôt que de dépenser beaucoup d'énergie, la vôtre en particulier, à critiquer l'Etat, je suggère l'ouverture d'une réflexion sur notre avenir métropolitain, en liaison avec la société civile qui déjà, commence à y penser et qui, dans un certain nombre d'instances de réflexion, se préoccupe de ces questions. Je pense que cette méthode de discussion, assez largement répartie entre tous les intervenants et notamment les communes qui composent Nantes Métropole, serait une meilleure garantie d'une vision partagée entre les communes, de leur développement, et partagée avec les citoyens. »

Mme Jozan : « Monsieur le Président, mes chers collègues,
Les élus du groupe Ensemble pour Nantes voteront contre ce budget en raison tout d'abord de la situation financière très inquiétante de la métropole dont l'équilibre est menacé aujourd'hui, mais aussi parce que nous ne sommes pas dupes, à Nantes, de la stratégie en forme de passe-passe qui consiste à transférer la dette de la Ville de Nantes au détriment de Nantes Métropole et au profit de l'image de bon gestionnaire que vous tentez d'endosser, conduisant pourtant la Communauté urbaine de Nantes dans cette impasse financière. La mutualisation avait été promise, mais aujourd'hui, elle n'est pas au rendez-vous et elle n'a jamais été démontrée. »

Mme Chiron : « Monsieur le Président, chers collègues,
Le budget qui nous a été présenté est dans la continuité des budgets précédents, avec toujours les mêmes objectifs et c'est tant mieux : le maintien d'un haut niveau d'investissement et une répartition plus juste pour un haut niveau de service public et de solidarité communautaire. Nous y sommes effectivement très attachés.
Mais il est bien difficile de garder ce cap, alors que les incertitudes sont nombreuses. Je pense aux incertitudes générales liées à la crise économique, sociale et financière qui n'en finit pas et aux incertitudes liées aux décisions de l'Etat qui continue de transférer des compétences vers les collectivités, sans transférer les budgets correspondants. La question est la suivante. Le budget d'investissement est important. Comment allons-nous le réaliser avec toutes ces incertitudes ?
L'Etat contraint les collectivités à répondre aux attentes citoyennes et critique les dépenses des communes trop élevées. Il y a un gros problème. Le gouvernement Sarkozy nous donne des leçons et ne se les applique pas. Je citerai quelques exemples. On l'a vu lors de la réforme de la taxe professionnelle, on l'a vu et on le voit encore lors de la réforme territoriale en cours qui ne répond aucunement aux questions posées par notre actuelle organisation territoriale : quid de la question de notre "mille-feuille territorial" ? La question d'une réorganisation territoriale plus lisible et plus accessible aux citoyens n'a pas de réponse non plus.
Au moment où les ménages bouclent difficilement leurs fins de mois, on demanderait aux intercommunalités de lever l'impôt pour 2011, taxant ainsi davantage les citoyens. De qui se moque-t-on ? En ce qui concerne la spécificité financière, comme nous l'a expliqué Monsieur Dejoie, nous sommes bien loin également de la simplification.
Enfin, ajoutée à cette crise économique, sociale et financière, je n'oublie évidemment pas la crise écologique qui frappe notre planète. Nous espérions tous des solutions issues du sommet de Copenhague et notre déception est grande ; nous pouvons le dire.
Conscientes de leurs responsabilités, les collectivités locales, représentées ici par Jean-Marc Ayrault et Ronan Dantec, s'y sont engagées fortement, parce que c'est bien d'abord localement que les mesures prises seront efficaces et visibles. Là aussi, quelle contradiction avec les paroles du gouvernement français ! Juste un exemple : adoptée en octobre au Sénat, la loi Grenelle 2, un an après, n'a toujours pas été discutée à l'Assemblée Nationale.
Heureusement, localement, le Plan Climat que nous avons porté sera une pièce maîtresse de l'Agenda 21 communautaire et il nous permet, comme nous l'avons vu, de guider l'ensemble de nos politiques publiques.

Notre Programme Local de l'Habitat doit être amplifié pour réhabiliter en priorité les logements anciens – on y travaille – et pour construire également des bâtiments neufs à haute performance énergétique, afin d'aider les citoyens.
Le nouveau Plan de Déplacements Urbains qui est actuellement aussi en cours de révision, permettra de développer – on l'espère et on le souhaite – nos transports collectifs, avec en particulier le renforcement des axes structurants, mais il ne faudra pas reporter la liaison des lignes 1 et 2.
Nous devons également orienter clairement les investissements vers une gare ferroviaire performante, pour une véritable plateforme intermodale, avec les transports collectifs urbains, des bus express cadencés, des parkings vélos conséquents et une place limitée pour l'automobile, afin d'éviter l'asphyxie de notre agglomération. Je crois que sur ce point, nous sommes tous d'accord.
Notre budget ne saurait affecter un seul euro à des projets grenello-incompatibles, pour être en cohérence avec ce qui nous a été présenté.
Vous le constatez, mes chers collègues, dans ces actions menées par les élus Verts, Régionalistes et Solidaires au sein de la majorité communautaire, nous sommes bien loin d'une démarche de décroissance dogmatique, de retour à la bougie et à l'âge de pierre dont on nous accuse régulièrement ici et là.
Nous souhaitons une autre croissance. Nous souhaitons la croissance des transports collectifs, des déplacements doux, des économies d'énergie réalisées, une croissance qui discute sans tabou les projets anciens, dépassés, du passé ou nouveaux et qui permet, à budget équivalent, des choix moins énergivores. C'est bien l'objectif.
Vous l'avez compris, nous sommes pour une transformation écologique de l'économie en profondeur, loin des projecteurs et des paillettes.
La seule décroissance que nous voulons, et je crois que nous serons bien d'accord, c'est la décroissance de la dette, celle de notre empreinte écologique. Ce sont et ce seront nos objectifs pour les années à venir. »

M. Lannuzel : « Monsieur le Président, chers collègues,
Lors du débat d'orientations budgétaires, en décembre dernier, nombre d'entre nous exprimaient à juste raison leur inquiétude quant aux conséquences de la loi de finances 2010 et en particulier de la réforme fiscale. La suppression de la taxe professionnelle, sans véritable débat national sur les finances des collectivités locales et des intercommunalités, et son remplacement à terme par une cotisation économique territoriale se concrétisent d'ores et déjà pour Nantes Métropole par une perte importante dont Jean-Pierre Fougerat nous a rappelé les montants, soit près de 16 M€. En ce qui concerne l'augmentation des impôts dans les villes, je pense que monsieur Dejoie voulait faire allusion à Nice qui a augmenté l'an dernier ses impôts de 10 %.
Le but principal de la réforme – cela n'a échappé à personne – était bien de substituer à la contribution financière des entreprises, celle des ménages. Dans le contexte économique actuel, marqué par l'accroissement des difficultés de nos concitoyens, des salariés dont les revenus du travail, voire l'emploi lui-même sont menacés par la crise systémique du capitalisme, le gouvernement s'attelle à asphyxier les collectivités qui doivent faire face à une forte demande sociale et de services.
Nul n'ignore ici les contraintes qui pèsent dès cette année sur les finances de nos collectivités et les choix qui conduisent ici ou là à réduire les dépenses de fonctionnement, à réduire les investissements, au risque de ne plus pouvoir répondre aux besoins de nos populations.
Les désengagements successifs de l'Etat, les baisses de dotations et la réforme fiscale limitent de manière inquiétante les recettes de fonctionnement de notre établissement public. Les élus communistes tiennent à rappeler ici leur attachement au service public, véritable bouclier social pour la population. C'est pourquoi nous sommes particulièrement attentifs aux conditions dans lesquelles évoluent les services publics de Nantes Métropole. Pour nous, les économies d'échelle qu'induisent les mutualisations ou les regroupements de pôles, doivent avoir pour seul objectif un service public de qualité et se traduire ainsi par une amélioration de la qualité du service rendu à tous les usagers, avec un souci réaffirmé de proximité.
C'est dans ce contexte que les élus communistes adopteront le budget de Nantes Métropole pour 2010. Un budget marqué par une volonté politique claire : maintenir un haut niveau d'investissements permettant de poursuivre le développement des politiques publiques que nous considérons comme prioritaires : l'eau, les déplacements, les déchets, les aménagements de l'espace public, le développement de nos territoires, l'enseignement supérieur. Avec 283 M€ d'investissements, budget principal et budgets annexes confondus, Nantes Métropole maintient le cap d'une politique ambitieuse, clairement ancrée à gauche, au service des habitants de l'ensemble de notre agglomération. Les principales opérations d'investissement 2010, qu'il s'agisse des franchissements de Loire, du renouvellement du matériel roulant de la TAN ou de la construction de logements sociaux, dans le contexte défavorable que nous impose l'Etat, nous semblent en cohérence avec les objectifs fixés.
Nous ne sommes et nous ne serons pas de ceux qui opposent entre elles les différentes politiques publiques. Le soutien aux grandes manifestations culturelles, le développement de l'offre d'équipements sportifs ou de loisirs, le soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur nous semblent, en temps de crise, des éléments de cohésion sociale et d'investissement pour l'avenir

d'autant plus importants. Nous faisons enfin le choix du développement économique et d'une croissance durable, indispensable à la satisfaction des besoins humains. Les grands projets structurants que nous défendons dans notre agglomération, comme dans la région, à l'exemple du futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes, le soutien aux activités industrielles et portuaires participent à l'évidence au développement harmonieux de notre territoire. »

M. Guerriau : « Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur,
Depuis la création de la Communauté urbaine, nous avons toujours voté les grandes politiques de Nantes Métropole, nous nous sommes toujours inscrits dans une démarche participative et constructive.
Il en a été ainsi pour la Programmation Pluriannuelle de l'Action Communautaire, pour la Programmation Pluriannuelle des investissements, les contrats de codéveloppement, le Schéma de Cohérence Territorial, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable communautaire, le Programme Local de l'Habitat, le Schéma des transports collectifs, le Plan de Déplacements Urbains, etc. Nous aimerions maintenant y voir un peu plus clair sur notre avenir et comme il a été dit, malheureusement aujourd'hui, nous sentons une rupture qui nous paraît extrêmement dangereuse.
C'est pourquoi notre soutien a toujours été conditionnel et nous restons très vigilants tout en participant activement au devenir de notre Communauté.
Derniers échelons de la représentation nationale, les groupements de communes et les communes sont soumis depuis toujours aux fluctuations des différentes politiques budgétaires nationales et décentralisées. Ce n'est pas une nouveauté, cela existe depuis très longtemps et nous y revenons régulièrement. Je pense que polémiquer sur les insuffisances des dotations comme vous le faites de manière outrancière, c'est votre stratégie pour vous défausser de la responsabilité qui est la vôtre dans la gestion de notre intercommunalité.
En vérité, que constatons-nous ? Nous constatons une évolution trop importante des dépenses de fonctionnement. C'est ce que notre groupe rappelle chaque année lors du vote du budget primitif.
Nous devons définir des politiques publiques qui tiennent compte des moyens dont nous disposons.
Que constatons-nous ? L'encours global de la dette ne cesse d'augmenter. Il est de 808 M€ au BP 2010, alors qu'il était de 720 M€ au compte administratif 2008 et de 799 M€ au BP 2009. La capacité de désendettement s'est donc élevée jusqu'à 11,2 ans au BP 2009. C'est ce qui me paraît le plus inquiétant. Vous savez comme moi que l'une des règles de base du développement durable, c'est de laisser aux générations futures la possibilité de pouvoir mener à bien leurs projets. Qu'en sera-t-il quand on sait que chaque année, on leur fait supporter une barque toujours plus chargée qui les amènera à un endettement lourd qu'il leur faudra gérer et rembourser ?
Le groupe Centre, Démocratie et Progrès est persuadé qu'il est impératif de cadrer les dépenses de fonctionnement pour que Nantes Métropole retrouve le plus tôt possible les objectifs vertueux qu'elle s'était fixés en 2004 et qu'elle ne respecte pas, c'est-à-dire une épargne nette d'au moins 30 M€. Il y a deux chiffres : 8 M€ au BP 2010 qui figurent dans le rapport et un peu plus de 7 M€ présentés sur les slides. Je ne sais pas sur quel chiffre nous allons voter.
Puis, il y a cette capacité de désendettement qui ne cesse de s'étaler au fil des années, puisque nous étions à 6 ans au CA 2006, c'était hier et aujourd'hui, nous sommes à 11,2 ans.
Seul notre niveau d'investissement est préservé. A quel prix ?
Nous partageons bien sûr cette volonté de maintenir une politique d'investissements ambitieuse pour assurer la qualité du service public et contribuer à la pérennité de l'emploi.
Comme nous l'avons affirmé depuis la création de la Communauté urbaine, il faut dépenser mieux et peut-être regarder à éliminer quelques dépenses. Nous demandions que soient étudiées des possibilités d'économies sur les charges de fonctionnement. Qu'il s'agisse par exemple de nous recentrer sur des priorités, de ne plus générer autant d'avenants et donc de surcoûts sur les marchés, de réaliser des audits internes, notamment pour optimiser notre fonctionnement et simplifier notre gouvernance, de revoir les principes d'attribution des subventions. Vous voyez que nous sommes constructifs et que nous faisons un certain nombre de propositions. Qu'il s'agisse de limiter le recours aux associations et aux bureaux d'études extérieurs, d'évaluer les fournisseurs, de préférer les services en régie assurant un meilleur contrôle que les délégations, d'utiliser des logiciels libres de droits et ouverts et de revoir notre politique immobilière et ses coûts de gestion et de fonctionnement. Voilà bien des pistes qui mériteraient d'être creusées.
En résumé, de supprimer tous les coûts n'apportant aucune valeur ajoutée à la population, sans pour autant bien sûr diminuer la qualité du service public.
Or, bien que les subventions de fonctionnement les plus importantes (Auran, Nantes Métropole Développement) n'augmentent pas, nous constatons que le total des subventions s'élève à 19,4 M€, soit une augmentation de 3,4 % au BP 2009.
L'acquisition de l'immeuble "Valmy", siège, de la Communauté urbaine, a été une bonne chose, mais le coût de gestion de l'ensemble de notre parc immobilier reste très élevé. Utiliser davantage cet immeuble et diminuer les frais des assemblées délibératives de 12,5 % va dans le bon sens. Néanmoins, des économies sont encore possibles. Pourquoi par exemple ne pas utiliser les vidéoconférences pour certains groupes de travail ?
Quant à la mutualisation avec la Ville de Nantes, même convaincus que ce soit une bonne chose, nous nous interrogeons sur ses effets sur les dépenses de personnel.

En effet, lorsque l'on regarde des deux côtés, on constate que les dépenses de personnel de la Ville de Nantes augmentent (150 M€ au BP 2008, 164,7 M€ au BP 2009 et 167,7 M€ au BP 2010, soit 1,8 % d'augmentation) et qu'elles augmentent également à Nantes Métropole. On constate une augmentation des frais de personnel des deux côtés. Quel est alors le fruit de la mutualisation ?
Nous avons vraiment la désagréable impression que les dépenses très élevées de personnel de la Ville de Nantes qui ont été dénoncées par la Chambre Régionale des Comptes sont transférées en partie sur celles de Nantes Métropole et que la mutualisation n'a donc pas les effets financiers bénéfiques espérés.
Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, si nous soutenons le développement de notre Communauté, nous sommes très inquiets quant à l'analyse de nos ratios financiers qui nous paraissent très alarmants.
Notre autofinancement : l'épargne nette de 8 M€, encore une fois, chiffre dont j'aimerais connaître la réalité, qui a pourtant été multipliée par quatre depuis l'an dernier, ne couvre que 3,6 % des dépenses d'investissement hors dette, alors que de nouveaux emprunts à hauteur de 138 M€ en couvriront 61,3 %.
Notre surendettement : le seuil d'alerte de 1,33 est maintenant dépassé puisque le ratio de l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est de 1,59 pour le BP 2010.
Enfin, il y a notre capacité de désendettement dont j'ai déjà parlé.
Nous devons revoir la part respective de chaque politique publique, au profit unique de l'habitat, de l'emploi, des déplacements, de l'enseignement, de la recherche, afin d'éradiquer l'habitat indigne, préserver les mixités sociale et commerciale, maintenir les populations en centres-villes, intégrer les handicapés et favoriser tout ce qui peut être innovant.
Malgré les efforts qui ont pu être engagés, en particulier sur les dépenses de gestion, globalement, les dépenses de fonctionnement restent très élevées et continuent à augmenter. Nous avons déjà tiré le signal d'alarme dans plusieurs budgets précédents.
Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, nous avons vraiment le sentiment de ne pas être entendus. C'est la raison pour laquelle, ne trouvant pas suffisamment d'économies comme nous l'avions espéré, nous nous abstiendrons sur ce projet, sachant qu'en plus, comme vous le savez, vous avez tenu à nous laisser à l'écart de votre exécutif. Pour autant, nous continuerons à vous alerter et à être participatifs.
C'est pourquoi le groupe Centre, Démocratie et Progrès s'abstiendra. »

M. G. Retière : « Monsieur le Président, mes chers collègues,
Ce budget va nous permettre de continuer nos interventions pour l'ambition que nous portons, avec toutefois des atténuations, de façon à ce que l'on puisse être en concordance avec nos capacités financières. Mais nous maintenons dans ce budget une capacité d'intervention forte en matière d'habitat. Je crois que cette politique est bien présente dans le budget et correspond aux attentes de toutes les communes.
Nous avons un programme en matière de déplacements, concernant aussi bien les transports en commun que la voirie ou le vélo, qui, dans ce budget, a des capacités suffisamment fortes et permet d'avoir une bonne adéquation, notamment en termes de transports en commun, entre les lignes structurantes de tramway et de busway et la nécessité de mettre à niveau les lignes de bus, avec des lignes chronobus performantes.
Nous aurons, au cours de cette saison, l'adoption du Programme local de l'habitat et j'espère que nous aurons, dans la même séance, l'adoption du Plan de déplacements urbains. Ils montreront que nous avons bien une cohérence entre nos interventions en matière d'aménagement urbain et en matière de déplacement. Ceci doit être une priorité partagée et n'est pas l'aboutissement complet de notre vision en matière d'aménagement du territoire. Nous avons sans doute encore des compléments à apporter en matière de vision sur les prospectives commerciales des uns et des autres et de manière peut-être plus prégnante, une répartition des emplois à l'échelle de notre agglomération. C'est un travail qui ne peut pas se faire d'une façon rapide, en quelques mois, mais sur lequel nous devons nous engager, pour avoir une meilleure adéquation entre les lieux de résidence et les lieux de travail.
Nous l'assumons, malgré le contexte financier qui nous est imposé. Je ne suis pas du tout d'accord avec les propos de Laurent Dejoie qui rappelle toute l'activité gouvernementale actuelle. Nous confirmons qu'une réforme de la taxe professionnelle était nécessaire pour les entreprises. Il fallait que celles qui investissent et ont une capacité de main-d'œuvre importante payent moins que celles qui font du profit sans avoir toutes ces charges. Cette réforme de la taxe professionnelle était attendue de tous. Mais pourquoi avoir changé l'affectation des bénéficiaires de cette taxe professionnelle ? Quelle idée est passée par la tête de ce Gouvernement pour modifier cette répartition de la taxe professionnelle ? Aujourd'hui, cela crée, pour un certain nombre de collectivités et plus particulièrement les Régions, une situation d'incertitude. Pour notre part, nous avons peut-être moins d'incertitudes, puisque le Gouvernement a choisi de ne plus faire payer les entreprises pour la contribution des Communautés urbaines, mais de faire payer les ménages. On sait quelle est la situation des ménages. Pourquoi avoir ainsi effacé le lien entre l'activité économique et les recettes des collectivités qui s'engagent dans ce développement économique ?

Vous nous parlez du fonds de péréquation et de la garantie qui nous est assurée. Nous avons eu des réformes de taxe professionnelle depuis des années et à chaque fois, on nous a dit que cette garantie nous était assurée. Sur le budget de la Ville de Rezé, la compensation en matière de taxe professionnelle se traduit par une perte de 26 %, soit 260 000 €. Quand 1 % de pression fiscale sur les ménages rapporte 170 000 €, vous voyez comment nous pouvons équilibrer. Certes, nous allons travailler sur une maîtrise des frais de fonctionnement, mais obligatoirement, que vous le vouliez ou non, il y aura un impact sur les investissements publics. C'est une erreur magistrale d'avoir coupé cette relation entre l'impôt sur les entreprises et les recettes des collectivités. Il n'y a plus de lien. Le taux sera voté par le Parlement et il n'y aura plus de relation directe entre les collectivités locales, notamment les Régions, et les entreprises. Vous pouvez affirmer le contraire, mais c'est la réalité.
En ce qui concerne la dotation de solidarité communautaire, il va bien falloir que nous révisions ses bases. Dans nos recettes, nous n'avons plus de retour de l'activité des entreprises, en tout cas beaucoup moins. Nous avons par contre des priorités qui sont affirmées en matière de politiques publiques à l'échelle de l'agglomération, notamment en matière d'habitat. Il faudra bien qu'un jour, il y ait une meilleure corrélation entre la production de logements et de logements locatifs sociaux et la présence des familles en difficulté dans les différentes communes. Ceci doit influer un peu plus sur la dotation de solidarité communautaire, tout en équilibrant les recettes des communes qui ont de faibles ressources. Cette discussion doit avoir lieu et elle doit avoir lieu, à mon sens, dans les mois qui viennent puisque pour nous, le contexte est changé.
Enfin, vous avez évoqué l'entreprise Voillet qui est implantée sur Rezé. C'est un contentieux très ancien, qui date d'au moins quinze ans, je crois, qui trouve son origine dans la vente par la Mairie de Nantes des abattoirs à l'entreprise Voillet. Celle-ci s'était engagée à faire des investissements. Le débat actuel est de savoir si l'entreprise Voillet a fait ou non les investissements qui étaient prévus. Aujourd'hui bien malin est capable de dire quel sera le résultat de ce contentieux. Nous n'en sommes pas encore au jugement sur le fond. Attendons. »

M. Bolo : « Etre ou ne pas être "gonflé", c'est effectivement bien la question, Monsieur Dejoie. Je suis d'accord avec vous. Quand je vous entends dire sur un ton, certes modéré, même patelin et peut-être un peu ennuyé, que l'on attend un grand débat sur la réforme des collectivités, franchement, nous croirions un peu plus au grand débat, si nous n'avions pas déjà entendu le Président de la République annoncer des décisions, procéder en permanence par effets d'annonce, avoir des volontés et prendre des prétextes qui sont parfaitement démagogiques.
Le coup du nombre d'élus locaux qui viendrait créer des économies considérables, quand on étudie le dossier de près et que l'on s'aperçoit de la réalité des choses, ce n'est pas vrai, cela ne fera pas d'économies. C'est juste une manœuvre supplémentaire, c'est de la démagogie pure et simple et c'est une manœuvre de recentralisation pour mettre encore une fois les collectivités sous la tutelle de l'Etat. C'est là le propos politique fondamental. La réalité est têtue et là aussi, je vous trouve "gonflé" quand vous dites : « Ah, il n'y a pas de vision, etc. ». Je suis navré, Monsieur Dejoie, mais la seule vision que je connaisse sur l'avenir de cette agglomération, est portée par la majorité du Conseil communautaire. Elle est portée lors des débats électoraux, ce qui a été notamment le cas en 2008. Que je sache, je n'ai jamais entendu de vision alternative construite qui aurait été proposée par l'UMP ou par d'autres.
Nous avons un budget 2010 qui malgré les difficultés, garde le cap de l'ambition, de l'attractivité de la métropole, continue à préparer l'avenir, avec des investissements qui contrairement à l'Etat, sont des investissements pour s'équiper, pour offrir une métropole aux générations futures, pour des services publics efficaces, alors que pendant le même temps, l'Etat augmente sa dette pour payer ses fins de mois et pour régler du fonctionnement.
Effectivement, Madame Jozan, il y a des bons gestionnaires et des moins bons gestionnaires. On voit aujourd'hui où ils sont. Au risque de rabâcher, je rappelle que près des trois quarts de l'investissement public sont portés par les collectivités locales et que je sache, leur dette est très, très, très inférieure à cette quotité.
Enfin, Madame Jozan, votre assertion sur un transfert d'endettement de la Ville de Nantes vers Nantes Métropole n'était pas exacte la semaine dernière au Conseil municipal de Nantes, elle n'est toujours pas exacte au Conseil communautaire aujourd'hui. »

M. Dejoie : « Est-ce que je pourrais répondre aux multiples interventions ? »

M. le Président : «Le rapporteur répond, nous n'allons pas faire un deuxième débat. »

M. Dejoie : « J'ai fait l'objet d'attentions particulières ce matin. »

M. le Président : « Vous avez sollicité ces attentions, Monsieur Dejoie. Vous êtes récompensé. »

M. Dejoie : « Le travail paie toujours, Monsieur le Président. »

M. Fougerat : « Nous allons commencer par vous, Monsieur Dejoie. Vous parlez d'une présentation budgétaire partisane. Non. Evidemment, cela vous gêne et ne vous plaît pas, mais

c'est une présentation objective et réaliste. Je comprends ; comme Jean-Marc Ayrault le disait tout à l'heure, vous n'êtes pas à l'aise. Cela dit, vous commencez à vous essouffler parce que vous êtes à court d'arguments. En bonne conscience, vous ne pouvez pas être offensif parce que vous n'avez plus d'arguments. Je vais vous dire une chose, Monsieur Dejoie et je reviendrai sur quelques points. J'aime bien votre façon de faire, votre humour et votre façon de présenter les choses. De grâce, ne copiez pas votre ami André Trillard au Conseil général. J'avais le sentiment tout à l'heure de le voir. »

M. le Président : « Cette réaction est un peu déplaisante à l'égard d'André Trillard, je ne comprends pas très bien. »

M. Fougerat : « Quand il est à court d'arguments en séance plénière, il tombe "dans des dossiers de caniveau". N'essayez pas comme lui de créer de la suspicion – cela ne marche pas – sur un contentieux qui dure depuis quinze ans, Gilles Retière le connaît bien. La collectivité défend ses intérêts. On ne parle pas d'un tel dossier tant qu'il n'est pas réglé. Vous tombez dans la suspicion, mais cela n'a pas pris ce matin. Il ne faut pas recommencer. Je préfère que l'on discute de choses sérieuses.
Par ailleurs, vous ne ressentez pas de priorités dans ce budget 2010. Il est l'application pure et simple, tant que nous le pouvons encore, du Plan Pluriannuel d'Investissements. Toutes politiques confondues, 24 % des investissements sont consacrés au déplacement qui est l'une des priorités, tout comme l'habitat social et la solidarité. Vous ne voulez pas les voir, mais très honnêtement, on ressent bien les priorités de ce budget. Vous avez pris connaissance du Plan Pluriannuel d'Investissements et vous voyez qu'il s'agit ni plus ni moins de son application.
Concernant la gestion évoquée aussi par Monsieur Guerriau, nous n'avons pas de leçon à recevoir. Vous parlez de déficit, d'encours de la dette, etc. Très clairement, pendant sept ans, sous le premier mandat, cette agglomération a véritablement été "boostée" et personne ne peut le contester. Avec la mutualisation de nos moyens, cette Communauté urbaine a créé une dynamique. C'est incontestable. Nous avons aujourd'hui une situation financière qui est saine, mais nous avons dit, dès le Débat d'orientations budgétaires 2009, qu'il fallait faire attention. Regardez Monsieur Dejoie, Monsieur Guerriau ou Madame Jozan, la Communauté urbaine de Marseille. Je ne sais pas si c'est un bon exemple, mais sa capacité de désendettement doit être de seize ans. Vous me direz que dans la région PACA, on fait ce que l'on veut, mais nous n'en sommes pas là. Qui plus est, nous nous sommes fixés un maximum de dix ans. Comme vous l'avez constaté, l'épargne nette a augmenté. Monsieur Guerriau nous dit qu'il serait intéressant d'avoir une épargne nette de 30 M€. Je voudrais dire à Monsieur Guerriau qui vient d'énumérer un certain nombre d'économies à réaliser, que depuis le Débat d'orientations budgétaires 2009, nous avions parlé d'optimisation, de rationalisation, de mutualisation et nous les mettons en application. Je peux vous les citer cas par cas. Vous le savez et j'ai évoqué des exemples tout à l'heure, notamment au niveau de la SEMITAN, avec la nouvelle DSP qui va nous faire économiser des dizaines de millions d'euros d'ici 2014. Vous en avez eu la preuve lors du Conseil communautaire du 11 décembre. Il ne faut pas raconter de telles choses parce que ce sont des mensonges ».

M. Guerriau : « Arrêtez systématiquement de caricaturer nos propos. De quel droit citez-vous Monsieur Trillard, d'autant plus que c'est monsieur Bainvel qui lui fait ses interventions ? »

M. Fougerat : « Nous avons la preuve des optimisations et des rationalisations.
Pour terminer, concernant le vote des taux, Monsieur Guerriau et Monsieur Dejoie, on peut dire tout ce que l'on veut, mais l'année prochaine, à la même époque, je suis curieux de savoir quelle sera votre attitude ou quelles seront vos réactions lorsqu'il faudra prendre la responsabilité de voter des taux et lorsque les 24 maires qui ont un certain nombre d'attentes et de besoins liés à la Communauté urbaine, devront réviser et réduire leurs envies, même si – vous avez raison de le souligner, Monsieur Dejoie – les rencontres et les discussions liées à la voirie et à l'espace public se sont déroulées cette année dans un esprit très serein. Je le dis et je crois qu'il est important de le souligner parce qu'il y a néanmoins une prise de conscience. On s'attend à une période difficile et vous voyez que la pédagogie, Monsieur Dejoie, fonctionne. Il ne s'agit pas de préparer les esprits, mais à force d'expliquer gentiment et sereinement quelles seront les conséquences fâcheuses de ces nouvelles mesures, les uns et les autres en prennent conscience. Preuve en est que dans nos communes, comme vous le disiez – j'aime bien regarder aussi les comptes-rendus de conseils municipaux – bon nombre d'entre nous, même si nous avons un fil conducteur, commencent à envisager des lissages, à être réalistes parce que la situation sera de plus en plus difficile. Ce que nous expliquons, ce que nous faisons dans nos communes, nous essayons d'avoir le même discours dans cette enceinte parce que c'est la même chose. On nous dit que cette année, nous aurons un montant de recettes identique. Vous avez bien vu la réalité. Monsieur Dejoie dit que grâce à la compensation relais, Nantes Métropole aura presque un million de plus. Mais la progression de la taxe professionnelle était de l'ordre de 5 à 6 % tous les ans. Où est cette dynamique ?
Vous parlez des coûts de fonctionnement. Je vous rétorque que le désengagement de l'Etat représente 15,9 M€. 15 M€ ajoutés aux 15,9 M€ font un peu plus de 30 M€. Nous allons

évidemment avoir des difficultés, mais nous saurons dégager des priorités, en lien avec des principes et des valeurs et en lien avec notre Plan Pluriannuel d'Investissements.
Je voulais juste ajouter que je partage pleinement les points de vue de Raymond Lannuzel et de Pascal Bolo. Pascale Chiron, je partage votre inquiétude, mais réunis, nous serons plus forts. »

M. le Président : « C'est un belle conclusion. »

M. Dejoie : « Je serai très court, Monsieur le Président. Je ne suis pas embêté, je ne suis pas essoufflé, je suis en pleine forme. Je voudrais vous dire une chose. Un certain nombre d'inexactitudes ont été indiquées. Le communiqué qui a été lu comme émanant de l'AMF n'est pas tout à fait exact puisque l'AMF n'a pas boycotté la conférence des exécutifs. Elle s'y est rendue et elle n'a pas tenu exactement ces propos. Je voulais le rappeler.
Concernant la vision, Monsieur Bolo a reproché que l'on n'ait pas une vision partagée. Je regrette, les 24 maires de cette agglomération ont une vision qu'ils essaient de partager. Il y a des instances où ils siègent. Vous n'êtes pas maire, vous ne pouvez pas le savoir, mais si vous siégiez à la Conférence des maires, vous sauriez que nous y parlons de la Métropole. Parlez de ce que vous savez.
Quant aux augmentations de Nice, Monsieur Lannuzel, je voudrais vous dire que je ne pensais pas à celles-ci, mais aux 30 % d'augmentation qui ont eu lieu dans le coin.
Enfin, de manière solennelle, je demande à Monsieur Fougerat de retirer le terme de campagne "de caniveau" me concernant. C'est quelque chose que je ne pratique jamais. Je vous ai simplement interpellé sur un contentieux civil. Ce n'est pas un contentieux pénal ou une histoire sordide. C'est un problème manifestement juridique. Je ne sais pas qui a tort, qui a raison. Je n'en ai jamais entendu parler au sein d'une instance communautaire, alors que l'enjeu est de 3,5 M€. Je dirais que c'est une interrogation qui, pour un responsable politique, n'a rien d'un caniveau. Je demande le retrait immédiat de cette expression. »

M. Fougerat : « Vous voulez que je vous fasse plaisir parce que nous n'allons sûrement pas rentrer dans ce jeu. C'est une expression qui est très usitée et nous parlons parfois avec humour. Vous voulez que je vous fasse plaisir, je la retire, mais c'est sans importance, vous le savez bien. »

M. Dejoie : « Merci. »

M. Guerriau : « Monsieur le Président, la multiplication des attaques individuelles me paraît assez déplacée et je voudrais insister sur un point. En ce qui me concerne, toutes mes interventions sont systématiquement étayées de documents et d'éléments qui sont issus de la Communauté urbaine. Lorsque je parle des investissements, je fais référence à des documents que vous avez édités, en particulier un document qui a été remis lors de la Conférence des maires du 3 juillet 2009, avec des graphiques que je peux vous remettre si vous les avez oubliés et qui démontrent la grande difficulté que vous aurez à pouvoir maintenir le projet qui concerne les investissements communautaires. Maintenant, si vous n'êtes pas au courant de vos propres informations, j'en suis désolé, mais en ce qui me concerne, je ne suis pas coutumier de la pratique du mensonge, contrairement à vous, Monsieur Fougerat. »

M. le Président : « Nous allons conclure là avant de voter. Juste quelques précisions parce que j'ai entendu des inexactitudes. En 2010, il y a une compensation de l'Etat. Monsieur Dejoie a donné un chiffre qui est d'un million d'euros de plus par rapport à la somme de l'année dernière. C'est exact, mais vous oubliez de dire qu'il s'agit, après la disparition de la taxe professionnelle, d'une compensation d'Etat qui appauvrit la Communauté urbaine de Nantes puisque nous n'aurons plus la dynamique que nous avons connue grâce aux recettes de la taxe professionnelle. Sur 15 M€ de recettes prévisionnelles dues à la progression de la taxe professionnelle, nous allons perdre 14 M€, puisque l'Etat compense à hauteur d'1 M€. Il ne faut pas soutenir le contraire. Vous allez me dire que c'est normal. Nous n'étions pas contre une réforme des recettes de la taxe professionnelle, mais elles sont aussi un retour sur investissement pour une collectivité locale qui investit et qui favorise le développement économique. S'il y a eu autant de créations d'emplois ces dix dernières années, c'est parce que nous avons participé, par nos investissements, par l'aménagement et le fonctionnement de l'agglomération et de nos villes, à une attractivité du territoire qui a créé les emplois. Il me paraît normal qu'il y ait un retour sur investissement. Maintenant, il n'y a plus de retour sur investissement. C'est un fait.
Ensuite, vous avez parlé de la DGF. Cela a été dit dans tous les documents depuis plusieurs années. Le tournant a été 2003. Auparavant, elle évoluait toujours positivement, elle était liée à la croissance. Aujourd'hui, la décision du Gouvernement votée par le Parlement est de fixer le pourcentage d'augmentation. Certes, en ce moment, il n'y a pas de croissance, mais le tournant date de 2003. Depuis 2003 – c'est démontré, ce sont les chiffres, Monsieur Guerriau, je ne les invente pas, ils sont dans tous les rapports budgétaires et les comptes administratifs – en cumulé, la perte relative à la DGF a été de 22,2 M€. Effectivement, cela diminue notre marge de manœuvre.

Vous dites qu'il y a un PPI secret. Je ne sais pas qui a inventé cette formule, mais franchement, je trouve cela complètement grotesque. Il y a une prudence de notre part, compte tenu de l'incertitude dans laquelle nous sommes. Au-delà de ce qui a déjà été acté en termes de programmation pluriannuelle – il y a déjà de quoi faire au moins sur trois ans – laissez-nous agir avec un peu de prudence pour les deux années suivantes parce que franchement, nous sommes dans une période d'incertitude. Si nous faisions le contraire, vous pourriez nous le reprocher.
Je voudrais terminer en vous citant un texte qui n'est pas de moi. « *Près de trente ans après les lois Defferre, voilà qu'on remet en question, sans nuance et sans prudence, une évolution majeure de l'équilibre des pouvoirs en France entre Paris et les territoires, la revanche de Colbert en quelque sorte sur les héritiers des girondins, avec une accélération de la recentralisation rampante, un mouvement paradoxal d'ailleurs car l'Etat n'a cessé depuis, de transférer de nouvelles charges aux collectivités territoriales, sans les accompagner, même si Bercy prétend le contraire, d'une compensation financière.* Etc. » C'est signé d'Olivier Picard, rédacteur de l'éditorial d'aujourd'hui, des *Dernières nouvelles d'Alsace*. Vous savez combien les Alsaciens sont attachés à la décentralisation et ils ne sont pas forcément du même bord politique que moi. Cette inquiétude sur l'avenir de la décentralisation est au cœur du débat aujourd'hui. La décentralisation a tellement apporté à la France, dans son développement, son aménagement et sa qualité de vie que la casser est une faute politique, mais est aussi une faute économique, quand on sait que l'essentiel du plan de relance a été financé par les collectivités locales. C'est aussi une faute sociale et environnementale. Je trouve grave que certaines communes soient obligées de diminuer les budgets d'investissement. En période de crise, ce n'est pas le moment et c'est pourtant ce qui se fait dans plusieurs conseils municipaux parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement. Je crains que cette situation perdure. Je crois que si nous voulons relancer la machine, c'est y compris en faisant des investissements durables, ce que je souhaite évidemment, et si nous ne pouvons pas le faire, ce n'est pas une bonne chose pour la France. Je le dis, ce n'est pas de la polémique. Nous avons le droit d'être en désaccord. Ce n'est pas interdit. En démocratie, chacun s'exprime et vous l'avez fait les uns et les autres.
Je vous invite maintenant à voter le budget. Je tiens compte de que nous avions dit l'année dernière. Je vous propose de voter globalement le budget pour gagner du temps, ce qui vaudra, si vous en êtes tous d'accord, vote par chapitre, conformément à la jurisprudence qui nous le permet. Est-ce que tout le Conseil est d'accord avec cette procédure de vote ? Il n'y a pas d'opposition. Nous allons donc voter ainsi. Cela ira plus vite et sera moins fastidieux. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 81 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE ET 21 ABSTENTIONS

1. Vote le Budget Primitif du Budget principal 2010 de Nantes Métropole par nature et par chapitre, vote les autorisations de programme 2010, et les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

2. Vote par chapitre le Budget Primitif 2010 du budget annexe Eau, vote les autorisations de programme 2010, et les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

3. Vote par chapitre le Budget Primitif 2010 du budget annexe Assainissement, vote les autorisations de programme 2010, et les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

4. Vote par chapitre le Budget Primitif 2010 du budget annexe Réseaux de chaleur.

5. Vote par chapitre le Budget Primitif 2010 du budget annexe Locaux industriels et commerciaux, vote les autorisations de programme 2010, les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

6. Vote par chapitre le Budget Primitif 2010 du budget annexe Lotissements.
7. Vote par nature et par chapitre le Budget Primitif 2010 du budget annexe Elimination et traitement des Déchets, vote les autorisations de programme 2010, et les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

8. Vote par chapitre le Budget Primitif 2010 du budget annexe Stationnement vote les autorisations de programme 2010, et les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

9. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

29 – GESTION ACTIVE DE LA DETTE – INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX

La variation des taux d'intérêt et ses conséquences sur les frais financiers de la collectivité incitent à étudier la mise en place d'instruments de couverture du risque de taux. Lors du Conseil communautaire du 20 mars 2009, vous aviez donné délégation au Président pour signer des contrats utilisant ces instruments pour l'année 2009.
Celle-ci doit être renouvelée pour chaque exercice budgétaire.

La loi n°85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier autorise les collectivités locales à utiliser deux types d'instruments :

1°) **Les contrats de couverture** ont pour effet de modifier un taux ou de le figer. Il s'agit alors d'une couverture qui engage irrévocablement les deux parties (la banque et la collectivité) et qui, par ses effets, revient à transformer la structure de l'encours existant ou à anticiper la structure de la dette non encore contractée :

- *contrat d'échange de taux d'intérêts :* Cet accord permet d'échanger un taux fixe contre un taux variable et réciproquement,

- *contrat d'échange de devises :* pour des emprunts libellés en une autre monnaie que l'euro,

- *contrat d'accord de taux futur :* Dès la conclusion du contrat, la collectivité peut figer à l'avance le taux d'intérêt d'un emprunt futur pour une date, une période donnée et un montant déterminé. A cette date future, l'une des parties règle à l'autre la différence constatée entre le taux fixé et le taux du marché du moment. Cette garantie de taux est indépendante de l'opération future d'emprunt,

- *contrat de terme contre terme :* Il s'agit d'un contrat de garantie de taux assorti d'un engagement de prêt au règlement. Cette technique, qui permet de figer à l'avance le taux d'un emprunt futur dont la souscription interviendra ultérieurement, consiste à emprunter la somme totale à compter de la décision d'emprunt, jusqu'à l'échéance prévue de l'emprunt concerné : cette somme est ensuite placée à taux fixe pendant la période allant de la date de décision d'emprunter à la date de mobilisation de l'emprunt. Le contrat de terme contre terme est obligatoirement limité à une durée inférieure à l'exercice.

2°) **Les contrats de garantie** correspondent à une couverture conditionnelle qui engage irrévocablement l'une des parties (généralement la banque) tout en laissant une option à l'autre (la collectivité) en contrepartie de versement par cette dernière d'une prime définitivement acquise à la banque :

- *contrat de garantie de taux plafond :* Cette opération permet de fixer le taux plafond maximum que l'on accepte de payer pour un emprunt à taux révisable (pour une durée et un index de référence déterminés) contre le paiement d'une prime. La garantie ne joue que si le taux révisable choisi dépasse le seuil fixé par le contrat,

- *contrat de garantie de taux plancher :* C'est un moyen de faire bénéficier les prêts à taux fixe d'une baisse des taux. Contre versement préalable d'une prime, la collectivité se garantit sur une période et pour un montant donné, un taux plancher par rapport à un taux de référence. Si le taux variable de référence choisi pour cette opération passe en dessous du taux plancher garanti, la collectivité touchera de sa contrepartie la différence calculée sur le montant de l'opération,

- *contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher :* (communément appelé tunnel de taux). Combinaison d'un taux plafond et d'un taux plancher pour le même emprunt, le même index de référence et la même durée. La garantie peut être gratuite. Ainsi, pour un taux variable, la prime payée en contrepartie de l'assurance de ne pas dépasser un taux plafond est contrebalancée par la prime que l'on reçoit pour garantir une rémunération supérieure à un plancher,

- *taux participatif :* combinaison de taux plafond et de taux plancher qui permet de garantir un emprunt à taux variable par un taux plafond, tout en restant ouvert à la baisse des taux par intéressement sur celle-ci.

Les caractéristiques de la dette consolidée sont les suivantes :

- Encours de la dette au 01/01/2010 (hors reprise de la dette des communes et des syndicats) : 813 Millions d'euros
- Encours global de la dette au 01/01/2010 : 876 Millions d'euros

- Répartition du risque de taux :
  - 49 % à taux fixe,
  - 36 % à taux révisable,
  - 13 % à taux variable,
  - 2 % à taux structuré.

- Répartition par nature de dette :
  - 85 % d'emprunts classiques,
  - 6 % d'emprunts obligataires,
  - 3 % d'emprunts revolving,
  - 6 % d'emprunts transférés.

- Encours prévisionnel global de la dette au 01/01/2011 : 802 Millions d'euros

- Encours prévisionnel global de la dette au 01/01/2012 : 735 Millions d'euros

- Encours prévisionnel global de la dette au 01/01/2013 : 668 Millions d'euros

Il vous est donc proposé de décider que Nantes Métropole puisse recourir à ces instruments de couverture de la dette.

Pour l'exercice en cours les objectifs sont de :

- maintenir une répartition équilibrée entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable dans un souci de répartition du risque de variation de taux,

- rechercher dans la dette existante et à venir, toute opportunité de construction de taux fixe, à partir de taux variable, qui ferait ressortir ce dernier à un montant inférieur au taux moyen de la collectivité ou à celui de la meilleure proposition à taux fixe du moment,

- protéger la dette à taux variable contre toute hausse ponctuelle ou durable des taux, tout en conservant une ouverture à la baisse.

Les opérations de couverture qui seraient éventuellement réalisées en 2010 porteront sur une durée maximale de 30 ans et concerneront des emprunts d'un montant minimum de 1 M€. Les références de taux sur lesquelles pourront porter les contrats de convention de risque de taux seront les suivantes : TAG, TAM, EURIBOR, TME, T4M, TMO, Libor, Livret A ou celles qui s'y substitueront.

Ces contrats ont pour objet de réaliser des échanges de taux d'intérêt ou des garanties de taux dont les résultats dépendent des variations futures des taux de référence. Ils peuvent se traduire, soit par un gain financier, soit par une charge financière supplémentaire.

Ils sont totalement dissociés de l'opération d'emprunt couverte et donc n'apportent pas de ressources budgétaires d'investissement ; Ils peuvent être contractés avec une autre banque que celle qui réalise le prêt et porter sur des durées et un montant d'emprunts différents de ceux de la dette couverte. Ils n'affectent que la section de fonctionnement sous forme d'intérêts à verser (charges financières) ou d'intérêts à recevoir (produits financiers).

La conclusion de ces contrats comportera éventuellement le règlement de primes ou de commissions à la charge de Nantes Métropole. Les opérations de négociation et de gestion seront du ressort de Monsieur le Président qui sera tenu d'en informer le Conseil de Nantes Métropole pour chaque contrat conclu, lors de la séance du Conseil suivant la réalisation de l'opération.

Un rapport sera établi, présentant une analyse de l'opération et faisant ressortir le bilan coût - avantage.

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 81 VOIX POUR ET 22 ABSTENTIONS

1. Décide de mettre en place des instruments de couverture et de garantie du risque de taux d'intérêt, dans les conditions ci-dessus exposées et par recours à des contrats du type de ceux ci-dessus présentés pour l'exercice 2010.

2. Délègue à M. le Président ou M. le Vice-Président chargé des finances le pouvoir de négocier et conclure avec des établissements de crédit des contrats de couverture et de garantie de ce risque aux conditions prévues ci-dessus et à gérer toutes les opérations subséquentes étant entendu que :
   - cette délégation est consentie pour l'exercice budgétaire 2010,
   - M. le Président ou M. le Vice-Président délégué:
   - ↳ lancera à chaque fois une consultation auprès de plusieurs établissements de crédit (au moins deux) dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations et retiendra les offres les meilleures au regard des possibilités que présentera le marché, et du gain espéré,
   - ↳ passera ensuite les ordres auprès des établissements sélectionnés pour effectuer l'opération arrêtée,
   - ↳ tiendra le Conseil informé de la conclusion de ces contrats, de leur contenu, des conditions de leur exécution et des résultats de cette exécution.
3. Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MISSION CONTROLE DE GESTION

31 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

Conformément à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités sont désormais tenues d'individualiser les attributions de subvention, par délibération distincte du vote du budget.

AU TITRE DE L'EXERCICE 2010

Budget principal :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé	Nouveau cumul 2010
AFFAIRES GENERALES				
Télénantes (Association)	Soutien aux missions d'intérêt général et de service public audiovisuel local sur la base de l'article L 1426-1 CGCT Loi du 09/07/2004 Confer contrat d'objectifs et de moyens 2010-2012	Fonctionnement	**333 000 €** en complément des 167 000 € délibération 11/12/09	**500 000 €**
Nantes 7 TV (SAS)	Soutien aux missions d'intérêt général et de service public audiovisuel local sur la base de l'article	Fonctionnement	**165 000 €** en complément des 85 000 € délibération	**250 000 €**

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé	Nouveau cumul 2010
	L 1426-1 CGCT Loi du 09/07/2004 Confer contrat d'objectifs et de moyens 2009-2012		11/12/09	
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale Confer convention 2008 - 2011	Fonctionnement	**547 389 €** en complément des 235 611 € délibération 11/12/09	**1 120 150 €** tous budgets confondus
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
Nantes Métropole Développement (Association)	Complément d'aide au fonctionnement général **Confer avenant à la convention 2010 ci-joint**	Fonctionnement	**1 349 952 €** en complément des 450 000 € délibération 11/12/09	**1 799 952 €**
EMPLOI dont ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE				
ECOSSOLIES (Association)	Complément d'aide au fonctionnement général **Confer avenant à la convention 2010 ci-joint**	Fonctionnement	**290 000 €** en complément des 66 000 € délibération 11/12/09	**356 000 €**
Mission Locale (Association)	Complément d'aide au fonctionnement général **Confer avenant à la convention 2010 ci-joint**	Fonctionnement	**655 848 €** en complément des 215 000 € délibération 11/12/09	**870 848 €**
Maison de l'emploi (Association)	Complément d'aide au fonctionnement général	Fonctionnement **Confer avenant à la convention 2010 ci-joint**	**1 133 420 €** en complément des 420 000 € délibération 11/12/09	**1 694 420 €**
	Soutien à la mise en œuvre du Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE)		**116 000 €**	
	Soutien à la mise en œuvre du Service d'Amorçage de Projets		**25 000 €**	
Ecole de la 2ème chance de l'Estuaire de la Loire – E2C- (association en cours de création) ***Nouveau partenariat***	Aide au fonctionnement général **Confer convention 2010 ci-jointe**	Fonctionnement	**208 000 €**	**208 000 €**
Ville de Nantes	Participation à la réalisation de l'étude relative à l'évaluation des actions en matière d'accueil	Fonctionnement	**5 000 €**	**1 005 000 €**

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé	Nouveau cumul 2010
	de l'enfance susceptibles de favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi			
TOURISME ET GRANDS EQUIPEMENTS				
Ville de Nantes	Participation au Château des Ducs	Fonctionnement	**1 000 000 €**	**1 005 000 €**

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé	Nouveau cumul 2010
AMENAGEMENT & SOLIDARITES				
AURAN (Association) Confer convention cadre 2006 et la délibération dédiée présentée au présent conseil	Aide au fonctionnement général	Fonctionnement	**2 657 180 €**	**2 828 770 €**
	Mise à disposition de locaux de champ de mars	Subvention en nature	**171 590 €**	

Budget annexe Eau :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé	Nouveau cumul 2010
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale Confer convention 2008 - 2011	Fonctionnement	**79 952 €** en complément des 40 048 € délibération 11/12/09	**1 120 150 € tous budgets confondus**
Action contre la Faim **(Association)**	Soutien aux actions d'urgence et de post-urgence dans le cadre du séisme d'Haïti **Confer délibération dédiée au présent conseil**	Fonctionnement	**50 000 €**	**50 000 €**

Budget annexe Assainissement :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé	Nouveau cumul 2010
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale Confer convention 2008 - 2011	Fonctionnement	**55 257 €** en complément des 25 743 € délibération 11/12/09	**1 120 150 € tous budgets confondus**

Budget annexe Déchets :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé	Nouveau cumul 2010
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale Confer convention 2008 - 2011	Fonctionnement	**94 638 €** en complément des 40 362 € délibération 11/12/09	**1 120 150 € tous budgets confondus**

Budget annexe Stationnement :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé	Nouveau cumul 2010
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale Confer convention 2008 - 2011	Fonctionnement	**1 150 €**	**1 120 150 € tous budgets confondus**

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 69 VOIX POUR, 22 ABSTENTIONS ET 3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

1. Approuve les attributions de subventions selon les listes définies dans l'exposé.

2. Approuve les conventions correspondantes ci-jointes.
    1. Ecossolies : 1 avenant
    2. Nantes Métropole Développement : 1 avenant
    3. Ecole de la 2nde chance de l'Estuaire de la Loire : 1 convention
    4. Mission locale : 1 avenant
    5. Maison de l'emploi : 1 avenant

3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et à la signature des conventions.

M. G. Retière présente les dossiers suivants :

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

02 –NANTES – QUARTIER BREIL-BARBERIE – REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Le Plan Local d'Urbanisme de Nantes a fait l'objet d'une révision générale approuvée par délibération du Conseil communautaire du 9 mars 2007.

Le quartier d'habitat social du Breil bénéficie d'un projet de renouvellement urbain qui se traduit par quatre volets d'intervention :

- Restructuration du centre commercial
- Requalification des espaces publics
- Adaptation des équipements publics
- Réhabilitation et diversification de l'habitat

Concernant ce dernier point il a été identifié des sites à l'intérieur du quartier, dont un espace libre sur la rue Charles Dullin, pouvant accueillir des nouvelles constructions permettant d'apporter une offre nouvelle de logements sur le quartier.

Suite à la réalisation d'études de faisabilité, Nantes Habitat, l'office public d'habitat de Nantes, propriétaire du foncier, projette la construction de 16 logements sociaux sur cet îlot.

Ce projet répond aux besoins de construction de logements sociaux sur le territoire de Nantes Métropole. Il permettra par ailleurs de construire des types de logements absents sur le quartier, notamment logements de plain-pied, accessibles aux personnes à mobilité réduite, et de répondre ainsi à une demande de familles avec enfants handicapés ou de personnes âgées.

L'emprise foncière concernée par le projet de construction est couverte pour partie, dans le PLU, par un espace boisé classé. Or lesdits espaces ainsi protégés présentent une qualité paysagère médiocre alors que des cèdres présentant un caractère plus exceptionnel ne sont pas protégés. Il est donc proposé d'ajuster le périmètre des espaces boisés classés pour tenir compte, d'une part, de la qualité effective des boisements, confortant ainsi la qualité paysagère du site, tout en permettant, d'autre part, la réalisation du projet. Si besoin, les règles du PLU seront également adaptées.

Le projet dont il s'agit présentant un intérêt général manifeste, répondant aux objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat de Nantes Métropole et nécessitant la modification d'espaces boisés classés, la procédure adéquate d'évolution du PLU est celle de la révision simplifiée, conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du code de l'urbanisme.

En application des dispositions de l'article L.300-2 de ce même code, ce projet donnera lieu à concertation préalable. Celle-ci prendra la forme d'une réunion publique et de la mise à disposition du public d'un cahier de suggestions.

M. Bainvel : « Le quartier du Breil a bénéficié d'un projet de renouvellement urbain qui a permis de restructurer le centre commercial Coubertin, de créer, de moderniser un certain nombre de services à la population et de requalifier les espaces publics. Cette opération est toujours en cours, avec des travaux actuellement menés sur le quartier, qu'il s'agisse de l'aménagement de l'esplanade Raimu, de la création de jardins partagés à côté de l'église Saint-Luc ou de la rénovation d'immeubles par Nantes Habitat.
Aujourd'hui, vous nous proposez de modifier le PLU pour permettre la construction de logements sur un espace libre, sur la rue Charles Dullin.
Nous n'y sommes pas opposés, mais il nous semble important de mettre en place une véritable concertation avec les riverains et plus largement, les habitants du quartier. Une seule réunion, cela nous semble un peu juste. Le Breil est un quartier en pleine évolution – j'ai eu l'occasion de le dire – déjà fortement urbanisé et il est important que nous puissions accompagner, par une vraie concertation et un travail de réflexion et de production partagé, toute nouvelle opération sur ce secteur. Cela vaut également pour les autres quartiers de la ville de Nantes et bien sûr, vous vous

en doutez, pour la Barberie qui est l'autre partie importante de ce quartier. Ne répétons pas les erreurs commises sur le projet des Collines du Cens.
Par ailleurs, il me semble important de ne pas oublier la qualité et le cadre de vie des habitants de nos quartiers. C'est pourquoi je souhaite que nous puissions rapidement ouvrir le parc Méliès aux habitants. Ce parc existe, mais peu de gens savent qu'il est public, qu'il est possible de s'y installer. Nous avons la chance d'avoir un espace vert de bonne qualité, il faut absolument en faire un lieu pour les habitants du quartier. Il faut donc réfléchir rapidement à son identification, à son appropriation par les habitants et à son aménagement.
Une telle opération au coût réduit permettrait d'améliorer le cadre de vie au Breil et vous permettrait en plus, Monsieur le Président, d'honorer une des promesses de campagne du Maire de Nantes, un jardin à moins de 500 mètres de chez soi. Nous pourrions donc faire d'une pierre deux coups.
Pour ce qui nous concerne, nous voterons donc ce dossier. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les objectifs poursuivis par le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nantes, consistant en l'instauration, sur le quartier du Breil-Barberie, de règles d'urbanisme adaptées à la réalisation d'un projet de construction de logements sociaux ;

2. Définit les modalités de la concertation préalable conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, organisées autour d'une réunion publique et de la mise à disposition du public d'un cahier de suggestions ;

3. Autorise Monsieur le Président et Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIRECTION DEVELOPPEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

03 – SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU– SECTEUR DE LA PLINGUETIERE - REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu a fait l'objet d'une révision générale approuvée par délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2007 et d'une modification approuvée le 11 décembre 2009.

Le projet d'aménagement et de développement durable de la commune affiche les objectifs de « garantir un cadre de vie attractif entre le lac et l'aéroport » et de « redonner une vocation aux espaces naturels et ruraux ». Il s'agit notamment de « clarifier les vocations des espaces naturels

et ruraux, entre espaces naturels protégés, lieux de découverte des milieux, zones agricoles durables et zones de loisirs ».

Ce dernier objectif s'est notamment traduit dans le PLU par le redécoupage des zones A, NN, NL pour affirmer la volonté de créer la forêt urbaine du sud ouest, de délimiter les zones d'agriculture durables et de déterminer les zones de loisirs.

Le site de la Plinguetière accueillant les activités de l'UFCV a ainsi été conforté dans sa vocation par un zonage NL – voué aux activités de loisirs. Ce centre d'accueil, composé notamment du château de La Plinguetière, gère depuis plusieurs dizaines d'années diverses activités de loisirs, d'animation, de formation et d'hébergement de groupes et de familles, dans un objectif de promotion de l'éducation populaire.

Confrontée à la mise aux normes des installations existantes pour accueillir les publics handicapés, l'association a envisagé diverses hypothèses pour poursuivre ses activités d'hébergement. La solution retenue écarte, pour des raisons de surcoûts de travaux, la poursuite de l'hébergement à l'intérieur du château et envisage la construction d'un nouveau bâtiment à proximité ainsi que l'implantation de chalets et bungalows. Ces structures légères permettront, en outre, de diversifier les activités du centre par l'accueil de jeunes adultes en réinsertion par l'emploi et l'hébergement de familles pour des séjours de vacances.

Or, la propriété actuelle de La Plinguetière est située pour une petite partie (terrain de moins de 1 ha) en zone agricole du PLU tout en étant déjà vouée à un usage de loisirs (accueil de camps de vacances). Ce zonage n'est pas adapté à l'usage réel du site et ne permet aucune évolution des activités du site. La réalisation du projet nécessite donc une évolution du zonage de A en NL de cette parcelle. Il est précisé que la qualité paysagère du site sera conservée puisqu'aucun espace boisé protégé (en espace boisé classé ou au titre de la Loi Paysage) ne sera touché par le projet.

La mise en œuvre de ce projet impliquant la réduction d'une zone agricole, la procédure adéquate d'évolution du PLU est celle de la révision simplifiée, conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du code de l'urbanisme. En effet, celui-ci prévoit qu'une révision simplifiée peut-être engagée « lorsque la révision a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité ».

Le projet de La Plinguetière visant à conforter un centre de loisirs et d'éducation populaire et à en assurer le maintien dans l'agglomération, peut être qualifié d'intérêt général. En outre, il ne remet pas en cause l'économie générale du PADD et ne comporte pas de graves risques de nuisances.

En application des dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, ce projet donnera lieu à concertation préalable. Celle-ci prendra la forme, au minimum, de :

- une réunion publique,

- la mise à disposition du public de cahiers de suggestions, l'un au pôle communautaire Sud-Ouest et l'autre à la Mairie de Saint-Aignan de Grand Lieu.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide la mise en révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu et approuve les objectifs poursuivis par ce projet, à savoir la transformation d'un terrain agricole en zone NL de loisirs,

2. Définit les modalités de la concertation préalable conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, organisées autour d'une réunion publique et de la mise à disposition du public de cahiers de suggestions,

3. Autorise Monsieur Le Président et Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIRECTION DEVELOPPEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

04 – SAINT JEAN DE BOISEAU - MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION

Le PLU de Saint Jean de Boiseau, approuvé le 22 juin 2007 par le conseil communautaire, fait l'objet d'une modification permettant d'une part d'intégrer les dispositions de la loi de modernisation économique du 04 août 2008, d'autre part d'ajuster ponctuellement le document d'urbanisme aux nouvelles orientations communales et de modifier certaines erreurs ou imprécisions relevées dans les documents graphiques et la liste du patrimoine protégé.

1- Contenu de la modification

L'enjeu principal de la modification du PLU est lié à la promulgation de la loi n° 2008-776 de modernisation économique modifiant les dispositions en matière d'autorisations commerciales en relevant les seuils d'autorisations et en modifiant les critères d'appréciation des projets.

Le conseil communautaire du 12 décembre 2008 de Nantes Métropole s'est engagé à préciser la traduction réglementaire de sa politique d'urbanisme commercial dans les PLU, dans le respect des objectifs du SCOT de la Métropole de Nantes Saint-Nazaire, des objectifs des politiques publiques dont elle a la compétence qui sont transcrits dans les PADD des PLU, et de la nouvelle version de la Charte d'orientation commerciale de l'agglomération nantaise approuvée le 15 juin 2009. Il est donc proposé, dans le cadre de cette modification, de traduire les objectifs métropolitains de maîtrise de l'appareil commercial dans le PLU de Saint-Jean-de-Boiseau et sa zone UE.

En outre, depuis la révision de juin 2007, la nouvelle équipe municipale a pu expertiser les projets à engager ou à prévoir pour l'avenir, en termes de cheminements piétons, stationnement, espaces publics et espaces verts. Ainsi, il est proposé la création de plusieurs emplacements réservés et l'ajustement de quelques autres.

Par ailleurs, il est proposé d'ajuster le règlement pour quelques articles de zones urbaines ou NH (article 3 – zone UC – accès et voies, article 6 - implantation par rapport à la voie, article 7 implantations en limites séparatives, article 12 stationnement) pour mieux répondre aux problématiques locales relevées lors de l'instruction des autorisations de construire ; il s'agira également, comme dans toutes les autres communes de l'agglomération, de modifier quelques définitions communes du règlement et la rédaction de l'article 2 de la zone agricole.

Enfin des erreurs et imprécisions ont pu être aussi relevées dans d'autres pièces du PLU : documents graphiques et liste du patrimoine protégé. Il s'agit essentiellement d'ajuster le zonage à des constructions existantes mal identifiées lors de la révision du PLU.

Les ajustements ci-décrits ne remettent pas en cause l'économie générale du projet d'aménagement et de Développement Durable du PLU révisé, approuvé le 22 juin 2007 : la

modification vise à conforter certains axes du PADD, à savoir « dynamiser les commerces de centre-bourg », « améliorer les conditions de déplacements et de stationnement », et « développer les circulations douces ».

La modification ne réduit pas les Espaces boisés à conserver existants. Elle ne réduit pas les espaces agricoles.

La modification ne réduit pas les protections édictées en raison de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels.

La modification ne génère pas de graves risques de nuisances.

La procédure de modification apparait ainsi conforme aux dispositions de l'article L.123-13 du Code de l'urbanisme.

2- Déroulement et résultats de l'enquête publique

L'enquête publique, qui s'est déroulée du mardi 03 novembre au jeudi 03 décembre 2009 inclus, a fait l'objet de 4 observations écrites sur le registre d'enquête déposé à la Mairie, dont une remarque complétée par un courrier. Aucune remarque n'a été transcrite sur le registre déposé au pôle de proximité, et le commissaire enquêteur n'a reçu aucune visite à l'occasion de sa permanence sur ce lieu. Le commissaire enquêteur a émis, dans les conclusions de son rapport daté du 21 décembre 2009, un avis favorable assorti d'un questionnement sur l'impact du dispositif de linéaire commercial, et d'une suggestion concernant l'emplacement réservé n°5 dont il propose de modifier le tracé, suite à la remarque d'un riverain formulée dans le cadre de l'enquête.

Deux remarques concernent en effet l'emplacement réservé n°5 destiné à l'aménagement d'une liaison piétonne entre la rue du Landas et la rue du 14 juillet afin de desservir la future médiathèque. Dans le cadre de la modification, il est proposé de décaler vers le sud cet emplacement. La parcelle AB 150 est maintenue dans l'emprise de l'ER. Après une remarque d'un riverain, et un courrier de Monsieur le Maire daté du 03 décembre 2009, il est proposé de la retirer, dans la mesure où l'emprise couverte par les autres parcelles offre une largeur suffisante à l'aménagement de la liaison piétonne. Cette proposition est conforme à l'avis du commissaire enquêteur et de la commune. L'autre remarque concerne les modalités d'acquisition des autres parcelles. Un accord amiable sera recherché sur la base de l'estimation de la valeur vénale des terrains qui sera réalisée par France Domaine.

Les autres remarques concernent des thèmes qui ne sont pas visés par la modification : modification de zonage et déplacement de l'emprise d'un emplacement réservé. Une remarque relève d'une demande d'information concernant les principes liés au maintien des règlements de lotissement.

3- L'avis des personnes publiques associées

La Région des Pays de Loire, par courrier du 03 novembre 2009, indique qu'elle n'a aucune observation à formuler.

Le Conseil Général de Loire Atlantique, par courrier du 11 décembre 2009, émet un avis favorable sur le projet de modification.

La Chambre de Commerce et d'Industrie, par courrier du 01 décembre 2009, émet un avis favorable sur le projet de modification. Elle note son accord sur le principe de création de linéaires commerciaux, et sur le classement en zone UE de la zone du Landas. Elle suggère que soient intégrées aux caractéristiques de la zone UE, les activités artisanales et industrielles. Il est proposé de ne pas modifié le règlement du PLU dans ce sens. En effet, la zone UE n'a pas vocation à intégrer l'activité industrielle qui dispose d'un zonage spécifique (UG) présent sur le territoire communal. Par ailleurs, la notion « d'activités économiques » intégrée à la définition de la zone UE englobe l'accueil des PME et PMI, conformément à l'avis de la CCI.

Après examen de l'ensemble des remarques et avis, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le dossier de modification du PLU. Celui-ci reprend le dossier d'enquête publique, auquel il apporte les ajustements suivants :

- La notice est modifiée p. 23 pour retirer la parcelle AB 150 de l'emprise de l'emplacement réservé n°5, conformément à l'avis du commissaire enquêteur et de la commune ;
- La planche graphique 51-31 est modifiée pour retirer la parcelle AB 150 de l'emprise de l'emplacement réservé n°5, conformément à l'avis du commissaire enquêteur et de la commune.

Par ailleurs, la présente modification est mise à profit pour intégrer :
- le périmètre d'étude "secteur des Genêts et du Landas", pris en considération par le conseil municipal du 7 novembre 2008 ;
- le périmètre d'étude "secteur du Landas", pris en considération par le conseil municipal du 27 novembre 2009 ;
- les arrêtés préfectoraux du 08 juillet 2009 portant création des Zones d'Aménagement Différé (Z.A.D.) dénommées "les Pierres Blanches", "la Prinzé", "le Verger", "la Télindière", "la Métairie" et "le Landas Ouest".

Ce dossier de modification du PLU est consultable à la Direction du Développement et du Renouvellement Urbain ainsi qu'au pôle communautaire Sud-Ouest.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le dossier de modification du PLU sur la commune Saint-Jean de Boiseau, tel que présenté à l'enquête publique, assorti des rectifications évoquées ci-dessus.

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

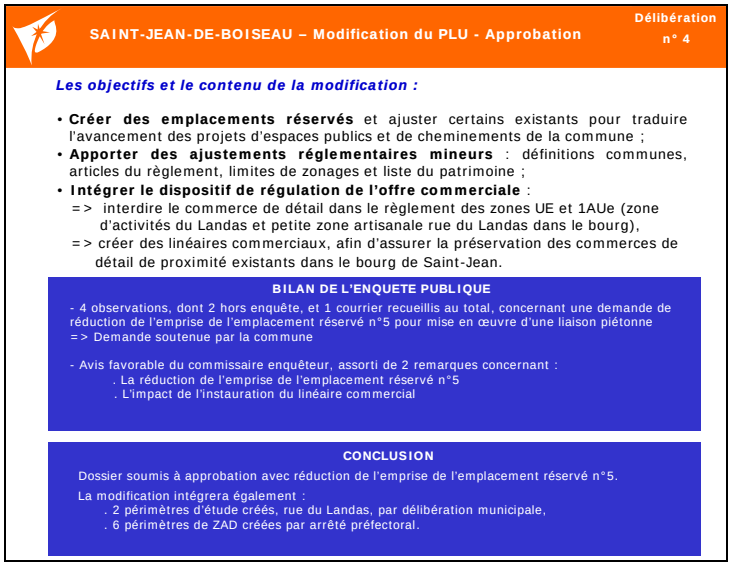

DIRECTION GENERALE DES PROJETS METROPOLITAINS STRUCTURANTS

05 - AGENCE D'URBANISME DE LA REGION NANTAISE – PROGRAMME DE TRAVAIL 2010

Créée en 1978, l'AURAN sert depuis trente ans de lieu de débat, d'expertise et d'observation sur de nombreux sujets, notamment l'aménagement du territoire, le développement économique, la démographie, les modes de vie, l'habitat, l'environnement, les déplacements et les comportements de mobilité.

En accompagnant le développement de l'intercommunalité nantaise et des communautés de communes qui l'entourent, l'AURAN a développé un savoir faire essentiel en matière d'observation et d'évaluation, ainsi qu'une capacité d'appui à l'élaboration des documents stratégiques et des projets urbains.

Ses orientations pluriannuelles l'amèneront à assurer le développement des observatoires, des documents stratégiques et de planification, à promouvoir le dialogue et les réflexions interterritoriales et à assurer la diffusion pédagogique des savoirs.

Pour l'année 2010, le projet de programme partenarial de travail de l'AURAN (dont un exemplaire vous est remis sur table) s'inscrit dans la dynamique des nouveaux défis que doivent relever les communes et intercommunalités. L'AURAN constitue, en effet, un lieu de dialogue entre de

multiples échelles de territoires : le Département de Loire-Atlantique, 12 intercommunalités, 2 SCoT, …

Au delà de ses missions d'assistance d'expertise habituelles auprès de Nantes Métropole dans les différentes thématiques, et de la poursuite des études et réflexions engagées les années antérieures, l'AURAN interviendra tout particulièrement en 2010 auprès de Nantes métropole sur les domaines suivants :

Aménagement et développement durable des grands territoires, projets urbains
- participation à l'appel à projet « éco.métropole »
- assistance pour le suivi de l'ensemble des actions engagées pour la reconquête du fleuve,
- poursuite de sa participation à l'agenda 21 communautaire, plus particulièrement sur les questions du vieillissement de la population et de la densité urbaine,

Rayonnement, développement économique, grands équipements
- réalisation d'indicateurs de mesure et de suivi de l'attractivité métropolitaine dans le cadre de l'espace métropolitain Loire-Bretagne,
- poursuite de la coopération engagée avec les intercommunalités et partenaires concernés dans le cadre de la démarche de renforcement des coopérations entre les agglomérations de Nantes et de Rennes,
- développement d'outils d'observation et d'analyse sur le suivi de l'emploi sur le grand bassin de vie nantais ;
- poursuite du rôle d'observation et d'aide à la décision pour l'aménagement commercial du territoire,
- assistance et expertise sur les dossiers aéroportuaires.
- poursuite de la démarche de l'observatoire du tourisme et mise en place d'outils partagés de diffusion de l'information pour et avec les partenaires du tourisme au sein de Nantes métropole
- engagement de partenariats renforcés avec l'Université et les établissements d'enseignement supérieur

Démographie, modes de vie, habitat, solidarités
- analyse des évolutions socio-démographiques de l'agglomération et prospectives,
- assistance pour la révision du Programme Local de l'Habitat, en prenant appui sur l'observatoire de l'habitat de l'agglomération nantaise,
- participation à l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du schéma d'accessibilité des transports collectifs de Nantes métropole,

Environnement, énergie et ressources naturelles
- participation à la mise en œuvre du Plan Climat de Nantes métropole,
- participation à la création des forêts urbaines,

Transports, déplacements et comportements de mobilité
- participation à la réflexion en vue de l'élaboration d'une stratégie et d'actions partagées entre les différentes autorités organisatrices de transport,
- assistance-conseil pour la révision du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération nantaise,

Ce programme partenarial pourra se trouver complété à la suite de demandes particulières qui s'avéreraient nécessaires au cours de l'année 2010.

Le Conseil d'administration de l'AURAN a adopté le 18 décembre 2009 son budget prévisionnel et sollicite la Communauté urbaine au titre du programme partenarial 2010 pour une subvention d'un montant de 2.828.770€, inchangée par rapport au budget 2009 de l'AURAN.
Cette subvention a vocation à être versée sous forme de subvention de fonctionnement (cf délibération « octroi de subventions » présentée au même Conseil communautaire) et sous forme de mise à disposition des locaux de l'immeuble Champ de Mars (montant de référence valorisé à hauteur inchangée de 171.590 €).

M. G. Retière : « Vous connaissez l'activité de l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise, l'AURAN. Vous étiez un certain nombre présents à son Assemblée générale. L'Agence d'urbanisme va continuer ses activités pour nous assister sur les grands dossiers que nous portons, notamment cette année, le Programme Local de l'Habitat et le Plan de Déplacements Urbains.
Je voudrais souligner aussi l'intervention de l'Agence d'études urbaines sur les territoires qui nous entourent, notamment auprès de Communautés de communes voisines qui sont dans le SCoT, mais aussi auprès d'autres SCoT situés notamment dans le sud du département. Cette activité de l'Agence d'études urbaines nous permet d'avoir une vision assez large du territoire autour de

l'agglomération nantaise et d'avoir une approche sur tous les sujets qui nous concernent, aussi bien l'habitat, les déplacements, le développement économique, la préservation des espaces naturels que l'activité agricole. L'Agence d'études urbaines possède des données sur une grande partie du territoire départemental, en relation d'ailleurs avec le Conseil général. »

M. Guillet : « Monsieur le Président, je voulais simplement souligner que le programme 2010 de l'AURAN qui nous est présenté aujourd'hui confirme la qualité du savoir-faire de cette agence. J'en profite pour souligner les contributions de l'AURAN au Plan de Déplacements Urbains et au Plan Local de l'Habitat qui seront de précieux outils d'analyse et d'aide à la décision.
Au regard des enjeux traités par les études et les travaux de l'AURAN, il est essentiel de reconnaître, mais aussi de souligner l'objectivité des informations et des analyses communiquées dans l'intérêt de chaque collectivité. »

M. le Président : « Merci, Monsieur Guillet pour votre intervention qui, je pense, ira droit au cœur de l'équipe de l'AURAN et de son directeur qui font effectivement un travail extrêmement utile. Je vous invite à voter ce rapport. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Prend en considération le Programme Partenarial de Travail de l'AURAN et approuve les thèmes prioritaires d'intervention intéressant la Communauté urbaine pour l'année 2010

2. Autorise Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Aunette présente le dossier suivant :

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT URBAIN

06 – SAINTE LUCE SUR LOIRE – CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE – PROJET DE CREATION DE ZAD – DEMANDE AU PREFET - APPROBATION

En matière d'aménagement de l'espace communautaire, Nantes Métropole exerce de plein droit la compétence suivante : « après avis des conseils municipaux, constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire. »

Par délibération du 21 juin 2002, le Conseil communautaire a décidé de reconnaître d'intérêt communautaire les réserves foncières constituées en vue de la réalisation d'une action ou d'une opération d'aménagement, selon la définition de l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme et s'inscrivant dans les compétences, obligatoires ou optionnelles, exercées par Nantes Métropole en vertu de ses statuts.

Nantes Métropole entend aujourd'hui constituer des réserves foncières, en cohérence avec les projets exprimés par les zonages de PLU, afin de favoriser la mise en œuvre de la politique de l'habitat des communes énoncée dans le Programme Local de l'Habitat, et du développement économique communautaire pour les moyen et long termes. Cette volonté s'inscrit donc dans les critères de l'intérêt communautaire définis par la délibération du 21 juin 2002 précitée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la constitution de telles réserves foncières requiert l'avis préalable du Conseil Municipal de la commune concernée. Le Conseil communautaire peut ensuite demander à Monsieur le Préfet de créer une Zone d'Aménagement Différé (ZAD).

Les PLU distinguent deux types de zones pouvant constituer des réserves foncières :

- Les zones d'urbanisation future (2AU), représentant environ 1100 hectares à l'échelle de Nantes Métropole,
- Les zones agricoles non pérennes (NX) d'une surface d'environ 900 hectares à l'échelle de Nantes Métropole.

La ville de Sainte Luce sur Loire comporte une zone Nx d'un peu plus de 85 hectares pour une superficie totale de 1 145 hectares fortement contrainte par la présence des zones inondables.

De ce fait, le développement urbain s'est opéré d'ouest en est avec, depuis peu, un passage de l'urbanisation au delà de l'autoroute, coupure importante dans l'aménagement de la ville.

La commune ne peut accueillir de nouveaux habitants qu'au nord de la voie ferrée, sachant que la partie ouest, est déjà urbanisée avec la présence des principaux équipements et, notamment le centre-ville.

Aujourd'hui, la commune porte deux projets d'importance grâce auxquels elle va pouvoir accueillir de nouvelles populations et poursuivre son développement urbain : la ZAC de la Minais et le secteur des Islettes. Le prochain développement urbain lucéen va s'opérer principalement autour de ces deux opérations qui ont nécessité des réflexions plus globales en termes de déplacements, transports, services aux habitants etc.
Ce développement a pour conséquence de rapprocher le tissu urbain de Sainte-Luce-sur-Loire de la limite communale avec Thouaré-sur-Loire.

Malgré ces projets urbains, la municipalité a tout de même conservé un secteur à caractère naturel ayant une occupation agricole plus ou moins marquée à l'heure actuelle. Cette zone, représentant 85,6 hectares, a été classée au PLU, en zone NX c'est-à-dire une zone naturelle à vocation agricole dont la pérennité n'est pas garantie au-delà du plan local d'urbanisme actuellement en vigueur.

Ce secteur est un véritable enjeu pour l'avenir de Sainte-Luce-sur-Loire car il représente, sur le long terme, une réserve foncière pour le développement urbain. En effet, il s'agit des seules zones en réserve foncière pour le long terme sur lesquelles il serait possible de construire car elles ne sont pas couvertes par des protections particulières.

Afin de pouvoir maintenir la qualité de vie de ses concitoyens, la collectivité souhaite se doter d'un outil lui permettant de maîtriser le devenir de ce secteur. En effet, il est important qu'une réflexion soit engagée de manière globale pour définir son devenir.

Le périmètre proposé pour la création d'une Zone d'Aménagement Différé comprend l'intégralité des terrains situés en zonage Nx. Quelques parcelles classées en NH sont également intégrées au périmètre. Les parcelles situées en zones UE et UC sont exclues du périmètre ainsi que les parcelles dont le zonage NH est contigu aux voiries

La commune de Sainte Luce sur Loire a délibéré en ce sens lors du Conseil municipal en date du 24 novembre 2009.

M. G. Retière : « Je voudrais juste attirer l'attention de mes collègues des différentes communes. Une réforme est actuellement en discussion et cette proposition de ZAD risque d'évoluer. J'invite tous ceux qui envisagent la création d'une ZAD à délibérer le plus tôt possible pour que l'on puisse les confirmer. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Constate que la constitution de réserves foncières sur le territoire de la commune de Sainte Luce sur Loire, à l'intérieur du périmètre précédemment défini et annexé à la présente délibération, répond à l'intérêt communautaire défini par la délibération du Conseil Communautaire du 21 juin 2002,

2. Décide de solliciter de Monsieur le Préfet de Loire Atlantique la création d'une Zone d'Aménagement Différée conformément au plan périmétral ci-annexé, dénommée « ZAD La Haie », dans le but :
   a. de constituer des réserves foncières destinées à l'habitat,
   b. de constituer des réserves foncières à vocation économique,
   c. de constituer des réserves foncières permettant l'implantation d'équipements collectifs,
   d. de lutter contre la spéculation foncière,

3. Autorise Monsieur Le Président de Nantes Métropole ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Rimbert présente les dossiers suivants :

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT URBAIN

07 – NANTES – ILE DE NANTES – QUARTIER DE LA CREATION – REHABILITATION DES HALLES ALSTOM – AVENANT N°7 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT

Le projet de renouvellement urbain de l'Ile de Nantes a donné lieu, par décision du Conseil Communautaire du 20 juin 2003, à la création d'une société d'économie mixte dédiée à sa mise en œuvre et au développement métropolitain, puis par décision du Conseil de Communauté du 10 octobre 2003, à l'approbation d'une Convention Publique d'Aménagement (C.P.A.) visant à confier à la SAMOA, en application des articles L300-4 et L300-5 du code de l'urbanisme, l'étude et la réalisation de ce projet urbain.

Au cœur du projet urbain de l'Ile de Nantes, un Quartier de la Création va émerger, nouvel axe de développement de la métropole, au carrefour de la culture, des technologies et de l'économie, issu de la rencontre entre artistes, chercheurs, étudiants et entrepreneurs.

A terme, le Quartier de la Création doit s'imposer comme l'un des pôles européens de référence dans le champ de la connaissance, organisé à partir de quatre composantes essentielles :

- la formation et l'enseignement supérieur,
- la recherche,
- la valorisation économique,
- l'action à l'international.

D'ores et déjà, des opérations déjà livrées ou en cours de réalisation préfigurent ce quartier, dont le centre est constitué par les halles Alstom. Ce patrimoine industriel de l'Ile de Nantes sera réhabilité afin d'accueillir différents programmes du Quartier de la Création.

En particulier, le projet de construction de l'Ecole Supérieure des Beaux Arts de Nantes Métropole, sur ce site, permettra d'apporter une fonction stratégique essentielle au Quartier de la Création, et de mutualiser les moyens avec les autres entités. Il permettra également d'accompagner la mutation institutionnelle de l'établissement en EPCC (écoles, institutions, entreprises, etc...) et d'accueillir l'augmentation des effectifs d'étudiants. Cette nouvelle école offrira des locaux, aujourd'hui vétustes, peu fonctionnels et répartis sur deux sites, en complète adéquation fonctionnelle au projet pédagogique et scientifique.

Avenant à la CPA :

Il vous est donc proposé d'intégrer dans un avenant n°7 une mission complémentaire de la SAMOA lui confiant la réhabilitation et la commercialisation des halles Alstom, en vue du développement du Quartier de la Création. Cet avenant est consultable à la direction du Développement et du Renouvellement Urbain.

Le montant des dépenses pour la réhabilitation des halles est estimé à 7 493 000 € HT.

Le montant des recettes pour la revente des halles réhabilitées et les charges foncières est estimé à 8 450 000 € HT. Le cas échéant, le montant de la participation sera revu par voie d'avenant.

La rémunération de la SAMOA s'élève à 5 % du montant HT des travaux, études et honoraires.

Délégation de maîtrise d'ouvrage :

Par ailleurs, L'EPCC ESBANM, maître d'ouvrage des locaux de sa future école, ne dispose pas des moyens techniques pour conduire cette opération.

L'EPCC confiera donc à Nantes Métropole un mandat pour la construction de cet ouvrage.

La signature de cette convention de mandat relève des délégations du Conseil au Président, dans la mesure où Nantes Métropole assurera cette prestation à titre gratuit.

Afin de permettre à Nantes Métropole d'exécuter les missions qui lui sont confiées dans le cadre de ce mandat dans les meilleures conditions, il est proposé de déléguer au président ou au vice président délégué l'accomplissement de toutes les formalités et la signature de tous les actes, contrats et marchés qui seront conclus au nom et pour le compte de l'EPCC ESBANM.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'avenant n°7 à la convention publique d'aménagement conclue avec la SAMOA, consultable à la Direction du développement et du Renouvellement Urbain, ayant pour objet une mission complémentaire confiant à la SAMOA la réhabilitation et la commercialisation des halles Alstom à Nantes, en vue du développement du Quartier de la Création.

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à accomplir toutes les formalités et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la mission de mandataire confiée à Nantes Métropole par l'ESBANM, pour la construction de son école sur le site Alstom.

3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIRECTION DEVELOPPEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

08 – CONSTRUCTION DU LYCEE ILE DE NANTES – CONVENTION - APPROBATION

La création d'un lycée polyvalent à vocation internationale constitue un enjeu majeur en terme d'attractivité de notre territoire. C'est pourquoi nous souhaitons, en lien avec la Région, en faire l'un des éléments structurants d'aménagement de l'île de Nantes. Il sera situé sur un terrain délimité par le boulevard Maurice Bertin, la voie SNCF, la rue Célestin Freinet, le boulevard Gaëtan Rondeau et une nouvelle voie à créer autour du Conservatoire de musique.

Ce nouvel établissement s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional des Formations et répond aux besoins spécifiques d'évolution en la matière dans l'agglomération nantaise. Il prendra notamment en compte les évolutions démographiques et socio-économiques d'un secteur scolaire en pleine évolution avec le souci de conforter la mixité sociale des établissements scolaires, élément indispensable à l'égalité des chances pour toutes les familles. D'une capacité de 1400 élèves, il permettra d'assurer une scolarité en enseignement général, d'offrir un pôle de formations technologiques tertiaires de haut niveau à rayonnement académique, allant des pré-bac (formation professionnelle) au post-bac (BTS et CPGE), et de développer l'ouverture internationale. Un travail sera effectué en lien avec le Rectorat et le Conseil Général pour favoriser le développement des langues étrangères en primaire et au collège sur le secteur afin de s'inscrire dans une logique de filière linguistique jusqu'au lycée.

Les bâtiments seront conçus en respectant les normes de Haute Qualité Environnementale et dans le cadre d'une démarche bio-climatique. Ils répondront ainsi pleinement aux préconisations de l'Agenda 21 de la Région ainsi qu'au Plan Climat Territorial de Nantes-Métropole.

L'îlot est globalement concu comme un parc accueillant le lycée et ses espaces extérieurs.
Ce projet aura aussi un rôle moteur dans l'animation de la vie du quartier en créant dans ce parc une offre sportive élargie avec la construction d'un double gymnase qui sera ouvert au public en dehors des heures scolaires. De plus il trouvera sa place au cœur d'un ilôt qui conservera sa dimension actuelle et bénéficiera également d'un traitement paysager de qualité avec le souci de favoriser les liaisons inter-quartiers.

L'opération globale fera l'objet d'un concours de maitrise d'œuvre sur un programme intégrant non seulement le lycée et son gymnase mais également les espaces publics et les recherches de mutualisation des équipements compris sur l'ilôt concerné.
La maîtrise d'ouvrage du lycée, du gymnase, des espaces publics et des espaces verts situés sur l'emprise du lycée est assurée par la Région.
La maîtrise d'ouvrage des voiries et espaces publics de desserte de l'opération sera assurée par la SAMOA pour le compte de Nantes Métropole dans le cadre de la Convention Publique d'aménagement de l'Ile de Nantes.

La validation de l'APS-APD et du projet de l'équipe de maitrise d'œuvre intégrant y compris les aménagements des espaces verts et les équipements sportifs sera spécifiquement soumise à un

avis favorable et conforme de Nantes Métropole et de la ville de Nantes, ce qui constitue la garantie d'une prise en compte de l'ensemble des objectifs à atteindre.

La SAMOA sera associée de façon étroite tout au long du déroulement du projet.

Un Comité de pilotage sera par ailleurs constitué. Il sera présidé par le Vice-Président de la Région chargé de l'Education, et composé des membres de la Commission de l'Education de la région, des 1er et 2ème Vice-Présidents de Nantes-Métropole ainsi que les Adjoints à l'Urbanisme, à l'Education, aux Sports et aux Espaces verts de la Ville de Nantes.

La Région prévoit d'ouvrir le lycée à la rentrée 2014.

Mme Bassal : « Monsieur le Président, mes cher(e)s collègues,
Nous sommes amenés aujourd'hui à nous prononcer sur la construction d'un lycée polyvalent à vocation internationale sur l'Ile de Nantes, par le biais de la signature d'une convention entre la Région, Nantes Métropole et la Ville de Nantes. Le groupe des élu(e)s Verts, Régionalistes et Solidaires se félicite de ce projet, mais émet cependant quelques réserves.
Le développement durable constitue désormais une préoccupation forte de la Région des Pays de la Loire qui se traduit notamment par l'adoption en juin dernier de son Agenda 21. Il nous semble donc important que la construction de ce nouveau lycée s'inscrive au cœur de cette démarche, qui préconise notamment la maîtrise de l'énergie et l'installation de sources d'énergies renouvelables dans les lycées. Nous approuvons à ce titre le respect des normes Haute Qualité Environnementale et de la démarche bioclimatique appliqués aux futurs bâtiments de ce lycée, mais nous ne pouvons nous satisfaire de ce minimum requis en matière de construction. En effet, des bâtiments à énergie positive auraient davantage répondu à l'urgence de lutte contre le réchauffement climatique.
Toujours dans cette intention affichée de prise en compte des nécessités du développement durable, qui, nous l'espérons fermement, correspondra à la réalité, la préservation des espaces verts s'avère être un enjeu majeur. En effet, l'implantation de ce nouvel équipement au cœur d'un quartier en profonde mutation, requiert d'être vigilant sur la pérennisation des espaces verts actuels. Ces espaces de respiration, qui contribuent à la qualité de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie, sont à préserver afin de favoriser le vivre-ensemble. Le Jardin des 5 sens, qui permet à chacun d'évoluer quel que soit son handicap, en constitue un illustre exemple. Nous serons donc tout particulièrement attentifs à la reconstitution de ces espaces verts.
Enfin, si la construction de cet établissement à l'offre de formation ambitieuse et à l'ouverture internationale affirmée constitue un enjeu majeur en termes d'élévation du niveau de qualification, nous devons nous donner les moyens d'y faire rentrer tous les jeunes, quels que soient leur origine et leur lieu d'habitation. Il ne s'agit pas de donner toujours plus à ceux qui ont déjà, mais bien au contraire de construire un lycée démocratique, ouvert sur son environnement proche, accessible à tous, capable de doter chacun de véritables connaissances et compétences utiles à leur insertion sociale et professionnelle.
Nous veillerons donc à ce que l'organisation territoriale de l'offre scolaire réponde à ces objectifs et notamment à l'objectif clairement affiché de mixité sociale. En ce sens, il conviendra, entre autres, de rendre accessible les sections internationales aux publics les moins favorisés, en proposant de construire une filière linguistique dès le primaire dans les zones d'éducation prioritaire. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 107 VOIX POUR

1. Approuve la Convention jointe établie en vue de la Construction du Lycée de l'Ile de Nantes passée entre la Région, la Ville de Nantes et Nantes-Métropole.

2. Autorise M. le Président ou M. le Vice Président Délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer la convention.

M. Le Président : « J'invite Jacques Auxiette à venir nous rejoindre. Nous allons signer dans quelques instants ce contrat régional d'agglomération, après en avoir donné le sens.
Nous venons de voter une délibération. Nous n'avions pas organisé une mise en scène particulière, mais je voulais simplement vous dire pour commencer, Monsieur le Président du Conseil Régional, que votre collectivité a pris l'engagement de réaliser un grand lycée sur l'Ile de Nantes avec une vocation internationale. Il s'agit d'un formidable projet qui résulte d'un souhait que nous avions formulé à la fois dans le programme des élections municipales de Nantes, mais aussi dans le programme des élus de la majorité communautaire, après bien sûr, en avoir discuté avec vous. C'est un projet structurant dont nous avons fait partager l'ambition au rectorat. Cette promesse est tenue, elle est aujourd'hui l'objet d'une décision officielle du Conseil communautaire de Nantes Métropole, et donc ce projet est lancé.
Je profite de cette occasion pour saluer les personnes qui vous accompagnent, particulièrement Patrick Delpech, vice-président de la commission "Solidarités humaines et territoriales", parce que nous avons bien noté que dans votre politique, Monsieur le Président, vous étiez attentif à mettre en œuvre une politique d'ambition pour l'avenir, pour cette région, mais que vous étiez aussi attentif aux solidarités territoriales quels que soient les territoires : les territoires ruraux, les territoires périurbains, les territoires des villes, et en prenant en compte la spécificité de la dimension métropolitaine de Nantes comme de Saint-Nazaire. Vous avez voulu inscrire dans une politique nouvelle, une méthode nouvelle à travers les contrats de territoire.
Le Conseil général s'est engagé également dans une démarche similaire. Le 23 octobre dernier, nous avons reçu Patrick Mareschal et nous avons solennisé aussi cette signature.
Il est important de le faire, parce que c'est un engagement très fort du Conseil régional que je tiens à saluer car il affecte une autorisation de programme de 24 297 000 € correspondant à 21,69 % du montant total des investissements envisagés dans le contrat qui s'élève à 112 436 926 € et qui porte à la fois sur des projets d'ambition métropolitaine, et sur des projets à dimension communales. Toutes les communes de notre agglomération qui ont déposé des projets sont concernées par ce soutien qui va toucher les secteurs suivants :

➢ **L'économie et la création d'emplois** : par exemple le parc d'activités EMC2 de la Croix Rouge-Moulin Cassé, la zone d'activités Ar Mor, la zone d'activités Chantrerie, l'aménagement des espaces publics du nouveau quartier d'activités tertiaires du Tripode, et à chaque fois, ce sont des montants élevés qui y sont affectés et qui viennent conforter des actions que nous avons menées ensemble. Je pense en particulier à Technocampus qui est un engagement très fort en faveur de l'innovation dans l'industrie aéronautique et la construction d'avions du futur.

➢ **L'environnement, l'Energie et les Transports**, domaines qui font partie des ambitions de Nantes Métropole : la prise d'eau de secours dans l'Erdre, le pont Eric Tabarly, pour donner deux exemples concrets.

➢ **Le logement social**. Il est vrai que les collectivités locales sont de plus en plus en première ligne dans le domaine du logement social, et heureusement qu'elles le sont parce que le désengagement de l'Etat en dehors des opérations ANRU est trop fort, pose des problèmes graves et pourtant, la nécessité de construire, de rénover le parc d'habitat social est essentiel. Donc, vous nous apportez dans ce domaine là aussi un crédit important.

➢ Mais c'est vrai aussi pour des actions de **solidarités**, et pour la réalisation d'**équipements** qui améliorent la cohésion sociale. Je pense à la création d'un multi-accueil à Indre par exemple, à la maison de l'enfance à haute performance énergétique au Pellerin, à la réhabilitation de la salle polyvalente Renée Losq à Sainte-Luce-sur-Loire, à la maison de la petite enfance à Saint-Sébastien-sur-Loire, à la réalisation de halls polyvalents à Sautron, à la restructuration d'équipement de la ville de Bouguenais.

➢ **Les aménagements urbains** comme le carrefour de la Moutonnerie, les espaces publics dans les quartiers prioritaires à Nantes comme le Clos Toreau, les espaces publics Château – Feydeau et Neptune – Bouffay.

➢ **Dans le domaine culturel** pour les équipements à vocation métropolitaine, je pense au Mémorial à l'abolition de l'esclavage, à la médiathèque à Couëron, à l'école de musique de la Chapelle-sur-Erdre, à La Fabrique, aux réserves des collections municipales de la Ville de Nantes, à la médiathèque au bourg d'Orvault, au centre d'interprétation et d'animation du patrimoine de Rezé, à la médiathèque municipale de Saint-Aignan-de-Granlieu, à celle de Saint-Jean-de-Boiseau, à la transformation de l'ancienne mairie de Saint-Léger-les-Vignes en bibliothèque. Voilà quelques exemples très concrets et parlants pour la population de notre territoire.

➢ **Dans le domaine du sport** : la piscine intercommunale de Basse-Goulaine, le complexe multisport à Bouaye, le terrain de football synthétique à Brains, l'extension et la modernisation du stade Moulin Boisseau à Carquefou, la création d'un terrain synthétique et de vestiaire à la Montagne, d'un terrain de football en gazon synthétique aux Sorinières, d'une salle des sports de raquette à Mauves-sur-Loire, la construction du gymnase de la ZAC Bottière-Chénaie à Nantes, la création d'un terrain synthétique au Val de Chézine à Saint-Herblain, la réalisation d'un terrain de football synthétique à Thouaré-sur-Loire, la réhabilitation de la piscine municipale de Vertou, sans oublier une aide à l'ingénierie pour que la démocratie participative auquel vous apportez votre soutien permette au Conseil de développement de jouer pleinement son rôle.
J'ai cité quelques exemples pour lesquels les montants sont importants, et ils montrent à quel point le travail en commun est réalisé dans un très bon esprit. Nous partageons des ambitions pour notre territoire, mais aussi une même volonté de solidarité, d'équité pour que tous les territoires puissent être soutenus et aidés, et en même temps, vous avez bien compris et je vous en remercie - parce que parfois certains veulent jouer la fibre un peu sensible en prétendant que la plupart des crédits sont affectés à Nantes, ce qui est faux bien sûr, les éléments chiffrés démontrent que ce n'est pas le cas, - que la métropole Nantes–Saint-Nazaire est l'un des éléments moteurs du développement de tout le territoire, un moteur qui entraîne et non pas qui siphonne et appauvrit le reste. Vous avez vu juste et d'ailleurs vous vous inscrivez dans une tradition, puisque l'un de vos prédécesseurs Olivier Guichard avait théorisé cette approche, à savoir réaliser des métropoles d'équilibre, dans un paysage français où tout était concentré sur Paris et l'Ile de France. C'est bien la voie qu'il faut suivre et surtout ne pas revenir en arrière, au moment où nous ne savons pas vraiment ce qui sortira des textes de la réforme territoriale en cours d'examen qui vient d'être étudiée, analysée et amendée en première lecture au Sénat. C'est vrai qu'il est question de créer des métropoles. Qu'en sera-t-il demain ? Je n'en sais rien, mais je voudrais conclure en disant Monsieur le Président, la métropole ce n'est pas une vision de mégapole et ce n'est pas non plus une vision de repli sur soi et une vision égoïste, c'est une ambition au service de tout un territoire et de toute une région, et qui doit travailler en réseau avec les autres villes, les grandes villes comme Angers, le Mans, mais aussi avec des villes moyennes comme la Roche-sur-Yon, Cholet, Laval et beaucoup d'autres encore. A chaque fois, quand on conforte un centre, on conforte aussi tout le territoire. Cela a d'ailleurs été l'esprit de notre SCoT. Quand nous avons élaboré le SCoT, pour les intercommunalités de Nantes Métropole, de la CARENE mais aussi de Loire et Sillon, de Cœur d'Estuaire et aussi d'Erdre et Gesvres, nous avons été extrêmement vigilants et cela se traduit dans le projet d'Ecocités qui a été reconnu par le Ministère de l'environnement et du développement durable. Chaque centre doit se conforter. Il y a les centres les plus importants, Nantes, Saint-Nazaire, puis il y a aussi les centres qui le sont moins, mais qui pourtant jouent un rôle essentiel que ce soit Savenay, Nort-sur-Erdre ou encore Treillères et Grandchamps-des-Fontaines pour prendre quelques exemples très concrets dont nous avons parlé ces derniers jours.
Donc n'opposons surtout pas, ce serait une erreur, la ville à la campagne ou les territoires ruraux aux territoires urbains. Nous sommes sur le même bateau, nous devons avancer ensemble, en partenariat, avec la même ambition d'un développement solidaire et durable.
Monsieur le Président, je vous remercie et c'est avec plaisir que je signerai dans quelques instants ce contrat régional avec vous. »

M. Auxiette, Président du Conseil Régional : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs,
Je ne dirai que quelques mots pour ne pas trop perturber votre réunion. D'abord, je précise que nous n'avons pas organisé le calendrier, le timing pour constater que bien évidemment, le contrat relatif à la construction du lycée sur l'île de Nantes que nous allons signer au titre des contrats d'agglomération avec Nantes Métropole, n'est pas la seule intervention budgétaire du Conseil régional. La délibération que vous avez approuvée tout à l'heure, concerne un projet qui a traîné, pour différentes raisons, mais qui était porté par les trois recteurs, avec qui j'ai discuté de ces questions. Ils considéraient comme étant anormal que nous n'ayons pas, sur la Région des Pays de la Loire, comme ils avaient pu en avoir dans d'autres fonctions préalablement, à Lyon, Grenoble ou Strasbourg, un établissement permettant notamment de donner une dimension internationale à la formation. Et par rapport à l'observation que j'ai entendu tout à l'heure, cet établissement aura non seulement cette vocation internationale, mais sera aussi un établissement de quartier tout à fait normal, puisque sa construction se traduira également, avec l'éducation nationale, par une réorganisation de la carte des formations et de la carte scolaire sur l'ensemble de l'agglomération nantaise. Je crois savoir aussi que ce projet n'arrête pas forcément les réflexions concernant le positionnement des établissements d'enseignement secondaires sur l'agglomération nantaise, et une réflexion stratégique sur les lycées en particulier, puisqu'une étude est en cours notamment sur le nord de l'agglomération, pour voir si nous pouvions mieux adapter l'offre de formation à la réalité du développement démographique.
Autre élément en complément de ce que Jean-Marc Ayrault vient d'indiquer, j'étais hier soir à Redon avec mon collègue Jean-Yves Le Drian pour la signature d'une convention qui n'avait pas tout à fait la même ampleur financière. Mais même si, dans le pays de Redon, il y a une situation originale avec trois départements, deux régions, où le territoire est totalement différent, l'action régionale en matière de conventions avec les territoires est illustrée de la même manière.
J'ouvre une parenthèse par rapport à la dimension métropolitaine. En effet, vous avez eu l'occasion d'organiser ici même une relation privilégiée entre Nantes et Rennes notamment sur la dimension de la recherche et de l'enseignement supérieur. Je voudrais confirmer ici, puisque j'en parlais hier soir, avec Jean-Yves Le Drian, mais aussi avec l'ensemble des Présidents d'universités et des grandes écoles de la région des Pays de la Loire, la volonté commune, partagée, stratégique, des deux régions Bretagne/Pays de la Loire, mais aussi de l'ensemble des universités des régions Bretagne/Pays de la Loire et des grandes écoles, il ne faut pas oublier les grandes écoles. Et par rapport à l'analyse qui a été faite, si l'on cumule les universités et les grandes écoles, on se trouve dans une position stratégique et tout à fait importante au niveau national, ce qui devrait nous permettre de pouvoir opter naturellement pour les évolutions universitaires, et quand je dis universitaire, c'est bien évidemment, hospitalière, de la même manière, puisque cette question intègre la dimension de la santé, je ferme la parenthèse. »

Le CRA de Nantes Métropole

PROGRAMME D'ACTIONS	DEPENSES HT	DOTATION CTU
38 actions	112 436 926 €	24 297 000 €

VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI

Une dotation CTU du Conseil régional de 3 550 000 €

PROGRAMME D'ACTIONS	DEPENSES HT	DOTATION CTU
4 actions	11 012 000 €	3 550 000 €

- Réalisation de 3 zones d'activités stratégiques (Chantrerie, Ar Mor, Moulin Cassé).

PAYS DE LA LOIRE

VOLET ENVIRONNEMENT / ENERGIE / TRANSPORTS

Une dotation du Conseil régional de 5 228 000 €

PROGRAMME D'ACTIONS	DEPENSES HT	DOTATION CTU
2 actions	23 000 000 €	5 228 000 €

- Franchissement de la Loire entre l'Ile de Nantes et le GPV de Malakoff,
- Prise d'eau de secours sur l'Erdre.

PAYS DE LA LOIRE

M. Auxiette, Président du Conseil Régional : « Pendant que j'évoquais ces quelques mots, qui ne sont pas totalement hors sujet, on a projeté des diapositives sur le cadre dans lequel s'inscrit cette convention. Ce cadre est totalement transparent sur l'ensemble du territoire régional, qu'il s'agisse des territoires urbains, comme des territoires ruraux. L'ensemble des dotations aboutissent au montant tout à fait rationnalisé de 24 297 000 € pour ce qui concerne la dimension des dotations pour le contrat d'agglomération qui nous rassemble ici aujourd'hui. Et puis, compte tenu de l'importance que revêt ici comme dans les grandes agglomérations, les transports en site propre, une dotation complémentaire vient abonder celle qui vous avait été déjà attribuée notamment pour le busway, comme cela a été fait à Angers et au Mans, lorsque ces deux villes ont décidé de lancer un tramway. Donc on arrive a un total significatif de 32 000 000 €, dans un cadre encore une fois, tout à fait rationnel et transparent qui est uniforme sur l'ensemble du territoire régional.

L'autre élément par lequel je voudrais terminer, c'est aussi la méthode qui vous rassemble ici aujourd'hui, c'est-à-dire qu'au-delà de la dotation, ce n'est pas la région qui a décidé de ce qui était bon pour le territoire dont vous avez la responsabilité. Je le dis partout, c'est donc une réalité de confiance, sur des objectifs qui ne doivent pas être en contradiction avec ceux que l'on poursuit, ceux qui se résument très simplement dans les logiques liés au développement durable, c'est-à-dire aussi bien la dimension des solidarités, à la fois territoriales et humaines, la dimension économique, selon les choix que vous avez pu faire, et en même temps la dimension environnementale, sachant que cette responsabilité et ces moyens supplémentaires contribuent à faire en sorte que c'est plus facile d'avoir des projets communs, de réfléchir aussi à faire en sorte que la dimension de Communauté urbaine privilégie d'abord les intérêts collectifs avant les intérêts purement communaux, mais bien évidemment, les intérêts communaux ne sont pas absents de cette démarche là, c'est vous qui avez décidé de leur usage.

Je termine en disant que, comme je l'ai évoqué dans d'autres territoires, je pense que nous avons au cours de ces années, évolué dans une logique contractuelle. Je rappelle qu'il n'y a plus de contrats de pays, plus de contrats d'agglomération au niveau de l'Etat, et que par conséquent, l'objectif a été celui de l'aménagement des territoires, mais également du renforcement des actions d'intercommunalité. Ici, vous avez une longue tradition, mais cela contribue à faire en sorte que cette dimension d'intercommunalité, à travers des contrats d'agglomération, des contrats de pays ou d'intercommunalité, soit un objectif stratégique pour l'aménagement du territoire régional.

Je donne simplement des chiffres qui traduisent mes propos : 1 502 communes dans la région, 203 cantons, 150 unités intercommunales. On revient ici au niveau de la région à 50 contrats sur des territoires librement choisis par les élus. Patrick Delpech suit cela avec beaucoup de ténacité sur l'ensemble du territoire régional et on peut constater une évolution très importante de cette réalité là par rapport aux réflexions qu'il y a sur l'organisation du territoire actuellement.

Un souhait qu'il faut constater aussi, je l'ai dit hier, je le redis ici, Jean-Marc Ayrault vient de l'évoquer, nous avons sans doute des progrès à faire pour harmoniser le calendrier, la complémentarité avec l'importante action des départements et du département de Loire-Atlantique sur l'aménagement du territoire. Je pense que nous avons une marge de progression dans la coordination et dans la complémentarité.

Dernier point, je pense que la dimension telle que nous l'avons initiée pour l'ensemble des territoires, mais notamment pour le territoire métropolitain, doit pouvoir trouver des évolutions et notamment avoir une notion de contrat métropolitain qui vient compléter la dimension territoriale, qui finalement a une caractéristique assez banale si je puis dire, par rapport à ce que l'on fait sur l'ensemble de la région. Et donc, cette dimension métropolitaine, suite aux réflexions que vous

aurez pu développer, pourrait éventuellement permettre des évolutions en la matière comme je l'évoquais dans les territoires plus ruraux où notamment les problèmes de santé, les problèmes de déplacements, les problèmes d'économie de proximité doivent pouvoir tenir une place plus importante que celle que l'on a donnée jusqu'à maintenant. Mais c'est une évolution dans les relations conventionnelles entre la région et ses territoires. »

M. le Président : Merci Monsieur Le Président d'avoir trouvé un moment pour venir nous rencontrer et je vous invite au déjeuner qui a lieu maintenant. Il est 12h31, je vous propose de reprendre la séance à 13h45. »

M. le Président présente le dossier suivant :

DIRECTION GENERALE PROJETS METROPOLITAINS STRUCTURANTS

09 –GRAND PORT MARITIME - CONSEIL DE COORDINATION INTERPORTUAIRE DE L'ATLANTIQUE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE NANTES METROPOLE

Par décret du 25 août 2009 pris en application de l'article L-102-7 du code des ports maritimes, le gouvernement a créé le « Conseil de coordination interportuaire de l'Atlantique ».

Ce Conseil réunit les grands ports maritimes de Nantes – Saint-Nazaire, Bordeaux et La Rochelle afin de définir, dans le cadre d'un document de coordination qui sera soumis pour avis aux conseils de surveillance de chacun des ports :

- la coordination des grandes orientations en matière de développement, de projets d'investissements, de stratégie et de promotion des 3 grands ports maritimes,
- les orientations stratégiques communes de ces ports,
- la politique de promotion commune de ces ports,
- les missions et les moyens qui font l'objet d'une mutualisation entre ces ports,
- les projets d'investissement d'intérêt commun à ces ports.

Ce conseil comprend :

- 6 élus représentant les Conseils régionaux des Pays de la Loire, d'Aquitaine et de Poitou-Charentes, les communautés urbaines de Nantes et de Bordeaux et la communauté d'agglomération de La Rochelle,
- pour l'Etat, les 3 Préfets de région ou leurs représentants,
- les 3 Présidents des Directoires des grands ports maritimes,
- le Président de RFF ou son représentant,
- 4 personnalités qualifiées désignées par chacun des conseils de surveillance et par le Ministre chargé des ports maritimes ; la personnalité qualifiée désignée par le Ministre chargé des ports maritimes préside le Conseil de coordination interportuaire de l'Atlantique.

Il convient donc de procéder à la désignation du représentant de Nantes Métropole au sein du conseil de coordination interportuaire de l'Atlantique.

M. Dantec : « Monsieur le Président, chers collègues,
Cette création par l'Etat du Conseil de coordination interportuaire de l'Atlantique est évidemment une opportunité intéressante qu'il nous convient de saisir. Tournant symboliquement le dos à l'atavique concurrence entre les deux grands ports estuariens de la Loire et de la Gironde, ce Conseil peut être l'occasion d'un dialogue nouveau entre les territoires, dépassant les habituelles concurrences et trouvant plus de vertus à la coopération qu'à la compétition. Mais au-delà des symboles, ce Conseil doit aussi nous aider à trouver des réponses communes sur des dossiers importants dans ce monde en mutation. Nous pensons par exemple urgent d'adapter les deux plates-formes d'importation de bois de Nantes-Cheviré et de La Pallice. Si les résultats du sommet de Copenhague ont été maigres – nous en avons parlé un peu ce matin – notons en effet que le processus de lutte contre la déforestation, dit REDD+, a été l'une des rares avancées concrètes mises sur la table, susceptible, dans les prochains mois, de transcriptions concrètes dans le droit

européen. Dans ce cadre, il devrait être enfin mis un terme au commerce de bois tropicaux non certifiés, l'un des plus grands scandales écologiques et humains de notre époque. En tant que puissance publique porteuse de l'intérêt général, nous devons donc faire pression pour une éco-certification rapide de nos plates-formes portuaires de commerce du bois. Ce peut être de plus un atout dans leur survie commerciale.
Nous souhaitons aussi que des études soient menées sur les possibilités de cabotage portuaire, alternative importante au transport routier. Le renforcement des filières bois-énergie de l'ouest par exemple pourrait profiter d'une meilleure connexion au grand bassin de production forestier, Aquitaine-Limousin.
Il apparaît par ailleurs évident que ce rapprochement des plates-formes portuaires nécessiterait, pour être opérationnel, une amélioration de l'interconnexion ferroviaire entre l'ouest et le sud-ouest. L'amélioration de la liaison Nantes-Bordeaux pour le fret, comme pour le trafic passager, nous apparaît tout à fait central et doit être une priorité d'investissement des prochains contrats de plan Etat/Région. Ce Conseil de coordination interportuaire peut donc être un lieu de discussion avec l'Etat et RFF qui y sont présents.
En conclusion, permettez-moi néanmoins de regretter que les autres ports bretons, Lorient et Brest ne soient pas associés à ce Conseil. Il nous revient donc de trouver les moyens indirects de les intégrer à cette réflexion d'aménagement du territoire. C'est l'occasion pour les élus Verts, Régionalistes et Solidaires de rappeler leur attachement à ces étroites coordinations des territoires qui peuvent permettre une répartition équilibrée et rationnelle des trafics et donc une meilleure valorisation d'équipements structurants financés, pour une large part, par l'argent public, notre souci d'économie de l'argent public par la répartition équilibrée des trafics ne se limitant pas, est-il nécessaire de le rappeler, au transport maritime. »

M. le Président : « Je suis d'accord avec vous sur beaucoup de points. Je regrette pour ma part aussi que Lorient et Brest ne soit pas intégrés dans ce Conseil. Si vous me désignez comme représentant de Nantes Métropole au sein du conseil de coordination interportuaire de l'Atlantique, lors de la première réunion, j'évoquerai ces différents points.
Il n'y a pas d'autres candidatures. Le vote est donc acquis. Merci. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. désigne en tant que représentant de Nantes Métropole au sein du conseil de coordination interportuaire de l'Atlantique : Jean-Marc AYRAULT

2. autorise Monsieur le Président ou le vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

M. Gautier présente le dossier suivant :

DIRECTION DES ENTREPRISES

10 – BOUAYE – ZAC LES COTEAUX DE GRANDLIEU – AVENANT A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SELA - APPROBATION

La ZAC des Coteaux de Grandlieu à Bouaye a été créée en 1992 et a fait l'objet d'une concession d'aménagement à la Société de Développement et d'Aménagement de la Loire-Atlantique (SODALA) par convention publique d'aménagement en date du 26 octobre 1992 puis reprise par la Société d'Equipement de Loire-Atlantique (SELA) par avenant en date du 13 novembre 1997 pour une durée de 16 ans.

Le conseil communautaire du 11 octobre 2002 a reconnu l'intérêt communautaire de la ZAC des Coteaux de Grandlieu et le transfert à la Communauté urbaine à compter du 1er janvier 2003 a été acté par arrêté préfectoral en date du 11 mars 2003.

Le périmètre de l'opération couvre une surface totale de 20 hectares et une surface commercialisable de 17,5 hectares, orientées principalement vers l'accueil d'activités industrielles légères (PME/PMI).

Le foncier est intégralement maîtrisé par la SELA, cependant il reste à poursuivre les travaux de viabilisation du secteur Est, et à réaliser des travaux de finition et d'aménagement paysager de la première tranche ainsi que la requalification de la rue de la Borne Seize.

La réalisation de l'opération a donné lieu à l'implantation de 45 entreprises, regroupant près de 400 emplois. La commercialisation va se poursuivre sur les secteurs Ouest et Est permettant ainsi d'offrir de nouvelles capacités d'accueil aux petites et moyennes entreprises.

Par conséquent, il est donc proposé de proroger par un avenant n°4 la convention publique d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2012, sans incidence financière pour Nantes Métropole.

Le CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'avenant n°4 ci-annexé à la convention publique d'aménagement de la ZAC Les Coteaux de GrandLieu et porté par la SELA ayant pour objet la prolongation de cette convention publique d'aménagement.

2. Autorise le Président ou la Vice-présidente Déléguée à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

M. Guin présente les dossiers suivants :

DIRECTION RECHERCHE INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

11 – PACTE DE PROGRES CONCERTE (PPC) ENTRE LA VILLE DE NANTES – NANTES METROPOLE ET l'UNIVERSITE DE NANTES 2010 – 2011 - APPROBATION

Pluridisciplinaire, l'Université de Nantes est la 2ème université de province par le nombre de ses étudiants (32 000). Premier pôle d'enseignement supérieur du Grand Ouest, elle se mobilise pour asseoir son rayonnement à l'échelle des Régions, de l'Europe et de l'International. Le projet quadriennal 2008-2011 signé entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'Université s'inscrit dans la continuité du projet de l'établissement pour la période 2004-2007. Il définit comme suit les trois orientations de l'Université :

- une université publique et multidisciplinaire,
- une université ouverte et européenne,
- une université unique, ancrée et engagée dans son milieu socio-économique.

Nantes Métropole affirme depuis l'année 2000 son soutien à l'Université de Nantes, acteur prépondérant de l'enseignement supérieur et de la recherche de la métropole, tant en raison de sa dimension que de la diversité scientifique qu'elle représente comme l'une des premières universités pluridisciplinaires de France.

Ce soutien est conséquent. Il prend en compte aussi bien une dimension quantitative avec le financement de bâtiments pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et une dimension qualitative avec des actions pour faire de l'Université de Nantes un pôle d'excellence avec par exemple le financement d'équipements, le soutien aux chercheurs et doctorants ou l'accueil des chercheurs étrangers avec notamment la maison des chercheurs étrangers.

Ainsi sur 2002/2008 Nantes métropole a consacré près de 74 M€ en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche (54 M€ en investissement et 20 M€ en fonctionnement).

Dans ce volume global, les financements au profit de l'Université, sur la période 2002/2008, s'élèvent à plus de 46 M€ représentant près de 62 % de l'intervention financière de Nantes Métropole en faveur de l'enseignement supérieur et recherche métropolitain.

Dans ce cadre, l'Université de Nantes, Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont décidé d'inscrire leurs relations dans une démarche renouvelée de contractualisation : le Pacte de Progrès Concerté (PPC). Prenant la suite du précédent PPC conclu en septembre 2005, il traduit la volonté des parties signataires d'agir ensemble sur la base de partenariats clairement identifiés.
Le PPC constitue le cadre de programmes d'actions que l'Université, Nantes Métropole et la Ville de Nantes se proposent d'engager conjointement. Il définit les actions, établit la programmation des moyens nécessaires à leur réalisation, et fixe la méthodologie de suivi, d'évaluation et de valorisation de ces actions.

LE PACTE DE PROGRES CONCERTE 2010 / 2011

Confortant ces engagements et les coopérations déjà mises en œuvre, le présent Pacte de Progrès Concerté a pour objet de soutenir un développement qualitatif de l'Université permettant une meilleure intégration de cette dernière dans l'espace socio-économique qui est le sien.

Le PPC est décliné autour des quatre programmes d'action :

- soutenir une recherche d'excellence et accompagner les pôles émergents ;
- conforter les dispositifs de formation innovants et la diffusion des savoirs ;
- soutenir l'ouverture de l'Université sur l'Europe et l'international ;
- accueillir et intégrer les étudiants dans la cité.

Nantes Métropole s'engage essentiellement à soutenir les trois premiers volets. La Ville de Nantes entend, pour sa part, poursuivre ses actions notamment en faveur de la vie étudiante.

Le présent Pacte est établi pour la période 2010-2011, il s'inscrit dans la poursuite des actions menées depuis l'année 2001, et permettra aussi la mise à l'étude de nouvelles actions pour une prochaine période de contractualisation.

Le Pacte de progrès concerté est doté d'un dispositif de pilotage politique et technique destiné à permettre le suivi et l'évaluation des actions, et pouvant associer différents partenaires dont notamment les collectivités (Région des Pays de la Loire, Département de Loire-Atlantique) et des acteurs de la vie étudiante (C.R.O.U.S.).

Les actions financées par Nantes Métropole seront déterminées en commun avec l'université dans le respect des budgets votés annuellement par Nantes Métropole.

Enfin l'université de Nantes, depuis 2009, est membre fondateur du Pôle Recherche Enseignement Supérieur (PRES) Nantes - Angers - Maine (UNAM). Les domaines d'intervention du PRES seront précisés dans les mois à venir. Les actions de Nantes Métropole dans le présent PPC seront ajustées pour tenir compte des compétences exercées par le PRES.

M. Guin : « Mes chers collègues, le dossier 11 porte sur le Pacte de Progrès Concerté, c'est-à-dire une convention avec l'université. Ce pacte succède au pacte précédent que nous avions voté en 2006 et qui allait jusqu'à 2008. Il y a eu une année de latence. Maintenant, nous essayons d'être en adéquation avec le contrat quadriennal que l'université passe avec l'Etat. C'est la raison pour laquelle ce pacte portera seulement sur deux années.
Ce Pacte de Progrès Concerté porte essentiellement sur l'accompagnement de l'université. Je voudrais dire quelques mots sur le contexte, pour justifier pourquoi Nantes Métropole s'engage très sérieusement aux côtés de l'université. Je ferai trois réflexions.
❶ D'une part, dans le cadre de la mondialisation et des innovations technologiques d'aujourd'hui, il est certain que le moteur principal de nos sociétés est l'arrivée massive de connaissances. C'est aussi l'ouverture d'une société de la connaissance sans frontière. C'est le premier point. Cela veut dire qu'il ne faut pas rester "les deux pieds dans le même sabot".
❷ Deuxième réflexion, nous sommes en présence d'une politique nationale, impulsée par le gouvernement, qui procède essentiellement par appels à projets, ce qui n'est pas sans conséquence. Nous en avions parlé précédemment. Cela bouleverse très sensiblement la conception traditionnelle, républicaine de l'université et ce n'est pas sans provoquer certaines inquiétudes. Si nous ne répondons pas à ces appels à projets, en particulier dans l'ouest, nous risquons, comme nous le voyons déjà, d'être un peu marginalisés. Les réponses aux appels à projets vont plutôt vers des universités qui sont à l'est d'une ligne Strasbourg-Bordeaux ; j'exclus Paris. C'est assez compliqué. Il nous faut intervenir, mais sans doute en prenant en compte un certain nombre de précautions par rapport à la politique gouvernementale qui nous est imposée très fortement par une multiplicité d'appels à projets. Par exemple, nous serons candidats à un grand campus, aux instituts hospitaliers universitaires, aux campus dits prometteurs, etc.
❸ Ma troisième réflexion sur le contexte concerne l'université de Nantes. Nous excluons les écoles car le Pacte de Progrès Concerté parle essentiellement de l'université, mais dans notre esprit et dans la politique globale, les écoles ne sont évidemment pas exclues.
Quelques mots sur l'université de Nantes : ce sont quand même 32 000 étudiants. Elle est très jeune, ce qui peut être un handicap, mais elle est pluridisciplinaire et unique, ce qui est un atout par les temps qui courent. On voit en effet que des universités qui s'étaient séparées dans les années 70 et 80, cherchent maintenant à se réunifier. C'est une université qui va très vite dans son évolution, tout particulièrement en ce qui concerne la recherche. Il y a 18 ans, nous avions par exemple une équipe Inserm, dans le domaine de la santé. Maintenant, nous en avons 16. C'est vous dire la rapidité à laquelle se développe l'ensemble de la recherche universitaire. Je citerai aussi un chiffre qui est très peu connu, à savoir que 80 % de la recherche en France se fait dans

les universités. Elle se fait soit directement dans les universités, soit sous forme d'unités mixtes de recherche que l'on appelle les UMR, soit en liaison avec les CHU en ce qui concerne la santé. C'est un chiffre que nous n'avons pas suffisamment à l'esprit. 80 % de la recherche française se fait dans les universités.

Dans ce contexte et face à cette situation, en tant que collectivité locale, nous avons des impératifs. Ce sont les impératifs du territoire, les impératifs de nos populations. Dans ce contexte, nous devons pousser ces populations à une qualification meilleure et à une formation plus élevée, pour répondre à une concurrence internationale, à une compétitivité et ne serait-ce qu'en tant que républicain, pour répondre à la vieille conception de la formation et de l'éducation perpétuellement améliorée.

Que contient le Pacte de Progrès Concerté, assez sommairement ? Quatre dispositifs.

➢ Soutenir une recherche d'excellence et accompagner les pôles émergents.

Comment fait-on ? Dans le Pacte de Progrès Concerté, nous allons aider à des financements de recherche, avec des allocations de recherche, des bourses pour les doctorats. Nous allons aider des manifestations scientifiques. Nous en aidons beaucoup, des grandes et des petites. Pour citer un exemple de grande manifestation, nous allons connaître, en septembre 2010, la réunion européenne des grandes écoles. Par ailleurs, je vous le signale parce que nous ne le savons pas suffisamment, dans le domaine de l'amélioration des performances des batteries au lithium, l'Institut des matériaux de Nantes est extraordinairement bien placé. Très prochainement, à la fin du printemps, il va y avoir un colloque sur les matériaux à électrodes, pour l'amélioration de l'efficacité des batteries au lithium. Nous finançons de telles manifestations. Nous soutenons bien sûr les écoles doctorales qui sont des groupements de chercheurs selon les disciplines et les orientations. Nous allons aussi fournir un effort intéressant et important en ce qui concerne les jeunes chercheurs de haut niveau. Vous savez que le problème, en France, est d'abord d'avoir des chercheurs de bon niveau. Pour ce faire, il faut très souvent qu'ils aillent à l'étranger, dans des laboratoires, notamment dans des laboratoires de pointe dans leur discipline. Tout le problème est de pouvoir les récupérer après. Il faut avoir un dispositif pour les envoyer à l'étranger, mais il faut ensuite les faire revenir. Nous sommes aujourd'hui en train d'élaborer un système pour réussir ce mouvement. Toujours dans ce dispositif, nous soutenons également la présence de chercheurs universitaires dans un certain nombre de domaines. Le Président et Ronan Dantec parlaient tout à l'heure du domaine maritime pour lequel, à Nantes Métropole, nous avons pris beaucoup d'initiatives ces derniers temps. Nous ne sommes pas les seuls, mais nous n'avons pas été non plus pour rien dans le maintien de l'Ecole de la Marine marchande à Nantes. Surtout, nous sommes en train d'associer l'ensemble des chercheurs. L'Ecole de la Marine marchande ne demeurera que si elle a une grande spécificité. Cette spécificité, c'est justement la recherche, en liaison avec l'université et les grandes écoles, tant dans des domaines techniques que dans des domaines des sciences humaines comme le droit des marins, etc. Nous avançons dans des projets collaboratifs de ce type.

➢ Conforter les dispositifs innovants de formation et la diffusion des savoirs.

C'est ce que l'on peut appeler l'université de la réussite. Nous savons l'inquiétude des parents en ce qui concerne l'avenir des enfants aujourd'hui, notamment toutes les questions d'orientation. Or, l'université de Nantes a commencé à mettre en place un dispositif très intéressant pour chaque étudiant qui sera accompagné d'un carnet de route universitaire. Il faut prendre les jeunes à la fin du lycée, faire des pré-orientations, de l'information. Ensuite, lorsqu'ils arrivent en faculté, il faut pouvoir les suivre, avec le tutorat, le coaching, les référents, etc., et être également très attentionné au parcours et à l'adéquation en fonction d'une visée professionnelle future. Nous sommes en train de le faire. Cela doit être nécessairement accompagné d'une multiplication des formations courtes ou relativement courtes. Vous savez que l'université fonctionne à l'envers : les formations courtes font une sélection à l'entrée, tandis que les formations longues sont ouvertes à tout-va et à tout le monde. Il faut faire l'inverse. Il faut que ceux qui font des formations longues soient tout de même préparés et sachent où ils vont. Par contre, l'université ne peut pas laisser au bord du chemin tous ces jeunes gens qui risquent d'être sélectionnés au niveau de la première année. Il faut offrir immédiatement des formations dans lesquelles on puisse s'engager. L'université a fait de gros efforts ces dernières années. Il y a en particulier 26 licences professionnelles, en plus des IUT et des autres formations. Cela s'accentue. On ne devrait laisser personne au bord du chemin, mais on est encore loin du compte, bien entendu. Il y a bien d'autres dispositifs dans le domaine de la formation. Nous parlions ce matin du lycée international. Il est clair que nous allons accompagner, dans la mesure de nos moyens, en liaison avec la Région, toute la formation aux langues. Aujourd'hui, tout un chacun doit nécessairement avoir un triptyque dans sa formation : d'une part un domaine spécialisé, d'autre part des éléments de gestion et même de management et troisièmement, une langue. Il faut que les étudiants qui sortent de Nantes aient ce triptyque, quelle que soit leur spécialité.

➢ Soutenir l'ouverture de l'université sur l'Europe et l'international.

Vous savez que nous faisons déjà des choses importantes puisque nous avons été à la source de la Maison des chercheurs étrangers et que nous continuons d'animer cette structure. Nous avons 24 appartements pour recevoir des chercheurs étrangers. Ils sont utilisés à 100 % et ne sont même pas suffisants. Il faut aider aussi à la mobilité des étudiants. Vous savez que ces dernières années, les bourses Erasmus permettaient à de nombreux étudiants d'aller à l'étranger. Nous constatons

qu'un écart est en train de se creuser entre les enfants de familles plus aisées qui peuvent aller à l'étranger avec les 150 euros par mois qui leur sont attribués et les enfants de familles plus modestes qui, avec la même somme d'argent, ne peuvent pas aller à l'étranger. A nouveau, on voit l'écart se creuser entre ceux qui sont un peu plus privilégiés et ceux qui ne pourront pas suivre, dans le cadre de ce que l'on appelle la mondialisation des étudiants. Il faut y faire très attention parce que des inégalités assez sérieuses peuvent se créer. Il faut donc que nous pallions cette difficulté.

- Accueillir et intégrer les étudiants de l'université dans la cité par de multiples dispositifs.

Ce quatrième programme est plus l'affaire de la Ville de Nantes. Je ne le détaille pas, mais il concerne la vie culturelle, la vie sportive, la participation aux associations, la participation à la vie civique. C'est plus du domaine de la Ville de Nantes avec laquelle le PPC est signé conjointement. Voilà pour l'essentiel. »

M. Aumon : « Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. J'ai simplement deux questions à l'énoncé de cette délibération. On connaît le dynamisme de l'université de Nantes. Je m'étonne que dans cette délibération, rien ne figure des liens qui peuvent exister avec Rennes et Brest. Au niveau notamment du campus maritime, un lien pourrait être établi.
Deuxièmement, nous avons des chercheurs et il ne me semble pas qu'à travers ce projet, nous favorisions la production des documents des chercheurs. Or, nous savons que les chercheurs n'ont leur reconnaissance qu'à partir du moment où ils publient. Avons-nous une action à cet égard pour favoriser la publication des études qui sont faites et pour valoriser encore plus ce développement ? »

M. Vince : « Monsieur le Président, chers collègues,
Comme Yannick Guin vient de le rappeler, avec plus de 32 000 étudiants, l'université de Nantes est le premier pôle d'enseignement supérieur et de recherche du Grand Ouest et la deuxième université de province. L'université de Nantes, héritière de l'université de Bretagne, est ancrée culturellement dans la ville. Le partenariat de la ville, comme de la Communauté urbaine, est essentiel au rayonnement de l'université. Dès lors que ce Pacte de Progrès Concerté accompagne le projet d'établissement, constituant ainsi le cadre du programme d'actions de l'université, il nous faut, me semble-t-il, revenir, mais Yannick Guin l'a fait pour partie, sur le contexte dans lequel évolue l'université de Nantes.
Depuis le 1er janvier 2009, avec l'Ecole Centrale et les universités d'Angers et du Mans, l'université de Nantes est constituée en pôle d'excellence. Comme l'ensemble des universités françaises, l'université de Nantes doit s'adapter aux nouvelles contraintes qui découlent de la loi LRU, la fameuse loi relative aux Libertés et Responsabilité des Universités. Avec l'autonomie, de nouvelles charges vont peser sur les universités et l'augmentation de 6 % de leur budget n'est qu'un leurre. De même, la part du grand emprunt allouée à quelques universités d'excellence, 10 Md€, sera capitalisée. Seuls les intérêts de ces placements pourront profiter aux actionnaires.
Il est clair que les politiques d'autonomie renforcent le désengagement financier de l'Etat et encouragent l'entrée, via les fondations, de fonds privés à l'université.
Le service public et la gratuité sont pourtant indispensables à l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. L'université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, doit être émancipée des enjeux liés au marché qui sont ceux de la rentabilité à court terme. Laisser les clés de l'enseignement et de la recherche publique aux financeurs privés revient de fait à soumettre la recherche et les enseignements qui en découlent au service d'intérêts privés. Ainsi, le gouvernement organise la mise en concurrence des universités, des chercheurs et des étudiants, là où il faudrait, au contraire, renforcer les coopérations.
L'argument de la performance, porté par le gouvernement, ne saurait être compatible avec les exigences universitaires. L'excellence scientifique ne s'obtiendra pas par la soumission aux intérêts d'un libéralisme exacerbé. Les réponses aux besoins de l'université passent par le soutien de l'Etat à une politique favorisant la recherche et l'enseignement supérieur.
Le contexte dans lequel nous renouvelons le Pacte de Progrès Concerté est donc inquiétant pour l'avenir de la recherche et de l'enseignement supérieur, d'autant qu'il ne pourra répondre à lui seul aux défis auxquels fait face l'université. Cependant, les engagements que nous prenons aujourd'hui restent un gage pour l'innovation et les emplois de demain. Nous ne baissons pas les bras, quand l'Etat, de manière irresponsable, livre nos universités aux appétits carnassiers.
Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont fort heureusement compris tout l'intérêt à accompagner le développement de l'université par le soutien à la recherche, aux dispositifs de formation innovants, à l'ouverture à l'international et l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche en termes d'attractivité pour notre métropole et de formation pour nos jeunes.
Pour leur part, les élus communistes s'associent au combat des étudiants et des enseignants-chercheurs pour une université du XXIème siècle permettant l'accès de tous au savoir, dans un cadre serein, sans compétition aucune. »

Mme Van Goethem : « Monsieur le Président, monsieur le Vice-président, chers collègues,
Par cette délibération, Nantes Métropole va s'engager aujourd'hui auprès de l'université de Nantes

en concluant ce Pacte de Progrès Concerté qui n'est pas le premier. C'est l'occasion pour nous aujourd'hui de rappeler tout d'abord la place de l'université dans nos territoires.
Vous l'avez dit tout à l'heure, premier pôle d'enseignement supérieur et de recherche du Grand Ouest, l'université de Nantes reçoit aujourd'hui près de 33 000 étudiants en formation initiale, 12 000 étudiants stagiaires en formation continue dont 6 000 à l'université permanente que tout le monde connaît sur le territoire, sur les 47 000 étudiants de la métropole. Donc, aujourd'hui, plus des deux tiers des étudiants de la Communauté urbaine se retrouvent à l'université. Au cœur de la recherche, elle représente 75 laboratoires de recherche, 1 000 enseignants-chercheurs ; je n'entre pas dans le détail des enseignants et autres assimilés.
Elle a aujourd'hui le monopole dans ses 23 facultés, écoles et instituts, non seulement des enseignants du secondaire et des chercheurs, comme le rappelle la délibération, mais aussi de la formation des professions médicales, des juristes, des psychologues, des économistes, des managers de demain. Elle assure aussi la formation des ingénieurs, des philosophes, des experts dans le domaine de la culture et du patrimoine, des spécialistes du commerce international, des spécialistes des sciences du langage, etc. Evidemment, je ne ferai pas aujourd'hui la liste des multiples formations que nous pouvons y trouver.
Nantes Métropole et son université doivent être de véritables partenaires, respectant les spécificités de chacun. La Communauté urbaine doit en effet être valorisée par l'existence d'une université de dimension internationale reconnue, avec des formations attractives et lisibles, des conditions d'accueil et de travail de haut niveau. L'université, pour sa part, est intégrée et engagée dans un territoire. Elle ne peut pas grandir seule. Elle a besoin du soutien des collectivités qu'elle valorise en contrepartie. Ce sont donc des partenaires obligés qui doivent s'entendre.
Ce soutien doit être sans faille, en cette période de mutation. Elle est aujourd'hui à un tournant stratégique de son développement. Le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies, passage choisi par l'université de Nantes, offre à l'université l'opportunité d'affirmer un modèle à la nantaise, tel qu'il a été reconnu au plan national, par l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.
L'université a besoin aujourd'hui d'actions importantes et marquantes pour avoir un signe de soutien absolu.
Elle est soutenue fortement par l'Etat qui fait aujourd'hui un effort sans précédent vers les universités françaises. Pour Nantes, cela signifie 30 M€ dans le cadre du label « Campus prometteur », auquel sont aussi associées les collectivités, une subvention exceptionnelle dans le cadre du Plan de relance et du passage à l'autonomie de plus de 8 M€ pour cette année et le soutien annuel au Plan réussite en licence lancé par le Ministre Valérie Pécresse. Nous avons évoqué ce Plan réussite en licence qui en effet est une grande avancée aujourd'hui au niveau des premières années, puisque l'idée est d'éviter le taux d'échec et de valoriser au maximum ces formations dès les premières années.
Au regard de ces exigences, la convention que vous nous proposez, ce Pacte de Progrès Concerté, se révèle un peu décevant. En effet, on parle de pacte, donc de convention, donc de contrat et on se rend compte que l'on est un peu en-deçà de la logique de contrat.
Tout d'abord, il n'y a eu aucune évaluation du précédent pacte, ce qui est un peu dommage. Je pense que pour la lisibilité vis-à-vis de nos habitants, il aurait été intéressant de montrer ce qui avait déjà été fait, en pointant bien les actions et les participations de la métropole.
D'autre part, ce pacte est censé « définir les actions » et « établir la programmation de ces actions ». C'est vrai, il le précise, ces actions ne sont pas détaillées. Monsieur le Vice-président a eu la gentillesse de synthétiser et d'analyser quelques points, ce qui était déjà un peu plus clair. Mais d'une manière générale, il aurait été plus clair pour tous, que ces actions soient réunies par thème, en distinguant les actions vers l'université et celles qui visent les autres établissements d'enseignement supérieur. L'idée n'est évidemment pas de les opposer, mais comme nous sommes sur un pacte avec l'université, je pense qu'il aurait été très lisible de procéder ainsi.
Aucun engagement chiffré de la collectivité n'apparaît. Nous avons évoqué, en commission préparatoire, un certain montant. Nous aimerions savoir s'il a été prévu un volume financier pour pouvoir soutenir toutes ces actions ou s'il s'agit d'un ensemble de bonnes conduites, avec une possibilité de tirage en fonction des actions qui auront été menées entre l'université et Nantes Métropole. Est-ce qu'un engagement financier est prévu ? Si oui, avez-vous une petite idée de son montant ? Si non, nous pouvons éventuellement le comprendre, mais dans une logique d'engagement, ce serait peut-être plus clair.
Nous avons parlé de la durée de l'accord. En effet, c'est un accord très court, puisqu'il y a eu ce petit hiatus en 2009. Il aurait peut-être été intéressant de rappeler ce qui a été fait en 2009 par Nantes Métropole. Nous savons tous que des choses ont été réalisées par Nantes Métropole et dans un contrat de ce type, on essaie de le valoriser.
Terminons avec ce PPC. C'est un pacte qui est plein d'ambitions, très intéressant, mais qui est un peu "en vrac", me semble-t-il, au niveau des différents projets. C'est plutôt un échange de bons procédés. Nous nous engageons sur des grandes lignes, mais il faudra ensuite se réunir et faire un autre texte ou des fiches d'action pour que ce soit plus clair. C'est dommage parce que ce document est un peu difficile à faire passer auprès de non-connaisseurs et peut-être même auprès de nos futurs étudiants et de leurs familles.

Je tiens simplement à rappeler un hiatus au niveau de l'article 6 de ce pacte. Il y a un petit problème de rédaction. Il doit manquer un mot ou une formule parce que ce n'est pas très compréhensible. Je rappelle enfin que Nantes Métropole est administrateur de l'université et non pas la Ville de Nantes, comme cela est resté indiqué dans ce document. »

M. Guin : « Beaucoup d'interrogations. On voit que cette question est centrale, qu'elle est très stratégique pour l'avenir de notre territoire. Je ne vais peut-être pas répondre à toutes les questions parce que cela nous entraînerait dans des débats très approfondis, mais je vais essayer de prendre les plus importantes.
En ce qui concerne l'intervention d'Yves Aumon, il pose deux questions, une première sur le rapport avec Rennes et Brest. Vous savez que les présidents des universités du PRES des Pays de la Loire, le président de la région de Bretagne et le PRES Bretagne ont engagé une discussion, à la suite de l'action de Nantes Métropole et de Rennes Métropole, et des suggestions stratégiques ont été faites, pour essayer de se réunir afin de faire le poids. Il faut bien rappeler qu'Angers, Rennes et Nantes réunies, sont, en potentiel de recherche, un tout petit peu plus importantes que Grenoble. C'est vous dire que nous avons du chemin à parcourir et du travail à faire. Les incitations qui ont été faites sont très bien reçues par les universitaires d'une part et par les deux Régions d'autre part. Je crois que le Président Auxiette vous en a parlé ce matin.
C'est dans ce cadre qu'à la suite d'un appel à projet du Gouvernement, les deux PRES vont proposer un campus d'excellence, mais il faut réunir toutes les forces en enseignement et en recherche. Je sais que cela intéresse beaucoup Yves Aumon ; c'est dans ce cadre que nous essayons d'agir assez rapidement pour le campus maritime de Nantes, de telle sorte que dans ce cadre global du campus d'excellence, où nous mettrons un certain nombre de choses dont les biotechnologies, etc., nous intégrerons en particulier la liaison avec les Brestois en ce qui concerne le domaine maritime. Nous pouvons estimer que le potentiel de Brest et celui de Nantes sont équivalents. Nous sommes à 50/50, et entre Brest et Nantes, nous faisons pratiquement 100 % de la recherche française, Marseille en fait un peu, dans ce domaine. Je ne vous cache pas l'idée qu'il faut aller vite, ici à Nantes, pour être assez solide et ainsi discuter convenablement avec nos amis brestois, mais nous le ferons le cœur grand ouvert. C'est important.
En ce qui concerne les publications, nous aidons à des publications de thèses lorsqu'elles sont distinguées et nous aidons les docteurs à effectuer leur thèse, mais l'université a des dispositifs, en liaison avec les Presses universitaires de Rennes, pour les publications.
En ce qui concerne les propos de Yann Vince, nous pourrions partir dans un grand débat. Pour ma part, je résumerais très simplement ses propos. J'approuve beaucoup de choses, mais toujours en essayant d'être très réaliste sur les grandes transformations que la mondialisation et la globalisation imposent dans le domaine du savoir. Nous ne pouvons pas être simplement sur des questions de principe. Il est vrai que l'université que j'appelle républicaine, est chahutée aujourd'hui. Notre problème est à la fois de tenir la compétition internationale dans le domaine des savoirs qui est maintenant internationalisé et de maintenir les grands principes républicains d'accès facile à l'université. Nous sommes exactement dans cette balance. Je ne parle même pas du problème des grandes écoles et de l'université. Nous sommes exactement à ce moment. Sommes-nous capables en France de conserver les grands principes de l'université républicaine : facilité d'accès, droits d'inscription très faibles de 400 € ? A Audencia, les droits d'inscription sont de 8 500 €, à Sciences-Po, ils oscillent entre 2 000 et 4 500 €. Vous voyez les écarts. L'université donne les possibilités à tout un chacun, fût-il modeste, de pouvoir suivre des études de grande qualité. C'est la question.
Je termine très brièvement. Sophie Van Goethem a souligné l'aspect multidisciplinaire de l'université de Nantes. C'est un atout absolument considérable. Quant au soutien sans faille, il est accordé. Je voudrais débattre sur le campus prometteur parce que l'Etat dit qu'il donne 30 M€, mais nous devons nous-mêmes donner 30 M€. En outre, il les donne sur ce qu'il a choisi de faire, essentiellement pour l'amélioration énergétique des bâtiments. Pour notre part, nous les utiliserons autrement. Nous n'allons pas débattre de cela.
En ce qui concerne le contrat, il est vrai que ce sont les principes que nous allons suivre. Nous avons inscrits 350 000 € annuels pour le contrat. Les enjeux sont tellement importants que si l'année prochaine, en cours de route, nous pouvions avoir un peu plus de 350 000 €, j'en serais très heureux et nous serions surtout encore plus efficaces. En tout cas, c'est ce que nous nous sommes fixés.
Enfin, par rapport au défaut de suivi et d'évaluation du contrat précédent, nous n'avons pas les détails pour une simple raison, nous allons mettre en place un comité de suivi quasi permanent. Nous entretenons par ailleurs des rapports très étroits avec la Direction de l'université sur tous ces sujets. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 85 VOIX POUR ET 21 ABSTENTIONS

1. Approuve le Pacte de progrès concerté annexé à la présente délibération conclu entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et l'université de Nantes,

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIRECTION RECHERCHE INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

12 – ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX ARTS DE NANTES METROPOLE (ESBANM) – MODIFICATION DES STATUTS

Par délibération en date du 23 octobre 2009, Nantes Métropole approuvé les projets de statuts de l'École Supérieure des Beaux Arts de Nantes Métropole (ESBANM) sous la forme d'un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) dans les mêmes termes que la Ville de Nantes.

Par arrêté en date du 21 décembre 2009, Monsieur le Préfet a créé l'EPCC à compter du 1er janvier 2010.

Depuis le 1er janvier 2010, l'EPPC est constitué et a entamé sa structuration notamment à l'occasion de son premier Conseil d'Administration qui s'est tenu le 26 janvier 2010. Concernant la composition de ce dernier, afin d'impliquer davantage les enseignants dans le projet pédagogique du nouvel EPCC, il est proposé de modifier le nombre de représentants du personnel qui passerait de 2 à 4 représentants.

Il convient à cet effet de modifier l'article 8 des statuts de l'EPCC en ajustant également les représentants des personnes publiques membres fondateurs de l'EPCC afin que ces dernières soient, avec les représentants de l'Etat, majoritaires.

La composition originale comportait les représentants suivants :

- 2 représentants de l'État ;
- 7 représentants de Nantes Métropole ;
- 1 représentant de la Ville de Nantes ;
- 3 personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement ;
- 2 représentants des personnels ;
- 2 représentants des étudiants.

La nouvelle composition du Conseil d'Administration de l'EPCC sera la suivante :

- 2 représentants de l'État ;
- 9 représentants de Nantes Métropole ; (+2)
- 2 représentants de la Ville de Nantes ; (+1)
- 3 personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement ;
- 4 représentants des personnels ; (+2)
- 2 représentants des étudiants.

Il convient également de modifier l'article 25 des statuts pour préciser le montant exact alloué par l'État au budget de l'EPCC.

L'État a souhaité modifier le montant de sa contribution au budget de l'EPCC indiqué à hauteur de 620 000 € pour 2010. En effet, le budget alloué à l'ERBAN en 2009, qui sera reconduit en 2010 s'élève à 576 340 €. La différence provient d'un financement de l'Etat au profit de l'association Fénelon Beaux Arts dont les activités sont reprises par l'EPCC ; l'État, par la DRAC, versera cette différence directement à l'EPCC.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la modification de l'article 8 des statuts de l'EPCC modifiant la composition de son Conseil d'Administration avec l'ajout :
    a. De deux représentants de Nantes Métropole (passant de 7 à 9)
    b. D'un représentant de la Ville de Nantes (passant de 1 à 2)
    c. De deux représentants du personnel (passant de 2 à 4)

2. Approuve la modification de l'article 25 des statuts précisant la contribution de l'Etat pour un montant de 576 340 €

3. Désigne comme représentants de Nantes Métropole M. Christophe CLERGEAU et Mme Sophie JOZAN comme représentants titulaires et M. Pierre GARCON, Mme Laurence GARNIER et Mme Myriam NAEL comme représentants suppléants.

4. Sollicite Monsieur le Préfet pour qu'il procède par arrêté à la modification des statuts de l'ESBANM.

5. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Gautier présente le dossier suivant :

DIRECTION RECHERCHE INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

13 – SYNDICAT MIXTE ATLANPOLE - REMPLACEMENT DE LA VILLE DE LA ROCHE S/YON PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE S/YON - MODIFICATION DES STATUTS - APPROBATION

Le syndicat mixte de conception et d'animation d'ATLANPOLE assure les trois missions principales suivantes :

- une mission d'ingénierie de l'innovation : détecter, sélectionner et accompagner les projets innovants, dans les laboratoires et les entreprises, afin de développer les PME existantes et d'en créer de nouvelles. Dotée d'un Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI), la technopole Nantes Atlantique est également labellisée Incubateur par le Ministère de la Recherche et de la Technologie,

- une mission d'animation et mise en réseau des compétences : développer les synergies entre l'industrie et la recherche sur le bassin économique nantais en favorisant la connexion et l'interaction des compétences : centres de recherche, organismes de transfert de technologies, PME et grandes entreprises,

- une mission de marketing du territoire et d'accueil d'entreprises : assurer la promotion des compétences et des pôles d'excellence pour saisir les opportunités d'implantation d'entreprises, de laboratoires français ou étrangers sur le territoire Atlanpolitain.

Par arrêté préfectoral du 23 décembre 2009, la communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon « La Roche-sur-Yon agglomération » a reçu vocation à se substituer à la Ville de la Roche-sur-Yon en matière de développement économique.

C'est la raison pour laquelle, par délibération en date du 8 janvier 2010, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte ATLANPOLE a décidé de modifier ses statuts (articles 1 et 6).

Cette nouvelle disposition doit maintenant être adoptée par les assemblées délibérantes des huit membres adhérents du syndicat mixte avant d'être consignée dans un arrêté préfectoral autorisant son application.

A l'issue de cette démarche, les huit membres seraient donc :

- la Communauté urbaine Nantes Métropole,
- la Région des Pays de la Loire,
- le Département de Loire-Atlantique,
- la Communauté d'Agglomération de la Région de Saint-Nazaire et de l'Estuaire (C.A.R.E.N.E.),
- le Groupement Inter-consulaire de Loire-Atlantique (G.I.L.A.),
- l'Université de Nantes,
- le CHU de Nantes,
- la communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte ATLANPOLE conformément aux termes de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 8 janvier 2010, un exemplaire des statuts est joint à la délibération.

2. Autorise M. Le Président ou M. Le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Demangeau présente le dossier suivant :

DIRECTION TOURISME ET GRANDS EQUIPEMENTS

14 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE – PROGRAMME ANNUEL D'ACTIONS, SUBVENTION ET TARIFS 2010 - APPROBATION

La gestion de la politique touristique communautaire fait l'objet d'un contrat de délégation de service public conclu le 1er janvier 2007 pour une période de cinq ans.

Le contrat prévoit dans ses articles 12 et 13 que le programme annuel d'actions, le budget nécessaire à sa mise en œuvre et les tarifs seront soumis à chaque exercice à l'approbation du Conseil Communautaire.

1 - Programme d'actions 2010

Malgré le contexte de crise économique, l'attractivité de la métropole nantaise s'est maintenue à un haut niveau et s'affiche désormais comme une véritable destination touristique aux côtés d'autres capitales françaises et européennes. Pour l'année 2010, le manque de visibilité est certain. L'office de tourisme annonce néanmoins un niveau d'activités équivalent à 2009, soit la reconduite d'un plan d'actions à l'identique.

1 – 1. La mission Accueil de l'OTNM

L'office dispose depuis 2006 de 5 sites d'accueil principalement chargés d'une mission d'assistance auprès des publics : 2 dans le centre ville de Nantes et 3 maisons du tourisme à Vertou, Thouaré et Bouaye. Les sites nantais connaissent un fort développement en terme de fréquentation, voire un phénomène de saturation en période estivale. A la demande de Nantes Métropole, l'office a engagé une réflexion sur le dispositif d'accueil dans sa globalité.
Les deux autres axes de travail sont :

- l'amélioration de la qualité de service en période de week-end
- la réalisation d'actions dans le cadre de la Mission Tourisme de proximité en lien avec Nantes Métropole (prix Charles Monselet…)

1 – 2. La mission Promotion et Communication

Les grands axes du plan d'actions marketing 2010 se structurent de la manière suivante :

- Poursuite de la refonte du site Internet de l'OTNM, en lien avec Nantes Métropole
- Développement des actions Web marketing sur tous les marchés pour déclencher des réalisations de séjour
- Recentrage des actions à l'international sur les deux marchés phares : Royaume Uni et Espagne, couplé à un soutien fort à la politique de développement des liaisons aériennes
- Présence a minima sur les autres marchés étrangers en partenariat avec Atout France et l'Office de Tourisme et de Congrès de Paris
- Reconduction des éditions (plan, guide…)
- Accueil de la Presse, Eductour

1 – 3. La mission Commercialisation

Nantes Métropole a délégué à l'office la mission de commercialisation de produits et de prestations touristiques pour l'ensemble de la destination. Cette mission, stratégique pour l'office puisqu'elle contribue bien entendu au développement de la destination, mais également au financement de la structure, s'organise autour de 2 axes :

- la commercialisation auprès de clientèles individuelles : centrale de réservation, adaptation du Pass Nantes, billetterie, boutique et visites guidées individuelles
- la commercialisation auprès de groupes pour agrément (loisirs) et affaires.

L'office poursuivra son rôle d'animation des clubs professionnels du milieu du tourisme (Club Hôtelier, Comité du Tourisme aérien…)

2 - Dispositions financières

Pour tenir compte des sujétions de service public inhérentes à la nature des activités déléguées, la délégation de service public prévoit que Nantes Métropole verse au délégataire une contribution annuelle. Cette contribution comprend deux parties :

2– 1 La contribution forfaitaire indexée :

Cette contribution participe au financement des moyens (masse salariale et charges de structure) affectés par le délégataire à des activités permanentes effectuées dans le cadre de la délégation. Les modalités d'indexation de cette contribution sont strictement définies à l'article 11.4 du contrat.
En 2009, elle était de 2 240 000€. Pour 2010, elle passe à **2 250 000€** (+ 0,4%).

2 – 2 La contribution au programme annuel d'actions :

2 – 2 – 1. Présentation du budget du programme annuel d'actions de l'OTNM

En 2009, le programme d'actions de l'Office de tourisme de Nantes Métropole était positif de 160 000€. Pour 2010, l'Office propose **un programme dont le solde serait positif pour un montant de 170 000€, soit un effort de + 6% par rapport à 2009.** Cet effort est porté tout particulièrement sur le développement des activités commerciales et les ventes boutique des points d'accueil.

	Total	Accueil	Promotion Communication	Commercial
Programme d'actions OTNM 2009	***160 000 €***	*5 000€*	*-130 000€*	*285 000€*
Programme d'actions OTNM 2010	**170 000 €**	5 000€	-125 000€	290 000€

2 – 2 – 2. Calcul de la contribution de Nantes Métropole

En application de l'article 12-1 du contrat de délégation de service public, ce montant de 170 000€ vient en déduction de la contribution forfaitaire indexée. Ainsi, **la contribution totale de la collectivité pour 2010 serait fixée à 2 080 000€, soit sans augmentation par rapport à 2009**.

Les crédits nécessaires sont proposés au budget primitif de Nantes Métropole.

3 - Tarifs 2010

Les formules de calcul pour la fixation des prix des produits vendus en boutique, de la billetterie, et de la commercialisation des prestations réceptif affaires et réceptif agrément, restent inchangées par rapport à 2009.

Les tarifs du Pass Nantes et des visites pour individuels n'évoluent pas. Seuls les tarifs pour les visites guidées Groupe (visite 2h, 3h, demi-journée et journée) augmentent en moyenne de 1,5%.

L'ensemble de ces prix et tarifs est détaillé en annexe à la délibération.

M. Dejoie : « A l'occasion des travaux de la commission "Attractivité et Développement", il avait été insisté sur la volonté de Nantes Métropole de mettre en place un vrai programme de politique touristique de proximité, structuré et ce, sur tout le territoire de la Communauté urbaine.

La délibération qui nous est soumise indique d'ailleurs que le plan d'actions 2010 va être reconduit à l'identique de celui appliqué en 2009, ce qui sous-entend la poursuite des mêmes objectifs dont l'un d'entre eux était le développement d'une politique touristique mettant en valeur les différentes composantes du territoire.
Dans la délibération, il n'y a pas d'élément très tangible sur cette politique de tourisme de proximité qui doit s'articuler sur le territoire. Il serait bon que nous puissions avoir, à un moment donné, un bilan répertoriant les actions qui seront envisagées sur les communes, comme du rôle qui doit être imparti à l'Office de tourisme de Nantes Métropole ou aux deux Offices de Nantes, ainsi qu'aux trois Maisons de tourisme qui l'accompagnent.
L'offre de tourisme de proximité ne doit pas être seulement un accessoire, mais une véritable politique. Ainsi, nous aimerions savoir où en est la réflexion menée sur les outils à mettre en place ou à développer en faveur du tourisme de proximité. Quels évènements seront prioritairement mis en valeur et sur quels critères ? Comment est-il prévu de structurer les offres présentes au cœur des communes de la métropole nantaise ? Plus généralement, quels liens avec toutes les structures touristiques du département de Loire-Atlantique ?
Au-delà des grands objectifs (valorisation des différentes composantes du territoire, mise en cohérence de l'offre touristique, etc.), nous sommes en droit d'attendre des réponses un peu plus précises sur le programme d'actions en faveur de ce tourisme de proximité qui peine un peu à se mettre en place.
L'enjeu est important puisque ce tourisme de proximité s'avère une véritable source de création de richesses, d'emplois et de notoriété.
Au niveau de l'engagement chiffré de Nantes Métropole dans cette action, pourrions-nous avoir quelques précisions ? Est-ce que la somme de 20 000 € qui est mentionnée dans le tableau des politiques publiques par opération au titre du tourisme d'agrément de proximité, est la seule somme que l'on envisage de consacrer au développement du tourisme de proximité, ce qui – vous en conviendrez, ma chère collègue – serait un peu juste ? Merci de votre réponse. »

Mme Demangeau : « Monsieur Dejoie, je suis heureuse que ce soit vous qui me posiez cette question parce que j'aurais aimé pouvoir apporter plus d'éléments dans cette délibération aujourd'hui. Néanmoins, comme vous le savez, en 2009, les 24 communes ont été sollicitées pour faire conjointement avec Nantes Métropole un diagnostic pertinent du territoire en termes de tourisme de proximité. C'est chose faite. Nous avons travaillé sur l'élaboration d'une stratégie. Néanmoins, le diagnostic montre que nous ne sommes pas tous au même niveau, puisque comme vous le faisiez remarquer, l'Office dispose de deux sites d'accueil dans le centre ville de Nantes et de trois Maisons du tourisme à Vertou, Thouaré et Bouaye. Il ne me semblait pas pertinent de faire état du bilan et des perspectives en Conseil communautaire avant d'avoir eu la chance de rencontrer les élus des trois communes concernées. On m'a fait savoir que vous n'étiez pas disponible avant mi-mars, me semble-t-il. Par conséquent, j'ai rendez-vous dans quelques semaines, juste après les vacances, avec l'une de vos adjointes. Je pense que si j'avais fait une annonce aujourd'hui, vous m'auriez fait le reproche de ne pas avoir été averti, ce que je trouve tout à fait normal. C'est donc avec plaisir que je présenterai à Vertou, comme je l'ai fait à Bouaye et à Thouaré, les perspectives de l'office de tourisme et après seulement, je les présenterai à l'ensemble des 24 maires de l'agglomération. Effectivement, il y a dans ces trois communes une histoire qu'il n'y a pas dans les autres. Je suis prête à en débattre avec vous et à vous présenter le programme d'actions de l'office du tourisme de Nantes Métropole. Je vous rassure, il y a plus de 20 000 € consacrés au tourisme de proximité. Je fais partie, comme vous, des maires qui veulent faire en sorte que l'agglomération puisse mettre en avant l'ensemble des atouts touristiques. »

M. le Président : « Vous êtes rassuré, madame Demangeau a rendez-vous avec vous. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le programme des actions pour l'année 2010 de l'office de tourisme de Nantes Métropole dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion de la politique touristique,

2. Approuve le budget des activités permanentes pour l'année 2010 fixé à 2 250 000€, approuve le résultat prévisionnel du programme annuel d'actions pour l'année 2010, soit 170 000€, et la contribution de Nantes Métropole qui en résulte soit 2 080 000€,

3. approuve les tarifs 2010 de l'Office de tourisme de Nantes Métropole,

4. Autorise le Président ou la Vice-présidente Déléguée à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Fougerat présente les dossiers suivants :

DIRECTION TOURISME ET GRANDS EQUIPEMENTS

15 – GESTION DE L'EQUIPEMENT PARC DES EXPOSITIONS DE LA BEAUJOIRE – AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Par convention signée le 18 décembre 1990 et entrée en vigueur le 1er janvier 1991, la Ville de Nantes a confié à la SAEM Cité Internationale Des Congrès l'exploitation des ouvrages et des équipements du parc des expositions de la Beaujoire à Nantes.

La Communauté Urbaine Nantes Métropole s'est substituée à la Ville de Nantes à compter du 31 décembre 2000, au titre de l'exercice de la compétence « actions de développement économique », et vient ainsi aux droits de la Ville de Nantes dans cette convention.

Dans le cadre de cette délégation de service public, il vous est proposé deux modifications au contrat.

- L'article 5 de la convention initiale prévoit son exécution pour une durée de 20 ans, fixant son terme au 31 décembre 2010.

  Le contexte concurrentiel dans lequel s'exerce l'activité du parc des expositions a conduit Nantes Métropole à engager une étude relative à l'extension de l'équipement, dans l'objectif de le maintenir compétitif sur le marché national en termes d'espaces d'exposition d'une part, et de gestion durable du bâtiment d'autre part.

  Toutefois, l'ampleur des travaux de modernisation et de gros entretien de l'équipement à réaliser nécessite de poursuivre cette phase d'étude et de réflexion.

  Ainsi, afin d'assurer la continuité du service public pendant la phase de réflexion sur l'avenir du site et jusqu'à la désignation d'un nouveau délégataire du parc des expositions, il importe de proroger d'un an le contrat de délégation actuel conformément aux dispositions de l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant son terme au 31 décembre 2011.

- Par ailleurs, il est rappelé le principe selon lequel tous les ouvrages, installations, matériels et appareils relevant de la délégation sont par nature des « biens de retour » et doivent ainsi être remis au délégant gratuitement à l'issue du contrat.

  Cependant, au cours du contrat, le délégataire a été amené à supporter des investissements immobiliers qui ne peuvent pas être normalement amortis sur la durée résiduelle de la délégation. Ces biens sont listés en annexe 1 de l'avenant.

  Il est dès lors proposé de faire reprendre la valeur nette comptable de ces biens estimée à 1 204 000 euros soit par Nantes Métropole soit par le délégataire entrant lors du renouvellement de la délégation, et de modifier l'article 30 de la convention initiale en conséquence.

Le présent avenant a reçu l'avis favorable de la commission de délégation de service public.

M. Blineau : « Monsieur le Président, chers collègues,
Nous constatons que le Parc des expositions de la Beaujoire n'est plus compétitif.
ARTibat, premier salon régional du BTP en France, quitte la Beaujoire où il s'installait tous les deux ans depuis sa création en 1988, pour Rennes, à partir de décembre 2010.
Pourtant, il a été créé à l'initiative de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment des Pays de la Loire, mais il a rapidement grossi et il était trop à l'étroit à la Beaujoire. La dernière manifestation, en 2008, a dû se dérouler en deux temps, en avril et en décembre.
C'est un important manque à gagner pour le Parc des expositions. Comment le combler ? D'autres manifestations risquent-elles de suivre ?
Rennes a 65 000 m^2 d'exposition dont 52 900 m^2 couverts ; la Beaujoire compte simplement 30 000 m^2. Rennes dispose de 20 000 places de parking gratuites ; il y en a 4 500 à la Beaujoire.
Les extensions possibles du Parc des expositions de la Beaujoire semblent limitées.
Pouvez-vous nous donner des informations sur l'étude en cours de Nantes Métropole et sur l'avenir envisagé pour cet équipement ? »

M. le Président : « Il y a eu une situation conjoncturelle que vous avez évoquée. C'est Rennes qui a repris ce salon. Rennes et Nantes ne sont pas forcément dans une compétition permanente. Ce n'est donc pas un drame en soi. Pour le reste, il serait mieux que nous puissions disposer d'un peu plus de surfaces d'exposition.
Avec la Chambre de Commerce, nous sommes en train de regarder et d'imaginer des montages financiers permettant des investissements, sans qu'ils pèsent sur les budgets publics. Nous sommes sur ce terrain pour l'instant. A moyen terme, les choses pourront être revues, mais je pense que nous pouvons faire face à court terme à un certain nombre d'ambitions telles que vous venez de les évoquer. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public conclue avec la SAEM Cité Internationale Des Congrès pour l'exploitation du parc des expositions de la Beaujoire, modifiant ses articles 5 et 30 ;

2. Autorise M. le Président ou M. le Vice Président délégué à prendre toute les dispositions et accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération, notamment à signer l'avenant n°3.

DIRECTION DU TOURISME ET DES GRANDS EQUIPEMENTS

16 - NANTES – SAEM D'EXPLOITATION DE LA CITE INTERNATIONALE DES CONGRES DE NANTES – PARTICIPATION FINANCIERE 2010 DE NANTES METROPOLE A L'EXPLOITATION DE LA CITE INTERNATIONALE DES CONGRES – APPROBATION

Conformément aux dispositions de l'article 25.2 du contrat d'affermage de la Cité Internationale des Congrès de Nantes, la participation financière annuelle de Nantes Métropole doit être arrêtée chaque année par le Conseil Communautaire sur la base de documents prévisionnels de gestion. Cette participation financière annuelle de Nantes Métropole est destinée à couvrir différentes contraintes qui ne peuvent être intégrées dans les prix ou redevances appliqués aux utilisateurs.

Cette participation est indexée chaque année sur l'évolution de l'indice des salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés (indice EN) soit pour 2010 un montant total de 3 197 757 € TTC.

Lors de sa séance du 11 décembre 2009, le Conseil communautaire a décidé de verser une avance sur cette participation d'un montant de 799 439,25 € TTC, dans l'attente du vote des crédits nécessaires sur le budget de Nantes Métropole.

Le budget primitif 2010 étant présenté à la présente séance, il vous est proposé de valider le montant définitif de la participation de Nantes Métropole ainsi que le versement du complément nécessaire arrêté à 2 398 317,75 € TTC.

M. Hiernard : « Monsieur le Président, Messieurs les vice-présidents, chers collègues,
Lors du Conseil communautaire du 11 décembre 2009, Nantes Métropole a voté une avance de 800 000 € sur la participation financière pour l'exploitation de la Cité internationale des Congrès. Notre Groupe s'était abstenu.
La participation financière pour la Cité internationale des Congrès que vous nous demandez de valider définitivement aujourd'hui, atteint un total de plus de 3 M€. Une nouvelle fois, le Groupe s'abstiendra.
En effet, nous avons encore en mémoire les problèmes récents de gestion et le coût que Nantes Métropole a dû supporter inutilement. Le problème de la double direction en fût un exemple révélateur. Nous nous souvenons également de certains festivals, comme le festival « Juste pour rire », nourris à coup de subventions mirobolantes et qui ont fini par être purement et simplement supprimés des programmations. »

M. le Président : « De quelle double direction parlez-vous, monsieur Hiernard ? »

M. Hiernard : « De celle de la Cité internationale des Congrès. »

M. le Président : « Quelle double direction ? »

M. Hiernard : « Je termine mon intervention. D'un autre côté, les Folles Journées ont rencontré un vif succès. Avec un taux de remplissage de 98 % et 128 000 billets vendus, c'est encore mieux que l'an dernier et je pense qu'avec l'ensemble du Conseil communautaire, nous ne pouvons que nous en féliciter.
Cependant, comme je l'ai dit, nous nous abstiendrons parce qu'il nous semble nécessaire qu'à l'avenir, la validation du montant définitif de la participation de Nantes Métropole soit accompagnée d'un plan stratégique et d'une vision à long terme de l'exploitation de la Cité internationale des Congrès. Sans cette vision nécessaire, le groupe Equilibre et Démocratie ne peut que s'abstenir au vu des sommes investies. »

M. le Président : « Excusez-moi, mais je n'ai pas l'impression que Nantes Métropole participe beaucoup au financement de certaines activités culturelles telles que Juste pour rire ou la Folle Journée. Nous pourrons en reparler, si vous voulez, puisque tout le monde en bénéficie et non pas seulement les habitants de Nantes qui sont les principaux financeurs de ces manifestations culturelles. C'est tout ce que je tenais à vous dire parce que la critique est facile, mais la contribution est plus difficile. Nous pouvons parfaitement revoir les clés financières, y compris les financements de la Folle Journée. Moi, je n'y vois que des avantages. »

Mme Demangeau : « Je voulais juste noter que le montant de la participation financière qui est indiquée aujourd'hui dans la délibération n'est pas un montant que l'on sort du chapeau en disant que l'on a envie de donner telle ou telle somme. Il faut savoir qu'il y a un contrat entre Nantes Métropole et la Cité internationale des Congrès. Il serait intéressant de voir qui avait voté ce contrat à l'époque. A partir du moment où nous l'avons voté, il faut le respecter jusqu'au bout. Cette participation est indexée chaque année.
Prochainement, je pense que ce contrat sera revu. J'invite tout le monde à être vigilant. Je parlais tout à l'heure du tourisme d'affaires. Je pense qu'il faudra être très attentif et accompagner pleinement les organismes qui travaillent autour du tourisme d'affaires et de l'activité "affaires". Si nous ne les soutenons pas, ce sont autant de congrès qui n'auront pas lieu à Nantes. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 87 VOIX POUR ET 21 ABSTENTIONS

1. Fixe le montant définitif de la participation financière de Nantes Métropole aux charges d'exploitation de la SAEM d'exploitation de la Cité Internationale des Congrès pour sujétions de service public à 3 197 757 € TTC pour l'exercice 2010.

2. Décide de verser à la SAEM d'exploitation de la Cité Internationale des Congrès le montant de 2 398 317,75 € TTC en complément de l'avance déjà versée.

3. Autorise M. le Président ou Mme la vice-présidente déléguée à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Galliot présente le dossier suivant :

DIRECTION HABITAT ET SOLIDARITES

17 - COMPETENCE HABITAT – MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'INTERVENTION SUR LE PARC ANCIEN – DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE D'ACTIONS D'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE - APPROBATION

A) Un parc privé essentiel dans le parcours résidentiel des ménages

Préambule :

Afin de répondre aux besoins en logement des ménages de l'agglomération, et de coordonner les actions à cette échelle, Nantes Métropole est dotée d'une compétence très large en matière d'habitat et de logement. La politique de l'habitat de Nantes Métropole, qui s'appuie sur des moyens financiers importants, a été matérialisée par l'adoption d'un premier Programme Local de l'Habitat (PLH), approuvé par l'assemblée communautaire le 18 juin 2004. Dans ce cadre, la politique menée par Nantes Métropole a permis de répondre par un effort quantitatif de production aux besoins très importants de logement des ménages sur l'agglomération nantaise : environ

4 000 nouveaux logements, dont 900 logements sociaux ont été produits en moyenne chaque année. Le deuxième PLH, en cours d'élaboration depuis mi-2009, marquera la poursuite de cet effort, en l'inscrivant dans un cadre d'action plus large.

Pour être pleinement opérante, la politique de l'habitat doit en effet s'appuyer sur plusieurs orientations complémentaires :

- Soutenir la production de logements neufs, afin de satisfaire les besoins des ménages et de répondre aux objectifs de développement des communes ; au sein de cette production, accroître quantitativement et améliorer qualitativement l'offre de logements locatifs sociaux et la diffuser sur l'ensemble des communes (poursuite de l'effort engagé dès 2004).
- Répondre aux impératifs du développement durable par une amélioration énergétique du parc existant, social comme privé ; en complément de l'effort d'amélioration énergétique, soutenir la requalification du parc social et du parc privé ancien et permettre de maintenir un parc privé décent à vocation sociale dans les quartiers anciens.
- Répondre aux besoins spécifiques de la population : répondre aux besoins des jeunes, anticiper les besoins liés au vieillissement de la population, favoriser l'accession sociale à la propriété pour les ménages modestes et de manière générale, accueillir et offrir des solutions d'hébergement et de logement pour les populations les plus défavorisées.

En regard de son action sur le développement et en direction du parc social, la politique de l'habitat de Nantes Métropole doit porter une attention tout particulière au parc privé existant et intégré dans le tissu urbain. Le rôle du parc privé est souvent sous estimé dans la satisfaction des besoins en logement. Or, les enjeux liés au parc privé sont à la fois sociaux, urbains et environnementaux.

Dans un contexte de marché locatif tendu le parc privé garde toujours une vocation sociale importante en accueillant près de la moitié des ménages (45%) ayant des revenus inférieurs à 60% des revenus des plafonds HLM, et ce malgré un faible taux de logements conventionnés permettant de pratiquer des loyers modérés similaires au loyer du parc social.

Un parc qui, à défaut d'investissements, perdra de son attractivité et pourrait ainsi devenir le lieu d'accueil des populations défavorisées et impacter la mixité sociale dans les quartiers en déclin.

Le parc résidentiel est la première source d'émission de CO^2 sur l'agglomération nantaise (31%) et le premier consommateur d'énergie. Les logements potentiellement énergivores du parc ancien construits avant 1974 sont estimés sur l'agglomération nantaise à plus de 100 000 : 74 000 logements occupés par leurs propriétaires et 40 000 loués à des particuliers.

Les enjeux d'une intervention en faveur du parc privé ancien se déclinent ainsi selon deux temporalités :

1) À court et moyen terme :
   - Améliorer les logements et les conditions de vie des populations modestes, évitant à terme que les personnes se reportent sur le logement social ;
   - Créer un parc conventionné à loyer social ou très social, pour peser sur les loyers privés.

2) A long terme :
   - Amorcer l'adaptation du parc à la population âgée croissante ;
   - Accompagner et amorcer les interventions sur le parc ancien pour la réduction de la consommation d'énergie ;
   - Et éviter à terme, la dépréciation de ce parc en raison de son éventuelle dépréciation énergétique.

Les différents moyens d'intervention à disposition de la collectivité pour agir sur le parc privé

L'amélioration du parc bâti privé se met en œuvre dans le cadre d'opérations spécifiques qui s'appuient sur un partenariat multiple (communes, EPCI, Conseil Général, ANAH, Caisse des Dépôts, ADEME…) à travers différents outils, notamment l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), le Programme d'Intérêt Général (PIG) ou la procédure de résorption de l'habitat insalubre.

B) Adapter les outils existants à ces nouveaux enjeux

L'intervention de Nantes Métropole, si vous en acceptez le principe, se portera dès maintenant sur 4 axes à savoir :

1) La Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique par la mise en place d'OPAH

Les territoires (environ une dizaine) repérés comme concentrant à la fois le parc privé potentiellement indigne le plus important et les ménages propriétaires occupants et locataires aux plus faibles ressources vont faire l'objet d'une étude de faisabilité à caractère pré opérationnelle qui sera lancée prochainement pour à la fois prioriser les secteurs d'intervention identifiés et préciser les conditions de mise en place d'OPAH.

2) L'Amélioration thermique du parc résidentiel - volet « Plan Climat »

Le foisonnement de dispositifs d'incitation à réaliser des travaux d'économies d'énergie ainsi que la multiplication des acteurs et la complexité technique des travaux et équipements proposés plaident pour la mise en place d'une animation grand public prise en charge par Nantes Métropole permettant de fournir aux ménages une information claire et indépendante et des conseils en proximité réelle avec les attentes des personnes.
Cette action de sensibilisation et d'animation serait prise en charge par Nantes Métropole dans le cadre du « Plan Climat ».

3) L'adaptation du parc au vieillissement et au handicap

Le parc privé accueille une grande partie des personnes âgées les plus souvent propriétaires de leur logement dans des conditions qui seront de moins en moins adaptées, en particulier dans des situations de pertes d'autonomie. Les dispositifs actuels de financement par l'ANAH des travaux d'adaptation au handicap et au vieillissement ne touchent pas suffisamment le public concerné et sont très largement méconnus et sous-utilisés. Par une action mieux ciblée et plus territorialisée, Nantes Métropole doit être en mesure de réaliser un travail de mobilisation des partenaires et de repérage des situations.
Il vous est donc proposé de mettre en place un Programme d'Intérêt Général d'agglomération pour, avec l'aide d'un opérateur spécialisé, aider les ménages de plus de 60 ans dans leurs démarches de travaux (conseil d'un ergothérapeute, AMO, demandes de subventions…).

4) Copropriétés anciennes énergivores - intervention sur des immeubles-tests

Les interventions en matière d'énergie dans les copropriétés sont aujourd'hui très embryonnaires alors qu'elles constituent un potentiel d'économies d'énergies et d'émissions de CO^2 majeur. Il s'agit d'identifier à travers un Programme d'Intérêt Général les difficultés, les points de blocage et les leviers à mettre en place en procédant par une phase expérimentale d'appel à projet auprès de plusieurs copropriétés et syndics volontaires, action développée dans le cadre du « Plan Climat ».

Les actions en faveur du parc privé ont été jusqu'ici mises en œuvre par les communes volontaires. L'ensemble de ces objectifs recouvre des enjeux communautaires à décliner sur des territoires qui dépassent les limites communales.

La Chambre régionale des comptes a estimé, dans son rapport remis l'été dernier, que la définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences rattachées à la compétence générale « équilibre social de l'habitat » n'était pas satisfaisante. Elle a également rappelé qu'en l'absence de définition de l'intérêt communautaire dans le délai requis par la loi du 13 août 2004 (soit au plus tard le 18 août 2006), c'est l'intégralité de la compétence qui est devenue, d'un point de vue juridique communautaire.

Malgré cette disposition juridique et afin de clarifier le contenu de la compétence de Nantes Métropole, il vous est proposé de vous prononcer sur l'intérêt communautaire des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et des actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre.

M. Galliot commente les diapositives qui sont projetées dans le cadre de la présentation de ce dossier.

M. Galliot : « Chers collègues, cette délibération prend en compte l'évolution des compétences de Nantes Métropole puisque pour la première fois, Nantes Métropole va assurer, si vous le voulez bien, la maîtrise d'ouvrage sur le parc locatif privé.
Pour l'instant, avec le PLH actuellement en vigueur et qui va être révisé, nous avons beaucoup travaillé sur la reconstruction du patrimoine en général et du logement locatif social en particulier.
Il faut simplement avoir en tête qu'aujourd'hui, le parc locatif social accueille 18 % des ménages, alors que le parc locatif privé en accueille 24 %. Parmi ces 24 % qui sont locataires dans le privé, près de la moitié ont des revenus inférieurs à 60 % des revenus des plafonds HLM. On voit que le parc locatif privé joue de fait un rôle de logement social.
Notre intention est de travailler sur plusieurs axes.
❶ Le premier est de faire en sorte que le parc locatif privé retrouve partout une certaine dignité. C'est donc un premier combat contre l'indécence que l'on rencontre dans certains endroits.
❷ Le deuxième axe sera évidemment de faire en sorte que les travaux d'amélioration qui porteront sur l'insalubrité des logements et la précarité énergétique, se traduisent par un conventionnement entre Nantes Métropole et les propriétaires bailleurs, avec un double enjeu. Le premier enjeu est de parvenir, via ce conventionnement, à ce que le montant des loyers de ces locatifs privés reste au même niveau que celui du locatif social. Cela signifie que l'on a ici tout un enjeu social concernant le parc privé, avec un maintien des populations là où elles habitent. Le second enjeu est que ces logements conventionnés soient intégrés dans le quota SRU des communes. Il y a donc un double effet qui peut avoir son importance. Je rappelle qu'aujourd'hui, seules deux communes ont les 20 % de logements locatifs sociaux prévus par la loi SRU. Il est donc important de pouvoir aller plus loin. »

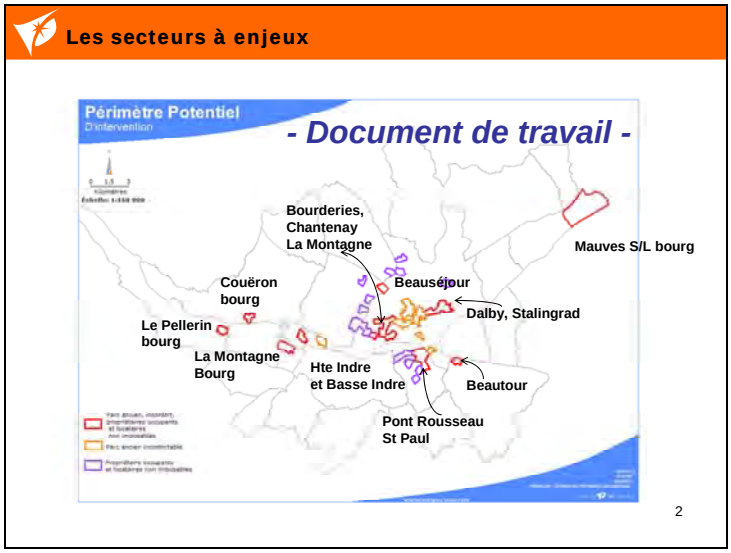

« Nous allons travailler sur plusieurs axes pour agir sur le parc privé, notamment par la mise en place d'une OPAH, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Nous avons recensé une dizaine de poches dans l'agglomération. En rouge, est représenté le parc ancien, avec des logements inconfortables, occupés principalement par des propriétaires et des locataires non imposables. En orange, apparaît le parc ancien inconfortable et en bleu les propriétaires occupants

et locataires non imposables. Ces trois secteurs se recoupent. A certains endroits, que l'on soit propriétaire ou locataire, il y a des vrais problèmes de revenus.
Le but de cette première délibération est d'arriver à affiner le travail sur ces secteurs. L'étude montrera peut-être que certaines poches, aujourd'hui, ne présentent plus de problèmes, alors qu'il peut y avoir des améliorations à apporter dans d'autres endroits, comme me le faisait remarquer Patrick Rimbert que j'ai rencontré hier. L'étude que nous allons mener jusqu'à la fin de l'année va nous permettre d'affiner notre recherche. »

« Dans un deuxième temps, il faudra travailler sur les appels d'offres pour que dès 2011, nous puissions entrer dans la phase opérationnelle. A priori, nous n'allons pas attendre que toutes les zones soient recensées. Nous pourrions très bien imaginer lancer une OPAH étape par étape, en commençant par les quartiers ou les bourgs que nous avons déjà ciblés et où nous avons avancé. Je pense à la ville de Rezé qui est déjà quasiment prête à s'engager dans le processus.
Notre ambition n'est pas de nous limiter à cette OPAH. Nous allons aussi travailler sur trois autres axes. Le premier est la suite du Plan Climat. Aujourd'hui, le Plan a été acté. Nous avons sur la table, via la Région, l'ADEME et le prêt à taux zéro de l'Etat, un certain nombre de produits qui permettent de financer les travaux nécessaires à l'amélioration de ce parc. Le problème est que toute personne voulant réaliser ces travaux, a du mal à trouver un bon interlocuteur pour l'aider à monter son dossier. C'est la raison pour laquelle Nantes Métropole va animer le territoire en mettant en place, dans chaque pôle, des personnes ressources pour aider à établir ces dossiers.
Un troisième axe, tout aussi important, concerne l'adaptation du parc au vieillissement et au handicap. Nous savons tous que nous avons une agglomération, certes attractive, mais aussi vieillissante. Tout ce que nous pourrons faire pour que les personnes restent à domicile sera autant de besoins en moins pour des maisons de retraite spécialisées. Il y aura donc tout un travail à réaliser pour cet accompagnement. L'ANAH, même si elle est financée aujourd'hui par le 1 % et non plus par l'Etat, apporte des subventions pour nous aider à financer ces travaux.
Je veux insister sur un autre point. En ce qui concerne l'accompagnement du vieillissement, nous pouvons, au niveau du bâti, faire un travail important, de façon à maintenir les gens à domicile, mais ce travail n'aura de sens que s'il est accompagné d'un travail social, d'un accompagnement mis en place par les mairies, tant au niveau sanitaire qu'au niveau de l'aide à domicile (ménage, etc.). Sans cela, notre travail ne servirait pas à grand-chose.
Le quatrième axe sur lequel nous allons intervenir de façon plus expérimentale et sans doute moins ambitieuse au départ consiste à accompagner toutes les copropriétés anciennes énergivores. Nous sommes toujours sur le parc privé et nous nous adressons donc à des propriétaires de bâtiments qui datent de quarante à cinquante ans et qui sont de véritables gouffres énergivores. Avec les copropriétés volontaires dans un premier temps, nous allons essayer de mener un travail d'étude, puis de financement des travaux, de façon à ce que l'on puisse avoir des résultats en termes d'économies d'énergie et de diminution des gaz à effet de serre. Je rappelle que ce sont des axes forts de notre Plan Climat.
Voilà donc les quatre axes que l'on va vous proposer de voter aujourd'hui concernant l'amélioration de l'habitat dans le parc privé ancien. »

M. Lucas : « Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, chers collègues,
Pour notre groupe des élus communistes et républicains, les interventions sur le parc ancien apparaissent comme un élément indissociable de notre politique de l'habitat.
La mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur notre Communauté urbaine est bien sûr loin d'apporter une solution générale à la grave crise du logement que tout le monde s'accorde à reconnaître.

Toutefois, cette opération participe aux actions multiformes nécessaires, nous y reviendrons dans l'élaboration du PLH. L'étude présentée hier au comité de pilotage, liste avec précision les besoins quantitatifs et qualitatifs pour toutes les catégories sociales de la population plongées dans une crise économique liquidatrice d'emplois et d'amputation du pouvoir d'achat.
Logements insalubres, voire indignes, y sont, entre autres, mis à l'index. Plus de 14 000 logements locatifs privés sont potentiellement indignes, selon le bureau d'études Ville et Habitat, comme vous venez de l'indiquer. C'est pourquoi notre groupe soutient cette relance en direction du logement ancien, l'enjeu étant d'améliorer les conditions de vie de l'occupant, qu'il soit propriétaire ou locataire, contraint de vivre dans des logements chers, sous-équipés, énergivores et parfois indignes. Bien qu'ils ne soient pas tous au même niveau de dégradation, les chiffres évoqués attestent de l'enjeu : 74 000 logements occupés par le propriétaire, 40 000 loués à des particuliers.
Ce système d'aide au financement de la réhabilitation du logement privé ancien n'est pas nouveau. Les fonds disponibles sont sous-utilisés : 3,6 M€ en 2008 et en 2009, dont la moitié a été renvoyée à la Région pour être redistribuée dans d'autres collectivités, Nantes Métropole n'ayant engagé que 1,8 M€ en 2009 par exemple. Cette sous-consommation explique probablement la baisse de 5 M€ de la dotation pour 2010.
L'exploitation de ces crédits s'est heurtée à plusieurs types d'obstacles et vous en avez évoqué quelques-uns : méconnaissance de son existence, sa complexité administrative, difficulté à réaliser devis et travaux, parfois le refus du propriétaire de se soumettre aux règles du conventionnement des loyers, certains voyant dans l'accroissement de la demande de logements une aubaine pour maintenir notamment un loyer élevé. Parfois, certains rêvent peut-être de devenir marchands de sommeil.
Le projet OPAH proposé s'y coltine avec envergure. Sa réussite nécessite toutefois la levée des obstacles que je viens d'évoquer, à savoir informations tous azimuts auprès des services sociaux, départementaux, municipaux, des associations, de la Direction Départementale de l'Equipement, etc., portant notamment sur les conditions d'attribution des subventions et leur niveau, ainsi que sur une aide technique. Bref, nous avons besoin d'une animation de terrain. Aussi, conviendrait-il d'élaborer un état des lieux ville par ville. Il semble que le travail soit déjà sérieusement engagé.
Nous disposons dans les villes, de listes d'attente de logements locatifs. Chaque demandeur évoque une cause à sa demande. Celle de l'insalubrité pourrait être notée et analysée tout particulièrement. Cela nous donnerait des indications.
Je confirme que cette démarche n'exclut absolument pas notre détermination à construire du logement à loyer modéré.
Enfin, il nous faut intensifier nos contacts avec les associations d'insertion expérimentées, candidates à l'achat d'immeubles à rénover.
Peut-être convient-il aussi de lever des préjugés sur les comportements associables des gens en errance qui conduisent à rejeter les demandes d'acquisition de ces associations. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Confirme l'intérêt communautaire de toutes Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et de toutes les actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre.

   - Autorise la mise en place d'un plan d'actions en faveur du parc privé tel que défini ci-dessus à savoir :
   - La mise en place d'OPAH pour lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, après la réalisation d'une étude pré-opérationnelle
   - La mise en place d'un dispositif de sensibilisation et d'animation pour faciliter les travaux d'économie d'énergie
   - La mise en place d'un Programme d'Intérêt Général pour l'adaptation du parc privé au vieillissement et au handicap
   - La mise en place d'une opération pilote sur des copropriétés anciennes énergivores.

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Rimbert présente les dossiers suivants :

DIRECTION DE L'EMPLOI ET DE L'INNOVATION SOCIALE

18 – PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI – PROTOCOLE D'ACCORD 2010-2013 - APPROBATION

Le PLIE, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés de la métropole nantaise.

Le PLIE est porté par l'association Maison de l'Emploi de la Métropole Nantaise, organisme intermédiaire agréé pour recevoir le Fonds Social Européen.
L'ambition du PLIE est de prendre d'abord fortement en compte le public des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans une démarche de réduction des inégalités d'accès à l'emploi. Il s'adresse aussi aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux jeunes peu ou pas qualifiés et aux travailleurs handicapés.

La plus-value du PLIE réside dans sa capacité à donner une traduction opérationnelle aux orientations issues des différentes instances partenariales et/ou institutionnelles mises en place sur son périmètre d'action.

Pour la période du 1 er janvier 2010 au 31 décembre 2013, le PLIE se fixe pour objectif :

- 4 000 personnes inscrites dans le dispositif (y compris certains publics engagés dans le PLIE précédent).
- 2 000 sorties positives : soit 1 680 accès à l'emploi durable (42% minimum), 320 accès à la formation qualifiante (8 %).

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Métropole Nantaise en est à son troisième protocole en phase avec les programmations du Fonds Social Européen.

Un nouveau Programme Opérationnel National FSE pour la période 2007 – 2013 a été adopté par l'Union Européenne et signé le 9 juillet 2007. Les PLIE sont explicitement mentionnés comme « dispositif de cohésion sociale »

Le PLIE repose sur la signature d'un protocole entre l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional et Nantes Métropole, visant à déterminer les modalités de fonctionnement du PLIE de la Métropole Nantaise pour la période 2010-2013.

Le financement sur quatre exercices est envisagé de la façon suivante :

Axe 3 : Renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations.
Coût total de 12 862 000€
- État : financement des instruments d'insertion de droit commun (4 668 000 €)
- Fonds Social Européen (FSE) : 6 430 000 €
- Nantes Métropole : 1 764 000€,

dont 464 000 € (116 000€x4ans) versés dans le cadre de la subvention à la Maison de l'emploi, 1 300 000 € correspondant à la valorisation des subventions versées par Nantes Métropole aux structures d'insertion par l'activité économique.

Axe 5 : Assistance technique
Coût total de 520 000 € réparti de la façon suivante :
- Fonds Social Européen (FSE) : 260 000€
- Nantes Métropole : 260 000€

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2010, art 6574.

M. Rimbert : « C'est notre troisième protocole. Ce PLIE qui est aujourd'hui porté par la Maison de l'Emploi, a atteint précédemment tous ses objectifs. Il nous semble important de nous engager, à un moment où ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi, le sont encore plus à cause de la crise, et de remettre ce dispositif à l'œuvre, avec les objectifs ambitieux que je viens de vous indiquer. Les financements sont précisés dans la délibération. »

M. Boué : « Monsieur le Président, mes chers collègues,
L'approbation du nouveau protocole d'accord qui concerne le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, doit nous amener à réfléchir de manière globale sur la question de l'emploi dans notre métropole. D'une certaine manière, nous héritons de la situation actuelle : la précarité, le chômage et le manque de formation. La question de l'emploi et de l'insertion dépasse les seuls enjeux métropolitains. Ces questions sont au cœur de problématiques nationales et internationales auxquelles nous essayons de répondre avec les moyens qui sont les nôtres et la volonté qui nous est propre.
Le nombre de chômeurs a augmenté de plus de 30 % en un an. Le chômage partiel, les inégalités salariales et les temps de travail contraints sont également en augmentation.
La faute à la crise, sûrement ! Mais en amont, quel est le système qui a poussé à la dérèglementation économique, à l'abolition de règles protectrices pour les salariés ? Quelle est l'idéologie qui a poussé aux profits, au mépris des conditions de travail et à la casse de l'enseignement ?
Fort heureusement pour le gouvernement, le nombre de chômeurs en fin de droit va croissant. Cela est bon pour les chiffres, mais derrière les chiffres, il y a des hommes et des femmes qui souffrent dans une société qui ne leur laisse aucune chance, ni aucune place.
Le contexte tel qu'il est exploité dans le protocole d'accord, fait froid dans le dos. L'inégalité géographique, sociale et sexuée face à l'emploi est insupportable. En France, 30 % des habitants des quartiers classés sensibles vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Je ne reviendrai pas en détail sur les chiffres qui nous ont été donnés. Ils illustrent parfaitement la situation dans laquelle se trouvent les habitants des quartiers populaires, en particulier les femmes. Ils sont soumis plus que les autres aux méfaits du libéralisme économique. De plus, les structures d'insertion sont malmenées. Elles sont soumises à un taux de retour à l'emploi de 25 %, si elles veulent obtenir des subventions de l'Etat, de quoi laisser de côté les populations les plus éloignées du travail.
Les objectifs du PLIE métropolitain de s'adresser en priorité aux populations des quartiers populaires, mais aussi aux chômeurs de longue durée, aux jeunes sans qualification, aux travailleurs handicapés, aux femmes et aux seniors est une bonne chose. L'effort mené en direction de la formation nous semble aussi très important.
Enfin, toutes sorties définitives considérées comme positives doivent avant tout s'inscrire dans un projet de réinsertion durable. Un tel projet peut demander un suivi supérieur à six mois après l'obtention d'un contrat de travail ou d'un diplôme.
C'est au prix de la durée que l'on peut réussir une insertion. C'est aussi en travaillant sur les questions du logement, de la santé et des discriminations. De telles missions sont assurées par les Missions locales et pour partie par les Maisons de l'Emploi. Nous souhaitons que ces missions puissent être assurées encore longtemps et ce, loin du chiffre et du placement à tout prix dans l'emploi. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, L'UNANIMITE

1. Approuve les termes du protocole d'accord du PLIE de la Métropole Nantaise ci-joint à conclure avec l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional et qui définit les modalités de fonctionnement du PLIE sur la période 2010-2013

2. Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le protocole d'accord.

DIRECTION DE L'EMPLOI ET DE L'INNOVATION SOCIALE

19 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE A LA MAISON DE L'EMPLOI DE LA METROPOLE NANTAISE

Le conseil communautaire a décidé, dans sa séance du 14 octobre 2005, d'adhérer à l'Association « Maison de l'Emploi de la Métropole Nantaise ».

La Maison de l'Emploi a pour objet :

- De contribuer à la coordination des actions en faveur de l'emploi menées sur l'agglomération nantaise ;
- D'exercer des actions en matière de prévision et d'anticipation des besoins de main-d'œuvre et de reconversion des territoires, notamment en cas de restructurations ;
- De participer également à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés et à l'aide à la création d'entreprise.

L'article 6 des statuts en précise les membres, à savoir les membres constitutifs de droit et à la demande :

- Nantes Métropole, porteur du projet ;
- l'Etat ;
- l'ANPE ;
- l'ASSEDIC des Pays de la Loire
- le Conseil général de Loire-Atlantique
- la mission locale de Nantes Métropole
- Le Plan Local Emploi

Par délibération du conseil communautaire du 16 mars 2008, Nantes Métropole a désigné comme représentants au sein du Conseil d'Administration les élus communautaires suivants :

- Patrick RIMBERT
- François VOUZELLAUD
- Jean-Philippe MAGNEN
- Michel PLAZE

MM PLAZE et MAGNEN représentent également respectivement la Mission Locale et l'AEICUN au sein du Conseil d'Administration.

Or, il convient de mettre en conformité les désignations avec les statuts de l'association qui ne prévoient que deux représentants de chaque membre constitutif au Conseil d'Administration.

Il vous est aujourd'hui proposé de désigner les deux représentants de Nantes Métropole au sein du Conseil d'Administration.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Désigne deux représentants de Nantes Métropole au sein du Conseil d'Administration de l'Association Maison de l'Emploi de la Métropole Nantaise :

M. Patrick RIMBERT
M. François VOUZELLAUD

2. Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIRECTION DEVELOPPEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

20- NANTES BELLEVUE/SAINT HERBLAIN BERNARDIERE – RENOUVELLEMENT URBAIN – LANCEMENT D'UNE OPERATION

L'opération de renouvellement urbain du secteur de Bellevue recouvre des enjeux partagés conjointement par Nantes Métropole et les villes de Nantes et Saint Herblain.

L'originalité de Bellevue réside à la fois dans le caractère intercommunal du quartier et l'aspect emblématique des questions d'intégration et de cohésion sociale.

Construite dans les années 60, l'ancienne ZUP Bellevue Nantes/Saint Herblain fait partie des grands ensembles d'habitat collectif. Elle regroupe aujourd'hui près de 20 000 habitants (10 800 habitants sur Nantes et 8 900 habitants sur Saint Herblain), soit 30 % de la population vivant dans un quartier prioritaire de l'agglomération.
La population est victime du creusement des inégalités sociales et économiques : accroissement du chômage, plus de 14% de travailleurs pauvres, jusqu'à 24 % d'allocataires du RMI, un revenu médian très bas, particulièrement sur la partie nantaise.

De nombreuses interventions ont été menées ces dernières années par les acteurs publics. La partie herblinoise de Bellevue fait l'objet d'une convention ANRU qui vise à répondre aux enjeux relatifs à la dégradation résidentielle et urbanistique sur les secteurs les plus en difficulté, au besoin de mobilité et de déplacement, à la place des services et des équipements publics, au développement de l'activité économique et à la création d'emplois.

Ce projet est fortement soutenu par la Communauté Urbaine par une prise en charge d'intervention sur les espaces publics, le développement économique et l'aide à l'habitat.

Du côté de Nantes, la Ville a régulièrement porté l'effort sur ce quartier depuis plus de 15 ans en centrant ses actions sur le logement avec une politique forte de réhabilitation, la requalification ou le remodelage des espaces extérieurs, la diversification vers les activités avec la ZAC multi-sites de Bellevue (Jean Moulin / Mendès France) et l'intervention du FISAC.

Le quartier bénéficie d'un fort niveau d'équipement, d'un bon rattachement au reste de la Ville grâce à l'arrivée du tramway en cœur du quartier en 2001, mais pour autant une partie des espaces se sont, malgré tout, déqualifiés.

Le quartier a besoin d'un projet de territoire global se déclinant à la fois sur un volet social et un volet urbain cherchant à donner un sens au développement du quartier. Le projet urbain à développer sur ce site devra chercher à répondre aux difficultés d'usages conflictuels des espaces publics et collectifs causant des problèmes de tranquillité publique, au sentiment d'insécurité et au problème d'image qui nuisent à l'attractivité du quartier, aux îlots en manque de qualification ou stigmatisant, en cohérence avec le projet ANRU sur St Herblain, et dans un partenariat étroit avec les bailleurs pour intervenir sur les équilibres de peuplement, sur l'attractivité des logements et sur la mobilité résidentielle.

Le projet devra se mener par étapes, dans le respect de l'existant et des opérations engagées, avec l'ambition d'une nouvelle étape forte de développement pour le quartier et ses habitants.
La communauté urbaine interviendra notamment au titre de ses compétences en matière d'aménagement, d'équilibre social de l'habitat, d'hébergement des gens du voyage, et de la Politique de la Ville.
Il est donc proposé que Nantes Métropole assure la maîtrise d'ouvrage du projet :

- Sur le secteur Nantais où une nouvelle étape de développement urbain commence. La nécessité de cohérence conduira Nantes Métropole à assurer cette maîtrise d'ouvrage, en coordination très étroite avec les opérations déjà engagées dans le cadre du projet ANRU sur le territoire limitrophe de Saint Herblain.

- Sur le secteur du « Village de la Bernardière » à Saint Herblain, quartier isolé du tissu urbain, nécessitant une approche intercommunale spécifique du fait de son positionnement et de sa problématique touchant à la sédentarisation des gens du voyage.

La ville de Saint Herblain continuera à assurer la maîtrise d'ouvrage du projet sur le secteur herblinois de Bellevue, étant donné que la maîtrise d'ouvrage métropolitaine pourra être étendue à ce dit secteur dans un second temps si la Ville le souhaite.

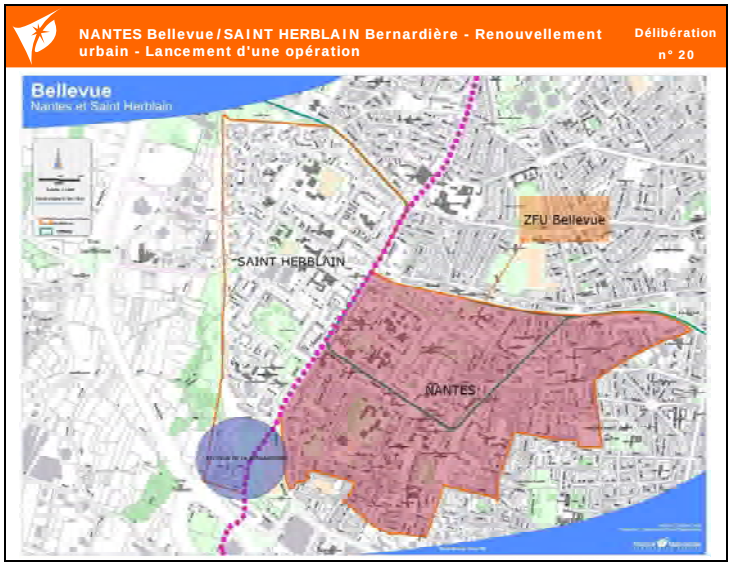

M. Rimbert : « Je vous rappelle que, construite dans les années 60, l'ancienne ZUP Bellevue Nantes/Saint-Herblain compte environ 20 000 habitants : 10 800 habitants sur Nantes et 8 900 sur Saint-Herblain, ce qui représente environ 30 % de la population vivant dans un quartier prioritaire de l'agglomération. Ces quartiers sont caractérisés par le fait que les habitants connaissent un taux de chômage supérieur à la moyenne de notre agglomération, généralement le double. Les Rmistes y sont encore plus nombreux que dans la moyenne de l'agglomération. Bref, ils cumulent un certain nombre de difficultés, ce qui nous a entraînés à avoir une politique encore plus forte vis-à-vis de ces quartiers, à travers ce que l'on appelle la politique de la Ville. Nous sommes déjà engagés à Malakoff, aux Dervallières et sur Nantes Nord, et donc avec la Ville de Saint-Herblain sur Bellevue.
Depuis vingt ans, ces communes ont entrepris beaucoup d'actions au niveau social et au niveau urbain. Malgré les efforts, ces quartiers se sont pour partie dégradés, vu la situation sociale et économique. Bien que dans ces quartiers, l'on puisse se dire habitants de Saint-Herblain ou de Nantes, parce que chaque commune a pris en considération toutes ces difficultés à travers les politiques publiques mises en œuvre, il y a malgré tout aujourd'hui un effort supplémentaire à faire, vu la dégradation de certaines parties qui causent des nuisances en termes de tranquillité publique. Au niveau de l'habitat, depuis vingt ans, bien des choses se sont passées et là aussi, une action en profondeur doit être entreprise.
Il vous est proposé aujourd'hui de se remettre à l'ouvrage, mais d'une manière globale, c'est-à-dire non pas simplement à travers l'habitat et les espaces publics, mais aussi à travers un projet social. L'importance et le poids de ces populations de la Communauté urbaine nous incitent à faire en sorte que ce projet de renouvellement urbain soit porté par Nantes Métropole.
Par ailleurs, comme je vous l'ai dit, le quartier Bellevue situé sur les communes de Nantes et de Saint-Herblain, nécessite d'avoir une approche commune et notamment le secteur de la Bernardière que vous pouvez voir sur la carte projetée. Ce secteur a des caractéristiques qui touchent beaucoup de compétences de Nantes Métropole (gens du voyage, espace public, éclairage public, habitat). C'est un quartier qui est complexe dans son occupation et dans son statut. Nous souhaitons faire en sorte que ce quartier, situé à la fois sur Nantes et sur Saint-Herblain, soit pris en charge par Nantes Métropole, puisque nous portons beaucoup de politiques sur ce sujet. Bien sûr, la Ville de Saint-Herblain, qui est déjà engagée fortement dans un projet ANRU et avec laquelle nous travaillons déjà étroitement, sera associée à ce projet qui constitue un bassin de vie unique pour nos habitants. »

M. Rica : « Monsieur le Président, cher(e)s collègues,
Les élus communistes partagent les enjeux sociaux et économiques et les défis auxquels ce quartier est confronté, dans le cadre de cette opération de renouvellement urbain sur deux quartiers, Nantes-Bellevue et Saint-Herblain-la Bernardière. Les problèmes sont connus. Une grande partie de la population de ces quartiers populaires est soit privée d'emploi, soit en grande difficulté sur le plan social : difficultés d'insertion professionnelle, notamment des jeunes, du fait d'une insuffisance de formation initiale, faiblesse des ressources des ménages, taux important de sous-emploi. S'ajoutent à cette situation, des difficultés liées aux phénomènes propres aux grandes cités, avec la récurrence des problèmes d'un cadre de vie dégradé ou d'insécurité et l'insuffisance des services publics de l'Etat.
Des efforts importants ont cependant été portés depuis quinze ans par les Villes de Nantes et de Saint-Herblain, mais elles se sont trouvées souvent bien seules face aux insuffisances de l'Etat. Ainsi, paradoxalement, ce grand quartier de ville de 20 000 habitants a des atouts : transports publics, entreprises, Maison de l'Emploi, équipements sportifs, présence de nombreuses associations.

Aujourd'hui, tous les vecteurs du lien social doivent être mis en mouvement. Il est donc important que Nantes Métropole s'engage dans ce projet et intervienne sur les espaces publics, le développement économique et l'aide à l'habitat. Le partenariat avec Nantes Habitat, principal bailleur de ce quartier, est déterminant. L'objectif de mixité sociale est un enjeu essentiel. Tous les ménages, quels que soient leurs revenus, doivent trouver leur place. La rénovation urbaine ne doit pas faire fuir les plus démunis et les éloigner ainsi de la ville centre.
Promouvoir le droit à la ville, c'est se préoccuper du droit de circuler, de se loger, celui de l'accès à un ensemble de services dont l'éducation, la santé, la culture, les loisirs. C'est permettre que cette ville soit un lieu d'ouverture et de métissage.
En dernier lieu, la conquête de ce quartier doit avant tout être une question citoyenne d'appropriation de celui-ci par le plus grand nombre de ses habitants. L'un des objectifs fondateurs de ce projet doit être d'associer les habitants aux enjeux de ce projet urbain. Ce sont eux les mieux placés pour parler de leur environnement et du développement social de leur quartier.
La question urbaine est une préoccupation essentielle pour réussir la cohésion sociale sur tout le territoire de Nantes Métropole. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide de lancer une opération de renouvellement urbain sur la partie Nantaise du quartier de Bellevue et le secteur du « Village de la Bernardière » situé en zone limitrophe de Nantes et Saint Herblain, selon la cartographie jointe.

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DIRECTION DEVELOPPEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

20B- NANTES - GRAND PROJET DE VILLE LE NOUVEAU MALAKOFF - PRISE EN CONSIDERATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LE PRE GAUCHET- APPROBATION

Le secteur du Pré Gauchet qui s'étend depuis la gare sud de Nantes jusqu'au canal St Félix, fait actuellement l'objet d'une opération de renouvellement urbain dans le cadre du projet métropolitain « Le Nouveau Malakoff ».

Situé au cœur de l'agglomération, ce site constitue l'une des principales entrées de ville depuis la gare. Sa proximité immédiate avec cet équipement majeur lui confère une position stratégique et les perspectives de développement de ce dernier implique une mutation progressive et contrôlée de ce secteur, majoritairement occupé par des friches tertiaires et équipements transférés à terme sur des sites plus appropriés.

Les études pré-opérationnelles engagées sur le Pré Gauchet, confirment un potentiel d'urbanisation conséquent, néanmoins soumis à la création d'infrastructures lourdes dont un réseau viaire garantissant l'intermodalité des déplacements. En conséquence, elles préconisent une intervention publique maîtrisée.

Dans ce contexte, Nantes Métropole souhaite prendre en considération un périmètre d'étude. Ce dispositif, prévu à l'article L111-10 du code de l'urbanisme, permet à la collectivité d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de construire, susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement et constitue, de ce fait, l'outil approprié.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide de prendre en considération le périmètre d'étude du Pré Gauchet sur le territoire de Nantes, selon la délimitation indiqué sur le plan ci-joint

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

M J. F. Retière présente les dossiers suivants :

DIRECTION GENERALE DES DEPLACEMENTS

21 – NANTES ET LA CHAPELLE SUR ERDRE – CONNEXION DES LIGNES DE TRAMWAY 1 ET 2 - PROLONGEMENT TRAMWAY DE HALUCHERE A RANZAY – POLES D'ECHANGE ET INTERFACES AVEC LE TRAM-TRAIN NANTES / CHATEAUBRIANT, ENTRE HALUCHERE ET BABINIERE - APPROBATION DES DOSSIERS D'ENQUETES PUBLIQUE ET PARCELLAIRE - DEMANDE D'OUVERTURE DE CES ENQUETES

Le projet de connexion des lignes 1 et 2 de tramway a pour objectif de permettre des liaisons performantes en transports en commun entre les parties Est, Nord-Est et Nord-Ouest de l'agglomération nantaise.

Par ailleurs, le projet de desserte tram-train Nantes / Châteaubriant, piloté par la Région des Pays de la Loire et pour lequel Nantes Métropole est partenaire, se situe en interface directe avec le projet de connexion tramway entre la Haluchère et la Babinière de part et d'autre de l'Erdre.

Pour cette raison, ces deux projets présentent un intérêt partagé à être conçus de manière complémentaire et, pour certains travaux, à être réalisés de manière coordonnée et phasée.

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 23 octobre 2009, a approuvé à l'unanimité le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle (49 500 000 € TTC, valeur juillet 2009) de la première phase de l'opération connexion des lignes 1 et 2 de tramway.

Cette première phase, dont l'objectif de mise en service est novembre 2012, est constituée des deux sous-programmes suivants :

1. un prolongement tramway d'environ 800 mètres, entre Haluchère et Ranzay,
2. des pôles d'échange et interfaces avec le tram-train Nantes / Châteaubriant, entre Haluchère et Babinière :
   - un pôle d'échange complet à la Haluchère, en bordure Ouest de la route de Paris, assurant des correspondances quai à quai entre le tram-train et le tramway et des échanges avec les autres modes de déplacement (autobus, autocars Lila, voitures et modes doux),
   - un pôle d'échange autour de la station tram-train de la Babinière, assurant des liaisons autobus par une navette express entre la Babinière et le secteur des Facultés cadencées sur chaque arrivée et départ des tram-trains, ainsi que des échanges entre tram-trains, voitures et modes doux.

D'autres aménagements sont également indispensables sur la zone d'interface entre les deux projets :

- sur le pont de la Jonelière, compte-tenu de la réalisation par RFF d'un encorbellement nécessaire au maintien des continuités piétons / 2 roues, il appartient à Nantes Métropole, dans le cadre du projet connexion, de réaliser les raccordements permettant d'assurer les continuités piétons / 2 roues de chaque côté du pont, notamment à l'Est où un ouvrage d'art (passerelle) est nécessaire,
- la réalisation de mesures conservatoires entre Ranzay et Babinière (hors pont de la Jonelière) notamment des travaux de terrassement et de soutènement permettant de ne pas obérer l'exploitation du tram train, une fois qu'il aura été mis en service, en septembre 2011, jusqu'à Nort-sur-Erdre.

En conséquence, le dossier d'enquête publique qu'il vous est demandé d'approuver :

- d'une part, est fondé sur les réalisations projetées et décrites ci-dessus (prolongement tramway de Haluchère à Ranzay, ainsi que pôles d'échange et interfaces avec le tram-train Nantes / Châteaubriant, entre Haluchère et Babinière), l'ensemble correspondant au programme et à l'enveloppe approuvés par le Conseil communautaire du 23 octobre 2009,
- d'autre part, situe cette première phase de travaux dans la perspective de la connexion tramway intégrale entre Haluchère et Facultés, en précisant que la section Babinière / Facultés devra faire l'objet d'une autre enquête publique et d'une autre étude d'impact.

Concomitamment à l'enquête publique se déroulera l'enquête parcellaire.

❖ ❖
❖

Les dossiers d'enquête, consultables à la Direction générale des déplacements de Nantes Métropole, sont constitués comme suit :

Volume 1

- Pièce A - Objet de l'enquête – Informations juridiques et administratives
- Pièce B – Plan de situation
- Pièce C - Notice explicative
- Pièce D – Plan général des travaux
- Pièce E – Evaluation économique et sociale

Volume 2

- Pièce F – Etude d'impact
  Outre l'analyse, la description et l'appréciation des différents impacts et effets du projet, ce document inclut une présentation détaillée du projet et sa description globale et par secteurs, ainsi que les travaux à réaliser en 1ère phase, à l'horizon 2012.

Volume 3

- Pièce G – Dossiers de mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Nantes et de La Chapelle sur Erdre (mise à jour des emplacements réservés sur Nantes et modification du zonage du secteur Babinière sur La Chapelle sur Erdre).

Volume 4

- Pièce H – Enquête parcellaire (les parcelles à acquérir se situent essentiellement d'une part dans le secteur de Haluchère, d'autre part au carrefour de la route de Saint-Joseph, de la rue du Ranzay et de la rue du Port Durand).

Il vous est proposé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant, ayant pour objet :

- d'approuver les dossiers d'enquêtes publique et parcellaire présentés ci-dessus,
- de solliciter auprès de M. le Préfet l'ouverture de ces enquêtes, celles-ci devant se tenir au plus tard en mai – juin 2010 pour permettre le respect du planning de l'opération et de l'objectif de mise en service de la 1ère phase en novembre 2012.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier de l'enquête parcellaire de l'opération « **connexion des lignes de tramway 1 et 2 - prolongement tramway de Haluchère à Ranzay – pôles d'échange et interfaces avec le tram-train Nantes / Châteaubriant, entre Haluchère et Babinière »,** dossiers consultables à la Direction générale des déplacements.

2. Sollicite de M. le Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique précitée, dans les formes prévues par les articles R11-14-1 et suivants du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, et demande, conformément à l'article R 123-4 II du Code de l'environnement, que l'avis de mise à l'enquête indique que cette enquête vaudra également pour d'autres procédures devant normalement donner lieu à enquête publique en application des dispositions des articles L 123-1 à L 123-16 du Code de l'environnement.

3. Sollicite de M. le Préfet l'ouverture de l'enquête parcellaire précitée.

4. Autorise M. le Président ou M. le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

22 – MANDATS CONFIES AU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE VOYAGEURS - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE CHACUN DE CES MANDATS

Par délibération en date du 11 décembre 2009, le Conseil communautaire a approuvé le contrat de délégation de service public du réseau de transports collectifs urbains de voyageurs conclu avec la SEMITAN, pour la période 2010-2016.

Aux termes de l'article 18 de ce contrat, l'autorité délégante charge le délégataire de réaliser en mandat, les investissements énumérés à l'article 1 de l'annexe 07 et relatifs :

1- aux matériels roulants : opérations de prolongation de vie des rames tramway et séries d'autobus et gros entretien des véhicules de service,
2- aux matériels nécessaires à l'exploitation du réseau, y compris les distributeurs de titres de transport,
3- aux sites de production : aménagements, équipements et mises aux normes sécurité (hors rénovation bâtiments),
4- au réseau TCSP (tramway et Busway, infrastructures, stations et P+R) : maintenance et rénovation.

Chacune de ces catégories d'investissements donne lieu à un mandat unique.

Selon les termes de l'article 2 de l'annexe 7 au contrat de DSP, il est prévu que « le délégataire propose chaque année N un programme détaillé pour l'année N+1 dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle globale et que l'autorité délégante arrête le programme annuel définitif de chaque mandat et l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante. Ces programmes sont annexés au contrat par avenant.
Le programme détaillé des mandats pour l'année 2010 est précisé à l'annexe 07.4 du contrat. L'enveloppe financière prévisionnelle de ce programme sera soumise au vote du Conseil communautaire de février 2010 ».

En ce qui concerne le 1er mandat (matériels roulants), du fait du caractère pluriannuel des opérations de prolongation de vie des rames tramway et de séries d'autobus, le programme détaillé et l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante seront soumis au Conseil communautaire d'avril prochain.

Le tableau annexé à la présente délibération récapitule, pour chacun des trois derniers mandats précités, l'engagement annuel de dépenses autorisé (sans changement par rapport à l'annexe 07.4 du contrat de DSP).

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le programme de l'année 2010 des trois mandats énumérés ci-après, confiés au délégataire de service public, ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante, conformément au tableau annexé à la présente délibération :
   - mandat matériels nécessaires à l'exploitation du réseau (enveloppe financière prévisionnelle 556 000 € TTC),
   - mandat sites de production (enveloppe financière prévisionnelle : 524 000 € TTC),
   - mandat réseau TCSP, maintenance et rénovation (enveloppe financière prévisionnelle 1 207 000 € TTC).

2. Autorise M. le Président ou M. le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

MANDATS DSP – Programme 2010 et Enveloppe financière prévisionnelle

Titre du mandat	Enveloppe financière prévisionnelle (en € TTC)
Mandat matériels nécessaires à l'exploitation du réseau (biens Nantes Métropole) - aménagements d'autobus - vidéo-surveillance et rétrovision tramway - centrales tachymétriques Alstom - acquisitions de poteaux d'arrêt	**556 000**
Mandat sites de production **- aménagements, équipements et mise aux normes sécurité** - lavage, manutention, air comprimé, autres équipements - dépôt Saint-Herblain : mise en conformité ATEX des deux portails asservis à la détection - Dalby : installation d'un système de protection incendie dans le bâtiment administratif - dépôt du Bêle : une ligne de 3 élévateurs complémentaires - dépôts de Trentemoult et du Bêle : mise en place d'un zonage ATEX - signalétique Espace Transport Commerce	**524 000**
Mandat réseau TCSP (tramway/BusWay, infrastructures, stations et P+R) **- maintenance et rénovation** - stations voyageurs : reprise du revêtement et des bordures de quai - stations voyageurs : reprise du mobilier - sous-stations énergie - locaux fixes et modulaires - sanibus : remplacement ou rénovation - ponton navibus de Port Boyer - rénovation P+R - signalétique pôles d'échanges - lignes 1 et 2 : pose de bandes podotactiles repérage des points de montées accessibles - réfection de traversées routières	**1 207 000**

DIRECTION DE L'EXPLOITATION DES SERVICES DE DEPLACEMENTS

23 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'AGGLOMERATION NANTAISE – CONTRIBUTION FINANCIERE FORFAITAIRE, PLAN PREVISIONNEL DES VERSEMENTS 2010 ET SUBVENTION D'EQUIPEMENTS A LA SEMITAN POUR L'ANNEE 2010

La convention de délégation de service public du réseau de transports collectifs de l'agglomération nantaise, conclue avec la Semitan et entrée en vigueur le 1er janvier 2010, prévoit que Nantes Métropole verse, chaque année, à la Semitan, une contribution financière forfaitaire dont les montants sont prévus au contrat. Cette contribution est versée mensuellement sous forme d'acomptes dont le montant est égal au douzième de chaque contribution annuelle concernée.

Elle prévoit également le versement d'une subvention d'équipements qui permet de financer un programme d'investissements annuel réalisé par le délégataire et relatif notamment au matériel et outillage, mobilier de bureau et à l'informatique. Celle-ci fait l'objet de deux avances par Nantes Métropole à la Semitan, en février et en septembre, égales chacune à 40% du montant total du

programme de l'année n, le solde étant versé en avril de l'année suivante sur présentation par le délégataire du bilan du programme réalisé.

Contribution Financière Forfaitaire :
Concernant l'année 2010, compte tenu du fait que le budget primitif de Nantes Métropole n'est voté qu'en février 2010, une délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2009 a permis de prévoir le versement des acomptes de janvier et de février 2010 pour un montant de 7 113 580 euros pour chaque mois. Ce montant correspond à 1/12è du montant de contribution prévu pour 2010, à savoir 85 362 965 euros.

Il convient à présent de prévoir les versements pour les 10 mois restants de 2010 pour un montant mensuel de 7 113 580 euros, de mars à novembre, et de 7 113 585 euros pour décembre.

Tous les montants sont en euros courants.

Subvention d'équipement :

Pour l'année 2010, le montant de la subvention d'équipements s'élève à 1 961 000 euros nets de taxes (détail joint en annexe 1). Elle fera l'objet de deux avances par Nantes Métropole à la Semitan, en février et en septembre, égales chacune à 784 400 euros (40% du montant total du programme prévisionnel de l'année 2010). Le solde sera versé en avril 2011 sur présentation, par la Semitan, du bilan du programme réalisé.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Fixe pour la période de mars à décembre 2010 le montant des versements mensuels de la contribution financière forfaitaire :
    a. à 7 113 580 euros pour chaque mois, de mars à novembre,
    b. et à 7 113 585 euros pour décembre.

2. Décide de verser à la Semitan, deux acomptes de 40 % chacun du montant de subvention d'équipement 2010, en février et septembre, soit 784 400 euros pour chacun de ces mois.

3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE 1

Investissements financés par la subvention d'équipement 2010 en K€

Véhicules de service nécessaires à l'exploitation	0
Matériels et mobiliers de bureau	38
- mobilier de bureau	*25*
- tous dépôts : remplacement des climatiseurs obsolètes	*13*
Moyens informatiques de gestion (matériels et logiciels)	1 290
- matériels informatiques et matériels de bureau	*180*
- logiciels	*1 110*
Aménagements intérieurs des bâtiments	66
Matériels de sécurité visant la protection des personnes et la mise en sécurité des biens mis à disposition	0
Equipements et machines d'atelier et de magasin légers et lourds	549
- aménagement et équipement dépôts (dont fosse cabine de peinture)	*330*
- petit outillage et machines	*100*
- Trentemoult : enrouleurs flexibles	*19*
- matériel d'ateliers	*100*
Equipements non structurants du réseau	18
- équipements embarqués	*18*
TOTAL	**1 961**

DIRECTION DE L'EXPLOITATION DES SERVICES DE DEPLACEMENTS

24 - REGLEMENT INTERIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES - MODIFICATIONS

Par délibération en date du 7 février 2003, le Conseil Communautaire de Nantes Métropole entérinait la mise en place d'un Règlement Intérieur des Transports Scolaires afin d'informer les élèves et leurs parents des règles élémentaires de respect et de discipline essentielles à l'utilisation des transports scolaires.

Ce règlement figurant en annexe a été élaboré en partenariat avec l'ensemble des communes de l'agglomération ayant du transport scolaire sur leur territoire. Ce règlement fixe ainsi les droits et les devoirs de chacun afin de garantir le bon déroulement du service et la sécurité de tous à l'intérieur des véhicules.

Il est distribué aux familles dès la demande d'inscription qui n'est validée qu'à l'acceptation dudit règlement et s'impose à l'ensemble des utilisateurs du transport scolaire.

Le Règlement Intérieur des transports scolaires est décrit en annexe 1.

Le Règlement Intérieur fait régulièrement l'objet de modifications d'ordre mineures systématiquement proposées et travaillées avec les communes de l'agglomération ayant du transport scolaire.

Les modifications qu'il est proposé aujourd'hui d'apporter au Règlement Intérieur sont les suivantes :

Article 1 : inscription

Concernant l'inscription aux transports scolaires des enfants ayant 3 ans entre le 31 décembre et le 30 juin de l'année scolaire en cours, il est précisé que ceux-ci pourront emprunter les transports scolaires à compter de leur date anniversaire.

Article 4 : obligation de l'élève transporté, de sa famille ou de son représentant légal

Il est proposé d'ajouter, dans l'article 4.1, qu'il est interdit de manger ou de boire à l'intérieur du véhicule.

Il est également proposé, dans l'article 4.2, d'ajouter qu'en cas d'indiscipline les accompagnateurs, présents sur les circuits scolaires primaires, pourront signaler les faits aux responsables des Mairies.

Coordonnées de la SEMITAN :

Les coordonnées de la SEMITAN sont modifiées :

SEMITAN 02 40 444 444
6h45 – 22h00 du lundi au samedi

Un règlement complet intégrant ces modifications est joint en annexe 2 au présent projet de délibération.

M^me^ Le Ster : « Monsieur le Président, je voudrais profiter de la présentation du règlement intérieur des transports scolaires pour appeler votre attention sur un problème qui va se poser au moment du pont de l'Ascension. En effet, la majorité des établissements scolaires ont annoncé leur intention de ne pas prodiguer de cours ce jour-là et de les reporter au mercredi précédent. Or, en commission "Mobilités", la SEMITAN a clairement annoncé qu'elle n'assurerait pas les transports scolaires ce mercredi, ce qui va poser un problème majeur qui peut être de plus une préfiguration des évolutions – c'est une anticipation, je vous l'accorde - qui sont en discussion ou du moins dont la rumeur circule fortement, sur la reprise des cours le mercredi de façon systématique. C'est peut-être l'occasion d'anticiper un peu et de réfléchir à cette question. Qu'en est-il des discussions qui pourraient être entamées avec la SEMITAN ? »

M. J. F. Retière : « Sur le premier point, je voudrais vous dire que ce n'est pas la SEMITAN qui l'a décidé. Nous avons eu une concertation avec l'Inspection académique qui avait donné son accord et avait précisé l'organisation du calendrier scolaire. Il y a effectivement débat dans la mesure où certains collèges, prétextant de l'autonomie de décision de leur conseil d'administration, veulent changer les jours de classe, mais ils avaient un courrier très précis de l'Inspection académique. Pour ceux qui s'en souviennent, l'Inspecteur d'académie s'était déplacé à la commission des Transports scolaires pour permettre d'appliquer un calendrier rigoureux. Cela a été décidé en concertation étroite avec l'Inspection académique.
Concernant le deuxième point que vous évoquez, nous avons eu l'occasion, en commission des Transports scolaires, de parler de l'organisation sur huit ou neuf demi-journées. Il est ressorti, à l'unanimité des communes qui étaient présentes, qu'il n'y aurait pas de changement de calendrier scolaire pour la rentrée 2010. Je rappelle aussi que nous avons eu ce débat en disant que nous n'étions pas opposés à des modifications du rythme scolaire, dans la meure où nous pouvions assurer des cohérences sur des espaces géographiques déterminés, quand il y a l'enchaînement des transports scolaires, notamment entre primaire et secondaire. Mais il n'y aura pas de changement pour la rentrée de 2010. »

M. Hiernard : « Je voulais juste avoir une précision sur l'article 1. Y a-t-il ou non modification de l'article 1 qui fixe à trois ans, à compter de leur date anniversaire, l'âge auquel les enfants pourront emprunter les transports scolaires ? »

M. J-F. Retière : « Il n'y a aucune modification. C'est une question de responsabilité et d'assurance. Il y a eu un consensus à l'intérieur de la commission pour fixer l'âge à trois ans, date anniversaire. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les modifications apportées au Règlement Intérieur des Transports Scolaires, qui seront applicables à compter du 22 février 2010

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du la présente délibération.

ANNEXE 1 - DESCRIPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Règlement Intérieur est composé de 8 articles :

- **un article 1** qui précise les conditions et les modalités de l'inscription aux transports scolaires, l'inscription aux transports scolaires étant obligatoire pour les élèves de l'agglomération nantaise,

- **un article 2** qui décrit les caractéristiques du titre de transport :
  . la nécessité pour l'utilisateur de se munir d'un titre de transport valable et complet (abonnement TAN + planning de transport),
  . les règles de présentation dans le véhicule des titres de transport,
  . les modalités de contrôle des titres par les agents assermentés de la SEMITAN,
  . et enfin, les conditions d'utilisation des transports scolaires de l'agglomération par des correspondants étrangers,

- **un article 3** qui définit ce que sont les circuits et les arrêts et qui précise notamment les modalités de prise en charge des enfants aux arrêts,

- **un article 4** qui fixe les obligations de l'élève, de la famille ou de son représentant légal en matière de respect et de discipline, et énumère les sanctions auxquelles s'expose l'enfant en cas d'indiscipline, de détérioration ou de manquement aux règles,

- **un article 5** qui détermine les responsabilités des parents d'élève,

- **un article 6** qui concerne les renseignements et les horaires,

- **des articles 7 et 8** qui exposent les consignes à observer en cas d'évacuation du car suite à un accident ou à un problème grave lié à la sécurité ou en cas d'intempéries.

M. Fougerat présente les dossiers suivants :

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC

25 – NANTES - AMENAGEMENT DE LA PLACE GRASLIN - LANCEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE - APPROBATION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES

Nantes Métropole a inscrit dans sa programmation pluriannuelle d'investissement, l'aménagement de l'espace public de la Place Graslin à Nantes. Les dépenses envisagées à ce titre sur la période de 2010 à 2014 s'élèvent au total de 3 093 645 € H.T.

Afin de définir cette requalification, les études préalables et de faisabilité ainsi qu'une démarche programme ont été engagées. En application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, cet aménagement implique le lancement d'une concertation publique préalable, dont il appartient au conseil de déterminer les modalités. Il vous est proposé de retenir comme suit les objectifs et les modalités de cette concertation préalable.

La place Graslin est un évènement d'exception dans l'histoire de l'agglomération. Ce fragment de ville, issu des ordonnances du XVIIIème siècle présente une grande unité et harmonie. Son tracé et les architectures qui la bordent structurent le quartier et le cœur de la ville. L'aménagement de la place Graslin s'inscrit dans la continuité des actions engagées pour le centre ville dans l'objectif de valorisation des richesses patrimoniales et de reconquête de l'espace public au profit du piéton. Il poursuit l'effort de requalification des espaces majeurs patrimoniaux.

Ce sera l'occasion de développer une réflexion globale et cohérente sur le fonctionnement urbain d'un périmètre intégrant la rue Franklin et les rues Crébillon, Jean-Jacques Rousseau, Piron.
L'enjeu est la reconquête de l'espace public afin de valoriser le paysage urbain et le patrimoine architectural, développer l'attractivité de tout le secteur et de l'ouvrir vers l'ouest et améliorer la convivialité de l'espace et rééquilibrer le rapport entre les usages, notamment au profit des piétons.

La concertation s'organisera au cours du second trimestre 2010 et consistera à recueillir les observations du public sur une période de 4 semaines dans un lieu où seront exposés les objectifs du projet

La concertation qui va s'engager a pour objectifs essentiels d'informer le public ; de recueillir les avis et de valider les objectifs de l'opération auprès du public en associant les habitants ; les associations locales concernées et les entreprises et services publics concernés.

Concrètement, la procédure de concertation, telle qu'elle est appelée à se dérouler, comportera :

Une réunion publique organisée par la communauté urbaine de Nantes en qualité de maître d'ouvrage et présidée par un élu. Cette réunion permettra d'exposer les objectifs et les intentions du projet proposé et de recueillir les avis et observations des participants. Un compte rendu sera établi et annexé au registre de la concertation préalable.
Une exposition présentant les objectifs poursuivis sera mise en place pour une durée minimale de 4 semaines.
L'annonce dans la presse quotidienne régionale de l'exposition et de la réunion publique, ainsi qu'une information sur le quartier.
La mise à disposition d'un registre, destiné à recevoir les observations du public au lieu d'exposition et pour la durée de cette exposition.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide d'engager la concertation préalable à l'aménagement de l'espace public de la place Graslin à Nantes, prévue à l'article L300-2 du code d'urbanisme conformément aux objectifs et selon les modalités définis dans la présente délibération.

2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC

26 – NANTES – CARREFOUR DE LA BEAUJOIRE – REAMENAGEMENT – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Lors du conseil communautaire du 15 juin 2009, il a été décidé d'engager la concertation préalable sur l'aménagement de la Porte de la Beaujoire, en application de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

Il convient aujourd'hui de dresser le bilan de cette concertation.

Le périmètre d'étude est centré sur le carrefour de la Porte de la Beaujoire et comprend la route de Saint-Joseph de Porterie, du boulevard de la Beaujoire côté nord à la rue du Ranzay côté Sud, à l'exception du carrefour du Ranzay.

L'analyse des différentes fonctions assurées par le carrefour existant de la Porte de la Beaujoire, l'analyse de son environnement proche et l'existence de projets de transports en commun sur le site Beaujoire/Ranzay ont conduit à définir les objectifs présentés dans la délibération du 15 juin 2009.

Selon les modalités retenues par le conseil communautaire du 15 juin 2009, la concertation préalable s'est déroulée comme suit :

- Un affichage annonçant l'exposition et la réunion publique a été mis en place en différents lieux du quartier (commerce, écoles, mairie). Les présidents des associations de riverains, de commerçants, d'entreprises du secteur territorialement concernés par le projet ont été prévenus par courrier de la tenue de la concertation préalable ;

- Des expositions publiques permanentes ont été présentées du lundi 26 octobre au vendredi 20 novembre 2009, à la mairie annexe Nantes – Ranzay et au centre des expositions de Nantes Métropole. Des registres d'observations accompagnés d'une notice d'état des lieux ont été mis à disposition du public sur les lieux d'exposition. Pendant la durée de celles-ci : 10 avis ont été portés sur les registres ;

- Une réunion publique regroupant environ 60 personnes a eu lieu le mardi 10 novembre 2009 à 18h30 à la salle Festive Nantes Erdre.

Le projet d'aménagement de la Porte de la Beaujoire nécessite une approche de l'ensemble des déplacements sur un périmètre élargi. Il doit notamment prendre en compte les évolutions urbaines proches sur Saint Joseph de Porterie et la mise en œuvre des projets de transports en commun structurants.

Dans le cadre de la concertation préalable, ces objectifs de cohérence avec le développement du territoire et des déplacements ont été affichés. Ils ont suscité beaucoup d'intérêt et ont fait l'objet d'un riche débat. Ces observations, qui ne concernent pas directement l'opération soumise à concertation préalable, portent sur :

- Les projets de connexion des lignes 1 et 2 de tramway et tram-train ;
- Le projet Chronobus ;
- Le développement de l'urbanisation et son incidence en matière de circulation et de stationnement ;
- Les problèmes de circulation sur le périphérique ;
- Le manque de stationnement à proximité du stade et du parc des expos.

Concernant le projet d'aménagement de la Porte de la Beaujoire, les premières remarques générales formulées lors de la réunion publique ont porté sur l'ambition du projet, avec le souhait qu'il s'étende sur un périmètre beaucoup plus large.
Des observations plus précises ont ensuite été formulées sur le fonctionnement actuel du carrefour et le projet d'aménagement envisagé.

Le bilan de la concertation peut s'articuler autour de trois grands axes:

- L'importance des flux de circulation à prendre en compte dans l'aménagement.

La densité des flux de circulation automobile en différents points du carrefour a été évoquée : au niveau de l'accès périphérique, des liaisons inter quartiers et vers le centre de Nantes, des dessertes du Stade et du parc des expositions.

L'importance des flux cyclistes et piétons a été également soulignée, ainsi que la nécessité de les prendre en compte dans le projet d'aménagement,

- La sécurité de l'ensemble des modes de déplacement

Si la sécurité automobile a été évoquée, c'est surtout celles des piétons et des cyclistes qui sont au cœur des préoccupations.

- Les avis sur des principes d'aménagement

La concertation a permis de recueillir un ensemble d'avis sur des principes d'aménagement, notamment pour les deux roues. Ils portent autant sur des principes à mettre en œuvre (couloirs cyclables larges, insertion des cyclistes dans les giratoires,…), que sur des aménagements à ne pas reproduire (grands giratoires).

Le présent bilan de la concertation préalable sera mis à disposition du public pendant une durée d'un mois au siège de Nantes Métropole, et en mairie annexe Nantes – Ranzay.

Sur cette base, un programme et une enveloppe financière vous seront ensuite présentés lors d'une prochaine assemblée.

M. Fougerat : « Il s'agit de dresser le bilan de la concertation préalable concernant l'aménagement de la Porte de la Beaujoire. Au-delà des lieux d'exposition, une réunion publique s'est tenue le 10 novembre, à laquelle j'ai assisté avec Catherine Piau, adjointe à la ville de Nantes, en charge du quartier. Nous avons rappelé à cette occasion que cette Porte de la Beaujoire assure une fonction d'échanges entre le périphérique et la route de Saint-Joseph-de-Porterie. C'est un accès important vers le centre de l'agglomération, vers les quartiers en développement de Saint-Joseph-de-Porterie, vers le Parc des expositions et le stade de la Beaujoire. Depuis sa création et compte tenu de l'évolution significative de son utilisation, il y a eu des perturbations régulières, notamment sur le plan de la circulation. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le bilan de la concertation préalable à l'aménagement de la Porte de la Beaujoire qui s'est tenue du 26 octobre au 20 novembre 2009. Le présent bilan sera mis à disposition du public au siège de Nantes Métropole, et en mairie annexe Nantes – Ranzay.

2. Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions et accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

M. Bolzer présente le dossier suivant :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

28 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DIVERS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Compte tenu de la nécessité constatée du fonctionnement des services, il convient de procéder à des ajustements du tableau des effectifs

1/ <u>Création d'emplois :</u>

Afin de répondre à l'évolution des besoins du service public, les créations d'emplois suivantes sont nécessaires.

Les prévisions de suppressions ont été présentées pour avis au dernier comité technique paritaire, et prendront effet après passage au prochain conseil communautaire,

Les créations pour motif d'adapter la nature du poste aux besoins du service, prendront effet le 1er avril 2010.

Ces évolutions d'effectifs sont récapitulées dans le document ci-après :

2.1 <u>Budget principal</u>

<u>A la Direction des ressources humaines</u>

Filière administrative:
Un poste de rédacteur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'adjoint administratif vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

<u>A la Direction des finances</u>

Filière administrative:
Un poste de rédacteur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'adjoint administratif vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la Direction du secrétariat général

Filière administrative:
Un poste de rédacteur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'adjoint administratif vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la mission Solidarité et Coopération

Filière administrative:
Un poste d'attaché afin d'adapter la nature du poste aux besoins de gestion de l'organigramme. Un poste de rédacteur vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la direction de l'espace public

Filière technique:
Un poste de technicien afin d'adapter la nature du poste aux besoins de gestion de l'organigramme. Un poste d'adjoint technique vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Au pôle de l'Aubinière

Filière technique:
Un poste de contrôleur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'agent de maîtrise vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Au pôle Erdre Fleuriaye

Filière administrative:
Un poste de rédacteur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'adjoint administratif vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Au pôle Loire Chézine

Filière administrative :
Un poste d'attaché afin d'adapter la nature du poste aux besoins de gestion de l'organigramme. Un poste de rédacteur vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la Direction générale des déplacements

Filière administrative:
Un poste de rédacteur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'adjoint administratif vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la Direction générale environnement et services urbains

Filière administrative:
Un poste de rédacteur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'adjoint administratif vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la Direction énergies, environnement et risques

Filière administrative:
Un poste de rédacteur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'adjoint administratif vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la Direction Générale Solidarités

Filière administrative :
Un poste de directeur général adjoint, 1 poste d'administrateur, 3 postes d'attaché et un poste de rédacteur créés suite à la création de la direction générale solidarités dans le cadre de la mutualisation.

A la direction adjointe chargée de la rénovation urbaine

Filière administrative :
Un poste d'attaché afin d'assurer le pilotage du projet Bellevue Nantes.

2.2 Budget déchets

A la direction des déchets

Filière administrative :
Un poste d'adjoint administratif afin d'adapter la nature du poste aux besoins de gestion de l'organigramme. Un poste de technicien vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Filière technique :
Neuf postes d'adjoints techniques sont créés afin de renforcer l'opérateur public de collecte : afin de faire face à l'accroissement de la population, la mise en place des secteurs Trisac (3 postes), du repos compensateur (3 postes), et pour la collecte des dépôts sauvages (3 postes).

2.3 Budget eau

A la direction de l'eau

Filière technique :
Deux postes de contrôleur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Deux postes d'agent de maîtrise vous seront proposés en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Un poste de technicien afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste de contrôleur vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Un poste de technicien afin d'adapter la nature du poste aux besoins de gestion de l'organigramme. Un poste d'ingénieur vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

2/ Suppression d'emplois après avis du C.T.P.

Ces propositions de suppressions ont été soumises à l'avis du Comité technique paritaire, du 24 novembre 2009, en application de l'article 97-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et doivent maintenant faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

Il vous est proposé les suppressions de postes suivantes. Elles correspondent à l'évolution habituelle des emplois et aux besoins nouveaux des services communautaires.

Budget principal

Filière technique :
- 1 ingénieur
- 1 technicien
- 1 agent de maîtrise

Filière administrative :
- 2 adjoints administratifs

3/Avenant n°4 à la convention de mise à disposition de services

Nantes Métropole et la Ville de Nantes se sont engagées dans une démarche de mutualisation au sens des lois n°99-586 du 12 juillet 1999, n°2002-276 du 27 février 2002 et n°2004-809 du 13 août 2004, par une convention entrée en vigueur le 1er juillet 2008.

Il est nécessaire d'actualiser par voie d'avenant les postes et fonctions de la communauté urbaine mis à disposition de la Ville de Nantes, notamment à la suite de la création d'une direction générale Solidarités mutualisée.

L'annexe 1 concernant la liste actualisée des postes et fonctions et l'annexe 2 relative aux modalités de calcul des couts salariaux sont également jointes au présent avenant.

4/Niveau de fonctionnalité catégorie A – modifications

Nantes Métropole a mis en place en 2009 une classification des postes de catégorie A en quatre niveaux :
1 : direction générale,
2 : direction,

3 : responsables de service,
4 : autres managers de catégorie A.
Cette architecture distingue les fonctions managériales et les fonctions d'expertise.

Il a semblé pertinent de scinder le niveau 3 (responsables de service) en 2 sous-niveaux : 3.0 : poste de management de plusieurs domaines d'activité, 3.1 : management d'une équipe sur un domaine d'activité. Cela a entre autre pour conséquence de prévoir l'attribution d'une indemnité différentielle de grade lorsque le grade détenue par un agent est inférieur au grade cible du poste occupé (grade maximum possible affecté sur le poste eu égard à son positionnement hiérarchique et à la complexité des missions à assumer). Cette indemnité s'appliquera également au niveau 2 et à ses deux sous-niveaux.

Ces ajouts ont fait l'objet d'un avis au comité technique paritaire du 26 janvier 2010.
Cette grille, comprenant 4 niveaux de fonctionnalité, doit permettre de positionner tous les postes de catégorie A à partir de critères objectifs, de prendre en compte le rôle et la contribution attendue pour ces postes par Nantes Métropole indépendamment des profils des personnes qui les occupent aujourd'hui.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les créations d'emplois

2. - Approuve les suppressions de postes

3. –Approuve l'avenant n°4 de la convention de mise à disposition de services entre la ville de Nantes et Nantes Métropole et son annexe, tels que joints à la présente délibération.

4. – Appouve les modifications apportées aux niveaux de fonctionnalité.

5. Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant n°4 de la convention.

- Annexe 1 -

Liste actualisée au 1er mars 2010 des postes et fonctions de la Communauté Urbaine mis à disposition de la Ville de NANTES

Direction générale des services :	**Cadre d'emplois**
- DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	DGS
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- SECRETAIRE DE DIRECTION	ATTACHE
- SECRETAIRE DE DIRECTION	REDACTEUR
- SECRETAIRE DE DIRECTION	ADJOINT ADMINISTRATIF
- CHARGE DE MISSION ANIMATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	ADMINISTRATEUR

Direction générale adjointe organisation et ressources humaines :	
- DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	DGA
- CHARGE DE MISSION	ADMINISTRATEUR
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- CELLULE DE GESTION RESPONSABLE	ATTACHE
- *SECRETAIRE*	*ADJOINT ADMINISTRATIF*
- DIALOGUE SOCIAL RESPONSABLE	ATTACHE
- DIALOGUE SOCIAL ASSISTANTE	REDACTEUR
- DIALOGUE SOCIAL ASSISTANTE	REDACTEUR
- SECRETAIRE DE DIRECTION GENERALE	REDACTEUR
- ASSISTANTE REPORTING	REDACTEUR
- CELLULE JURIDIQUE CHARGE DE DOCUMENTATION	ATTACHE
- CELLULE JURIDIQUE CHARGE DE DOCUMENTATION	REDACTEUR

- CELLULE JURIDIQUE CHARGE D'ETUDE	ATTACHE
- CELLULE JURIDIQUE CHARGE D'ETUDE	ATTACHE
- CHARGE DE MISSION COORDINATION DE LA DEMARCHE MANAGERIALE	ATTACHE
- ASSISTANTE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- COORDONATEUR PLAN DE MOBILITE	REDACTEUR
- *CELLULE JURIDIQUE CORRESPONDANT INFORMATIQUES ET LIBERTES*	*ATTACHE*

Pôle organisation et systèmes d'information :

- RESPONSABLE	ATTACHE PRINCIPAL
- CONSULTANT ORGANISATION ET SYSTEME D'INFORMATION	DIRECTEUR TERRITORIAL
- CONSULTANT ORGANISATION ET SYSTEME D'INFORMATION	ATTACHE
- CHARGE DE L'ADMINISTRATION ET DU DEPLOIEMENT DE L'INTRANET	ATTACHE
- ASSISTANTE	REDACTEUR
- CHEF DE PROJET INTRANET COLLABORATIF	ATTACHE
- ASSISTANTE INTRANET	TECHNICIEN SUPERIEUR

Pôle communication interne

- RESPONSABLE	ATTACHE
- CHARGE DE COMMUNICATION	INGENIEUR
- CHARGE DE COMMUNICATION	ATTACHE
- CHARGE DE COMMUNICATION	ATTACHE
- CHARGE DE COMMUNICATION	ATTACHE
- JOURNALISTE	ATTACHE
- ASSISTANT DE COMMUNICATION	REDACTEUR
- ASSISTANT DE COMMUNICATION	TECHNICIEN
- INFOGRAPHISTE	TECHNICIEN

Direction générale adjointe finances et gestion :

- DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	DGA
- SECRETAIRE DE DIRECTION GENERALE	REDACTEUR
- DIRECTRICE POLE APPUI COORDINATION MANAGERIAL	ADMINISTRATEUR
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- CONTROLEUR DE GESTION	ATTACHE
- DIRECTEUR DU BATI	INGENIEUR TERRITORIAL
- DIRECTEUR DE L'IMMOBILIER	INGENIEUR TERRITORIAL
- ASSISTANTE DE DIRECTION	ADJOINT ADMINISTRATIF

Direction générale déléguée à la cohérence territoriale :

- DIRECTEUR GENERAL *DELEGUE*	DGA
- SECRETAIRE DE DIRECTION GENERALE	REDACTEUR
- ASSISTANTE DE DIRECTION	ADJOINT ADMINISTRATIF
- ADJOINT AU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE	ADMINISTRATEUR
- DIRECTEUR DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	ATTACHE

(le coût de ce poste est supporté à hauteur de 75% par la Ville de Nantes)

Mission Affaires Fonctionnelles

- DIRECTEUR DE LA MISSION AFFAIRES FONCTIONNELLES	ADMINISTRATEUR
- CHARGE DE PROSPECTIVES FINANCIERES	ATTACHE
- ASSISTANTE JURIDIQUE	REDACTEUR
- ASSISTANTE RH	REDACTEUR
- ASSISTANTE DE DIRECTION	ADJOINT ADMINISTRATIF

Mission solidarités et coopérations internationales :

(Le coût des postes suivants est supporté intégralement par la Ville de NANTES)

- CHARGE DE PROJET	INGENIEUR
- CHARGE DES ECHANGES INTERNATIONAUX	ATTACHE
- CHARGE DE COOPERATION INTERNATIONALE	REDACTEUR
- CHARGE DE COOPERATION INTERNATIONALE	REDACTEUR

- RESPONSABLE DE SITE	REDACTEUR
- GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF
- SECRETAIRE DE SERVICE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- ASSISTANT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF
- SECRETAIRE DE DIRECTION	ADJOINT ADMINISTRATIF
- AGENT POLYVALENT	ADJOINT ADMINISTRATIF
- AGENT POLYVALENT	ADJOINT TECHNIQUE

(Le coût des postes ci- après est supporté intégralement par Nantes Métropole)

- CHARGE DE MISSION	INGENIEUR
- ASSISTANT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF

Direction générale adjointe du développement urbain :

- DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	INGENIEUR
- SECRETAIRE DE DIRECTION GENERALE	REDACTEUR
- DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER	ADMINISTRATEUR

Direction générale adjointe à l'environnement et aux services urbains

Centre de réception des appels institutionnels et d'organisation de la logistique
(Le coût des postes suivants est supporté par Nantes Métropole)

1. RESPONSABLE CRAIOL	INGENIEUR
2. OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE
3. OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE
4. OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE
5. OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE
6. OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE
7. OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE

(Le coût des postes ci-après est supporté par la Ville de Nantes)

8. OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE
9. OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE
10. SUPERVISEUR CRAIOL	TECHNICIEN

Direction Générale Solidarités

- DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	DGA
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- SECRETAIRE DE DIRECTION	REDACTEUR

Mission Handicap :

- CHARGE DE MISSION	ADMINISTRATEUR
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- CHARGE DE GESTION HANDICAP	REDACTEUR

ANNEXE 2
MODALITES DE CALCUL DES COUTS SALARIAUX
ET
DEFINITION DES CLES DE REPARTITION

I Définition des clés de répartition :

L'évaluation de la masse salariale s'effectue selon une clé représentative définie entre les Parties, comme suit :

Sauf dispositions particulières précisées à l'annexe 1,

- Pour la direction générale des services, à hauteur de 50% chacune ;
- Pour la direction générale du développement urbain, à hauteur de 50% chacune ;
- Pour la direction générale organisation et ressources humaines, au prorata du nombre d'agents permanents de chaque Partie au 31 décembre de l'année N ;

- Pour la direction générale finances et gestion, selon le budget géré par chaque Partie (recettes réelles en fonctionnement et en investissement, constatées au compte administratif N, hors opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie - compte 16449) ;
- Pour la direction générale déléguée à la cohérence territoriale (direction générale territoires et proximité comprise) à hauteur de 80% pour Nantes Métropole et 20% pour la Ville de Nantes.
- Pour la direction générale solidarités à hauteur de 40% pour Nantes Métropole et 60% pour la Ville de Nantes

II Modalités de calculs des coûts salariaux

- Terminologie relative aux modalités de calcul des clés de répartition

Pour les Parties suivantes, il est pris en compte :
- pour Nantes Métropole, les effectifs ou les budgets de l'établissement dans les conditions fixées au titre I.
- pour la Ville de Nantes, les effectifs ou le budget de la collectivité et les effectifs ou le budget du CCAS (en application de la convention de gestion en vigueur) dans les conditions fixées au titre I.

Par agents permanents, il convient d'entendre les agents stagiaires, titulaires, contractuels.

- Terminologie relative aux modalités de calcul de l'assiette de remboursement

L'assiette de remboursement est constituée des coûts salariaux relatifs à l'ensemble des agents mutualisés, quel que soit leur statut (permanent et non-permanent).
Sont pris en compte les coûts salariaux directs des agents figurant sur les bulletins de salaire.

III Coefficient global de pondération

Pour les coûts indirects visés à l'annexe 3, il convient d'intégrer la notion de « coefficient global de pondération », définie comme suit :

Coefficient global de pondération = quote-part de la masse salariale des agents mutualisés imputable à la Ville de Nantes / masse salariale totale des agents mutualisés

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 11 DECEMBRE 2009	SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	CREATIONS SUITE A MUTUALISATION	EMPLOIS AU 5 FEVRIER 2010	PREVISION DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION							
* Directeur général des Services	1				1		1
* Directeur général adjoint	7			1	8		8
* Directeur général des Services Techniques	1				1		1
FILIERE ADMINISTRATIVE							
* Emploi d'Administrateur correspondant aux grades : - Administrateur hors classe - Administrateur 1ère classe - Administrateur 2ème classe	17			1	18		18
* Emploi d'Attaché correspondant aux grades : - Directeur - Attaché principal - Attaché	193		3	3	199		199
* Emploi de Rédacteur correspondant aux grades : - Rédacteur chef - Rédacteur principal - Rédacteur	133		7	1	141	-2	139
Emploi d'Adjoint administratif correspondant aux grades : - Adjoint administratif principal de 1ère classe - Adjoint administratif principal de 2ème classe - Adjoint administratif de 1ère classe - Adjoint administratif de 2ème classe	312	-2	1		311	-7	304
Sous total (1)	664	-2	11	6	679	-9	670
FILIERE TECHNIQUE							
* Emploi d'Ingénieur en chef correspondant aux grades : - Ingénieur en chef de classe exceptionnelle - Ingénieur en chef de classe normale	26				26		26
* Emploi d'Ingénieur correspondant aux grades : - Ingénieur pal - Ingénieur	219	-1			218	-1	217
* Emploi de Technicien correspondant aux grades : - Technicien chef - Technicien principal - Technicien	249	-1	3		251	-1	250
* Emploi de Contrôleur correspondant aux grades : - Contrôleur de travaux en chef - Contrôleur principal de travaux - Contrôleur de travaux	62		3		65	-1	64
* Emploi d'Agent de maîtrise correspondant aux grades : - Agent de maîtrise principal - Agent de maîtrise qualifié - Agent de maîtrise	201	-1			200	-3	197
Emploi d'Adjoint technique correspondant aux grades : - Adjoint technique principal de 1ère - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique de 1ère classe - Adjoint technique de 2ème classe	1177		9		1186	-1	1185
Sous total (2)	1934	-3	15	0	1946	-7	1939

* Emploi de Médecin correspondant aux grades : - Médecin hors classe - Médecin 1ère classe - Médecin 2ème classe	**1**				**1**		**1**
* Emploi d'Infirmière correspondant aux grades : - Infirmière hors classe - Infirmière de classe supérieure - Infirmière de classe normale	**1**				**1**		**1**
* Emploi d'assistante socio-éducative correspondant aux grades : - Assistante socio-éducative - Assistante socio-éducative principal	**1**				**1**		**1**
Sous total (3)	**3**				**3**		**3**
FILIERE CULTURELLE							
* Emploi d'assistant qualifié de conservation Assistant qualifié de 2ème classe Assistant qualifié de 1ère classe Assistant qualifié hors classe	**1**				**1**		**1**
Sous total (4)	**1**				**1**		**1**
COLLABORATEURS DE GROUPES D'ELUS							
* Emploi d'Attaché correspondant aux grades : - Directeur - Attaché principal - Attaché	**7**				**7**		**7**
	dont 3 TNC						
Emploi d'Adjoint administratif correspondant aux grades : - Adjoint administratif principal de 1ère classe - Adjoint administratif principal de 2ème classe - Adjoint administratif de 1ère classe - Adjoint administratif de 2ème classe	**5**				**5**		**5**
	Dont 1 TNC						
* Emploi d'Ingénieur correspondant aux grades - Ingénieur en chef - Ingénieur pal - Ingénieur	**2**				**2**		**2**
	Dont 1 TNC						
* Emploi de Technicien correspondant aux grades - Technicien chef - Technicien principal - Technicien	**1**				**1**		**1**
Sous total (5)	**15**				**15**		**15**
TOTAL GENERAL (emplois fonctionnels compris)	**2617**	**-5**	**26**	**6**	**2644**	**-16**	**2628**

M. le Président : « Nous arrivons à la fin du Conseil. En application de l'article L.2121-19 du code général des collectivités territoriales, une question orale est posée par Monsieur Dejoie qui a la parole. »

M. Dejoie : « Depuis quelques semaines, la presse se fait l'écho d'un projet de regroupement du CHU sur l'Ile de Nantes.
Il semblerait que ce projet soulève de nombreuses questions et réactions auxquelles des réponses concrètes et claires ne sont pas apportées.
Ce projet concerne au premier chef notre Métropole. Aussi, je m'étonne qu'à aucun moment, en commission, en Bureau ou en Conseil communautaire, il n'ait été évoqué.
Il serait indispensable que notre Conseil puisse débattre de ce projet, puisse être informé des alternatives qui pourraient être envisagées.
Au regard des inquiétudes soulevées, il serait intéressant de connaître les conséquences d'un tel projet sur les grands équipements existants, comme le MIN, déjà présents sur l'Ile de Nantes. »

M. le Président : « Je vais essayer de vous donner un début de réponse sur le projet de transfert du CHU sur l'Ile de Nantes que nous pourrons compléter, si vous le souhaitez, lors d'une prochaine rencontre.
Je le fais bien volontiers, en précisant d'abord que la gestion des hôpitaux publics relève non pas de notre compétence, mais de celle de l'Etat et du ministère de la Santé. La loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires qui renforce considérablement le rôle des Agences régionales de santé, est là pour nous le rappeler. Et quand bien même nos concitoyens sont de plus en plus attachés à ces questions et défendent, dans leur très grande majorité, l'hôpital public, vous conviendrez avec moi que les élus locaux ont de moins en moins de prises réelles sur ces questions.

Pour autant, nous ne pouvons pas nous désintéresser de l'avenir du CHU de Nantes, de son évolution dans les prochaines années. Chacun reconnaît le rôle essentiel de ce très grand établissement hospitalier qui participe de l'attractivité de notre métropole, bien au-delà de notre territoire, pour le grand Ouest tout entier.

Contrairement à ce que laissent entendre certains commentaires ou articles de presse, ce projet n'est pas « mon » projet, mais celui de la communauté hospitalo-universitaire dans sa très grande majorité. Ce projet ne sort pas du chapeau. Il est l'objet d'une longue maturation. D'abord, il y a eu plusieurs audits et les plus récentes préconisations sont celles de Monsieur Daniel Moisnard, Directeur général des services, par intérim, soumises à la communauté médicale et valorisées par elle à une très large majorité.
Les études techniques et économiques préalables ont été réalisées par la MAINH, Mission nationale d'Appui à l'investissement Hospitalier du ministère de la Santé ; instruction administrative, puis aval de la DHOS, Direction de l'Hospitalisation et de l'Offre de Soins du ministère de la Santé. Finalement, le 22 décembre, lors d'une rencontre, ce projet a reçu l'accord de principe de Madame la Ministre de la Santé.

Ce transfert est donc un choix mesuré, réfléchi et qui est pris en dernière instance par le ministère de la Santé, avec l'assentiment nécessaire de la communauté hospitalière nantaise.

C'est un projet ambitieux qui permet à la communauté hospitalière de se projeter dans l'avenir, en garantissant à l'hôpital public les conditions de son rayonnement, à partir de ses trois missions essentielles que je rappelle : les soins de recours et de courts séjours, la formation et la recherche. Si vous interrogez le président Potel de la Commission médicale d'établissement ou encore le doyen Rogez de la faculté de médecine, ils en parleront mieux que moi, puisque c'est leur responsabilité. Pour ma part, je préside le Conseil d'administration, encore pour quelques semaines, puisqu'il va disparaître. Vous savez que je n'ai pas de responsabilité de gestion, ni aucune fonction exécutive, mais j'apporte mon soutien politique à ce projet, parce que je pense que c'est le devoir d'un maire de préparer l'avenir d'une cité et le devenir du CHU y contribue fortement.

Revenons quelques instants au transfert lui-même. Plusieurs hypothèses de localisation étaient possibles et ont été étudiées :
➔ le maintien sur le site actuel,
➔ le site de l'hôpital nord où le CHU dispose de foncier,
➔ le choix d'un nouveau site sur l'Ile de Nantes.

L'hypothèse d'une rénovation de l'actuel Hôtel Dieu a bien évidemment été étudiée très sérieusement et cette option, un temps envisagé, n'a pas été finalement retenue par les instances du ministère de la Santé, trop coûteuse et trop perturbante pour le fonctionnement des équipes médicales et pour les patients. Quinze à vingt ans de travaux lourds et permanents dans un établissement travaillant 24 heures sur 24 et 365 jours par an, c'est impossible, pour au final, un résultat qualifié de très médiocre par toutes les études et contre-expertises, car ne prenant pas en

compte les exigences de la médecine moderne et l'évolution des soins. A n'en pas douter, c'était le plus sûr moyen de pénaliser très fortement l'hôpital public face à une concurrence de plus en plus forte, organisée et disposant de très puissants moyens financiers, s'appuyant sur des groupes financiers internationaux.

L'hypothèse d'une localisation sur le site de Laennec a été également étudiée. Certes, le foncier était disponible, comme je l'ai dit et cette option pouvait se prévaloir de la proximité du CRLCC. Elle présentait toutefois un double handicap. Tout d'abord, son éloignement du centre de l'agglomération, ce qui laissait d'ailleurs le champ libre à l'installation d'un nouvel établissement privé en cas de déménagement au nord, alors que bon nombre de patients de l'hôpital public – c'est vérifiable – habitent précisément l'environnement du centre de l'agglomération. Ensuite, l'éloignement de la faculté de médecine, l'éloignement des laboratoires de recherche associés aux soins prodigués par le CHU étaient un problème évident. A été prise également en considération la volonté du groupe de santé financier VEDICI, de réaliser dans ce secteur géographique ouest, un important pôle clinique, projet qui est en cours, avec un regroupement autour des polycliniques de l'Atlantique, après le rachat des cliniques Brétéché, Saint-Augustin et Jeanne d'Arc.

Ces différents éléments ont conduit la communauté hospitalo-universitaire et le ministère de la Santé à retenir le site de l'Ile de Nantes comme le plus pertinent au regard de plusieurs critères.

➲ d'abord, des capacités d'accueil suffisantes, avec un foncier disponible immédiatement et à moyen terme pour les phases successives,
➲ la proximité de la Faculté de médecine qui vient d'être reconstruite et de l'Institut de recherche thérapeutique qui lui-même vient d'être ouvert,
➲ le positionnement des cliniques privées qui se réorganisent en trois grands pôles, situés l'un à l'ouest dont je viens de parler et qui va encore se renforcer, l'un à l'est avec notamment la part mutualiste et au sud de l'agglomération avec les NCN, ce qui donne au CHU un positionnement central, pertinent en centre-ville,
➲ l'indispensable proximité du pôle logistique du CHU, situé à quelques pas, sur le site Saint-Jacques et qui a fait l'objet lui aussi d'investissements de modernisation,
➲ puis, l'organisation d'une offre de transports adaptée à la spécificité de cet établissement de cœur d'agglomération qui doit être accessible pour les habitants, comme pour les patients, y compris en provenance du Grand Ouest. La liaison de bus à haut niveau de service qui reliera le futur CHU à la gare de Nantes via le pont Eric Tabarly, assurant une connexion avec les lignes 2 et 3 du tramway et le busway, répondra à cet enjeu. N'oublions pas d'ailleurs que l'accessibilité peut se faire aussi, si nécessaire, en voiture ou pour les ambulances, par le pont des Trois continents.

J'ajoute que le transfert du CHU sur l'Ile de Nantes ne portera pas préjudice, d'ici là, à la qualité des soins dispensés au sein de l'Hôtel Dieu. En effet, le ministère de la Santé a autorisé le financement d'un plateau technique médico-chirurgical au titre du plan Hôpital 2012. C'est un outil technique performant qui placera le CHU en situation d'offrir à ses patients une médecine ambulatoire de très haut niveau qui se développe, et ce maintenant et dans les prochaines années. Le CHU sera alors en mesure de répondre rapidement à un contexte de concurrence, en particulier avec des cliniques privées dynamiques, parfois agressives, qui se sont résolument engagées dans cette voie.

En optant pour le projet de l'Ile de Nantes, on nous fait parfois le reproche d'abandonner des équipements publics réalisés à grands frais, notamment le Pôle de la mère et de l'enfant ou les Urgences qui viennent d'être rénovées. Je l'ai lu aussi. Cela fait partie évidemment de l'analyse du dossier. Tout cela a été expertisé. C'est la raison pour laquelle ces services seront les derniers à être transférés sur l'Ile de Nantes, pas avant 2025, une fois qu'ils seront amortis. Il est important de le rappeler.

Je remarque au passage que le regroupement des cliniques privées qui s'opère depuis plusieurs années sur des sites nouveaux ne fait l'objet d'aucune critique de la part des commentateurs avisés, y compris parfois de courriers des lecteurs dont on voit précisément l'inspiration venant de ce secteur là, quand on connaît bien les dossiers, on le sait. Pourtant, les établissements fermés en centre-ville, les trois cliniques que j'ai citées, ont eu aussi des investissements conséquents dont le financement a été pris en charge, en grande partie, par l'Assurance maladie. C'est toujours l'Assurance maladie qui paye à un moment ou à un autre. Quand un investissement est fait par le privé, on dit que c'est le privé qui investit. Non. Il investit, mais son investissement est rentabilisé parce que les prestations sont ensuite payées par l'Assurance maladie. Il n'y a qu'un financeur de l'Assurance maladie en France, c'est la Sécurité sociale.

Le choix d'implantation sur l'Ile de Nantes n'est pas sans incidence sur le bon fonctionnement du MIN à plus long terme, comme vous l'avez évoqué. Nous avons engagé non seulement une réflexion, mais une étroite coopération avec la CCI, afin d'examiner dans quelles conditions nous pourrions redéfinir l'évolution de ce site. Je rappelle que le MIN a en fait deux fonctions qui sont

parfois confondues, mais qui ne sont pas les mêmes. Il a une fonction de logistique, ou de marché de gros qui peut être relocalisée en périphérie, comme c'est déjà le cas en partie à Nantes ou dans d'autres métropoles. Cette décision a été prise notamment à Lyon récemment. Le MIN a une autre fonction qui doit demeurer en centre-ville. C'est la fonction de service de proximité pour alimenter en produits frais, en circuit court, les restaurants et les magasins d'alimentation. Cette fonction doit rester concentrée sur l'Ile de Nantes. Il faut donc faire tout ce travail avec la CCI. Afin de dissiper les inquiétudes qui pourraient se faire jour au sein d'un certain nombre d'entreprises installées sur le site, nous allons rencontrer prochainement les entreprises localisées sur le MIN pour leur faire part de notre analyse, de notre appréciation et leur donner toutes les clés. Je tiens quand même à apporter une précision parce qu'on mélange parfois les dates, ce qui est source de malentendus ou de confusions. Il n'y a pas de problème de foncier pour la première phase. Celle-ci peut se faire avec le foncier dont Nantes Métropole est d'ailleurs pour une très grande partie propriétaire, le reste étant propriété de RFF. La question que je viens d'évoquer ne se posera pas tout de suite. Elle ne se posera que pour les phases ultérieures. Nous avons donc largement le temps, puisque nous allons disposer de près de dix ans pour régler le problème de chacune des entreprises. C'est pour cela que cette réunion est nécessaire pour éviter de mélanger les temps. Quand on mélange les temps, on a l'impression que c'est demain matin. Evidemment, il faut s'y préparer, mais dix ans donnent quand même un peu plus de marge.

Avec ce projet qu'il était important de soutenir, nous posons les bases d'un développement ambitieux de l'hôpital public à Nantes et dans le Grand Ouest. Je mesure l'importance de ce choix et les difficultés de sa mise en œuvre. Il nécessitera sûrement des exposés complémentaires. Je vous propose d'ailleurs, si vous en êtes d'accord, de programmer, dans les semaines qui viennent, une rencontre avec la Direction générale du CHU et les équipes hospitalo-universitaires qui nous exposeront elles-mêmes les grandes lignes de ce projet, maintenant que le ministère de la Santé vient d'en arrêter le principe. Madame Bachelot, Ministre de la Santé, a demandé au CHU de préciser, d'ici l'été prochain, le dimensionnement du projet médical. C'est tout le travail qui est engagé, pour une décision opérationnelle qui pourrait intervenir début 2011. Voilà l'échange que nous avons pu avoir avec elle, en présence de Madame la Directrice générale, Madame Coudrier.

Anticiper, prévoir à vingt ans ou trente ans tous les grands projets, que ce soit le CHU, le transfert de l'aéroport, les liaisons rapides Nantes-Rennes, la nouvelle gare de Nantes, l'université, la recherche, exige un long temps de préparation et de réflexion. Vient ensuite le temps de la décision. La programmation des infrastructures nécessite que l'on soit en mesure de s'extraire du quotidien et de l'immédiateté. Envisager ce qui est souhaitable et possible à moyen et long termes et sur un territoire plus vaste parfois n'interdit pas pour autant d'agir dans l'urgence et le court terme. Ce n'est pas contradictoire. C'est ce que j'ai eu l'opportunité de dire lors des vœux à la Cité des Congrès et en diverses occasions ces dernières semaines.
Je crois que nous sommes entrés dans une nouvelle étape. Quand nous parlerons de la gare, ce sera un peu de même nature. Si j'évoque la gare, c'est pour dire qu'il y aura bien des décisions à prendre. On sait d'un commun accord avec la SNCF que si rien n'est fait, en 2020, la gare de Nantes sera totalement saturée. Il est aussi de notre responsabilité d'anticiper. Nous en reparlerons puisque je vous fais cette proposition. Je pense que les responsables du CHU seront très heureux de pouvoir dialoguer. Je rappelle que nous avions eu ce dialogue avec les responsables du port et qu'il avait été fort intéressant.

Je vous remercie d'avoir posé cette question, Monsieur Dejoie. Vous avez fait votre travail et vous étiez tout à fait dans votre droit. C'est pour cela que je vous en remercie.

Merci, chers collègues d'avoir participé à cette réunion. »

* *
*

La séance est levée à 15h51
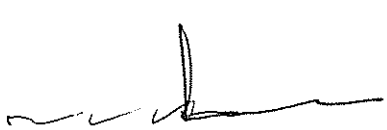
Le secrétaire de séance
Monsieur Pierre EVEN